Communauté d'agglomération
Rochefort Océan

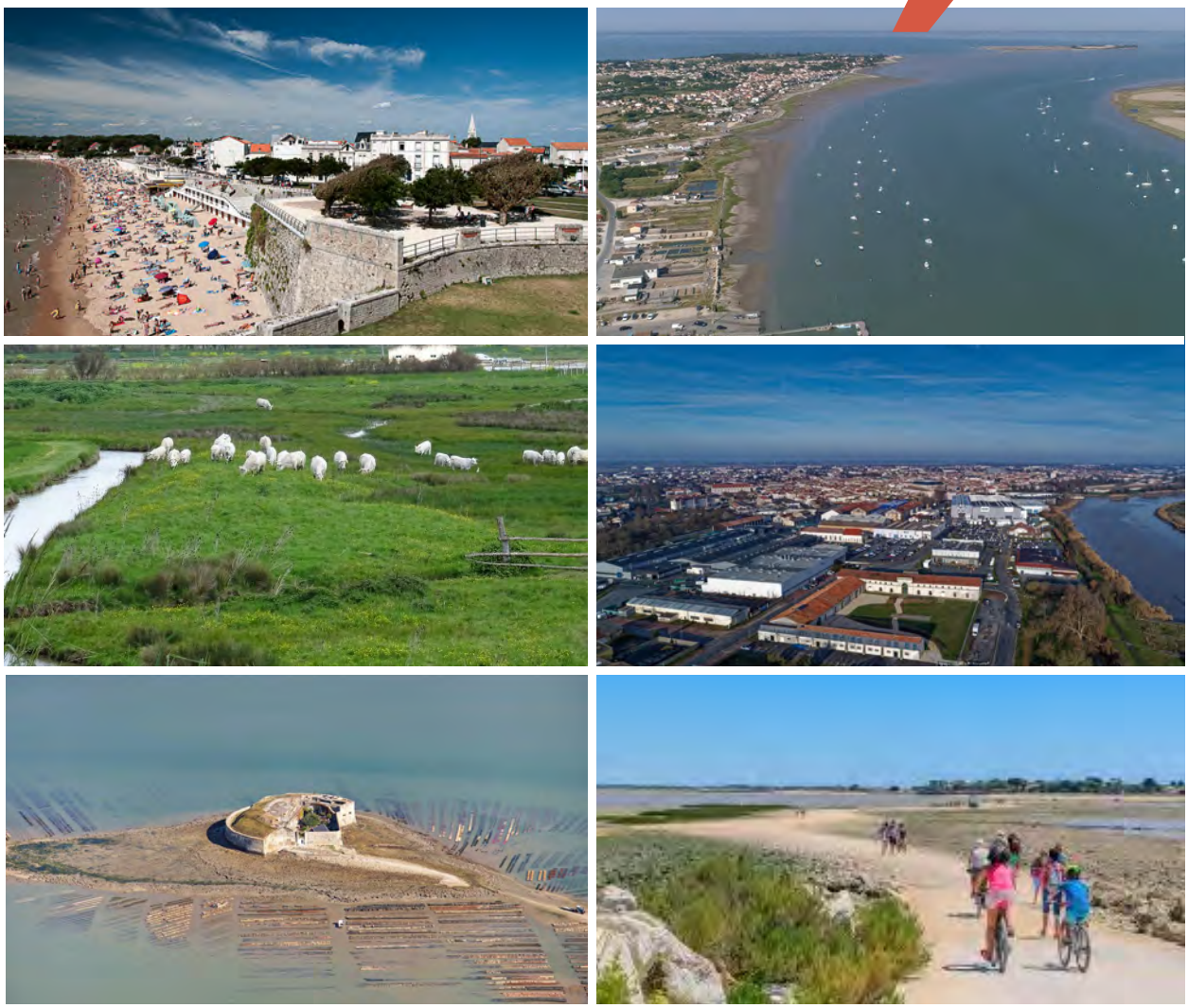

rob

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
2023

ROCHEFORT OCÉAN
Communauté d'agglomération

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 3

LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET LEGISLATIF 4

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LE CONTEXTE DE MARCHE 4
1. Un contexte économique et conjoncturel incertain : 4
2. Un marché bancaire haussier : 5
3. Les projections gouvernementales : 6

LES PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES POUR 2023 POUR LES COLLECTIVITES LOCALES 7
1. Les mesures fiscales : 7
2. Les dispositifs de soutien de l'Etat : 8
3. Les mesures gouvernementales pour réduire l'impact de la hausse du coût de l'énergie : 9

LA SITUATION FINANCIERE DE LA CARO 11

LES HYPOTHESES D'EVOLUTION DES RESSOURCES POUR CE BUDGET 2023 11
1. Les concours financiers de l'Etat : 11
2. Fiscalité directe locale «ménages »: 12
3. Fiscalité directe locale «professionnelle »: 13
4. Les autres produits de nature « fiscale » : 14
5. Autres recettes : 16

LES DEPENSES QUI S'IMPOSENT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROCHEFORT OCEAN 18
1. Une inflation record pesant sur les dépenses de la CARO : 18
2. Une évolution à la hausse des dépenses d'énergie : 18
3. Les augmentations en matière de personnel : 19
4. Les intérêts de la dette variable en hausse : 20

LES ACTIONS MISES EN PLACE POUR MAINTENIR LES EQUILIBRES 21
1. Une situation saine résultant d'une gestion déjà rigoureuse : 21
2. Des priorités fixées pour contenir la hausse des dépenses de fonctionnement et maintenir une gestion prudente des finances de la CARO : 21
3. Les réflexions menées par les différents services de la CARO pour atteindre les objectifs demandés : 21
4. Les propositions RH initiées sur le plan local : 23
5. Les actions d'économies d'énergie menées par la collectivité : 24

LES PARTENARIATS 26

AVEC L'ETAT 26
Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 26
Contrat de ville 27
Contrat Territoire d'Industrie (CTI) 27
Action Cœur de Ville (ACV) devenue Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) 28
Contrat Local de Santé (CLS) 28
PLIE 29

AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE 30
Contrat de redynamisation et de cohésion 2018-2021 30
Le Contrat de Développement et de Transition 2022-2026 30
Programme Leader 2014-2020 31
Volet territorial des Fonds européens 2021-2027 31

AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME 32

LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION (CPER) 2021-2027 32

LES PROJETS DE LA CARO 33

LE PROJET DE TERRITOIRE 33

AXE 1 - ACCROITRE LES POSSIBILITES D'ADAPTATION AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE 34
1. Valoriser les possibilités d'adaptation des milieux et des paysages aux effets du changement climatique.34
2. Gérer la ressource en eau en qualité et en quantité.....35
3. Définir les usages et les fonctions des espaces naturels.....37
4. Structurer la gestion des milieux et des paysages et accroitre leur notoriété.....37

AXE 2 - ETABLIR DES CHAINES DE PRODUCTION LOCALES EN MOBILISANT LES RESSOURCES LOCALES ET EN LIMITANT LES SURCONSOMMATIONS 40
1. Favoriser le déploiement des énergies renouvelables et la réduction des consommations 40
2. Favoriser les filières de réemploi et de recyclage 42
3. Conforter l'organisation des activités relatives à l'alimentation 44

AXE 3 – ACCROITRE LE RAYONNEMENT ET LA DIVERSIFICATION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE 46
1. Accroitre le rayonnement de l'activité industrielle.....46
2. Accompagner et diversifier les filières économiques.....46
3. Accompagner la dynamique en faveur de l'emploi.....48
5. Accroitre la part de la valeur ajoutée du tourisme 49

AXE 4 – ENGAGER UNE POLITIQUE D'ATTRACTIVITE EN FAVEUR DES JEUNES ET DES FAMILLES..... 52
1. Devenir un territoire apprenant, attractif et inspirant pour les étudiants, les apprentis et les acteurs de la formation et de la recherche.....52
2. Rendre le territoire attractif pour les jeunes et les familles 52
3. Organiser des événements festifs, culturels et sportifs en faveur des jeunes adultes et des jeunes actifs .57

CONSOLIDER LES SYNERGIES ENTRE COLLECTIVITES 59

ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023.....60

LES ANNEXES 61

ANNEXE 1 : GESTION DE LA DETTE PROPRE ET GARANTIE DE LA CARO 61
ANNEXE 2 : LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT 66
ANNEXE 3 : SYNTHESE DES INDICATEURS DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE 2021 69
ANNEXE 4 : ETAT D'AVANCEMENT DU SCHEMA DE MUTUALISATION 75
ANNEXE 5 : RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE 2022 110

INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire pour un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 10 000 habitants.

Il permet aux conseillers communautaires d'être informés de la situation financière et des orientations budgétaires de la collectivité.

Ce débat s'appuie notamment sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui s'articule autour des axes proposés ci-après :

- ✓ le contexte économique et législatif,
- ✓ les tendances budgétaires retenues,
- ✓ les partenaires privilégiés de la collectivité et les dispositifs contractuels existants,
- ✓ les projets poursuivis ou engagés en 2023,
- ✓ les rapports réglementaires annexés.

Ce rapport fixe ici les bases sur lesquelles le budget communautaire 2023 sera construit et par conséquent les politiques publiques souhaitées par les élus afin d'accompagner le développement de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO).

Compte tenu du contexte économique exceptionnel 2023, une attention particulière sera portée, au sein de ce rapport, sur la crise énergétique et ses conséquences dans le budget CARO.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET LEGISLATIF

LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET LE CONTEXTE DE MARCHE

1. Un contexte économique et conjoncturel incertain :

Depuis quelques années, l'économie mondiale traverse de multiples chocs exogènes (crise sanitaire Covid-19, pénuries des matières premières, perturbations sur les chaînes d'approvisionnement, hausse de prix sur l'alimentation, crise géopolitique russo-ukrainienne, crise climatique et écologique...) qui s'accumulent et entraînent un ralentissement généralisé de la croissance dans tous les pays et encore plus dans la Zone Euro :

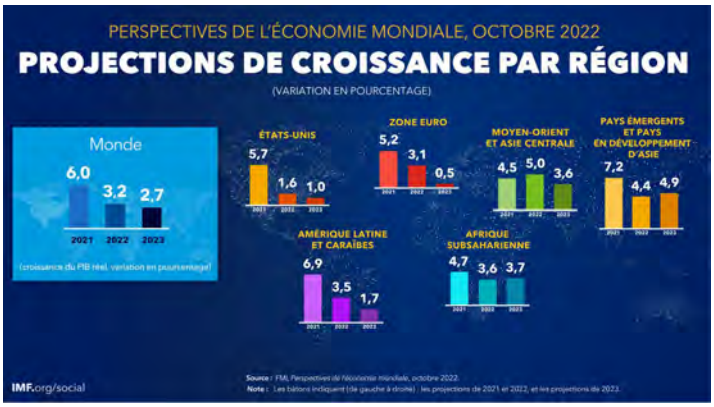

Fonds Monétaire International (FMI)

De plus, l'économie mondiale est confrontée, depuis début 2022, à une crise énergétique sans précèdent. L'inflation, qui ne devait être qu'un phénomène temporaire lié à la reprise de l'activité économique post-Covid, s'est au contraire inscrite dans la durée et s'est amplifiée à partir de mars 2022 par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Cette situation a renforcé les tensions sur le marché de l'énergie (gaz, électricité, pétrole) portant leurs prix à des niveaux historiques élevés.

De 50 € le MégaWattheure (MWh), en moyenne, en début d'année 2021, le prix de gros est passé à 222 € le MWh en décembre 2021, pour atteindre, au cours de l'été 2022, jusqu'à 700 € le MWh.

Cette hausse actuelle du prix d'électricité est principalement liée :

- à l'augmentation du prix du gaz et au risque d'un arrêt de gaz russe (les marchés anticipent la baisse des livraisons de la Russie),
- à la production réduite de l'énergie nucléaire (arrêts des réacteurs après la découverte de corrosion, calendrier des maintenances retardé par la crise sanitaire).

La moyenne du niveau d'inflation[1] annuel en Zone Euro a atteint +10,6 % en octobre 2022 et +11,5 % pour l'ensemble de l'Union Européenne. En France, l'inflation était de +7,1 % en octobre 2022. Cette disparité constatée entre les niveaux d'inflation des différents pays de la Zone Euro s'explique en partie par leurs dépendances aux importations de gaz et de pétrole russes. La France est, pour l'instant, moins touchée par la flambée des prix, notamment grâce au bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement pour contenir la forte hausse des prix de gaz et de l'électricité.

[1] *Evolution des prix des biens de consommation et des services entre le mois de référence et le même mois de l'année précédente (via l'Indice des Prix à la Consommation)*

2. Un marché bancaire haussier :

Pour faire face à cette accélération inflationniste et au ralentissement de l'économie, la Banque Centrale Européenne a mis fin à sa politique monétaire plutôt accommodante et a décidé, à plusieurs reprises depuis juillet 2022, **de relever ses taux d'intérêt directeurs**.

Cela a eu pour conséquence de durcir les conditions financières proposées par les partenaires bancaires tout au long de l'année 2022 tant sur les taux longs que les taux courts :

Taux fixe amortissable sur 15 ans - Finance Active

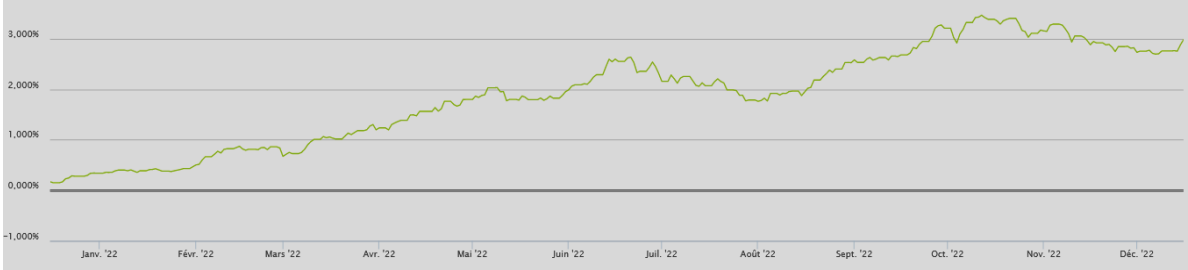

Index variable Euribor 3 mois - Finance Active

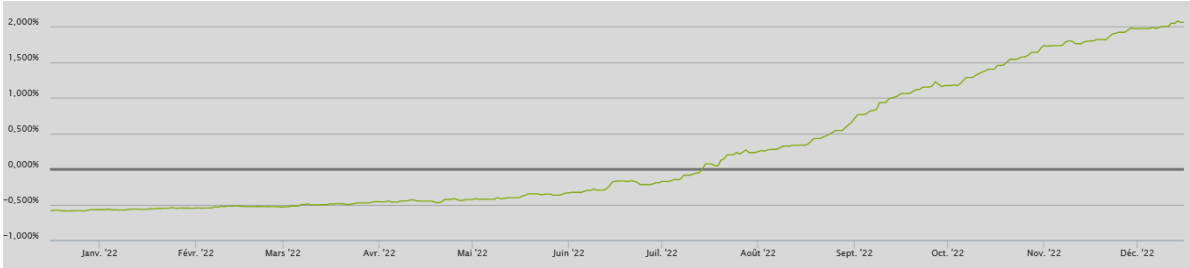

Les taux d'emprunt (taux de marché bancaire augmenté de la marge appliquée par les banques) constatés pour les collectivités locales (communes et EPCI) en 2022 ont fortement augmenté :

Maturités d'emprunt	*Taux fixe (déc. 2021)*	**Taux fixe (déc. 2022)**
15 ans	*0,72%*	**3,20%**
20 ans	*0,87%*	**3,42%**

Marge proposée sur Euribor 3 mois flooré (déc. 2021)	**Marge proposée sur Euribor 3 mois flooré (déc. 2022)**
0,30%	**0,79%**
0,36%	**0,80%**

Livret A (déc. 2021)	**Livret A (déc. 2022)**
0,50%	**2,00%**

Cette hausse de taux devrait se poursuivre en 2023 tant que les prévisions économiques présentent une inflation supérieure à l'objectif cible de la BCE de 2 % annuel.

3. Les projections gouvernementales :

Dans un environnement international incertain, la Loi de Finances (LF) 2023 souhaite protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Ce projet de budget de l'Etat est construit à partir de 3 indicateurs projetés pour 2023 :

- **Le taux de croissance du PIB estimé à + 1 % pour 2023 :**

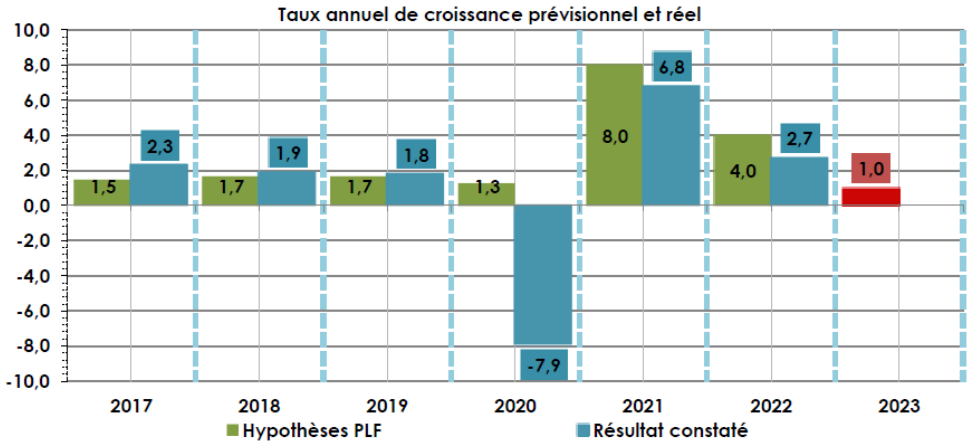

Ressources Consultants Finances – LF 2023

- **Le taux d'inflation en France (hors tabac) établit à + 4,2 % en 2023 :**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice des prix à la consommation hors tabac (%)	1,6	0,9	0,2	1,6	5,3	4,2
	Définitif				***Révisé en LFR 2022***	***Fixé en LF 2023***

Ressources Consultants Finances – LF 2023

- **L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permettant de comparer correctement l'évolution des prix des pays de l'Union Européenne :**

Le coefficient de revalorisation annuelle des valeurs locatives des locaux d'habitation est calculé en fonction de l'évolution de l'IPCH entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N. Cet indice permet de comparer correctement les prix des pays de l'Union Européenne.

Indépendamment des taux d'imposition votés par les collectivités, la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires connaîtront en 2023 une **augmentation mécanique** des **bases d'imposition de +7,1 %**.

Pour rappel, ce taux d'actualisation concerne uniquement les valeurs locatives :

- des locaux affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile,
- des immobilisations industrielles passibles de la taxe foncière.

Les principales mesures de la loi de Finances pour 2023 pour les collectivités locales

1. Les mesures fiscales :

➢ *Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :*

Après avoir déjà réduit la CVAE de moitié en 2021, le gouvernement a finalement acté la suppression pure et simple de la CVAE sur 2 ans. En pratique, le taux de la CVAE sera ainsi diminué de moitié en 2023 avant que la taxe ne disparaisse en 2024.

Cette suppression représenterait ainsi, à l'échelle nationale, une baisse d'impôts pour les entreprises de l'ordre de 4 milliards d'euros en 2023 et de 8 milliards d'euros en 2024.

Pour les collectivités, la perte de recettes induite par cette réforme sera compensée par l'Etat, dès 2023, par une fraction de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA).

Cette fraction de TVA sera divisée chaque année en deux parts :

- Une part fixe déterminée sur la base d'une moyenne quadriennale des recettes encaissées par les communes et les intercommunalités en 2020, 2021, 2022 et 2023, comme période de référence.

- Une part correspondant à la dynamique, si elle est positive, de la fraction de TVA calculée au niveau national. Cette fraction alimentera un fonds national d'attractivité économique des territoires et sera répartie entre les communes et l'EPCI à fiscalité propre.

=) A noter que cette mesure va impacter l'équilibre des collectivités puisque :

- ***elles perdent le lien avec l'attractivité et l'économie de leur territoire ;***
- ***elles deviennent dépendantes de l'évolution nationale de TVA et donc fortement soumises aux aléas et aux décisions nationales prises en matière de taux de TVA ;***
- ***le mode de calcul de la compensation, pour sa part fixe, est défavorable puisqu'il prend en compte les années impactées par la crise Covid pour les pérenniser.***

Pour la CARO, ce manque à gagner correspondra à la différence entre la CVAE réelle qui aurait dû être encaissée et la compensation calculée par l'Etat qui sera figée.

➢ **Suspension de la révision des bases locatives :**

L'entrée en vigueur de la mise à jour des paramètres de révision des valeurs locatives des locaux professionnels est décalée de deux ans, de 2023 à 2025.

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, qui servent d'assiette aux impôts directs locaux, est également suspendue pour 2 ans.

- **Partage de la Taxe d'aménagement :**

Pour rappel, dans un objectif de justice fiscale et financière, la Loi de Finances 2022 avait rendu obligatoire le partage de la Taxe d'Aménagement entre la commune et l'EPCI à compter du 1er janvier 2022.

=) Considérant la nécessité d'une réflexion pour déterminer une règle de répartition équitable entre la CARO et les communes membres, il a été fixé, par délibérations concordantes, un taux de reversement de 0 % de la taxe d'aménagement sur le territoire de la CARO pour 2022 et 2023.

La Loi de Finances Rectificative 2022 est revenue sur cette réforme. Ce partage entre les communes membres et l'EPCI redevient donc facultatif.

2. Les dispositifs de soutien de l'Etat :

- **Fonds Vert :**

L'Etat prévoit de mettre en place un fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires doté de 2 milliards d'euros. Ce fonds vert à destination des collectivités territoriales, qui vient en complément des dotations d'investissement de l'État, doit répondre à un triple objectif :

- **renforcer la performance environnementale** par la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, la valorisation des biodéchets et la modernisation des éclairages publics ;

- **adapter les territoires au changement climatique** par la renaturation des villes afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains et prévenir les risques naturels ;

- **améliorer le cadre de vie** en soutenant des projets de sobriété et accompagnant des collectivités territoriales dans le déploiement des Zones à Faibles Emissions (ZEF) afin d'améliorer la qualité de l'air.

=) La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan est dans l'attente des modalités précises de financements pour déposer les dossiers de demande de subventions.

- **Autres mesures d'aide :**

  - **Augmentation de 45 %** des moyens consacrés à la dotation biodiversité au bénéfice des communes abritant des parcs naturels ou des zones Natura 2000, soit 35 millions d'euros en 2023,

  - Poursuite du soutien à la préparation de l'avenir des collectivités, avec le **maintien des dotations d'investissement** (DSIL, DSID, DPV, DETR) à un niveau proche de 2 milliards d'euros en 2023.

3. Les mesures gouvernementales pour réduire l'impact de la hausse du coût de l'énergie :

➢ Le bouclier tarifaire (petites collectivités) :

Les petites collectivités de moins de 10 employés (équivalent temps plein) et dont le budget annuel n'excède pas 2 millions d'euros pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères pourront bénéficier, à nouveau, du bouclier tarifaire pour l'année 2023.

Pour les bénéficiaires de ces tarifs réglementés de vente d'électricité, la hausse se limitera à 15 %. 30 000 communes devraient être concernées.

=) La CARO n'est pas concernée par ce dispositif.

➢ L'amortisseur électricité :

Toutes les collectivités non éligibles au bouclier tarifaire, quelle que soit leur taille, et ce sans aucune condition, pourront bénéficier, à partir du 1er janvier 2023, d'un nouveau dispositif dit « amortisseur électricité » créé pour alléger les factures d'électricité.

Ce dispositif, mis en place pour une durée d'un an, prendra effet à partir du moment où la collectivité paye plus de 180 € le MWh *(*MégaWattheure). Concrètement, l'Etat prendra directement en charge la moitié du prix de l'électricité qui dépasse ce seuil.

A titre d'exemple, une collectivité qui paye son électricité 100 € le MWh ne bénéficiera de cette aide.

A contrario, si une collectivité paye 190 € le MWh, soit 10 € au-dessus du seuil, l'État prendra en charge la moitié de ce dépassement, soit 5 € le MWh. Si une collectivité paye 280 € le MWh (100 € au-dessus du seuil), l'État payera 50 € le MWh…

Attention, cette aide sera toutefois plafonnée : au-delà de 500 € le MWh, le montant payé par l'État n'augmentera plus. Que l'on paye 500, 800 ou 1 000 € le MWh, l'aide de l'État sera de 160 € par MWh.

=) En 2021, les tarifs de la CARO étaient compris entre 31,75 € et 80 € le MWh. En 2023, la plage de tarif s'étendra de 110 € à 460 € le MWh.

Grâce à l'amortisseur électricité, la CARO (budget principal) devrait bénéficier de la part de l'Etat d'une baisse directe sur sa facture d'électricité de 45 K€ en 2023 (réduction automatique qui sera affichée sur la facture) qui restera toutefois bien en deçà de la hausse constatée de l'énergie dans le budget de la CARO évaluée de + 208 K€ entre 2021 et 2023 (hors aide de l'Etat).

➢ Le Filet de sécurité :

Dans le cadre de la Loi de Finances Rectificative n°2 pour 2022, une dotation de compensation dite « filet de sécurité » a été créée à destination des collectivités les plus en difficulté.

Cette dotation viendra compenser une partie de la hausse constatée en 2022 sur le budget de la collectivité : 50 % sur la revalorisation du point d'indice et 70 % sur les dépenses d'énergie et d'alimentation supplémentaires.

Afin d'être éligible, la CARO doit répondre aux 3 critères cumulatifs suivants :

- avoir un potentiel fiscal par habitant inférieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant du même groupe démographique,
- avoir une épargne brute 2021 inférieure à 22 % de ses recettes réelles de fonctionnement,
- constater une baisse d'épargne brute supérieure à 25 % en 2022 principalement du fait de l'augmentation de l'énergie, de l'inflation et du point d'indice.

=) La CARO ne devrait pas être éligible à cette dotation compte tenu du niveau de son épargne brute en 2022.

Dans le cadre de la Loi de Finances 2023, cette dotation a été exceptionnellement reconduite pour aider les collectivités en 2023. Cette dotation viendra compenser une partie de la hausse des dépenses constatées en 2023 en énergie, électricité et chauffage urbain : elle représentera 50 % de la différence entre la hausse des dépenses constatées en 2022 en énergie, électricité, chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50 % de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022.

Les conditions d'éligibilité ont été élargies afin de permettre à davantage de collectivités d'en bénéficier. Afin d'être éligible en 2023, la CARO doit répondre aux 2 critères cumulatifs suivants :

- Avoir un potentiel fiscal par habitant inférieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant du même groupe démographique,
- Constater une baisse d'épargne brute supérieure à 15 % en 2023 principalement du fait de l'augmentation de l'énergie, de l'inflation et du point d'indice.

=) La CARO répond au premier critère d'éligibilité, mais pour ce qui est du deuxième critère, son épargne brute 2023 ne pourra être connue qu'après l'édition du compte de gestion définitif 2023.

- **Prorogation de la réduction des taux de l'accise sur la Taxe Intérieure de Consommation Finale d'Electricité (TICFE) :**

Afin de contenir la hausse de l'électricité, la loi de finances 2022 avait mis en place pour une année une minoration de l'accise sur l'électricité (minoration des taux applicables au 1er janvier 2022), dans la limite des minima fixés par la directive européenne sur la taxation de l'énergie. Cette Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité, intégrant la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) et la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE), a été abaissée au 1er février 2022 de 25,815€ le MWh à 1€ le MWh pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36kW, et de 23,605€ le MWh à 0,5€ le MWh pour les puissances souscrites supérieures à 36kW.

Cette mesure devait prendre fin au 31 décembre 2022. **Le gouvernement a annoncé un maintien de ce dispositif pour toute l'année 2023.**

=) La baisse de la TICFE à son minimum légal permet donc de réduire, en moyenne, le budget énergie 2023 de la CARO (budget principal) de - 20 K€.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA CARO

Les hypothèses d'évolution des ressources pour ce budget 2023

1. Les concours financiers de l'Etat :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2022 Notifications	2023 Prévisions	Évolution 2022/2023
Dotation d'intercommunalité	2 139 987 €	2 152 248 €	12 261 €
Dotation de Compensation	2 503 234 €	2 450 188 €	-53 046 €
Dotation Globale de Fonctionnement	**4 643 221 €**	**4 602 436 €**	**-40 785 €**
FPIC	861 551 €	851 000 €	-10 551 €
Total des concours de l'Etat	**5 504 772 €**	**5 453 436 €**	**-51 336 €**

Les concours financiers de l'Etat (Dotation d'Intercommunalité et Dotation de Compensation…) devraient baisser en 2023 (- 51K €) par rapport à 2022.

En effet, plusieurs critères rentrent dans le calcul de la DGF :

- l'évolution de la population totale : la population légale CARO, au 1er janvier 2023, s'élève à 65 272 habitants, soit + 403 habitants par rapport à 2022,

- le Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF) qui est l'un des paramètres de calcul de la dotation d'intercommunalité, en le comparant à la moyenne.

Cependant, malgré ces critères favorables à la CARO, la DGF 2023 sera en diminution par rapport à 2022 (- 41 K€) du fait des prélèvements opérés par l'Etat pour financer ses autres composantes de péréquation au profit des communes (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation de Solidarité Rurale…).

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF)

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) est un indicateur qui traduit le niveau d'intégration de l'EPCI sur son territoire : plus la CARO exerce de compétences, plus elle supporte des charges et plus elle doit conserver de la fiscalité.

Comparaison au CIF moyen	2020	2021	2022*	2023*
Coefficient d'Intégration Fiscale CARO	41,96%	45,22%	46,03%	46,98%
CIF moyen	*37,07%*	*38,06%*	*38,72%*	*38,85%*

** Estimation intégrant les transferts et mutualisations à ce jour*

2. Fiscalité directe locale «ménages »:

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

Pour les contribuables de la CARO, 82 % des foyers ont été exonérés, à compter de 2020, de leur Taxe d'Habitation sur leur Résidence Principale (THRP). Pour les 18 % des ménages restants, la suppression s'est faite progressivement et sera totale en 2023.

Seule, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires perdure depuis 2022 et sera due par les contribuables CARO en 2023.

Concernant la THRP, elle est remplacée par une fraction du produit net de la TVA qui évolue chaque année en fonction de la progression de la TVA nationale.

Pour 2022, ce produit de TVA national devait initialement augmenter de 5,5 %, selon la Loi de Finances 2022. Cependant, au titre des premiers versements de février, la CARO a perçu une part de TVA en augmentation de seulement + 2,9 % par rapport à 2021, loin des 5,5 % annoncés. Cette prévision de TVA a été ensuite réajustée en octobre 2022 à + 9,6 % par rapport à 2021.

De la même manière, la CARO, comme les autres collectivités, bénéficiera en 2023 d'une augmentation prévisionnelle estimée dans le cadre de la loi de Finances 2023 à + 5,1 %, qui sera ensuite ajusté en PLF 2024.

Les bases fiscales

Les valeurs locatives cadastrales, qui constituent la base de calcul de plusieurs impôts locaux, dont la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) sont revalorisées chaque année par l'Etat.

Cette revalorisation est forfaitaire. Elle relève d'un calcul automatique, publié par l'Insee, correspondant à l'inflation harmonisée constatée (IPCH) de novembre de l'année N-1 à novembre de l'année N.

Pour 2023, le coefficient de revalorisation forfaitaire a été déterminé par l'Etat à hauteur de +7,1 %.

	Bases nettes 2022 Réelles*	***Bases nettes 2023 Prévisionnelles***
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	13 739 K€	**14 715 K€**
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	78 862 K€	**83 701 K€**
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	2 018 K€	**2 161 K€**

**Notification Etat 1386 TF et bis TH - 2022*

Les taux de fiscalité

Il n'est prévu **aucune augmentation de taux de fiscalité** directe locale en 2023.

	Taux 2022	***Taux 2023***
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	8,46 %	8,46 %
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	4,46 %	4,46 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	4,25 %	4,25 %

Le produit fiscal prévisionnel 2023 peut s'établir de la manière suivante :

Ainsi, à taux inchangé, il est attendu une hausse de recettes fiscales sous l'effet de la revalorisation des bases indexée sur l'inflation :

	*Produit fiscal 2022**	*Produit fiscal 2023 Prévisionnel*
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	1 162 332 €	**1 244 857 €**
Taxe Foncière sur les propriétés Bâties	3 517 258 €	**3 733 086 €**
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	85 765 €	**91 854 €**
Taxe Additionnelle sur les propriétés Non Bâties	103 056 €	**104 087 €**
Produit fiscal total	**4 868 411 €**	**5 173 884 €**

**Notification Etat 1288M – 2022 (excepté les compensations)*

3. Fiscalité directe locale «professionnelle »:

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Le taux de CFE 2023 sera identique à celui de l'année dernière, soit 26,48 %.

Pour rappel, depuis 2021, le produit fiscal perçu par la CARO est compensé par l'Etat suite à la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels, qui a entrainé une baisse de la CFE versée par ces derniers.

Pour 2023, le produit attendu de CFE sera en hausse en raison de la revalorisation forfaitaire des bases locatives des locaux industriels de +7,1 % (IPCH). Cette revalorisation n'impacte pas les bases locatives des locaux commerciaux.

	CA 2020	*CA 2021*	*CA 2022**	*Prévision 2023*
CFE	5 583 K€	4 697 K€	4 942 K€	5 092 K€
Compensations fiscales TP/CFE	142 K€	1 078 K€	1 135 K€	1 217 K€
	5 725 K€	**5 775 K€**	**6 077 K€**	**6 309 K€**

** Notification Etat 1386 RC - 2022*

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

Suite à la suppression progressive de la CVAE, l'Etat compensera la perte de recette de cet impôt par une fraction de la TVA dès 2023.

Le montant de cette compensation sera conditionné :

- par une **part principale** qui sera déterminée sur la base d'une moyenne quadriennale des recettes encaissées par la collectivité en 2020, 2021, 2022 et 2023 ;

- par une **part complémentaire** qui sera déterminée par l'affectation de la dynamique de TVA à un fonds national d'attractivité économique des territoires. Ce mécanisme devrait permettre de maintenir et d'inciter les collectivités à attirer de nouvelles activités économiques sur leur territoire. Cette dynamique serait en hausse de 5,1 % pour 2023.

A ce jour, le montant de cette compensation 2023 pour la CARO est estimée à 3,154 M€, montant correspondant à la moyenne des années 2020 à 2022.

Cette compensation devrait être plus élevée que le montant perçu de CVAE en 2022 mais qui restera toutefois une perte de produits, pour la CARO, estimée de - 315 K€ par an, compte tenu de la moyenne des années prises en compte intégrant la crise Covid.

	CA 2020	***CA 2021***	***CA 2022****	***Prévision 2023***
CVAE	3 293 K€	3 178 K€	2 992 K€	3 154 K€

** Notification CVAE 2022*

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

	CA 2020	***CA 2021***	***CA 2022****	***Prévision 2023***
IFER	357 K€	371 K€	389 K€	397 K€

** Notification 2022*

Taxe sur les Surfaces Commerciales (TaSCom)

Le montant de la TaSCom d'une entreprise est déterminé par l'application, à la surface totale de vente au détail d'un établissement, d'un tarif qui varie en fonction du chiffre d'affaires annuel au m², de la superficie et de l'activité. Cette taxe ne s'applique qu'aux grandes surfaces commerciales.

A ce tarif est appliqué un coefficient multiplicateur compris entre 0,8 et 1,2 (1,3 sous certaines conditions) et qui ne peut varier que de 0,05 chaque année.

Par délibération du 22 septembre 2022, le Conseil communautaire a fixé ce coefficient à 1,20 pour l'année 2023. En tenant compte de cette revalorisation, le montant de la TaSCom 2023 est alors estimé à 1 251 K€, soit une hausse à périmètre constant de 60 K€.

	CA 2020	***CA 2021***	***CA 2022****	***Prévision 2023***
TaSCom	1 044 K€	1 049 K€	1 191 K€	1 251 K€

** Notification 2022*

4. Les autres produits de nature « fiscale » :

Taxe GEMAPI

La CARO a mis en place la taxe GEMAPI en 2018 afin de financer sa compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection des Inondations.

Le produit 2023, qui sera voté en même temps que les taux de fiscalité directe locale, augmentera de moins de 2€ / habitant *(1,40 € / hab.)* par rapport à 2022 pour financer une partie des 22 M€ de dépenses pour les digues prévues jusqu'en 2026.

Le solde des dépenses sera assumé par le budget général de la CARO dont le reste à charge est estimé à plus de 14 M€ d'ici 2026.

	CA 2020	*CA 2021*	*CA 2022**	*Prévision 2023*
Taxe GEMAPI + compensation réformes fiscales	1 301 K€	1 301 K€	1 400 K€	1 500 K€

** 1,351 M€ (hors compensations) : Etat 1386 RC - 2022*

Le Versement Mobilité (VM)

Mis en place depuis 2004, le versement mobilité est un impôt destiné au financement de l'ensemble des solutions de mobilité notamment les transports publics urbains et non urbains qui bénéficient à tous les habitants mais également qui participent à l'attractivité du territoire.

Il a été constaté une dynamique du VM en 2022, sur le territoire de la CARO comme sur le plan national, qui s'est expliquée par :
- la reprise économique depuis 2021 qui s'est poursuivie au 1er semestre 2022,
- la baisse du chômage et l'augmentation de l'emploi salarié,
- la régularisation de sommes dues et non déclarées en 2022.

Le contexte actuel (notamment énergétique…) conduit à adopter une certaine prudence en termes de projection d'évolution du VM payé essentiellement par des établissements privés, amenant à retenir la prévision budgétaire pour 2023 à hauteur de 3,245 M€.

	CA 2020	**CA 2021**	**CA 2022***	**Prévision 2023**
Versement Mobilité	3 103 K€	3 257 K€	3 421 K€	3 245 K€

** Projet de CA 2022*

La Taxe de Séjour

La taxe de séjour est réglée par le touriste ou le vacancier en plus de sa nuitée à l'hébergeur. Cette taxe, perçue par la CARO, est destinée au financement des dépenses favorisant l'accueil des touristes.

L'année 2022 est marquée par un montant collecté de taxe de séjour record, soit 809 K€ hors part additionnelle départementale. C'est le plus important montant jamais collecté depuis la mise en place de la taxe de séjour communautaire en 2006.

Pour 2023, il est prévu une recette prévisionnelle de 850 K€ considérant, à nuitées constantes, une augmentation liée à l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs de la taxe de séjour au 1er janvier.

	CA 2020	*CA 2021*	*CA 2022**	*Prévision 2023*
Taxe de séjour	542 K€	643 K€	820 K€	850 K€

** Projet de CA 2022*

Pour rappel le produit de cette taxe est entièrement reversé à l'Office du Tourisme Communautaire afin de promouvoir l'attractivité du territoire de la CARO.

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

La redevance des déchets ménagers (REOM) finance les charges du budget annexe liées au service de prévention et de gestion des déchets produits par les particuliers et des déchets assimilables aux déchets liés à l'activité des professionnels.

Dans un contexte économique et énergétique actuel et pour faire face à une augmentation de ces dépenses de fonctionnement (révisions des prix des marchés de collecte et d'enlèvement des bennes et des tarifs en forte hausse pour les deux nouveaux marchés de traitement des tout-venants de déchetterie valorisables et non valorisables), la CARO a augmenté, fin 2022, les tarifs de la redevance pour l'année 2023.

	CA 2020	***CA 2021***	***CA 2022****	***Prévision 2023***
REOM	8 112 K€	8 534 K€	8 938 K€	9 400 K€

** Projet de CA 2022*

5. Autres recettes :

Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

Il s'agit d'un remboursement effectué par l'Etat à hauteur de 16,404 % de certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement éligibles. La CARO perçoit cette dotation l'année même de la réalisation de la dépense sous la forme de versements trimestriels.

En 2022, la CARO a perçu une dotation très élevée reposant sur 5 trimestres pour un total de 822 K€. Pour 2023, l'estimation de recettes de FCTVA s'élève à 1 130 K€, compte tenu des dépenses d'investissement prévues.

	CA 2020	***CA 2021***	***CA 2022****	***Prévision 2023***
Budget principal – FCTVA investissement	697 K€	499 K€	740 K€	1 072 K€
Budget principal – FCTVA fonctionnement	9 K€	68 K€	29 K€	57 K€
BA Tourisme – FCTVA investissement	30 K€	78 K€	53 K€	1 K€
BA Tourisme – FCTVA fonctionnement	1 K€	0,4 K€	/	/
TOTAL	**737 K€**	**645 K€**	**822 K€**	**1 130 K€**

** Projet de CA 2022*

La politique tarifaire ajustée :

La CARO applique une revalorisation annuelle de ses tarifs proposés en matière d'eau-assainissement, de prestations touristiques et nautiques, de tarifications des services techniques…

Ces évolutions de tarifs tiennent compte pour 2023 du niveau de l'inflation élevée, de l'évolution du coût réel du service rendu et des tarifs appliqués dans les autres collectivités.

La coopération intercommunale

La CARO exerce des missions pour le compte d'autres collectivités (SMCA, SIL, Communauté de Communes du Bassin de Marennes et communes membres) notamment avec la mise à disposition ou la mutualisation de personnel depuis 2016. Ces mutualisations représentent globalement 623 K€.

Les attributions de compensation

Les attributions de compensation permettent d'assurer la neutralité budgétaire, depuis 2001, du passage à la taxe professionnelle unique au profit de la CARO et à chaque transfert de compétences.

Elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses transférées par les communes membres à l'EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Elle est recalculée lors de chaque transfert de charges, avec pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et ses communes membres.

Depuis 2023, 13 communes sur les 25 qui composent la CARO enregistreront des attributions de compensation négatives.

Cela signifie :

- d'une part, que l'attribution de compensation devient une charge pour la commune et, par conséquent, une recette pour la CARO,
- d'autre part, que ces communes ont transféré plus de charges que de produits. L'évolution de ces charges transférées est alors supportée intégralement par la CARO.

En 2023, aucun transfert de compétence n'a été voté. De ce fait, le montant de l'attribution de compensation 2023 n'évoluera pas. Elle n'intègrera que l'évolution mécanique de la contribution due, comme chaque année, au titre du SDIS.

	CA 2020	***CA 2021***	***CA 2022***	***Prévision 2023***
AC versées	1 569 K€	1 541 K€	1 510 K€	1 488 K€
AC négatives perçues	1 154 K€	1 114 K€	1 080 K€	1 052 K€
Solde	**415 K€**	**427 K€**	**430 K€**	**436 K€**

Les dépenses qui s'imposent à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan

1. Une inflation record pesant sur les dépenses de la CARO :

L'inflation constatée sur les prix à la consommation en 2022 vient impacter fortement des dépenses des collectivités pour 2023, et ce, même à volume constant.

Par leur structure et composition, les **charges à caractère général** constituent le premier poste de dépenses impactées par l'inflation :

- ✓ le carburant,
- ✓ les matières premières,
- ✓ le coût des assurances,
- ✓ l'entretien des équipements publics,
- ✓ les clauses de révision des prix des marchés publics (contrats de DSP, maintenance…),
- ✓ la contribution SDIS en hausse pour assurer la continuité de ses missions de sécurité civile,
- ✓ …

Ces charges représentaient en 2022 une enveloppe de 4,555 M€, une évolution globale au niveau de l'inflation représenterait donc un surcoût de 191 K€.

De plus, l'inflation va se traduire par une augmentation très forte des coûts des **projets d'investissement**, du fait :

- ✓ des entreprises qui répercutent les hausses des prix des matières premières, de l'énergie et des carburants sur les devis qu'elles proposent aux collectivités,

- ✓ de la pénurie des entreprises pour répondre favorablement aux marchés publics.

Cela peut remettre en question ou décaler, de fait, certains projets d'investissement prévus pour les prochaines années.

2. Une évolution à la hausse des dépenses d'énergie :

En matière d'**énergies**, la hausse estimée du budget énergie (Budget principal) entre 2022 et 2023 représente + 184 K€, réévaluée à + 119 K€ avec la prise en compte des aides de l'Etat.

Afin de se protéger de la variation des prix des marchés de fournitures d'électricité et de gaz, la CARO passe ses achats d'énergie par un groupement d'achat de l'UGAP (Union des Groupements d'Achat Publics) pour une durée de 3 ans, ce qui lui permet malgré tout de limiter la hausse de l'énergie par rapport à d'autres collectivités :

En 2021, les tarifs de l'électricité pour la CARO étaient compris entre 31,75€ le MWh et 80 € le MWh. En 2023, la plage de tarif s'étendra de 110 € à 460 € le MWh.

Pour le gaz, le coût moyen du MWh était en moyenne de 32 € le MWh pour la CARO. En 2023, le coût moyen passera à 66 € le MWh. Cela représente une augmentation du gaz pour la CARO de 160 % en moyenne.

Plusieurs facteurs nationaux et internationaux cumulés expliquent cette tendance haussière des prix de l'énergie :

- ✓ la guerre en Ukraine : ce conflit d'ampleur international a débuté en février 2022 ;
- ✓ une dégradation du parc nucléaire français : début septembre 2022, seuls 24 des 56 réacteurs français étaient en service, les autres étant en arrêt pour maintenance programmées ou suite à des problèmes de corrosion non prévus ;
- ✓ une sécheresse météorologique qui a affecté les cours d'eau utilisés pour le refroidissement des réacteurs et qui a conduit à une réduction de la puissance du parc nucléaire et hydraulique ;
- ✓ un coût de l'électricité indexé sur celui du gaz ;
- ✓ une augmentation du prix du quota d'émissions de CO2 sur le marché européen (20 €/t fin 2020 contre 100 €/t aujourd'hui).

3. Les augmentations en matière de personnel :

Sur le plan national, le gouvernement a mis en place différentes mesures depuis 2022, pour atténuer les effets de l'inflation galopante, qui génèrent des incidences financières 2023, avec un effet en année pleine, sur la masse salariale de la CARO :

- ✓ **Une hausse mécanique du SMIC au 1er janvier 2023 prévue à + 1,8 %** (contre + 0,9 % au 1er janvier 2022). Deux revalorisations exceptionnelles sont intervenues aussi en cours d'année 2022 dès lors que l'inflation dépasse les 2 % :
    - + 2,6 % au 1er mai 2022, ce qui a eu pour effet le relèvement du traitement minimum dans la fonction publique territoriale à l'indice majoré 352,
    - + 2 % au 1er août 2022 concernant tous les agents contractuels relevant du droit privé (apprentis, PEC...).

- ✓ **L'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique à 3,5 %** qui a eu lieu au 1er juillet 2022. Pour l'ensemble de la fonction publique territoriale, le dernier dégel en date du point d'indice était de 1,2 % en deux temps : 0,6 % le 1er juillet 2016 et 0,6 % le 1er février 2017.

- ✓ A l'instar des revalorisations indiciaires des premiers échelons de catégories C en janvier 2022, est entrée en vigueur en septembre 2022 **une revalorisation salariale des débuts de carrière des catégories B**,

- ✓ Reconduction de la **Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat** (GIPA) en faveur des agents territoriaux dont le traitement indiciaire ne progresse pas suffisamment au regard de l'inflation, en l'absence de nouvelles mesures de revalorisation salariale. Cette mesure s'adresse aux titulaires mais aussi aux agents en contrat à durée déterminée. Le montant de cette indemnité s'élève à 18 K€ pour la CARO.

L'impact financier de ces mesures nationales dans le budget de la CARO en année pleine est estimé à + 597 K€ (hors GIPA).

4. Les intérêts de la dette variable en hausse :

En 2023, une attention particulière sera portée :

- ✓ ***sur la hausse continue et importante des intérêts de la dette variable*** de la collectivité qui va impacter de manière significative le budget de fonctionnement de la CARO de + 208 K€ en charges d'intérêt supplémentaires (selon anticipations estimées en janvier 2023).

Annuité par année	***2019****	***2020****	***2021***	***2022***	***Prévision 2023*****
Capital payé sur la période	1 246 K€	1 303 K€	1 467 K€	1 607 K€	*1 631 K€*
Intérêts payés sur la période	387 K€	354 K€	320 K€	297 K€	*383 K€*
Annuités - Budget principal	***1 633 K€***	***1657 K***	***1 787 K€***	***1 904 K€***	***2 014 K€***
Capital payé sur la période	2 658 K€	2 751 K€	2 831 K€	3 161 K€	*3 247 K€*
Intérêts payés sur la période	764 K€	711 K€	656 K€	621 K€	*743 K€*
Annuités - Budgets annexes	***3 422 K€***	***3462 K€***	***3 487 K€***	***3 782 K€***	***3 990 K€***
Capital payé sur la période	3 904 K€	4 054 K€	4 298 K€	4 768 K€	*4 878 K€*
Intérêts payés sur la période	1 151 K€	1 065 K€	976 K€	918 K€	*1 126 K€*
Annuités - Tous budgets	***5 055 K€***	***5 119 K€***	***5 274 K€***	***5 686 K€***	***6 004 K€***

**En sus de ces montants, la CARO s'est acquittée des dernières sommes dues à la Ville de Rochefort quant au transfert de ses anciennes zones économiques amorcé en 2000 par la CAPR soit 445 304 € en 2019 et 17 684 € en 2020.*

***Annuités théoriques (hors nouveaux emprunts encaissés en 2023 et hausse des taux d'intérêts)*

Après un contexte de taux historiquement bas depuis quelques années, les conditions financières se durcissent et les taux de marché sont devenus très volatiles.

Si la diversification des index (fixe ou variable), recommandée par Finance Active lors du dernier audit 2022, est à hauteur de 25 % de taux variable minimum, cette proportion doit rester, toutefois, minoritaire dans l'encours de dette :

- A taux fixe, les intérêts sont connus et peu sensibles aux variations des marchés financiers, ce qui permet de sécuriser les frais financiers sur les années à venir. Les contrats d'emprunts sont, néanmoins très onéreux lors de remboursement par anticipation et plus chers que le taux variables dans la mesure où ils intègrent les risques potentiels à venir.

- A taux variable, les montants d'intérêts varient en fonction du contexte de marché qui a été très attractif ces dernières années et a permis de dynamiser le taux moyen de la dette globale. Ces contrats d'emprunts variables sont, quant à eux, remboursables par anticipation avec des frais d'indemnités limités.

Au 01/01/2023, 18 % de la dette totale de la CARO est à taux variable et 8 % à taux Livret A.

Au budget primitif 2023, le montant de l'emprunt nécessaire pour financer le programme d'investissement 2023 sera important. Une partie du résultat 2022 et des subventions nouvelles, notifiées au cours de l'année 2023, seront affectées à la réduction de cet emprunt d'équilibre 2023.

A compter de 2023, il conviendra de contractualiser des emprunts les mieux-disants et les plus favorables au regard du contexte volatile.

Les actions mises en place pour maintenir les équilibres

1. Une situation saine résultant d'une gestion déjà rigoureuse :

Depuis plusieurs années, la CARO assure une continuité de service public, tout en maintenant ses objectifs de bonne gestion financière, à savoir :

- ✓ Une prospective financière équilibrée sur 4 ans,
- ✓ Des évolutions de dépenses contenues,
- ✓ Des taux de fiscalité qui n'augmenteront pas en 2023,
- ✓ Un encours de dette maîtrisé pour financer ses projets d'investissement, avec une capacité de désendettement inférieure à 10 ans,
- ✓ Un excédent au titre du résultat de l'exercice précédent équivalent à 1 mois de dépenses réelles pour financer les fluctuations de recettes (CVAE par exemple), le paiement des annuités de la dette…

2. Des priorités fixées pour contenir la hausse des dépenses de fonctionnement et maintenir une gestion prudente des finances de la CARO :

Pour faire face à cette inflation record, à l'augmentation des prix de l'énergie, à la hausse de la dette variable et afin de conserver une stabilité financière, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a dû se doter d'un cadre budgétaire strict pour 2023 en :

- ✓ proposant des enveloppes budgétaires par directions afin de réduire de 500 K€ le volume des dépenses de fonctionnement,
- ✓ priorisant les actions à mener par compétence,
- ✓ maîtrisant les subventions d'équilibre pour les budgets Activités Economiques et Mobilités, demandant un effort de réduction des charges de personnel de -167 K€ par an,
- ✓ ramenant le Plan Pluriannuel d'Investissement à 87 M€ sur 2023-2026 au lieu de 110 M€ sur 2022-2026.

3. Les réflexions menées par les différents services de la CARO pour atteindre les objectifs demandés :

Les services de la CARO font preuve d'adaptation pour garantir le niveau de service public et répondre à la demande de réduction des coûts du budget de fonctionnement.

Direction Informatique :

- Mise en place de groupements d'achat pour obtenir de meilleures conditions pour les forfaits mobiles et la location de photocopieurs,

Point d'alerte : le modèle économique des fournisseurs de logiciel évolue privilégiant les locations et les licences au détriment des ventes rendant plus coûteux les maintenances informatiques pour la collectivité.

Direction Gemapi - Eau – Assainissement :

- Le déploiement de la télérelève sur Rochefort s'achèvera fin 2023. Il permettra de réduire l'intervention des releveurs uniquement pour les situations présentant des dysfonctionnements ou des anomalies. La télérelève permettra d'identifier les fuites rapidement et de prévenir les propriétaires des anomalies constatées en quelques jours.

- Mi 2023, l'ensemble du territoire communautaire sera couvert par des schémas directeurs d'eaux pluviales permettant d'avoir une connaissance précise du réseau, d'identifier les secteurs problématiques et de contraindre les aménageurs à certains travaux,

Point fort : une fois que la connaissance des linéaires du réseau pluvial de chaque commune sera connue précisément, il sera procédé à une clause de revoyure courant 2023, conformément à la conclusion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de 2018, afin d'ajuster les montants de cette évaluation de manière définitive.

Directions des Services Techniques :

- La direction Projets Bâtiment – Energie et le service Chauffage Ventilation Climatisation - Exploitation ont mutualisé leur mission et travaillent de concert en matière de gestion des fluides, de régulation et de contrôle des consommations, d'installation ou de suivi des centrales photovoltaïques,

- Des missions de maîtrise d'œuvre sont réalisées, en interne, par le bureau d'études de la Ville pour la réalisation de projets CARO (Lumina, Vélodysée, ZAC économique, les arrêts de bus, le golf…) permettant ainsi une plus grande réactivité à moindre coût,

Point de vigilance : tous les chantiers connaissent des augmentations significatives de coûts de matériaux et de hausse d'énergie du fait de l'inflation et des pénuries subies.

Direction de la Culture :

- L'amplitude des horaires d'ouverture de la médiathèque de Rochefort a été réduite afin d'adapter les missions avec le personnel présent.
- La réalisation, une année sur deux, de l'animation « Cigogne en Fête » est envisagée.

Service des Archives :

- De nouvelles missions de prestations d'archivage pour les communes membres seront poursuivies en 2023.

Direction Aménagement Transition Ecologique et Mobilités :

- L'aire communautaire des gens du voyage située à Tonnay-Charente sera remise en état suite à sa fermeture pour dégradation.

- L'aire de grand passage située à Tonnay-Charente au lieu-dit « Moulin de Péfineau » sera rouverte sur la période estivale : les modalités de fonctionnement de cette aire génèrent chaque année d'importantes dépenses en fluides pour la CARO (la participation des occupants ne couvre pas les frais engagés) et d'imposants tonnages de déchets.

- La DSP R'Bus est fortement impactée par l'augmentation des coûts de l'énergie. Une augmentation des tarifs a été nécessaire. Elle porte uniquement sur les tarifs occasionnels et les abonnements curistes, et entrera en vigueur au 1er mars prochain.

- La CARO est lauréate de l'Appel à Manifestation « Tribio » de la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'ADEME permettant ainsi d'obtenir des financements pour organiser le tri des biodéchets à la source et ainsi financer l'acquisition de composteurs collectifs et individuels et le recrutement d'un animateur dédié,

- Pour financer ces surcoûts, et malgré une optimisation des dépenses courantes, une évolution des tarifs de base a été actée ainsi que des changements sur les modalités d'application de la REOM pour les professionnels, notamment pour ceux identifiés comme gros producteurs de déchets,

- Le service Redevance poursuivra ses enquêtes auprès des ménages et des professionnels pour une facturation au plus juste des usagers (plus de 200 K€ supplémentaires collectés en 2022 grâce à ce travail).

Point d'alerte : le marché de collecte arrivera à son terme le 31 décembre 2023. Une consultation sera donc lancée en 2023 incluant une optimisation du schéma de collecte (fréquences et modalités), en raison du tri à la source des biodéchets et de la montée en puissance des actions de prévention.

4. Les propositions RH initiées sur le plan local :

L'évolution des dépenses de personnel est liée au nombre de postes ouverts mais aussi à la politique en matière de ressources humaines qui est développée au sein de la collectivité (action sociale, maintien et acquisition de compétences, qualité de vie au travail…).

Pour rappel, les dépenses de personnel incluent non seulement la masse salariale, mais également ses « périphériques » (formation professionnelle, action sociale...), ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais médicaux, assurance risques statutaires, déplacements dans le cadre du travail, équipements de sécurité, adhésions à certaines missions du CDG 17...).

Sur le plan local, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan :

- ✓ va poursuivre sa démarche de mise en adéquation des ressources humaines avec les projets validés en Conseil Communautaire, d'homogénéisation des processus et de réévaluation des organisations,

- ✓ continuera d'accompagner les agents dans l'acquisition et le renforcement des compétences qui sont autant une source de développement que d'économies à long terme,

- ✓ préservera la qualité de vie au travail des agents qui reste une composante commune à l'ensemble de ces démarches,

- ✓ placera la santé des agents au cœur des démarches des ressources humaines (collaboration renforcée avec la médecine du travail, mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement, intensification du projet Bien…) afin de garantir un service public efficient.

De plus, il sera instauré une hausse du contrat d'assurance risques statutaires : une hausse du taux de cotisation de 0,30 % intervient au 1er janvier 2023 comportant une baisse du niveau d'indemnisation à 70 % des rémunérations des agents absents, soit un taux de 3,56 % contre 3,26 % au 1er janvier 2022, ce qui constitue la 2ème augmentation du taux de cotisation sur la durée du contrat. A rémunération constante, cette hausse représente 21 K€.

A noter que l'attractivité de la fonction publique est érodée surtout depuis la crise Covid : salaires et perspectives de carrières peu séduisantes, processus de candidature trop complexe ou trop compétitif, métiers sous tension….

Ainsi, au 1er janvier 2023, le nombre total d'agents s'élève à 332 contre 335 au 1er janvier 2022 (hors saisonniers et remplacements) et se répartit de la manière suivante :

		Au 1er janvier 2022	*Au 1er janvier 2023*
Nombre d'agents		***335***	***332***
dont	Titulaires	267	273
	Contractuels	33	37
	Emplois aidés	6	7
	Emplois saisonniers / agents remplaçants	29	15

Afin de respecter l'effort de baisse attendu sur les charges de personnel, la masse salariale de la CARO sera contenue sur l'exercice 2023.

5. Les actions d'économies d'énergie menées par la collectivité :

Afin de répondre aux réglementations qui s'imposent ou s'imposeront aux collectivités, notamment :

- le **décret tertiaire** qui oblige la réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire (bâtiment de plus de 1000 m²) de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et de 60 % en 2050,
- le **plan de sobriété énergétique** du 6 octobre 2022 qui met en œuvre des mesures phares afin de réduire de 10 % d'ici 2024 les consommations,
- le **changement climatique et à la neutralité carbone** : La France souhaite sortir de sa dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % sa consommation d'énergie d'ici 2050,

La CARO s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une politique de production d'énergie renouvelable en autoconsommation collective ou revendue sur le réseau :

- ✓ 3 centrales solaires photovoltaïques sur la CARO qui assurent une production de 172 KWc/an,
- ✓ Une production de biogaz par cogénération à la station de lagunage.

De plus et compte tenu du contexte actuel de fortes tensions sur l'énergie, différentes opérations à court terme ont été mises en œuvre également et se poursuivront en 2023 :

<u>Pour tous les bâtiments CARO :</u>

- Baisse de 1°C à 2°C dans la grande majorité des équipements publics (locaux administratifs, équipements culturels…) et à 19 °C dans les bureaux,
- Arrêt des appareils producteurs d'eau chaude sanitaire,
- Démarrage tardif, arrêt précoce et adaptation de la période de chauffe des bâtiments publics,

<u>Informatiquement :</u>

- A compter de novembre, des mises à jour et des sauvegardes en journée sont réalisées pour permettre d'éteindre le maximum de postes informatiques en dehors des heures de bureaux,

Energétiquement :

- Campagne de sensibilisation au quotidien et tout au long de l'année par les éco-gestes des agents aux rencontres BIEN et aux rencontres thématiques (obligatoire pour les nouveaux arrivants),
- Promotion de l'écologie numérique avec les Cyber CleanUp Day et la diffusion de messages sur les postes informatiques (campagne TILT),
- Orientation de la collectivité vers des projets d'autoconsommation collective (production et répartition de la production entre un ou plusieurs consommateurs proches physiquement).

LES PARTENARIATS

Avec l'Etat

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Les CRTE sont des cadres contractuels entre l'Etat et les EPCI élaborés sur la base des projets de territoire de ces derniers.

Le CRTE de la CARO a été signé en octobre 2021 alors que débutait la démarche d'élaboration du Projet de territoire. Il s'appuie sur une stratégie locale articulée autour de 3 grands axes :

1. Créer une unité territoriale : services aux habitants, mobilités,
2. Préserver et valoriser les richesses du territoire : cadre environnementale, valorisation du patrimoine, adaptation au changement climatique, économie circulaire, agriculture, sobriété et efficacité énergétique,
3. Innover et rayonner au-delà du territoire de la CARO : développement économique, offre de formation.

En 2022, plusieurs actions communautaires ont été soutenues dans ce cadre en matière :

- de mobilités : projet R'Vélo (élaboration du nouveau Schéma cyclable et poste de chargé de mission notamment), création d'un point service vélo en gare de Rochefort, création d'une liaison cyclable entre le Viaduc de l'Estuaire et le centre-ville de Rochefort, mise en accessibilité d'arrêts de bus ;

- d'économie circulaire : poste de chargé de mission, étude et expérimentation pour la création d'une filière de valorisation des matériaux composites ;

- d'économie d'énergie : plateforme de la rénovation énergétique CARO Rénov ' ;

- de tourisme : création d'un bâtiment d'accueil sur le site du Pont Transbordeur, définition d'une stratégie partagée de valorisation patrimoniale et culturelle du Marais de Brouage, réfection du chemin de Charente, création d'une piste cyclable aux Pêcheurs d'Islande ;

- d'économie : dépollution et démolitions dans le cadre du pôle industriel aéronautique de l'Arsenal, expérimentation Rebond Innovant 2022 ;

- de valorisation des richesses du territoire : création d'un espace de sensibilisation au milieu marin avec le Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis au sein du Fort Liédot.

En 2023, un avenant au CRTE sera signé pour intégrer les orientations du Projet de territoire et adapter le programme d'actions.

Contrat de ville

L'avenant au Contrat de Ville de Rochefort (Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques), qui avait déjà été prorogé par l'Etat jusqu'au 31 décembre 2022, l'a, à nouveau, été jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette prolongation a permis de réaliser une évaluation synthétique du Contrat 2015-2022 en vue de l'écriture du nouveau Contrat de Ville qui sera opérationnel dès le 1er janvier 2024. En 2023, ce travail de co-construction autour du nouveau Contrat sera mené avec les nombreux partenaires du territoire.

En 2022, 15 projets ont été conduits sur Rochefort Océan dans ce cadre avec un cofinancement de la CARO à hauteur de 94 550 € :

Thématiques	*Actions*
Réussite éducative	- Programme de réussite éducative (CCAS Rochefort)
Développement économique et emploi	- Jardin partagé et collectif « Restez pas planté » (Régie Inter Quartiers « Riq'Ochets) - Accompagnement renforcé pour l'obtention du permis de conduire B (Vivractif) - Accompagnement à la location de 2 roues (Vivractif)
Santé	- Les jardins de l'utopie (La Boussole)
Lien social et citoyenneté	- Conseil citoyen (CS culturel Primevère Lesson) - Implication des jeunes dans la vie de leur local, S'portez vous bien, chantier jeune, activité linguistique (AAPIQ) - Actions pour la citoyenneté et le lien social (CS culturel Primevère Lesson) - Labo numérique (Les petits débrouillards) - Cités débrouillardes – la science en bas de chez toi (Les petits débrouillards)
Culture et éducation	- Voyage in situ dans les quartiers (Théâtre de la Coupe d'Or) - B.A.C.H. (Il Convito) - Les p'tits bouquineurs (Collège Lafayette) - Passeurs d'images 2022 – Rochefort (Fonds Audiovisuel de Recherche)

Par ailleurs, d'autres opérations relevant de la solidarité territoriale ont été soutenus par la CARO pour une enveloppe globale de 110 500 € : Espaces France Services, garde d'enfants en horaires décalés, logement des jeunes, médiation en commissariat…

Contrat Territoire d'Industrie (CTI)

En partenariat avec la CdA Royan Atlantique, la CdC du Bassin de Marennes et la CdC de l'Ile d'Oléron et les acteurs industriels, la CARO poursuivra la mise en œuvre du Contrat Territoire d'Industrie qui comprend :

- Le développement d'un pôle industriel aéronautique et technologique sur la zone économique de l'Arsenal à Rochefort,
- La création d'un hub industriel aéronautique sur l'aéroport Rochefort/Charente-Maritime,
- Le développement du port de commerce Rochefort/Tonnay-Charente,
- La création d'une pépinière et de services aux entreprises,
- La création d'un pôle territorial de formation et d'hébergement,

- La création d'un centre d'application/démonstrateur de l'aménagement intérieur inter-filières,
- La promotion de l'industrie et une démarche d'attractivité,
- La densification des espaces économiques existants.

L'Etat a annoncé la prolongation du dispositif jusqu'en 2026.

Action Cœur de Ville (ACV) devenue Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

La Ville et la Communauté d'agglomération poursuivront la mise en œuvre du programme d'actions sur 2023 toujours à travers ses projets phares que sont l'Arsenal des Mers, la restauration de la Maison de Pierre Loti, la valorisation du site du Pont Transbordeur, la poursuite des travaux préalables au développement du Pôle Industriel Aéronautique et Technologique sur la ZAC de l'Arsenal, ainsi que la reconversion du site de l'ancien hôpital Saint-Charles.

Le programme Action Cœur de Ville sera prolongé jusqu'en 2026 (au lieu de 2022). L'Etat devrait communiquer le nouveau cadre d'intervention mi 2023 en vue d'un avenant de la convention ORT.

Contrat Local de Santé (CLS)

Le CLS de la CARO sera signé courant 2023 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Ces Contrats, qui ont vocation à couvrir tous les champs de la santé, s'articulent autour de 3 grands axes :

- Poursuivre les efforts de lutte contre la désertification médicale,
- Participer à structurer et à renforcer l'offre de soins du territoire,
- Favoriser l'action et la coordination des opérateurs de santé.

Sur Rochefort Océan, en accord avec l'ARS, il sera centré sur certains enjeux qui reflètent plus particulièrement les actions initiées par la CARO dans sa lutte contre la désertification médicale :

1. Faciliter et promouvoir la venue de jeunes internes sur le territoire : soirée accueil Inventa Ro, colocation internat de ville, favoriser la formation des maitres de stage universitaires, Participation au collège national des généralistes enseignants...
2. Favoriser l'installation et l'ancrage des médecins sur le territoire : accueil, accompagnement et mise en réseaux des nouveaux médecins, création de cabinets médicaux à destination de la médecine libérale ou thermale, accompagnement des projets de santé des communes, création d'un espace recruteur …
3. Projet de santé de collaboration professionnelle et soins coordonnés : création de maisons de santé pluridisciplinaire (MSP) à Rochefort et à Tonnay-Charente, création d'un centre de santé porté par l'Union Mutualiste Rochefortaise, accompagnement de la création d'une Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) sur le territoire Rochefort Océan, prescription médicale d'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)...
4. Accompagner le développement des ressources en santé mentale du territoire : préventions des addictions, création d'un Conseil Local en Santé Mental, promotion de la prise en charge des troubles des conduites alimentaires (TCA)...
5. Développer l'offre de formation en santé sur le territoire : création d'un pôle de formation supérieur en Santé...

Cette stratégie sera déclinée en un programme d'actions dont certaines sont déjà mises en œuvre sur le territoire par la CARO ou d'autres acteurs, et proposera également de nouvelles actions à développer.

PLIE

Le PLIE permet aux personnes les plus fragiles d'être accompagnées, de manière personnalisée, vers un emploi durable ou une formation qualifiante.

En 2022, l'objectif était de 335 personnes à suivre par les 4 référents de parcours PLIE. De plus, les deux chargés de relations entreprises ont animé un réseau de plus 150 entreprises pour accueillir les participants du PLIE en emploi et/ ou en stage.

Un nouveau protocole PLIE sera mis en œuvre sur la période 2022/2026 à l'échelle de la CARO et de la CdA de La Rochelle pour un montant de 1 625 000 € de FSE+ (Fonds Social Européen +). Les opérations menées dans ce cadre ont toujours pour vocation d'accompagner les publics fragiles de manière personnalisée pour favoriser une reprise d'emploi et/ou une qualification et de mobiliser les employeurs pour faciliter les recrutements et les intégrations en entreprises.

Avec la Région Nouvelle-Aquitaine

Contrat de redynamisation et de cohésion 2018-2021

Le Contrat de Redynamisation et de Cohésion 2018-2021 a pris fin le 31 décembre 2022. Il a permis de mobiliser près de 9 375 000 € de crédits régionaux pour financer 35 projets du territoire (dont 5 millions pour l'Arsenal des Mers et 1 million pour la restauration de la Maison de Pierre Loti), dont 19 projets portés par la CARO pour 6 448 781 € de subventions accordées.

Par ailleurs, la Région a financé les actions de l'entente intercommunautaire pour le Marais de Brouage à hauteur de 53 000 €.

Le Contrat de Développement et de Transition 2022-2026

Le Contrat de Développement et de Transition sera signé officiellement début 2023. Toutefois, il entrera en vigueur dès le 1er janvier.

Comme le Contrat de Redynamisation et de cohésion, il s'appuie sur des orientations stratégiques définies par les EPCI signataires (CARO, CdA Royan Atlantique, CdC du Bassin de Marennes et CdC de l'Ile d'Oléron) :

- Accompagner les dynamiques d'innovation, de structuration de filières, de modernisation du modèle économique, de transition des entreprises et d'élévation des compétences : soutien au développement de l'innovation et des filières, mutation de l'économie touristique, relocalisation de l'agriculture et organisation des filières courtes, développement de la formation en adéquation avec les besoins du territoire ;
- Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants : confortement des centres villes et centres bourgs dans leurs fonctions, accès à la santé et aux soins, accès à un habitat approprié et économe en énergie, mobilités du quotidien, offre artistique, culturelle, sportive et de divertissement ;
- Préserver et valoriser les patrimoines naturels, culturels et bâti : valorisation/restauration/protection des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, préservation/promotion du patrimoine bâti et architectural ;
- Préserver la qualité de l'environnement, protéger les populations face aux risques naturels et soutenir l'adaptation du territoire face au changement climatique : réduction/valorisation des déchets, sobriété énergétique, lutte contre les risques naturels.

Un plan d'actions pluriannuel est annexé au Contrat. Il identifie plusieurs projets publics sur le territoire Rochefort Océan :

- Création d'un pôle de formation supérieur à Rochefort dans le cadre de la reconversion du site de l'hôpital St Charles (CARO),
- Poursuite du développement du Technopôle de l'Arsenal avec la création d'ateliers entrepreneuriaux (CARO),
- La création d'une maison de santé pluridisciplinaire sur l'Ile d'Aix (commune de l'Ile d'Aix),
- Opération Grand Site du Marais de Brouage (CARO/ CCBM),
- Requalification de la Pointe de Port-des-Barques (CD17/ CARO/ commune de Port-des-Barques),

- Requalification de la Pointe de la Fumée à Fouras-les-Bains (CD17),
- Restauration du pont suspendu de Tonnay-Charente (commune de Tonnay-Charente),
- Création d'un équipement regroupant une ressourcerie, une déchetterie, une matériauthéque, un espace de formation et un espace pédagogique à Rochefort (CARO),
- Mise en œuvre des actions de la Stratégie Croissance bleue partagée (CARO/ CARA / CCBM/ CCIO),
- Ingénierie Territoire d'industrie (CARO) – financement du poste de chargé de mission.

Ce plan d'actions pourra être amendé en cours de programme pour tenir compte des évolutions du territoire.

Programme Leader 2014-2020

La programmation au titre du programme Leader 2014-2020 s'est poursuivie au cours de l'année 2022. Elle s'achèvera à la fin du 1er semestre 2023. Le programme devra être soldé au plus tard le 31 décembre 2025, date limite pour le versement des subventions.

Volet territorial des Fonds européens 2021-2027

La candidature conjointe de la CARO, de la CdA Royan Atlantique, la CdC de l'Ile d'Oléron, la CdC de Marennes et le PETR Marennes Oléron a été retenue par la Région pour le portage et l'animation de fonds européens issus de la programmation 2021-2027. Elle conduit à la constitution d'un nouveau GAL (Groupe d'Action Locale), constitué d'acteurs publics et privés des 4 EPCI concernés et dénommé « Iles et pertuis Charentais ».

Ce nouveau programme permettra de financer des projets du territoire s'inscrivant dans les axes d'intervention suivants :

- Stimuler les pratiques humaines durables en préservant et en valorisant le patrimoine territorial : offre touristique qualitative et durable, préservation des patrimoines naturels et bâtis ;
- Renforcer l'attractivité et les aménités du territoire pour ses habitants : équipements et services de proximité, offre culturelle, habitat, mobilités durables ;
- Accompagner le renouveau et la résilience du tissu économique au service des transitions sociales, sociétales et environnementales : innovation, nouvelles filières à fort potentiel, alimentation durable, économie circulaire ;
- Transition bleue en faveur de la pêche et de l'aquaculture pour la préservation d'un territoire maritime et littoral situé entre estuaires et marais : économie circulaire, identité maritime, adaptation au changement climatique, qualité des eaux.

Des échanges sont en cours avec les services de la Région pour finaliser le contenu et les modalités de mise en œuvre de ce nouveau programme. Ils prendront la forme d'une convention signée entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le PETR Marennes Oléron, structure juridique porteuse du programme. La signature de cette convention, attendue au cours du 1er semestre 2023, permettra d'engager la programmation des fonds européens.

Avec le Département de la Charente-Maritime

Courant 2022, le Département de la Charente-Maritime a engagé une démarche de contractualisation avec les EPCI.
Les **Contrats de proximité 2022-2026** ont pour objectifs de rendre plus lisibles et plus efficientes les collaborations entre le Département, les communes et les intercommunalités, de témoigner d'une ambition et d'une vision commune et de fixer le cadre de la mise en œuvre des projets de territoires.
Signés par le Département, les EPCI mais également les communes, les Contrats de proximité s'articuleront autour de 13 domaines d'intervention :

- Autonomie / grand âge
- Accès à la médecine générale
- Logement / habitat
- Insertion / action sociale
- Droit de l'enfance
- Jeunesse
- Exemplarité énergétique
- Protection environnementale
- Infrastructures / mobilités
- Politique de l'eau
- Sécurité
- Tourisme
- Sport / culture

Les travaux d'élaboration de cette nouvelle contractualisation sont en cours en vue d'une adoption du Contrat en mars 2023.

Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027

Le nouveau CPER identifie 7 projets structurants sur le territoire Rochefort Océan, de maîtrises d'ouvrage diverses :

- Aménagement des abords du Pont Transbordeur (CARO),
- Valorisation de la Pointe de Port-des-Barques (CD17 / CARO / Port-des-Barques),
- Restauration du Pont Suspendu de Tonnay-Charente (Tonnay-Charente),
- Création d'un pôle de formation supérieure dans le cadre de la reconversion du site de l'hôpital St Charles (CARO),
- Requalification de la Pointe de la Fumée à Fouras (CD17),
- Développement du pôle aéronautique industriel de l'Arsenal (CARO.

Les engagements financiers de l'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en œuvre de ces projets seront précisés courant janvier.

LES PROJETS DE LA CARO

Le projet de territoire

Le 19 mai 2022, **le Conseil communautaire a approuvé les orientations stratégiques** du projet de territoire qui ont permis de formaliser un programme d'actions autour de 4 axes directeurs selon le schéma ci-dessous :

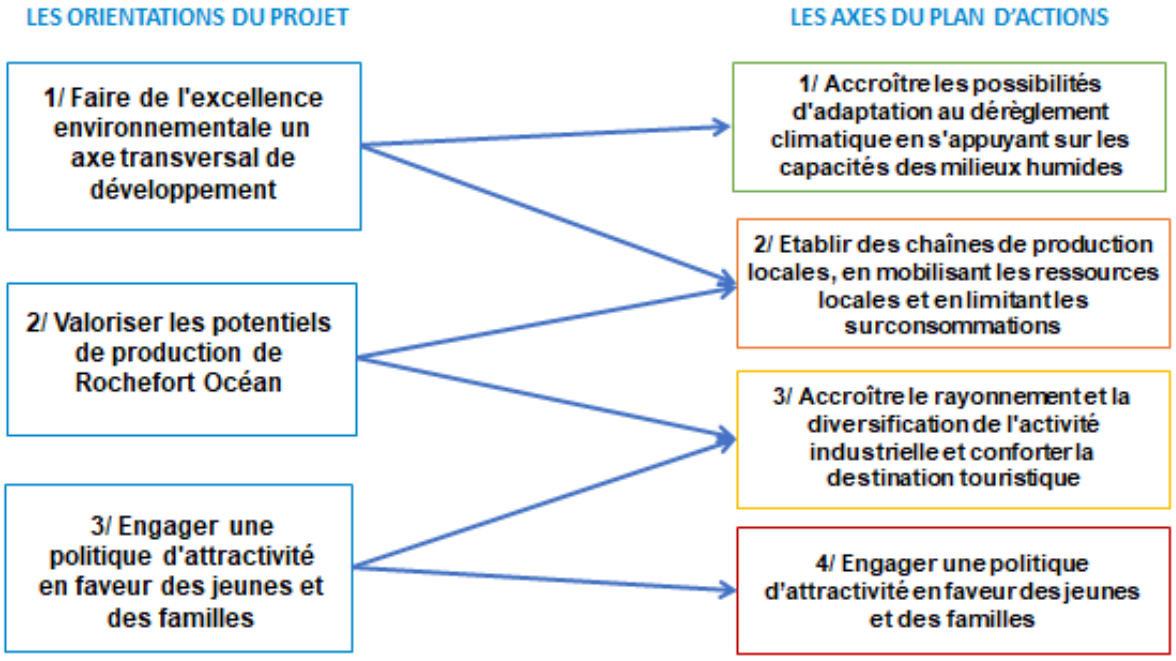

Le projet de territoire sera finalisé au cours du 1er semestre 2023 avec **la formalisation et l'adoption d'un programme d'actions et de modalités de gouvernance**. Une réflexion sera également conduite sur la façon dont le projet pourra être partagé avec la société civile et les habitants du territoire dans le courant de l'année.

Le présent Rapport sur les Orientations Budgétaires s'articule autour de ces 4 axes directeurs.

Axe 1 - Accroitre les possibilités d'adaptation au dérèglement climatique

1. Valoriser les possibilités d'adaptation des milieux et des paysages aux effets du changement climatique

Réduire l'artificialisation des sols et renaturer les espaces littoraux

Le **Schéma de Cohérence Territorial (SCoT)** sera approuvé au cours du 1er semestre 2023. Il affiche une volonté affirmée d'un territoire sobre en consommation foncière permettant un développement raisonné compatible avec les enjeux paysagers et environnementaux. Afin de maîtriser la consommation foncière du territoire sur les prochaines décennies, il sera nécessaire de mettre en place et d'animer un observatoire du foncier.

La compatibilité des PLUs communaux avec le SCoT devra être vérifiée afin d'envisager des procédures de mise en révision ou de modification.

Le service Aménagement de la CARO accompagne les communes dans **l'élaboration de leurs documents d'urbanisme** (8 PLUs communaux accompagnés en 2021 et 2022). En 2023, 5 communes bénéficieront de cette accompagnement pour la révision de leur PLU (Champagne, Saint-Jean d'Angle, Soubise, Muron et Loire-Les-Marais) : accompagnement dans la rédaction des délibérations et des pièces du marché public, participation aux réunions de travail et réunions PPA…

La raréfaction du foncier économique disponible amène la CARO à définir une **nouvelle politique foncière pour ses zones d'activités**.

La souscription à une nouvelle **offre numérique** lui permettra prochainement de centraliser et exploiter les informations relatives aux entreprises présentes sur ses zones.

Par ailleurs, un nouveau règlement sera appliqué pour accélérer la **densification du foncier économique** notamment pour les terrains encore disponibles, sur la base d'une réflexion collective avec les acteurs économiques et les partenaires. La CARO envisage également **de réviser son modèle de gestion du foncier à vocation économique** en s'appuyant sur de nouvelles dynamiques et pratiques. L'opportunité d'entrer en possession de terrains en déprise sera également étudiée.

Parallèlement, depuis 2021, la CARO travaille à **l'optimisation foncière de ses zones d'activités**. Une étude a permis d'identifier différents leviers. Une expérimentation sera conduite à partir de 2023 sur la zone d'activités des Sœurs avec les entreprises du site. L'objectif est d'étudier l'opportunité et la faisabilité de modules bâtimentaires et de services partagés (restauration, salle de réunion, conciergerie, parking vélo sécurisé...). Ce travail vise non seulement à optimiser la consommation du foncier économique dans un contexte de raréfaction du foncier disponible mais également à mettre en réseau et créer des synergies entre les entreprises présentes sur les zones d'activités.

Sur le littoral, les travaux d'extraction des déchets et de renaturation réalisés par le Département de la Charente-Maritime, avec le soutien financier de la CARO, en vue de la **requalification du Pré Magnou** ont débuté en novembre et s'achèveront en mars 2023.

Par ailleurs, la CARO initiera, en 2023, l'élaboration d'une **stratégie de gestion du risque d'érosion côtière** sur les territoires à enjeux (Port-des-Barques et Ile Madame, Fouras – Bois vert et Ile d'Aix – Jamblet).

La prévention des inondations

Dans le cadre du **PAPI SILYCAF**, toutes les opérations prévues sur l'Ile d'Aix sont achevées. Des travaux restent à réaliser sur Fouras :

- la protection de la Pointe de la Fumée sera réalisée dans le cadre de sa requalification,
- sur la plage Nord, une étude est en cours pour définir comment fermer l'accès à la plage (travaux en maîtrise d'ouvrage SILYCAF).

La rétrocession des ouvrages réalisés par le SILYCAF ou le Département à la CARO est en cours. La CARO assurera alors la gestion de ces ouvrages (surveillance, entretien des digues et de leurs abords).

Concernant le **PAPI Charente Estuaire** :

- L'étude sur l'avenue Libération à Rochefort sera finalisée en 2023 en vue de travaux en 2024,
- Une autre étude est en cours sur le Sud Est de Rochefort en vue de travaux courant 2025,
- Les digues de 1er rang en bord de Charente sont réalisées. Toutefois, 450 à 500 bâtiments (habitations, bâtiments économiques, locaux administratifs…) nécessitent des aménagements complémentaires (batardeaux, rehausse de systèmes électriques ou de chaudières, leste de citernes, création de zones refuges…) pour répondre à la norme Xynthia +20 à la charge des propriétaires. Pour cela, ils bénéficieront d'une prise en charge jusqu'à 20 000 €.

Les réflexions se poursuivent dans le cadre du **PAPI d'intention de Brouage**. La stratégie de protection des biens et des personnes est en cours d'élaboration. Une dizaine de scénarios de protection sont à examiner avec les acteurs de ce territoire (agriculteurs, Conservatoire du littoral, réserve naturelle Moëze Oléron…). 4 seront sélectionnés à partir desquels des modélisations seront réalisées début 2023 pour en mesurer les impacts. Au final, un scénario sera retenu et permettra l'élaboration d'un PAPI Travaux.

La Chambre d'agriculture travaille actuellement avec les agriculteurs pour évaluer l'impact du changement climatique sur leurs activités. En 2023, un travail similaire sera conduit par la Section Régionale Conchylicole auprès des ostréiculteurs.

La CARO devra également travailler à la mise en place d'une **gestion de crise** sur l'ensemble de son territoire.

2. Gérer la ressource en eau en qualité et en quantité

La gestion des eaux pluviales

Dans le cadre de sa compétence pluvial, la CARO assure **l'entretien préventif et curatif d'un réseau** constitué de 350 km de canalisations enterrées et de 120 km de fossés.

En 2023, des analyses spécifiques seront conduites en partenariat avec la RESE et Eau 17 pour identifier l'origine des pollutions dont souffre la **plage Nord de Fouras**.

La CARO intervient également sur **l'extension ou la réfection du réseau** avec différents chantiers prévus en 2023 à Fouras (av du Cadoret), Moëze (traversée du bourg), Beaugeay et Tonnay-Charente (rue Tarif).

Mi 2023, l'ensemble du territoire communautaire sera couvert par des **schémas directeurs** permettant d'avoir une connaissance précise du réseau, d'identifier les secteurs problématiques et de contraindre les aménageurs à certains travaux.

La CARO intègre désormais une réflexion sur la **Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP)** dans tous ses projets d'aménagement : la réalisation de certains aménagements favorables à l'infiltration de l'eau pluviale dans le sol est non seulement vertueuse d'un point de vue écologique mais permet également d'éviter la réalisation de bassins d'orages, coûteux et consommateurs de foncier.

Une initiative expérimentale sera initiée en 2023 sur un quartier de Rochefort. La réalisation du Pôle d'échange multimodal au niveau de la **gare de Rochefort** est conditionnée au développement d'une solution de gestion des eaux pluviales, notamment lors d'événements météorologiques violents. Le projet de création d'un bassin d'orage, très coûteux, pourrait être abandonné au profit d'une GIEP. Pour cela, en 2023, la CARO initiera une **démarche incitative à la désimperméabilisation** des terrains situés sur le bassin versant Vercors avec le dispositif. Les particuliers seront incités à « déraccorder » et désimperméabiliser leurs parcelles ; ils bénéficieront de conseils techniques des services de la CARO, d'aides financières de l'Agglomération et de l'Agence de l'eau et de distribution de réserves d'eau gratuites. Une réunion publique sera organisée et des plaquettes d'information seront éditées afin de faire connaître la démarche auprès des quelques 300 habitants concernés. Par ailleurs, des études seront lancées pour désimperméabiliser également les espaces publiques et les établissements scolaires situés dans ce périmètre (école Guérineau et Lycée Merleau Ponty en lien avec la Région Nouvelle-Aquitaine).
La problématique de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviale avec le dispositif "Conserver l'eau de pluie chez soi" est une expérimentation qui ne peut s'appliquer que dans les secteurs où une problématique d'inondation a été identifiée comme prioritaire dans les schémas directeurs des eaux pluviales.

Afin de favoriser le développement de ces pratiques de gestion du pluvial, la CARO conseille et **accompagne les communes** qui le souhaitent dans leurs projets d'aménagements urbains et de lotissements.

Le suivi et l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement sur Rochefort

Sur Rochefort, la CARO gère en régie directe 160 km de réseau d'eau potable et 127 km de réseau d'assainissement alors que sur les 24 autres communes les compétences eau et assainissement sont déléguées au Syndicat des Eaux.
Concernant Rochefort, différentes parties du réseau feront l'objet de **travaux de réfection** en 2023, rues Courbet, Grimaux, Rochambeau et Belle Judith. En amont de ces travaux, la **conformité des raccordements** des particuliers au réseau est contrôlée.
Un travail régulier est également conduit avec les industriels rochefortais pour **vérifier les installations** des équipements susceptibles d'envoyer des éléments polluants dans le réseau.

Un **hydrocureur** sera commandé en 2023, en vue d'une livraison courant 2024, afin de pouvoir intervenir en régie sur les communes sur de l'entretien ou du débouchage du réseau.

Le déploiement de la **télérelève** sur Rochefort s'achèvera fin 2023. Il permettra d'identifier les fuites rapidement et de prévenir les propriétaires des anomalies constatées en quelques jours.

Un **nouveau logiciel de facturation** de l'eau sera déployé courant 2023. Un **portail internet** proposera de nouveaux services aux usagers (souscription, suivi de consommation, demande d'interventions…)

La **station de lagunage** fait l'objet d'une surveillance permanente de la qualité de l'eau rejetée (80 paramètres contrôlés 4 fois par an). Au-delà de la qualité de l'eau, le dispositif de télésurveillance de la station va être modernisé sur les 3 prochaines années permettant de recueillir de meilleures données sur les différents ouvrages et d'améliorer le système d'alerte.

3. Définir les usages et les fonctions des espaces naturels

La CARO a transféré sa compétence **Gestion des milieux aquatiques** (GEMA) au Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) et au SYMBO (Syndicat Mixte de la Boutonne) qui mettent en œuvre les actions des contrats de progrès des Marais Nord Aunis, de l'Arnoult Bruand et de Brouage (diagnostic, acquisition de connaissances, travaux sur le réseau hydraulique, gestion des niveaux d'eau, lutte contre les espèces exotiques envahissantes…).

Au quotidien, les 2 animatrices Natura 2000 de la CARO assurent différentes missions :

- Sur les périmètres **Natura 2000**, avec le suivi des DOCOB et l'accompagnement des différents porteurs de projet. Pour des questions d'organisation administrative au niveau régional, le projet de révision du DOCOB du Marais Nord a été suspendu. Il sera relancé dès que possible.
- En site classé, avec la réalisation **d'études d'incidenc**e obligatoires sur tous les projets.

Sur l'ensemble de la CARO, elles accompagnent les services communaux sur la **gestion des haies**. Elles appuient également les communes dans leurs projets de **préservation de la biodiversité**. Afin de valoriser les pratiques agricoles vertueuses (préservation de la biodiversité, qualité fourragère…), elles organisent chaque année sur un territoire différent, un **concours « Prairie fleurie »**.

4. Structurer la gestion des milieux et des paysages et accroitre leur notoriété

<u>Elaborer et mettre en œuvre des outils de gestion des milieux et des paysages</u>

A leur demande, le service Aménagement de la CARO **accompagne les projets communaux** afin de permettre de lever certains problèmes réglementaires en amont du dépôt des autorisations d'urbanisme et s'inscrit dans l'objectif d'une plus-value qualitative des projets :

- De lotissements : Muron, Saint-Nazaire sur Charente, Saint-Jean d'Angle, Beaugeay ont déjà bénéficié de cet accompagnement. En 2023, ce sera un projet de 2 ha sur Saint-Coutant-le-Grand qui devrait voir le jour.
- De projet d'intérêt public : en 2022, la commune de Saint-Laurent de la Prée a ainsi été accompagnée sur son projet de requalification de la maison éclusière.

Le service intervient de la même façon sur des projets dont la CARO est maitre d'ouvrage (ex. aménagement des ZAE) ou co-maitre d'ouvrage (requalification de la Pointe de Port-des-Barques, extension de la zone aéroportuaire de Saint-Agnant).

Initialement créée dans le cadre du Grand Site « Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort » pour garantir la valorisation paysagère et l'accompagnement des projets en site classé, la **mission Paysage** a essaimé sur l'ensemble du territoire de la CARO avec :

- **L'accompagnement des projets communaux** de valorisation d'espaces publics et de plantations en milieu naturel, avec, en 2023 des plantations sur Loire-les-Marais, Moëze et Echillais et des études paysagères dans le cadre des PLU de Muron et Loire-les-Marais,

- **L'accompagnement des projets communautaires** : intégration paysagère des bâtiments techniques du golf, intégration paysagère des zones d'activités, requalification /aménagement d'espaces publics, intégration des aires de compostage collectives,

- **L'accompagnement des agriculteurs et conchyliculteurs** pour l'intégration paysagère des bâtiments d'exploitation. En 2022, 5 projets sont en cours et se poursuivront en 2023.

Par ailleurs, depuis 2022, des **permanences du CAUE 17** pour accompagner les particuliers dans leurs projets d'aménagement ou de construction (hors Rochefort et Fouras) sont proposées une fois par mois au siège de la CARO. Elles se poursuivront en 2023.

Accroitre la notoriété du territoire

Le Grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort

Les modalités de valorisation de **l'observatoire photographique** du Grand site seront définies dans le courant de l'année et un **nouveau Parlement** devrait être organisé à la fin du 1er trimestre 2023, premier Parlement depuis l'obtention du Label.

Les travaux avec le Conseil de développement et le Conseil des sages d'Echillais se poursuivront sur les questions **d'appropriation du Grand Site par les habitants,** d'une part, et de l'ouverture au public des **Fosses de la Gardette,** d'autre part.

La CARO continuera à suivre et accompagner le projet de requalification de la **Pointe de la Fumée** à Fouras. La qualité des aménagements réalisés sur ce site emblématique sera déterminante pour le renouvellement du label en 2026. Le permis d'aménager sera déposé par le Département de la Charente-Maritime, maitre d'ouvrage de l'opération.

Le projet de requalification de la **Pointe de Port-des-Barques et de l'Ile Madame**, en co-maitrise d'ouvrage avec le Département de la Charente-Maritime, la commune de Port-des-Barques et la CARO, se poursuivra également en 2023 par le dépôt d'un permis d'aménager. Le point d'information à l'entrée de la Passe aux Bœufs à Port-des-Barques sera reconduit sur la saison estivale sur une période plus longue (certainement 3 mois). Durant l'été 2022, il a accueilli environ 20 000 personnes et cette sensibilisation semble avoir porté ses fruits puisque la moitié des personnes qui se sont rendues sur l'Ile Madame ont utilisé d'autres moyens de déplacement que la voiture (contrairement à l'observation faite en 2018).

La **mise en réseau des forts** se poursuivra. Un film sera produit à partir de vues existantes et de prises de vue par drone. Des maquettes des différents forts seront réalisées.

Le projet pour la **création d'un espace d'information et de sensibilisation aux fonds marins** au **Fort Liédot** se poursuivra avec le Parc Naturel Marin.

Concernant le **Fort de l'Ile Madame**, les travaux se poursuivront pour une ouverture du toit terrasse au public pour la saison 2023.

Opération Grand Site (OGS) du Marais de Brouage

Le comité de pilotage de lancement de l'OGS qui se tient en janvier 2023 permettra d'entamer les temps de travail de co-construction pour **élaborer le programme d'actions du projet de territoire**. En effet, il est prévu des séquences de groupes de travail thématiques au printemps et à l'été 2023 ainsi qu'un Parlement du Marais à l'automne 2023.

Une étude de fréquentation sera lancée dès janvier 2023 avec le concours d'un bureau d'étude spécialisé ayant déjà travaillé avec des territoires dans le cadre du label Grand Site de France. Elle se déroulera sur l'ensemble de l'année.

L'analyse paysagère du Marais de Brouage a débuté à l'automne 2022 et se poursuivra début 2023. Elle sera suivie de la réalisation du **Schéma d'Intention Paysager** qui se nourrira des travaux des

groupes de travail thématiques. Les chantiers sur le Marais de Brouage seront de nouveau accompagnés par des paysagistes conseil afin d'assurer le respect de la qualité paysagère du marais dans le cadre de ces chantiers.

L'étude portant sur l'élaboration d'une **stratégie partagée de valorisation patrimoniale et de développement culturel du marais de Brouage** est terminée. Les rendus finaux seront transmis dans le courant du mois de janvier. Il s'agira pour l'année 2023 de poursuivre le programme pédagogique « Habiter le Marais » et de proposer des prestations d'artistes et/ou un évènement culturel sur le marais.

Concernant l'**élevage**, l'accompagnement technique des éleveurs sera poursuivi par la mise en place de formations à leur attention. D'autre part, dans le cadre d'un projet de renouvellement des générations, un diagnostic socio-économique auprès des éleveurs sera mené sur le territoire du marais de Brouage.

Un **observatoire du Marais de Brouage** va être construit au cours des 2 prochaines années. En 2023, il s'agira de procéder aux phases de concertation et de débuter la création de la base de données.

Sur le site de la **réserve naturelle de Moëze**, des réflexions seront conduites pour la requalification des abords du Parking de l'Aire de St Froult ainsi que pour la Ferme des Tannes (observatoire).

Enfin, les élus de l'Entente Intercommunautaire ont fait part de leur volonté de construire le projet d'avenir du marais de Brouage et les actions à mettre en œuvre aujourd'hui dans l'optique de l'**adaptation du marais aux changements climatiques,** c'est-à-dire de baser en partie l'élaboration des volets techniques du programme d'actions de l'OGS sur un travail prospectif d'aide à la décision, à la fois scientifique et participatif. Aussi, le changement climatique ne sera plus l'objet de quelques actions de l'OGS mais sera pris en compte transversalement pour l'ensemble des actions et des projets menés, à l'instar de l'approche paysagère. Ce travail prospectif, qui débutera en 2023 et nécessitera des prestataires extérieurs, s'articulera avec le PAPI Brouage.

Le projet de Parc Naturel Régional (PNR)

La réponse de la Région, qui permettra le lancement de la phase **d'élaboration de la Charte** du PNR, est attendue pour le printemps. L'engagement de cette nouvelle étape nécessitera la **mise en place d'une gouvernance technique et politique** adaptée. En 2023, les premières **réflexions sur les organisations mutualisées et les actions concrètes** à mettre en place à l'échelle du Parc seront lancées.

Axe 2 - Etablir des chaines de production locales en mobilisant les ressources locales et en limitant les surconsommations

1. Favoriser le déploiement des énergies renouvelables et la réduction des consommations

Accroitre la part de l'énergie solaire et promouvoir les potentialités énergétiques de la géothermie ou marines

En 2023, une étude de faisabilité sera lancée en vue de la création d'une **centrale photovoltaïque en autoconsommation collective** sur la serre n°3 de la zone horticole pour alimenter les bâtiments de l'agglomération dans un rayon d'un kilomètre.

Dans le cadre de la démarche Croissance bleue, la CARA et la CARO co-piloteront une étude pour identifier le **potentiel en énergies marines renouvelables** hors éolien de leurs territoires : définition des énergies adaptées au territoire, emplacements optimaux pour chacune des sources, rendement attendu, coûts d'installation, impact environnemental…

En 2023, le gazomètre de la **station de lagunage** sera remplacé afin de continuer à stocker le gaz généré par le digesteur et autoconsommé sur place pour les besoins de la station.

Réduire la consommation énergétique du bâti

La CARO est soumise au **Décret Tertiaire** qui vise à réduire la consommation énergétique des bâtiments ou groupes de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² à hauteur de :

- 40 % à échéance 2030
- 50 % en 2040
- 60 % en 2050

11 sites communautaires sont concernés et des **audits énergétiques** ont été lancés.

Pour atteindre ces objectifs, la CARO poursuivra ses investissements en matière de rénovation thermique des bâtiments, d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable : en 2023, la CARO réalisera le relamping et l'isolation des combles des bâtiments du **site des Fourriers** et de la **médiathèque de Rochefort.**

En fonction de leur nature, ces investissements sont réalisés en régie par les agents du centre technique municipal (relamping, entretien des chaufferies…) ou externalisés.

Par ailleurs, via la Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique (PTRE) **CARO Rénov '**, la CARO accompagne les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique. Le travail d'accompagnement des copropriétés, expérimenté en 2022, se poursuivra en 2023 et sera confortée par le recrutement d'un énergéticien. En 2022, plus de 500 personnes ont sollicité les conseils de la plateforme CARO Renov', du simple conseil à un accompagnement plus poussé en phase travaux.

Réduire les consommations d'énergies fossiles liées aux transports

Promouvoir les mobilités douces

Le nouveau **schéma cyclable** de la CARO sera approuvé courant 2023 pour augmenter l'usage des modes doux sur le territoire.

Dans le prolongement des travaux réalisés par le Département pour créer une voie cyclable sécurisée sur le viaduc, en février/mars, la CARO aménagera un **itinéraire cyclable sécurisé entre le pied du pont de Martrou et le centre-ville de Rochefort** permettant de relier Echillais au centre-ville de Rochefort à la fin du printemps 2023.

Les travaux pour l'aménagement d'une **Maison du Vélo,** comprenant des services de maintenance, de location de vélos et de réparation, au sein de la gare SNCF de Rochefort, démarreront en janvier en vue d'une livraison en début d'été 2023.

Le dispositif **d'aide à l'acquisition de vélo** comprenant sera reconduit et ce jusqu'à la fin du mandat actuel. Le dispositif sera étendu également à l'achat de kit d'électrification pour vélo. Les conditions d'attribution seront notamment basées sur la prise en compte du revenu fiscal de référence au lieu du quotient familial. Depuis la mise en place du dispositif en 2020, 331 subventions ont été versées.

Les opérations de **gravage de vélo**, réalisées par prestation de service pour la CARO par l'association Vélo pour tous se poursuivront également. L'association se rapprochera des habitants en se déplaçant sur différentes communes, dans les écoles ou encore dans les entreprises à leur demande. En 2022, l'association a organisé 13 séances qui ont permis de réaliser 322 gravages.
Afin d'inciter les habitants à faire évoluer leurs modes de déplacement vers des solutions alternatives à la voiture individuelle, les **challenges mobilité** à destination des entreprises et des écoles seront reconduits en partenariat avec l'Ademe.

Des services complémentaires pour **faciliter la pratique du vélo** seront déployés, comme des ateliers d'autoréparation vélo, l'apprentissage vélo chez les plus jeunes via le Savoir Rouler à Vélo, une bourse au vélo pour acquérir un vélo à moindre coût...

Offrir des solutions alternatives à la voiture individuelle

L'accompagnement des entreprises du territoire dans l'élaboration et la conduite de leurs **plans de déplacements** se poursuivra. L'objectif est la création d'un « Club mobilité », afin d'échanger sur les bonnes pratiques facilitant le report modal, mais aussi les outils de mise en relation du covoiturage.

La **Délégation de Service Public (DSP) R'Bus** actuelle s'achèvera le 31 août 2024. Une étude a été lancée dès 2022 pour son renouvellement selon le même mode de gestion (concession de service public mobilité sur 7 ans). Le cahier des charges donnera une grande latitude aux candidats pour proposer un panel de solutions mobilité innovantes. La consultation sera lancée en février 2023 en vue de la notification du marché en fin d'année pour permettre au prestataire retenu de s'organiser pour la mise en place des services.

Des animations diverses (stand d'informations, Rallye bus, parcours vélo pour les 5ème et 6ème…) seront proposées dans le cadre de la **Semaine de la Mobilité 2023**.

La **sécurisation et la mise en accessibilité des arrêts de bus** se poursuivront en lien avec les projets d'aménagements urbains :

- « Les Maurines » -Port des Barques,
- « Edouard Tarif » - Tonnay-Charente,
- « Plage Sud » - Fouras,

- « École de gendarmerie » - Rochefort,
- « Route de la Rochelle » - Vergeroux,
- « Libération » - Muron.

En matière d'accessibilité, la Loi LOM impose désormais la prise en compte du cheminement dans un rayon de 200 m autour des arrêts ce qui nécessitera la réalisation d'une étude spécifique en 2023.

La CARO suivra l'étude sur la **modernisation de la signalisation ferroviaire** lancée en 2023 par la Région Nouvelle-Aquitaine. Ces travaux pourraient améliorer la desserte ferroviaire entre La Rochelle et Rochefort en heure de pointe.

En 2023, le Département va créer une nouvelle **aire de covoiturage** de 40 places au niveau du péage de Tonnay-Charente (travaux sous la maîtrise d'ouvrage ASF).

La CARO, dans le cadre de son plan de déplacement des agents, a reconduit sa coopération avec Mobicoop qui permet, à travers son outil dédié, de mettre en relation les co-voitureurs de la collectivité.

De plus, la CARO bénéficie de la **plateforme Modalis** du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM), qui référence, à l'échelle régionale, toutes les offres de co-voiturage proposant ainsi à ses usagers de nouvelles solutions de mobilité.

La CARO participe à l'étude du Syndicat Mixte NAM pour l'élaboration d'un **Schéma régional multimodal**. En matière de billettique, une réflexion sera conduite sur **l'interopérabilité des titres de transport dématérialisés** permettant d'utiliser un seul ticket pour un trajet en train puis un trajet en bus.

Les **tarifications combinées** Ter+bus et Car+bus continueront d'être commercialisées par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Un travail sera également conduit avec l'OTRO sur la **mobilité touristique** afin d'informer les agents de l'Office sur l'offre et les outils de mobilité du territoire et d'envisager le développement d'une nouvelle offre touristique du type « séjour sans voiture ».

2. Favoriser les filières de réemploi et de recyclage

Soutenir les initiatives et les expérimentations en matière d'économie circulaire

Le Contrat de Transition Ecologique (CTE) s'achèvera en 2023. Les actions en cours ou restant à lancer sont reprises dans le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique** (CRTE) avec l'Etat et le **Contrat d'Objectif Territorial** (COT) avec l'ADEME.

La 1ère phase du **COT**, qui consiste en la réalisation d'un diagnostic Economie Circulaire et d'un diagnostic « climat-air-énergie » s'achèvera mi-2023. Ces travaux permettront de définir les actions à mettre en œuvre au cours de la phase 2.

L'étude conduite par la CARO sur les **matériaux composites** a fait l'objet d'une restitution en mai 2022. Il appartient maintenant aux acteurs industriels de se saisir des conclusions de cette étude pour construire une filière de valorisation de ces matériaux avec le soutien de la CARO.

La **collecte des coquilles** sur le territoire se poursuivra avec pour objectif d'augmenter les volumes notamment en organisant la collecte des professionnels. Traitées ensuite par OVIVE, ces coquilles font l'objet de valorisations variées : amendement pour les volailles, paillage, captage des naissains, cosmétiques ou textiles (combinaisons de surf).

Le travail sur les **macro-déchets** se poursuivra sur le littoral et sera expérimenté sur le fleuve Charente en 2023.

Dans le cadre de la requalification du site Saint-Charles, certains **matériaux issus de la démolition sont réemployés sur site**.

L'animation territoriale en matière d'économie circulaire se poursuivra pour faire connaitre les acteurs du territoire (Novembre vert), en organisant un événement trimestriel thématisé (réemploi, recyclage, prévention) et en soutenant financièrement les associations de la filière.

Sensibiliser au développement durable

Les activités proposées par **Espace nature** (Espace de sensibilisation et d'information du public à l'environnement et au développement durable) sont appréciées de la population et connaissent une forte participation. La fréquentation d'Espace Nature est en augmentation constante. Entre septembre 2021 et août 2022, 18 294 personnes (scolaires inclus) ont été sensibilisées par l'équipe Espace Nature, personnel de la CARO.

Les manifestations organisées en 2022 à l'occasion des 30 ans de l'espace ont connus un franc succès et de nouvelles expositions seront proposées en 2023 sur les thèmes de la forêt, du chanvre, de l'eau, du commerce équitable, des oiseaux, du bord de mers...

Les animations scolaires se poursuivront avec la proposition de 2 nouveaux thèmes : **le compostage et « mes gestes au quotidien »**. Sur l'année scolaire 2021/2022, 154 classes sur la CARO ont bénéficié de ces animations.

Optimiser la collecte et le traitement des déchets

Le programme du nouvel équipement rassemblant, à Rochefort, une **déchetterie**, une **recyclerie** et une **matériauthéque**, sera validé début 2023. La maîtrise d'œuvre sera lancée et le permis de construire déposé en 2023 afin de permettre de débuter les travaux en 2024. La déchetterie présentera une nouvelle configuration ; elle permettra la séparation de nouveaux flux de déchets et sera plus fonctionnelle pour les usagers et gestionnaires. Le projet de recyclerie-matériauthéque attenant à la déchetterie, sera construit avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire.

De **nouvelles filières** pourront être développées sur les 8 déchetteries du territoire (jouet, bricolage, matériel de jardin et produits et matériaux de chantier du bâtiment) selon la configuration et la place disponible sur chaque déchetterie.

A ce jour, près de 30 % de la poubelle grise sont composés de déchets alimentaires qui peuvent être valorisés autrement que par valorisation énergétique. Face à cet enjeu, et pour permettre un retour au sol de ces biodéchets, le **tri à la source des biodéchets** sera déployé sur l'ensemble des communes de la CARO dans le courant de l'année pour répondre à l'obligation réglementaire du 1er janvier 2024. Selon les communes, différentes solutions seront proposées aux habitants :

- Sur Rochefort et Tonnay-Charente, la distribution de **composteurs individuels** se poursuivra. En complément, notamment pour ceux qui ne disposent pas de l'espace nécessaire à

l'installation d'un composteur individuel, des **composteurs partagés** seront créés dans les espaces publics et des points de collecte en apport volontaire seront installés ;

- Sur Fouras, le compostage individuel et partagé sera privilégié mais **une collecte** pourra être envisagée **pendant la période estivale pour les professionnels uniquement** ;

- Sur les autres communes, le traitement des biodéchets se fera par **compostage, individuel et partagé**.

La gestion des composteurs partagés sera confiée à des prestataires associatifs qui seront formés et qui veilleront au bon fonctionnement des sites.

Une collecte spécifique sera organisée pour les gros producteurs de biodéchets à Rochefort, Tonnay-Charente et Fouras notamment.

La CARO déploiera des animations scolaires pour **sensibiliser à ce nouveau geste de tri**. Des évènements et des rencontres seront organisés dans les communes pour accompagner le grand public.

3. Conforter l'organisation des activités relatives à l'alimentation

La consolidation, en 2022, des diagnostics territoriaux de Rochefort Océan et du Bassin de Marennes permettra, en 2023, de définir les enjeux et les orientations du PAT (**Programme Alimentaire Territorial**). Un nouveau forum sera organisé pour prioriser les orientations et élaborer un programme d'actions partagé. Le dossier de demande de labélisation PAT sera déposé auprès de l'Etat en fin d'année.

Même si le PAT n'est pas encore finalisé, différentes actions sont d'ores et déjà mises en œuvre :

- Pour maintenir le nombre d'exploitations et leur diversité dans un contexte où 50 % des 300 agriculteurs du territoire partiront en retraite dans les 10 prochaines années et la moitié d'entre eux sans repreneur, une convention a été passée avec la SAFER afin de faciliter le **redéploiement des terres** notamment au profit d'activités d'élevage et de maraîchage.
  Autour des enjeux de transmission, la CARO mettra en place, avec ses partenaires, des **journées « transmissions »** où pourront se rencontrer propriétaires « cédant » et des agriculteurs souhaitant s'installer ;

- Pour faciliter la commercialisation des productions agricoles en circuits courts, une **signalétique fermière** sera implantée courant 2023 pour une quinzaine d'exploitations pratiquant la vente directe ;

- Les études pour la création d'un **atelier de transformation de la viande** se poursuivront en 2023 en vue de formaliser la gouvernance et les modalités de fonctionnement du futur équipement ;

- Une étude sera conduite pour évaluer la faisabilité d'une **plateforme de massification des produits locaux** afin de faciliter leur commercialisation ;

- Pour lutter contre le gaspillage alimentaire et renforcer les circuits courts, un travail sera engagé avec la **restauration collective privée** (restaurant, brasserie) pour faire évoluer leurs pratiques d'achat. Ce travail s'inscrit dans la continuité de celui mené auprès de la restauration collective publique avec la création du groupement d'achat local ;

- La CARO se rapprochera également de la grande distribution pour expérimenter des **rayons dédiés aux productions locales**. Une réflexion sera également conduite sur les méthodes de **commercialisation auprès des particuliers**. Pour informer et sensibiliser le grand public, des **outils de communication** sur les enjeux de l'alimentation et le rôle du consommateur seront développés. L'expérimentation d'un réseau de **fermes pédagogiques** se poursuivra (6 fermes participantes en 2022) avec la prise en charge du transport des classes. Des **débats publics sur les enjeux de l'alimentation** seront également organisés ;

- La veille sur le **développement de nouvelles filières locales** (filière chanvre par exemple) sera poursuivie.

Axe 3 – Accroitre le rayonnement et la diversification de l'activité industrielle

1. Accroitre le rayonnement de l'activité industrielle

Stimuler et accompagner les innovations dans le champ de l'industrie

La CARO souhaite poursuivre ses incitations en matière d'innovation notamment en développant l'animation et la notoriété du **Technopôle**. Airbus Atlantic utilise régulièrement le fab lab pour des séances d'idéation (processus créatif et collectif de production de nouvelles idées). Nautitech en est un autre utilisateur régulier. Le **dispositif Rebond**, qui soutient financièrement les démarches d'innovation des entreprises, sera reconduit.

Des réflexions seront conduites pour la création d'un **Living Lab autour de l'aménagement intérieur**. Ce projet consiste à développer un site mutualisé ayant vocation à amener l'art de l'aménagement intérieur vers l'excellence et la satisfaction des nouvelles exigences - tendances client dans un objectif de partage des savoir-faire, des bonnes pratiques. En cernant de manière plus précise les besoins et les usages clients ainsi que les tendances du marché, ce lieu pourra offrir de nouvelles solutions, via des sessions de développement design, des expérimentations / démonstrations ou show-room en faisant participer dans une logique de réseau les concepteurs, les clients, les sous-traitants, les bureaux d'études, les fabricants et les architectes... Ce projet pourrait également être l'occasion de créer, de manière partenariale, une infrastructure dédiée à l'industrie, vitrine du territoire et lieu d'échange et de ressources pour les entreprises.

En matière de développement économique, le territoire Rochefort Océan est identifié à l'échelle nationale, notamment au travers du dispositif **Territoire d'industrie**. L'avis de la CARO est régulièrement sollicité par les services de l'Etat pour la construction de politiques nationales (participation au groupe de réflexion national "friches et foncier", échanges autour des enjeux sur les compétences et qualifications, sur la promotion des métiers de l'industrie, et les démarches technopolitaines et d'innovation…).

Asseoir les activités industrielles du territoire

Les travaux de démolition sur le site du futur **pôle aéronautique de la Zone d'Activités de l'Arsenal** ont débuté en 2022. Ils ont été achevés sur un secteur prioritaire qui sera cédé à Airbus au 1er trimestre 2023 pour une extension importante de son activité. Un programme d'aménagement de l'ensemble de la zone sera définie courant 2023 sur la partie restée propriété de la CARO, en laissant la part belle aux entreprises de sous-traitance. Les 1ers travaux de voirie et le raccordement du site au réseau de chaleur de la Ville de Rochefort pourraient débuter en 2023.

2. Accompagner et diversifier les filières économiques

Accompagner les entreprises dans leurs projets de développement

La mission principale de la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation est **d'accompagner les entreprises du territoire** dans toutes les dimensions de leurs projets en :

- proposant une **offre immobilière** variée : bureaux, hôtels et pépinière d'entreprises, ateliers relais,
- définissant, depuis 2 ans, une stratégie d'optimisation de l'occupation et du fonctionnement des zones d'activités pour lutter contre la raréfaction du foncier disponible,

- les accompagnant dans leurs **projets de développement et leurs politiques de ressources humaines** avec notamment le projet de créer, en 2023, un réseau des Directeurs des Ressources Humaines du territoire,
- suscitant la **création de réseaux d'acteurs** dans un objectif de synergie, d'échanges d'expériences et de cohésion des acteurs économiques. Cette dynamique a largement contribué à fédérer les acteurs autour de partenariats ou d'entraide,
- intégrant les acteurs économiques dans différents **cercles de réflexion,** comme les Comités Locaux Ecoles-Entreprises.

Cet appui, totalement intégrateur, qui constitue l'ADN du territoire, est très apprécié des acteurs économiques dont la CARO est très proche. L'accompagnement et la disponibilité de la Direction pendant la période du Covid ont conforté ces liens. Les quelques entreprises qui ont cessé leurs activités suite au Covid sont, dans leur très grande majorité, des entreprises qui connaissaient déjà des difficultés avant la pandémie.

L'accompagnement des acteurs de **l'artisanat et du commerce** sera développé en 2023, grâce à l'action du poste de manageur de commerce de la CARO.

Attirer et faciliter l'implantation de nouveaux acteurs et valoriser les potentialités du territoire

Dans le cadre du projet de création de **hub aéronautique sur le site de l'aéroport Rochefort/Charente-Maritime**, en complément des investissements réalisés par le Syndicat Mixte, la CARO étudie la possibilité de réaliser l'aménagement de terrains à vocation économique et d'identifier les entreprises susceptibles de s'y implanter alors que les premiers signaux sont déjà très encourageants.

La CARO poursuivra son soutien au **Port de Commerce Rochefort/Tonnay-Charente** dans le cadre du Syndicat Mixte. L'objectif est de développer les trafics dans un contexte économique qui reste incertain. Les travaux de requalification des bâtiments portuaires se poursuivront en 2023 et de premiers investissements pour le verdissement du Port seront lancés (raccordement à l'électricité des navires en escale, traitement des eaux…).

Les 5 bureaux de la **pépinière**, livrés en 2022, sont occupés par des entreprises du secteur tertiaire dans le cadre du projet d'entreprenariat de leur dirigeant. 12 bureaux supplémentaires seront livrés début 2023 ainsi qu'une salle de collaboration technopolitaine permettant à différents acteurs académiques, scientifiques et économiques, de travailler ou réfléchir ensemble sur des projets communs.

Les travaux pour la **création de 6 ateliers** destinés à soutenir les entreprises en création débuteront également en 2023 permettant de développer les activités productives au sein de la pépinière (livraison prévue en 2024).

Une étude sera conduite en 2023 pour développer de nouveaux locaux au sein de **l'espace de co-working** pour répondre à l'évolution croissante de la demande des usagers (open-space, bureaux partagés…). L'espace de co-working bénéficie d'une attractivité exceptionnelle qui se traduit par l'adhésion de nombreux abonnés qui se comptent à près d'une centaine en 2022. Cet espace a également soutenu la création du collectif Rochefort Numérique qui se développera en 2023 et à suivre au travers d'un accompagnement de la CARO.

La CARO assure une **veille et une prospective économique** du territoire. Elle n'exclut pas, forte de la volonté de ses élus, de se tourner, à très court terme, vers les start-ups et développer l'accueil et le développement de fonctions technopolitaines encore timides à ce stade.

Enfin, en 2023, la CARO fera évoluer les pages de son **site Internet** dédiées à l'économie dans une logique d'attractivité pour les entreprises grâce notamment au développement d'outils adéquats et en s'appuyant sur des influenceurs comme vecteurs de communication des actions CARO.

3. Accompagner la dynamique en faveur de l'emploi

Sur le plan de l'emploi, après avoir connu pendant des années un des taux les plus élevés de Nouvelle-Aquitaine, le taux de chômage de Rochefort Océan s'élève aujourd'hui à 7,1 % (taux identique à celui du département de la Charente-Maritime) soit une **situation de quasi plein emploi** (on situe le plein emploi à 5-6 %). Les entreprises du territoire, quel que soit leur domaine d'activité, connaissent une importante **problématique de recrutement**. Le travail en réseau sur ces questions est très développé sur Rochefort Océan et la CARO accompagne les initiatives des acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Mission Locale…). Des réflexions sont en cours en vue de viser à la création de postes mutualisés entre plusieurs entreprises avec le recours à des logiques de **groupement d'employeurs**. Les « **Matinales RH** » organisées par la CARO sont très suivies et ses partenaires se poursuivront pour répondre aux préoccupations des entreprises.

Par ailleurs, 2023 consacrera la mise en place de la **nouvelle programmation du Programme Local pour l'Insertion et l'Emploi** dans le cadre de la nouvelle subvention globale conclue avec l'Etat. La mise en place de la **clause sociale** se poursuivra pour que les marchés publics intègrent cette condition et favorisent, par cela même, l'insertion des publics en situation de fragilité sociale.

4. Accompagner le développement de la formation, de l'enseignement supérieur et des qualifications sur le territoire

La CARO souhaite favoriser le développement de formations et de circuits de qualifications attendues par les filières stratégiques du territoire (aéronautique, naval, nautique, numérique, santé/bien-être, thermalisme, commerce, protection de l'environnement, biodiversité…) et ainsi proposer des offres de formation de niveau supérieur.

Ce développement de formations et de qualifications doit permettre à terme de répondre aux besoins d'accès aux compétences notamment pour les métiers reconnus en tension, d'accompagner les mutations métiers et d'identifier les compétences et les métiers d'avenir.

Afin d'offrir un cadre adapté au développement de cette offre, la CARO s'est engagé dans un projet de **Pôle de formation et d'enseignement supérieur**, en plein cœur de la centralité rochefortaise.

D'une manière générale, les entreprises du territoire portent un vif intérêt aux travaux engagés par la CARO en matière de développement de la formation sur son territoire. Les projets s'inscrivent dans une logique cohérente où l'environnement et les activités économiques (commerce, artisanat, industrie, tertiaire) occupent une place très significative.

5. Accroitre la part de la valeur ajoutée du tourisme

Développer la qualité de l'offre touristique et la satisfaction des clientèles dans une approche durable

Initiée par la CARO avec l'OTRO, la nouvelle **stratégie touristique** du territoire commencera à être mise en œuvre en 2023 en collaboration avec l'Office de Tourisme communautaire Rochefort Océan (OTRO) : poursuite d'actions de formation et d'accompagnement des prestataires touristiques, rencontres annuelles, entretien avec les maires de la CARO, promotion des mobilités douces, premières actions vers les habitants…

Un bilan de la première **convention pour le logement des travailleurs saisonniers** entre les communes touristiques (Rochefort, Port-des-Barques, St Laurent de la Prée, Fouras et île d'Aix), la CARO, l'Etat et le Département devra être fait en 2023 et son renouvellement étudié.

La faisabilité d'un dossier de **candidature à l'appel à projet régional ACTT** (Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques) sera examinée notamment en considérant un territoire élargi selon les recommandations de la Région.

Une réflexion sera conduite pour développer une action de communication des lieux accessibles aux personnes en situation de handicap. Cette action se veut être complémentaire au **Guide sur l'accessibilité** existant, valorisant notamment les 53 équipements du territoire ayant la marque « Tourisme et Handicap ».

Un appel à projet sera proposé aux communes pour participer à cette action, en lien avec les travaux de la start-up d'Etat Access Libre. La 10ème **Semaine de l'Accessibilité** se déroulera du 27 mars au 2 avril. La CARO participera pour la première fois au mois "Tourisme et Handicap".
Des ateliers de sensibilisation, des visites de sites et des animations pour le grand public seront proposées. Une journée sera dédiée à la découverte du handisport pour les écoliers de la CARO.

L'**accompagnement des porteurs de projet** se poursuivra. Le Plan Local de Professionnalisation est reconduit, en partenariat avec l'OTRO. Des ateliers seront proposés aux prestataires pour mieux connaître le territoire, les Grands Sites, pour s'engager dans le tourisme durable ou participer à des ateliers numériques. Dans le cadre de la stratégie, l'accompagnement des prestataires sera encore mieux défini pour faciliter le parcours des porteurs de projet, avec l'OTRO. Un kit de communication durable reprenant des éco gestes verra le jour pour faciliter la sensibilisation des visiteurs.

Les travaux d'analyse de la **fréquentation**, initiés dans le cadre du Grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort et de l'OGS de Brouage, se poursuivront en 2023. Une première étude sur le Marais de Brouage permettra d'établir une photographie de la fréquentation, en particulier sur la Citadelle de Brouage, la Pointe du Chapus… La mesure des impacts de la fréquentation sur les sites, sur les habitants et sur le développement économique devra permettre de définir des actions à mettre en œuvre, de manière différenciée, sur chaque site concerné ; il s'agit plus particulièrement de l'île d'Aix, la Pointe de Port-des-Barques / Ile Madame, l'Arsenal de Rochefort et le Site du Transbordeur. Plus globalement, dans une démarche de tourisme durable, les services travailleront à la définition d'un **observatoire de la performance touristique** qui permettra d'analyser d'autres données que des données de fréquentation : retombées économiques, tonnage de déchets, impacts sur la consommation d'eau… reprenant les principes d'ATD (Association du Tourisme durable).

Développer des mobilités touristiques au sein de la destination

En matière de mobilité douce, le déploiement **d'équipements et d'aménagements pour les cyclotouristes** se poursuivra avec notamment la pose de 2 nouveaux éco-compteurs (sur le chemin de Charente à Rochefort et à l'entrée de l'Ile Madame), l'amélioration des services dans des aires identifiées, la réfection de pistes et l'installation de signalétique vélo.

En matière de **signalétique**, les boucles locales (n° 13 sur Fouras-St Laurent, et n° 14 de St Nazaire-Port des Barque-Soubise) présentes dans le Roadbook, actuellement balisées dans un sens uniquement, seront balisées dans les 2 sens de circulation. De plus, dans le cadre du référencement de 2 boucles vélo à l'échelle départementale, une signalétique spécifique à ces 2 nouvelles boucles (se basant sur les itinéraires existants) sera positionnée.

Deux panneaux Relai Information Service (RIS) seront posés en 2023 :

- l'un au niveau de la capitainerie à **Soubise** permettant d'informer les cyclistes arrivant du bac du Rohan des parcours cyclables à proximité, et notamment comment rejoindre Port-des-Barques et le Transbordeur ;

- l'autre sur les sanitaires de **l'île Madame** afin d'informer le visiteur sur le patrimoine naturel et bâti à proximité.

Une étude sera conduite sur la rive gauche de la Charente afin de déterminer la qualité de **l'itinéraire cyclable d'Echillais à Port-des-Barques**.

Le **carnet de voyages Pierre Loti**, construit à l'échelle de 4 EPCI, proposera aux habitants et aux touristes de nouveaux circuits de randonnée ayant un lien avec la vie de l'écrivain.

La CARO continuera également à participer aux comités d'itinéraires de la **Vélodyssée**, la **Flow Vélo** et du nouveau comité dit "**Route des Cardinaux Charente-Maritime**" relatif à la Route européenne d'Artagnan, circuit équestre dont l'ouverture est attendue courant 2023.

En 2022, la fréquentation du **Rohan** a été en légère augmentation comparée à celle de l'année 2019, ce qui confirme le succès de ce bateau passeur Soubise / Rochefort. L'année 2023 sera l'année de préparation du cahier des charges de consultation afin de renouveler le marché de liaisons fluviales qui arrive à son terme le 31 mars 2024.

Valoriser le tourisme patrimonial et culturel

La zone touristique de l'Arsenal des Mers

La CARO, en collaboration avec l'Etat, poursuivra le travail relatif à l'élaboration d'un **plan de gestion du Jardin des retours** afin de pérenniser la bonne gestion de ce patrimoine végétal et d'en imaginer les évolutions.

Après une année 2022 où "El Galeon Andalucia" a pu être accueillie durant l'été, la **forme de radoub Napoléon III** accueillera, dès janvier 2023, et pour une durée de 2 ans, le **navire le Noé**, ancien navire de pêche aux multiples vies antérieures, qui fera l'objet de travaux de restauration sous les yeux des visiteurs et proposera des visites à bord et à quai à partir de l'été 2023.

Par ailleurs, deux chantiers seront conduits sur la forme en 2023: la **modification des cabestans** afin d'améliorer la sécurité des agents en charge de leur utilisation pour les manœuvres du bateau-porte de la forme de Radoub et la **modification du système de pompage** de la forme qui est en panne depuis le début de l'année 2022.

Après une période d'hivernage du matériel destinée à redonner au site son aspect initial, le parcours nocturne **Oceana Lumina** réouvrira pour l'été 2023 (juillet – août), période de l'année à laquelle le parcours rencontre son public.

La zone touristique du Pont Transbordeur

En 2023, la CARO poursuivra **l'exploitation touristique et la valorisation** du Pont Transbordeur, site clé du Grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort. L'objectif est de développer l'attractivité culturelle et touristique du site et la qualité paysagère des lieux tout en améliorant l'offre en services, en accueil et en confort de visite aux abords.

La CARO continue ses **actions de médiation et de promotion** du dernier Transbordeur de France en donnant les clés de compréhension de l'ouvrage et de son environnement au sein de la Maison du Transbordeur, rive d'Echillais, et sur les rives du monument par le biais d'expositions gratuites. La vente de tickets sera améliorée avec la mise en service de distributeurs automatiques à chaque quai et la vente en ligne.

Rive de Rochefort, un nouvel équipement est en construction (livraison prévue pour le printemps 2024). Il constituera le futur pôle d'accueil / billetterie / boutique et proposera un espace café restaurant **Les Terrasses du Pont Transbordeur**. Il offrira également une terrasse panoramique située à l'étage, accessible à tous par un ascenseur extérieur, ainsi qu'un jardin intérieur dans l'esprit guinguette, avec de nouveaux sanitaires publics.

En 2023, le chantier des **abords** démarrera par une première phase de réalisation sur les parvis de l'ouvrage sur chaque rive, avec la création de nouveaux revêtements favorisant la mobilité douce et le site piétons, l'implantation d'îlots de fraîcheur par la végétalisation et la plantation d'arbres pour favoriser la biodiversité et l'ombre naturelle, et la construction, sur la rive de Rochefort, d'une halte vélos avec bornes de recharges & de réparation et de nombreux stationnements créés. Rive d'Echillais, un belvédère, « L'escalier sans fin », au pied du massif d'ancrage, sera créé pour permettre une vue exceptionnelle sur l'ouvrage et le fleuve.

L'équipement communautaire du Golf :

Les travaux d'extension et de réhabilitation du **golf Rochefort Océan** se sont poursuivis jusqu'au mois d'octobre 2022 et l'ouverture de la totalité de l'équipement est prévue pour mai 2023.

En ce qui concerne l'exploitation du golf, la société Blue Green, délégataire depuis le mois d'avril 2019 pour une durée de 10 ans, poursuivra le **développement des activités** du golf Rochefort Océan avec l'ouverture complète des équipements prévus dans le cadre du projet d'extension et de réhabilitation du golf mené par la CARO.

Axe 4 – Engager une politique d'attractivité en faveur des jeunes et des familles

1. Devenir un territoire apprenant, attractif et inspirant pour les étudiants, les apprentis et les acteurs de la formation et de la recherche

Le projet de création d'un **pôle de formation** pour accueillir 1 200 étudiants sur le site de Saint-Charles à Rochefort est soutenu par une dynamique collective, mobilisant de multiples acteurs (établissements hospitaliers IFSI/IFAS, organismes de formation, Alternance Sud Atlantique, groupe Excelia, entreprises privées, lycées, opérateurs de l'Environnement…) ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente-Maritime qui complètent le tour de table.

Le programme sera adopté à la fin du 1er semestre 2023. Parallèlement, le travail sur le modèle juridique et financier se poursuivra. L'institut régional du travail social (IRTS) a fait part de son intérêt pour rejoindre le projet et ainsi compléter l'offre par des formations dans le domaine du social. L'objectif est une livraison du bâtiment fin 2026/début 2027. Cet équipement sera ouvert sur le territoire communautaire et s'inscrira en synergie avec l'écosystème économique, académique et scientifique présent. En effet, les entreprises du territoire portent un vif intérêt aux travaux engagés par la CARO pour **développer la formation** sur son territoire. Ces projets s'inscrivent dans une logique cohérente avec les dynamiques et qualités du territoire où l'environnement et les activités économiques (commerce, artisanat, industrie) occupent une place très significative.

2. Rendre le territoire attractif pour les jeunes et les familles

Développer une offre de logements, de services et de loisirs adaptée

En 2023, le Programme Local de l'Habitat (PLH) entrera dans sa 3ème année de mise en œuvre avec la poursuite d'un certain nombre d'actions :

- **Les aides aux primo-accédants** pour l'achat de leur résidence principale. Depuis 2020, 25 aides ont été accordées pour des projets de primo-accession concernant des logements non énergivores.
- Le financement de **création ou de réhabilitation de logements sociaux publics.** Depuis 2020, 13 opérations ont été financées, représentant 172 logements sociaux publics réhabilités. L'amélioration de la performance énergétique a permis aux locataires de diminuer le montant de leur facture.
- **L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) qui s'achèvera fin 2023. En novembre 2022, 263 logements occupés par leur propriétaire ont fait l'objet de travaux soutenus financièrement (soit 70 % des objectifs du programme). 47 projets de propriétaires bailleurs ont été également accompagnés (35 % des objectifs). Un Programme d'Intérêt Général (PIG) pourrait être proposé par la suite.
- Dans le cadre de l'OPAH-RU, les propriétaires d'immeubles vétustes en centre-ville de Rochefort et de Tonnay-Charente ont été contactés afin de les inciter à faire des travaux de réhabilitation. En 2023, une **Opération de Restauration Immobilière** (ORI) sera lancée sur ces immeubles pour contraindre les propriétaires, par Déclaration d'Utilité Publique (DUP), à réaliser des travaux ou à vendre leur bien à un opérateur.

- Le financement d'une offre de **logements spécialisés** : maison relais, accueil de nuit, accueil de jour…
- **L'accueil de populations démunis et défavorisés** : CHRS, aires d'accueil des **gens du voyage**…
- L'animation d'un **observatoire de l'habitat,**
- Le soutien aux initiatives en faveur du **logement des jeunes,**
- Les **permanences d'information du public** : l'ADIL 17 assure 2 permanences mensuelles au siège de la CARO (97 personnes reçues en 2022).
- Le développement du partenariat dans le cadre du **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées** (PDALHPD). Les EPCI sont désormais les chefs de file du peuplement. A ce titre, la CARO est garante du bon équilibre des attributions des logements sociaux dans le cadre de la **Conférence intercommunale du logement**. Des documents encadrent cette politique tels que le plan partenarial de gestion de la demande et de l'information des demandeurs et la convention intercommunale d'attribution. Ils garantissent que le demandeur d'un logement social soit bien informé et accompagné dans sa démarche et que les logements attribués le soient en toute mixité.

<u>Répondre aux besoins des familles en matière de services de santé</u>

En 2023, la CARO poursuivra son implication pour favoriser **l'accueil et l'installation de nouveaux médecins** sur son territoire en :

- Accompagnant les professionnels du territoire et les communes dans la définition de projets de santé qui contribuent à **l'émergence de modèles de pratiques professionnelles de la médecine variés** (Maison de Santé Pluridisciplinaire, Centre de Santé, cabinet de groupes, cabinets en location, etc...) et concourent aujourd'hui largement à l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé car elles répondent à leurs attentes en termes de pratiques (location des locaux, possibilité de temps partiel, pluridisciplinarité…). La **Maison de santé de Rochefort** a ouvert ses portes le 14 février 2022 et accueille aujourd'hui 9 médecins généralistes, 1 médecin nutritionniste, 2 psychiatres, 1 pédiatre, 1 sage-femme, 3 infirmières dont 1 ASALEE. Les travaux de réhabilitation immobilière pour la création d'une **Maison de Santé à Tonnay-Charente** ont débuté en 2022 pour une ouverture prévue fin 2023.
- Accompagnant l'UMR (Union Mutualiste Rochefortaise) dans le développement de son **Centre de Santé Polyvalent**. Un médecin généraliste a été recruté. Une sage-femme, une IPA (infirmier(e) en pratique avancée) et un psychologue devrait être recrutés entre janvier et juin 2023.
- Encourageant le développement du nombre de **médecins Maîtres de Stage Universitaire** sur le territoire (18 en 2022 contre 3 médecins en 2018).
- Développant une **offre d'hébergement temporaire pour les internes en médecine**, prioritairement pour les internes en médecine de ville mais également au bénéfice des internes hospitaliers (3 chambres en colocation dans les locaux du CCAS de Rochefort et un studio au sein de la Maison de santé de Rochefort).
- Soutenant la création d'une **Communauté Professionnelle Territoriale de Santé** (CPTS) Rochefort Océan par les professionnels du territoire. Ces regroupements de professionnels (professionnels de santé de ville, libéraux ou salariés, établissements de santé, acteurs de la prévention ou de la promotion de la santé, établissements et services médico-sociaux, sociaux…) visent à construire des projets de santé à l'échelle d'un territoire pour répondre à des problématiques communes, structurer les relations entre les professionnels de santé et mieux les coordonner afin d'améliorer le parcours de santé des patients.

- Proposant des **locaux à la location pour les professionnels** qui souhaitent s'installer sur le territoire (3 cabinets au sein du village multimédia Zola à destination de médecins généralistes en activité libérale + 4 cabinets loués aux Thermes de Rochefort afin de faciliter le recrutement de médecins thermaux salariés).
- Accompagnant et soutenant financièrement les communes dans leurs projets de **rachat et/ou de réhabilitation de cabinets médicaux** afin de faciliter le maintien et l'implantation de professionnels de santé sur le territoire. En 2023, elle devrait soutenir le projet de rachat d'un cabinet de groupes sur les communes de Soubise, Echillais et Port-des-Barques.

Si le projet de création d'un pôle de formation autour des métiers de la santé et du bien-être ne sera finalisé qu'en 2026, il a été exprimé la nécessité que débute, dès 2023, **l'organisation d'événements forts**, type séminaires ou conférences sur Rochefort dans le cadre du cursus de formation en Infirmier en Pratique Avancée (IPA) actuellement délivré à Poitiers.

En complément, la CARO finalisera son **Contrat Local de Santé** (CLS) en vue d'une signature avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) courant 2023. Les CLS ont vocation à couvrir tous les champs de la santé. Sur Rochefort Océan, en accord avec l'ARS, il sera centré sur certains champs qui reflètent plus particulièrement les actions initiées par la CARO dans sa lutte contre la désertification médicale. Il se composera :

- d'une stratégie locale articulée autour de 3 grands axes :
  - Poursuivre les efforts de lutte contre la désertification médicale,
  - Participer à structurer et à renforcer l'offre de soins du territoire,
  - Favoriser l'action et la coordination des opérateurs de santé.
- d'un programme d'actions qui valorisera des actions déjà mises en œuvre sur le territoire par la CARO ou d'autres acteurs du territoire mais proposera également de nouvelles actions à développer.

Soutenir l'offre culturelle

Une partie des travaux de construction de la nouvelle **médiathèque d'Echillais** ont été réalisés au 1er semestre 2022 (démolition, désamiantage, recherches archéologiques). Pour la suite du chantier, le dossier de consultation des entreprises sera finalisé début 2023 pour un démarrage des travaux au 2ème trimestre. L'ouverture de l'équipement est envisagée à la fin du 2ème trimestre 2024.

Le projet de relocalisation de la **médiathèque de Tonnay-Charente** doit être reprécisé en 2023 pour définir le programme ad hoc.

Pour **l'année Loti**, le fonds patrimonial de la médiathèque sera valorisé à l'occasion d'une grande exposition de septembre à décembre 2023.

L'exposition Rodanet/Pitot, proposée en 2022 à la médiathèque de Rochefort, sera présentée du 1er au 17 mars 2023 à l'hôtel du département à La Rochelle. La circulation de l'exposition sur d'autres lieux est étudiée. En 2023, une publication sera élaborée pour valoriser cette exposition.

En 2023, la CARO participera à nouveau à **la Journée Mondiale du Patrimoine Audiovisuel** en lien avec les médiathèques, la Mission Locale, l'électro school, le FAR (Fonds Audiovisuel de Recherche), le Clos... en proposant projections, conférences, ateliers divers…

Le Service Commun des Archives gère et valorise, notamment au cours de ces expositions, les **archives** de la Ville de Rochefort et de la CARO : classement et inventaire des fonds d'archives, versement et acquisition de documents pour compléter les fonds, restauration de documents anciens, développement de l'archivage électronique, alimentation d'un site Internet…

Le **Conservatoire de musique et de danse de Rochefort** continuera d'expérimenter, avec un public cible, des **ateliers théâtres** pour accompagner ses élèves en matière de prestation scénique sur 2022/2023. Cette nouvelle offre répondant à une véritable demande, aucun service similaire n'existant en Charente-Maritime, avec pour objectif la création d'un véritable cursus.

Depuis plus de 20 ans, l'évènement culturel communautaire **Cigogne en fête** est une manifestation plébiscitée par les élus de la CARO et ses habitants (en 2022, à Port-des-Barques, 15 000 personnes sur les 2 soirées). En 2023, au vu des contraintes budgétaires, la direction Culture lancera, avec des élus volontaires, une réflexion sur les objectifs d'un nouvel évènement culturel communautaire, qui serait organisée tous les 2 ans. La première édition de cette nouvelle manifestation interviendrait en 2024.

La **programmation culturelle hors les murs** se poursuivra en 2023 : Mercredis du Jazz, RDV Electro, Rencontres Nomades.

Aujourd'hui, la **proposition culturelle et artistique du Clos** a rencontré son public. Le service Musique Actuelle de la CARO y organise 2 concerts gratuits par mois avec une programmation variée mêlant à la fois des têtes d'affiches et des artistes émergents.

Le programme d'investissement du **Clos Lapérouse** est en cours de définition. En 2023, le projet devra prendre en compte les contraintes réglementaires en matière architecturale. Le début des travaux pourrait être prévu en 2024 pour une ouverture en 2026.

Le soutien aux communes pour les travaux de **restauration du patrimoine bâti religieux** se poursuivra en 2023 dans le respect du règlement communautaire adopté en 2022.
Concernant le **Pont suspendu** de Tonnay-Charente, après la réalisation des travaux d'urgence, les réflexions se poursuivront en 2023 pour définir la faisabilité financière des travaux de réhabilitation.

Mieux coordonner les politiques enfance-jeunesse des communes sur le territoire de la CARO

La CARO élabore une nouvelle démarche contractuelle avec la CAF : la **Convention Territoriale Globale (CTG)**. Cette Convention sera élaborée en partenariat avec les communes de la CARO, pour répondre à un projet de territoire sur les thématiques « Petite enfance / enfance - jeunesse-parentalité / inclusion numérique - animation sociale et familiale ». Sa signature est prévue en juin 2023. Afin d'en définir les orientations, plusieurs séminaires avec élus et techniciens seront organisés au cours du premier trimestre 2023.

Favoriser le commerce de proximité

Concernant le **commerce de proximité**, le dispositif d'aide de la CARO à la modernisation des commerces sera poursuivi avec pour objectif principal de requalifier les boutiques et devantures (24 commerçants soutenus depuis la mise en œuvre du dispositif). La chargée de mission Commerces de proximité mène une prospection régulièrement pour attirer de nouvelles enseignes sur le territoire mais accompagne également les projets d'installation des commerçants indépendants.

L'étude conduite en 2022 a permis d'identifier les flux piétons dans les principales rues commerçantes du centre-ville de Rochefort. Elle montre un intérêt économique à une ouverture des commerces en semaine entre midi et 14h. En 2023, un travail sera conduit avec les commerçants pour examiner dans quelles conditions ces ouvertures sur la pause méridienne pourraient être envisagées.

Proposer des activités sportives et nautiques

Le règlement d'intervention communautaire en faveur des clubs sportifs sera revu en 2023. Toutefois, L'objectif de la CARO est de maintenir son **accompagnement auprès des clubs** à hauteur des années précédentes. Pour ce faire, le soutien à l'investissement des associations sera accentué, afin de les aider à s'engager dans des projets de développement à moyen et long termes.

Le territoire offre 7 **parcours d'orientation permanents**. De nouveaux projets d'implantation seront étudiés en 2023.

La **démarche « BIEN:) »,** développée depuis plus de 4 ans auprès des agents de la Ville de Rochefort et de la CARO, fait désormais partie des actions phares de la politique de santé et bien-être au travail des deux collectivités. Plusieurs actions font désormais partie du quotidien des agents et se poursuivront en 2023 :

> Les réveils musculaires visant à échauffer les muscles et articulations des agents de services « physiques » sont dispensés successivement dans les services concernés par l'éducatrice sportive du projet BIEN:). La totalité des services en ayant fait la demande ont été initiés et des séances de recyclage sont organisées régulièrement.
>
> Les Pauses détentes articulaires visant à dénouer les tensions musculaires des services « tertiaires » et aider à bouger davantage se déroulent tous les lundis à la CARO et les vendredis à l'hôtel de Ville.
>
> Les RDV BIEN:) bouger organisés tous les mardis midi à la salle de boxe de Rochefort réunissent de nombreux agents pour une séance de cardio-renforcement musculaire de 40 minutes.
>
> En 2022, une journée BIEN :) fut organisée sur plusieurs sites de travail (Musée, Coworking, Hôtel de Ville). Les agents ont pu participer à des défis actifs ludiques, rencontrer des intervenants divers (Développement durable, écologie, gestes anti gaspillage alimentaire). Une centaine d'agents a répondu présent à ce RDV devenu annuel.

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques d'été. Dans ce cadre, et depuis quelques années déjà, le pays se prépare et met en œuvre, par l'intermédiaire du Comité d'Organisation de Jeux Olympique, des projets et financements spécifiques au sport. Ainsi une « marque » **Terre de Jeux 2024** a été créée permettant aux acteurs associatifs et collectivités de s'engager dans un projet aux couleurs de ce dispositif national.

Entre terre et mer - horizon 2024 est un projet multi-partenarial structuré autour d'objectifs communs qui permet de proposer une palette d'activités physiques élargies (multi-clubs) aux enfants (6-17 ans) et d'assurer une synergie territoriale autour d'un projet sportif éducatif commun. Les projets sportifs éducatifs faisant l'objet d'un portage en 2023 sont les suivants :

- Les **rencontres du sport** : la 1ère édition, organisée en novembre 2022 sur le thème « Coopération, mutualisation, entente : l'intelligence collective au service des projets associatifs sportifs », a réuni 56 représentants des clubs sportifs du territoire mais également des élus communaux en charge des sports. En 2023, ces rencontres seront l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques des clubs sportifs, de présenter des solutions d'organisation interclubs et de partager entre acteurs du sport sur le territoire Rochefort Océan.

- Le **Challenge Audrey MERLE** qui permet aux enfants de s'initier gratuitement aux trois pratiques athlétiques de base que sont la natation, le cyclisme et la course à pied, poursuit son développement puisque des écoles de deux nouvelles communes ont émis le souhait de participer.

- La **Semaine Olympique** : du 3 au 8 avril 2023 l'association Audrey MERLE, accompagnée par la CARO, proposera des ateliers sportifs, une cérémonie symbolique de la flamme et des conférences thématiques pour éducateurs sportifs, bénévoles et grand public.

- **Savoir rouler à vélo** : projet de développement du savoir rouler chez les enfants (formation des éducateurs, actions dans les écoles, circuit permanent…).

- Le **projet éducatif des jeux de balle ovale dans les écoles** : cycle d'apprentissage autour de jeux relatif au rugby en partenariat avec l'Education Nationale.

En 2023, la CARO poursuivra le financement et la coordination des **activités nautiques scolaires** afin de permettre aux CM1/CM2 et CM2 des 29 écoles du territoire de pouvoir s'initier au kayak, catamaran ou optimist. Environ 1 000 enfants participeront au dispositif en 2023.

Le **livret "Activités Nautiques Scolaires"** de la CARO mis en place depuis 2 cycles (2021/2022) sera diffusé à toutes les classes inscrites afin d'accompagner les séances de pratiques de contenu nautiques, historiques et environnementaux.

L'accompagnement des communes concernées par le **schéma d'aménagement et de valorisation du fleuve Charente** se poursuivra en 2023. En matière d'équipements nautiques, la CARO poursuivra, l'exploitation, la surveillance et la maintenance des 6 **pontons** dont elle a la charge.

Après une assistance technique sur des travaux d'urgence de la **passerelle de Fort Lupin** en début d'année 2022, l'accompagnement de la commune de St Nazaire-sur-Charente se poursuivra en 2023 pour aboutir à la construction d'une nouvelle passerelle reliant la rive à la Fontaine Lupin.

3. Organiser des événements festifs, culturels et sportifs en faveur des jeunes adultes et des jeunes actifs

Fort Boyard Challenge (FBC) est désormais :

- l'un des 3 plus grands rassemblements de windsurfs avec le Défi Wind de Gruissan et le Raid Ile de Ré / La Tranche,
- un downwind unique en France et un des seuls au monde en Stand Up Paddle (SUP) dans lequel les coureurs sont débarqués en pleine mer d'un bateau,
- une manche de coupe de France de pirogues polynésiennes VA'A, le plus grand rassemblement de France dans cette discipline en 2022,
- une communauté grandissante : 6 838 fans Facebook/ près de 580 abonnés Twitter / 1500 abonnés Instagram et plus d'un millions de personnes touchées en 2022.

En 2022, la 16ème édition a rassemblé 570 participants répartis sur les 4 épreuves que compte le FBC. En 2023, la 17ème édition sera l'occasion de consolider le dispositif prévu pour le public présent à Fouras et pour le public à distance avec la production et la diffusion des épreuves du FBC en "live" sur internet. Ce sera également l'occasion d'intégrer une nouvelle discipline, testée en 2022 et intégrée pour cette 17ème édition: le Wing Foil au sein de l'épreuve de Windsurf.

Consolider les synergies entre collectivités

1. Le déploiement d'outils communs

En 2023, la Direction Commune de l'Informatique et du Numérique (DCSIN) achèvera le déploiement du **logiciel Astech**, qui sera utilisé notamment par les services Techniques de la CARO et de la Ville de Rochefort.

Elle mettra également en œuvre **l'Environnement Numérique de Travail** sur la Ville de Rochefort et la CARO qui permettra à tous les agents d'accéder à un ensemble de services et de contenus numériques et offrira un lieu d'échange et de collaboration. Dans une 2ème phase de développement, cet outil sera proposé à l'ensemble des communes de la CARO.

Le SIG poursuivra son développement avec le déploiement de la **modélisation 3D**.

Par ailleurs, la CARO poursuivra ses travaux en matière de **sécurité informatique**. Le parcours sécurité de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'information a permis de réaliser un audit et de formuler un certain nombre de préconisations qu'il conviendra de mettre en œuvre au cours de l'année 2023 pour la Ville de Rochefort et la CARO.

En 2023, la CARO achèvera la mise en place d'un **schéma directeur immobilier** similaire à celui de la Ville de Rochefort. Cet outil permettra une connaissance poussée du patrimoine communautaire et de son état. Il permettra aux élus de faire des choix de restauration de bâtiments voire de procéder à la vente de certains équipements qui ne sont plus adaptés.

2. La mutualisation des moyens

Un **schéma de mutualisation** des services a été adopté par la CARO en juin 2016. Les 8 actions qui le composent et les différentes démarches de coopération prévues sont en grande partie réalisées. La poursuite de ce schéma de mutualisation devra se définir en cohérence avec le projet de territoire à venir.

Le service **Travaux généraux** qui intervient sur les chantiers de la CARO mais également sur ceux des communes qui en font la demande (33 chantiers fin août 2022), met à disposition des communes :

- différents matériels communautaires (tractopelle, pelle et camion), avec chauffeur, avec une refacturation dans le cadre de conventions de prestations de services,
- des matériels comme une nacelle, un broyeur… à titre gratuit.

En 2023, la CARO procédera à l'achat d'un nouveau tractopelle en remplacement de celui qui a été volé en 2022.

La direction **Aménagements urbains** de la CARO conduit, en tant que service ressource des directions concernées, la maîtrise d'œuvre des projets communautaires ainsi que le suivi de l'entretien du patrimoine de la CARO (entretien des pistes cyclables, entretien et viabilisation de terrains dans les zones d'activité économique, mise en accessibilité et sécurisation des arrêts de bus, entretien des quais et des clôture des déchetteries, entretien de parkings et d'abords d'équipements communautaires…), projets pour lesquels elle sollicite régulièrement l'ingénierie du **bureau d'études de la ville de Rochefort**. Les heures engagées par celui-ci sont refacturées à la CARO.

ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

La CARO fait face, comme beaucoup de collectivités, a un contexte budgétaire très contraint. Elle subit la crise énergétique sans précédent et des surcoûts d'opérations d'investissement suite à une inflation record, des pénuries de matières premières et de matériaux sont constatées, une hausse des dépenses de personnel suite à des mesures prises par le gouvernement et une augmentation des taux d'intérêt de sa dette.

Afin de maintenir une bonne situation financière, la CARO doit prendre en considération certains points de vigilance :

- sa forte **dépendance à l'activité économique** locale et nationale des entreprises (CFE, CVAE, TVA, VM…),
- une évolution des **indices de révision** des marchés,
- des **charges de personnel** en hausse : modification des grilles des catégories B et A, revalorisation du point d'indice, de l'assurance statutaire…
- le **prix de l'énergie en 2024** et suivant (fin amortisseur, TICFE réduite…).

Pour financer son programme d'investissement de 87 M€ sur les années 2023-2026, la CARO a choisi de maîtriser ses dépenses de fonctionnement pour **ne pas augmenter en 2023 ses taux de fiscalité** afin de ne pas peser davantage sur le pouvoir d'achat des habitants.

Ces investissements s'inscrivent dans le cadre du SCOT et du **projet de territoire** de la CARO dont les orientations stratégiques ont été approuvées par le Conseil communautaire le 19 mai 2022, et qui se déclinent autour de :
1/ Faire de l'excellence environnementale un axe transversal de développement,
2/ Valoriser les potentiels de production de Rochefort Océan,
3/ Engager une politique d'attractivité en faveur des jeunes et des familles.

En 2023, elle mettra en œuvre des opérations d'investissement d'envergures, avec des enjeux incontestables telles que :

- La ZAC de l'Arsenal et les premières cessions pour Airbus,
- La Médiathèque d'Echillais,
- Les terrasses du Pont Transbordeur,
- La GEMAPI,
- Le Logement social (PIG…).

Ainsi, alors que d'autres collectivités découvrent actuellement l'ampleur des contraintes budgétaires qui vont peser sur leurs prochains budgets, la CARO est désormais en ordre de marche pour poursuivre ses missions de service public et réaliser ses investissements sur les années à venir :

- La Médiathèque de Tonnay-Charente,
- Le Clos Laperouse,
- Les digues de protection contre les inondations PAPI,
- Les pistes cyclables,
- La réhabilitation des abords du Pont Transbordeur,
- La Pointe de la Fumée,
- Les ateliers relais,
- Le Pôle de formation supérieur,
- L'Arsenal des mers,
- La poursuite de logements sociaux et les réhabilitations des aires d'accueil des Gens du Voyage.

LES ANNEXES

Annexe 1 : Gestion de la dette propre et garantie de la CARO

1. La dette globale de la CARO au 1er janvier 2023 :

Le Capital Restant Dû :

L'encours de la dette de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (y compris les budgets annexes) s'établit à 47,354 M€ au 1er janvier 2023, contre 45,122 M€ au 1er janvier 2022. L'encours de la dette globale de la CARO se répartit sur 8 budgets :

CRD au 1er janvier 2023
47 353 937 €

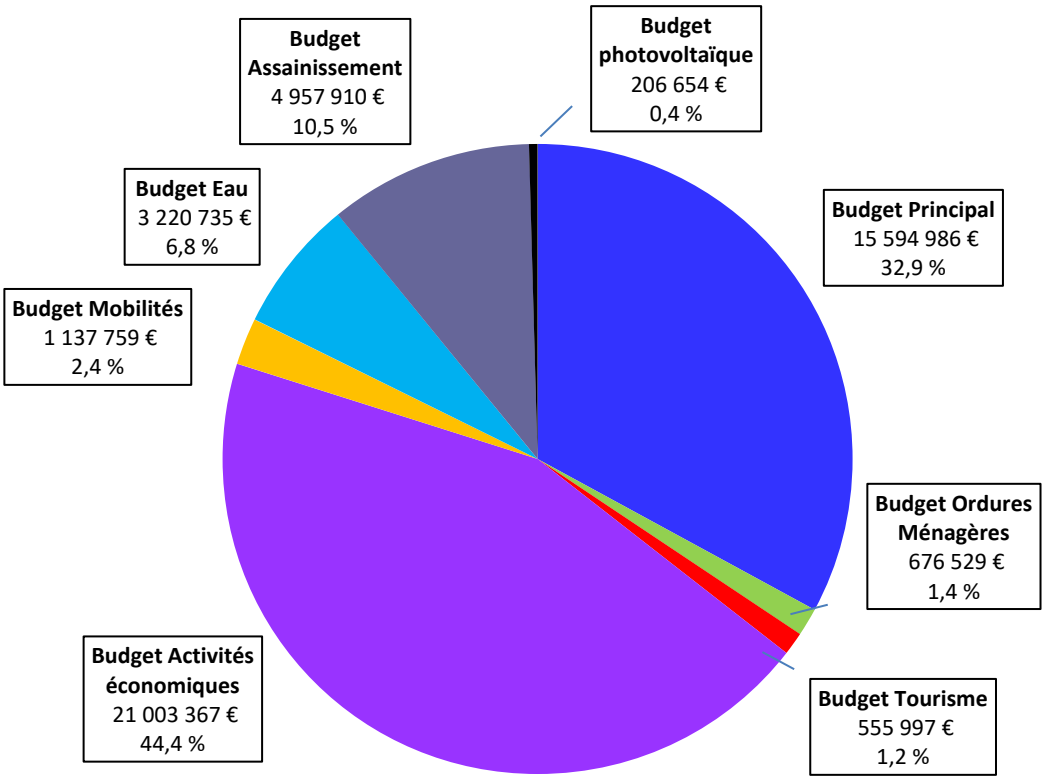

La classification du risque bancaire :

Au regard de la « Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales » dite charte GISSLER, la dette de la CARO est classée à 100 % en 1A, soit le niveau de risque le plus faible possible, tant sur la structure que sur l'indice sous-jacent.

L'indexation de la dette :

Au 1er janvier 2023, l'indexation de la dette globale de la CARO se présente de la manière suivante :

Répartition par type de risque au 1er janvier 2023

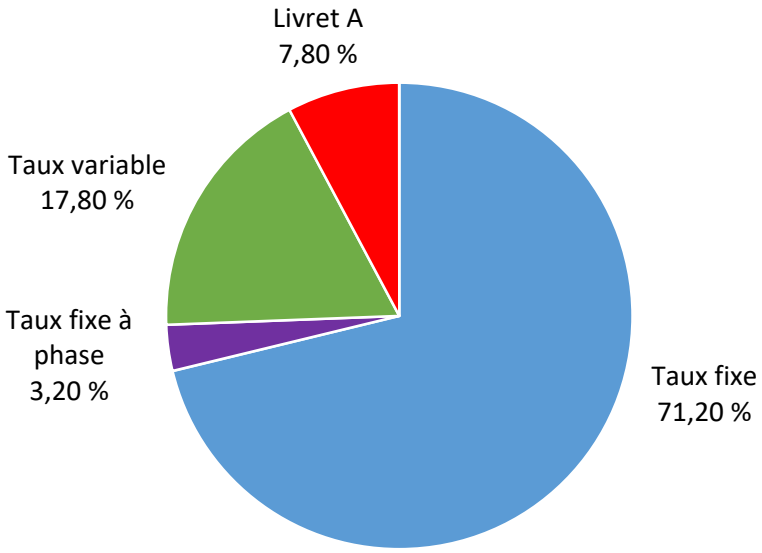

La répartition du risque de taux repose très largement sur du taux fixe (à hauteur de 74,40 % du Capital Restant Dû). Ces emprunts, dont le coût est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, sécurisent les frais financiers sur les années à venir.

La dette de la CARO a aussi une part d'emprunt à taux variable (17,80 % du Capital Restant Dû), lesquels offrent une possibilité de gestion de la dette plus dynamique (car non adossés à des indemnités de remboursement anticipé), ce qui a permis de baisser le taux moyen de la dette en profitant des taux bas observés jusqu'en début d'année 2022.

Le taux moyen de la dette globale :

	31/12/2020	***31/12/2021***	***31/12/2022***
Montant du CRD	41,970 M€	45,122 M€	47,354 M€
Taux moyen	2,36 %	2,04 %	2,20 %
Durée résiduelle moyenne	12 ans et 2 mois	12 ans et 3 mois	12 ans et 10 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 5 mois	6 ans et 5 mois	6 ans et 8 mois

Le contexte de marché historiquement bas depuis 2014 (mais qui s'est dégradé sur les derniers mois de 2022) a permis à la collectivité de contenir son taux moyen de dette globale à 2,20 % au 31 décembre 2022 et de contenir ainsi sa durée résiduelle moyenne à 12 ans et 10 mois.

Les ratios d'analyse de la dette du Budget principal :

Les ratios de dette, qui se calculent uniquement sur le budget principal à partir de la population INSEE, sont les suivants :

Ratio de dette par habitant *	Au 01/01/2023	Moyenne des EPCI de la strate en 2021 **
Budget principal	**239 €**	268 €
Tous budgets confondus	**725 €**	-

*** Source : Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) « Les collectivités locales en chiffres 2022» (dernières statistiques connues)*
** Population totale INSEE selon le dernier recensement : 65 272 habitants*

La répartition des prêteurs :

La dette de la CARO est composée de 98 lignes d'emprunt, qui se répartissent auprès de 8 prêteurs :

Répartition par prêteur au 1er janvier 2023
(En % du CRD)

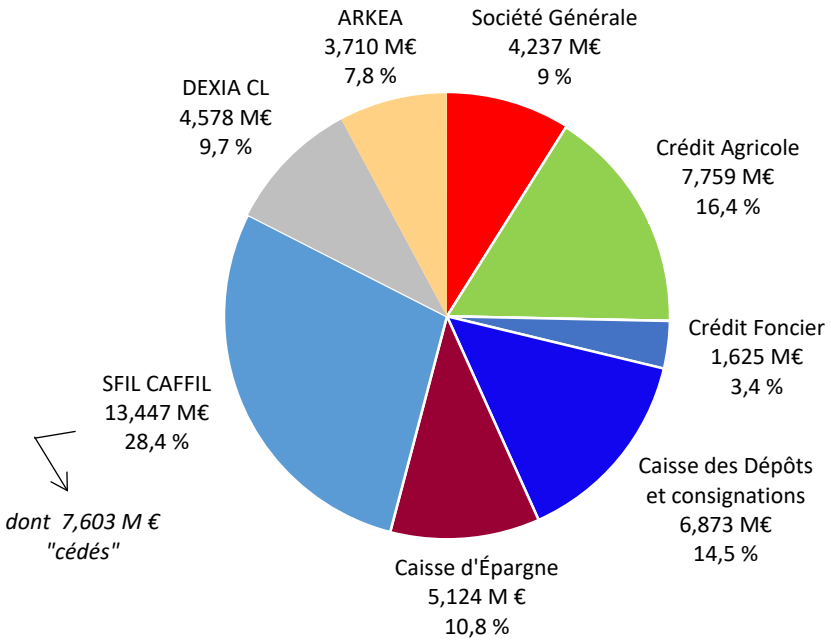

L'extinction du capital de la dette globale de la CARO au 1er janvier 2023 :

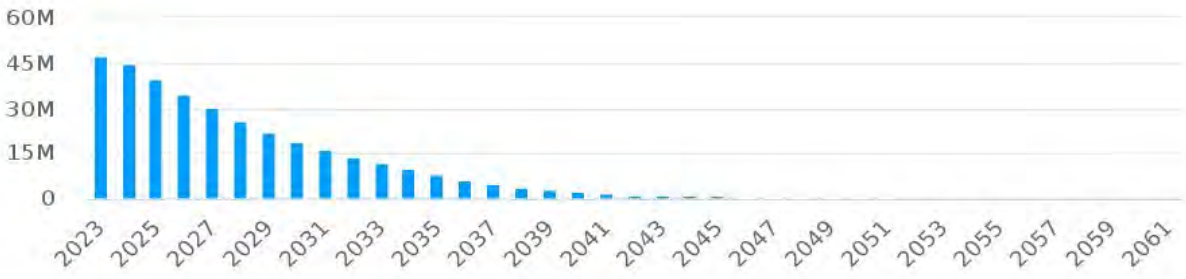

Source Finance Active

Le flux du remboursement des annuités de la dette globale de la CARO au 1er janvier 2023 :

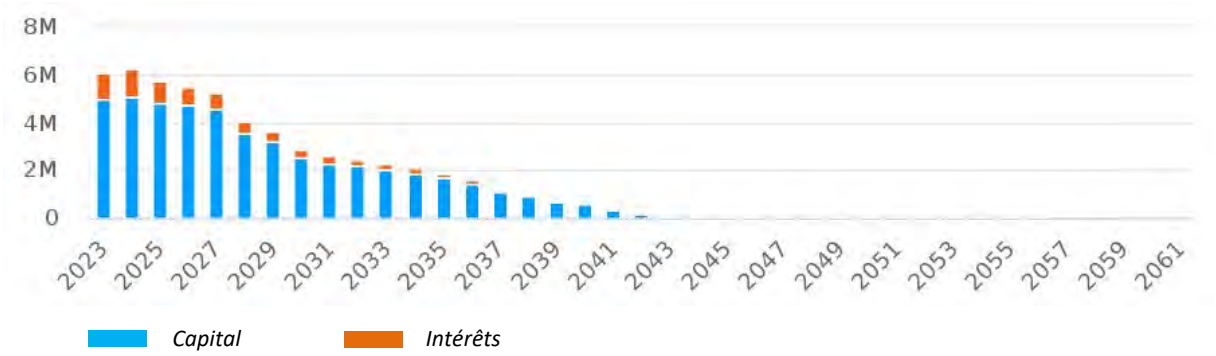

Source Finance Active

Evolution des emprunts contractualisés depuis 2019 :

Montant emprunté par année	***2019***	***2020***	***2021***	***2022***
Budget principal	951 K€	2 200 K€	2 000 K€	1 500 K€
Budgets annexes	4 104 K€	2 310 K€	5 450 K€	5 500 K€
Tous budgets	5 055 K€	4 510 K€	7 450 K€	7 000 K€

Evolution des annuités d'emprunts depuis 2019 :

Annuité par année	***2019****	***2020****	***2021***	***2022***	***Prévision 2023*** **
Capital payé sur la période	1 246 K€	1 303 K€	1 467 K€	1 607 K€	*1 631 K€*
Intérêts payés sur la période	387 K€	354 K€	320 K€	297 K€	*383 K€*
Annuités - Budget principal	***1 633 K€***	***1657 K***	***1 787 K€***	***1 904 K€***	***2 014 K€***
Capital payé sur la période	2 658 K€	2 751 K€	2 831 K€	3 161 K€	*3 247 K€*
Intérêts payés sur la période	764 K€	711 K€	656 K€	621 K€	*743 K€*
Annuités - Budgets annexes	***3 422 K€***	***3462 K€***	***3 487 K€***	***3 782 K€***	***3 990 K€***
Capital payé sur la période	3 904 K€	4 054 K€	4 298 K€	4 768 K€	*4 878 K€*
Intérêts payés sur la période	1 151 K€	1 065 K€	976 K€	918 K€	*1 126 K€*
Annuités - Tous budgets	***5 055 K€***	***5 119 K€***	***5 274 K€***	***5 686 K€***	***6 004 K€***

**En sus de ces montants, la CARO s'est acquittée des dernières sommes dues à la Ville de Rochefort quant au transfert de ses anciennes zones économiques amorcé en 2000 par la CAPR soit 445 304 € en 2019 et 17 684 € en 2020.*

***Annuités théoriques (hors nouveaux emprunts encaissés en 2023 et hausse des taux d'intérêts)*

2. La dette garantie de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Au 1er janvier 2023, le montant du Capital Restant Dû des emprunts garantis par la CARO s'élève à 23 713 153 €, contre 23 465 492 € au 1er janvier 2022. L'annuité pour l'année 2023 s'élève à 1,226 M€ (contre 0,999 M€ au 1er janvier 2022).

Le taux moyen est de 1,91 % pour une durée résiduelle de 33 ans et 1 mois.

Le risque de taux de la dette garantie s'établit de la manière suivante :

Type	*Encours*	*% d'exposition*	*Taux moyen*
Livret A	21 791 230 €	91,90 %	1,98 %
Fixe	1 921 923 €	8,10 %	1,18 %
Variable	0 €	0,00 %	0,00 %
Ensemble des risques	***23 713 153 €***	***100,00%***	***1,91 %***

État généré au 01/01/2023

La dette garantie de la CARO est exposée à une seule typologie de risque faible « A1 », selon la charte de bonne conduite (classification Gissler).

Au 1er janvier 2023, les établissements prêteurs et les bénéficiaires de garanties d'emprunts se répartissent de la manière suivante :

Etablissements prêteurs	**CRD 01/01/2023**	**Nombre de dossiers**
Caisse des Dépôts et Consignations	22 426 788 €	105
La Banque Postale	977 029 €	9
Crédit Agricole	201 335 €	1
Caisse Centrale de Crédit Coopératif	56 464 €	1
Caisse d'Epargne	51 537 €	2
TOTAL	***23 713 153 €***	***118***

- ✓ 94,6 % des prêts garantis par la CARO sont des emprunts contractés auprès de la Caisse Des Dépôts et Consignations (principal opérateur des financements accordés pour des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux).

Bénéficiaires des garanties d'emprunt	**CRD 01/01/2023**	**Nombre de lignes**
OPH Rochefort Océan	18 636 708 €	80
Immobilière Atlantic Aménagement	2 582 942 €	20
Noalis	2 086 828 €	13
SAEM Patrimoniale 17	225 211 €	3
Association Hermione La Fayette	125 000 €	1
Auberge de Jeunesse	56 464 €	1
TOTAL	***23 713 153 €***	***118***

- ✓ 1,7 % des prêts garantis sont des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des établissements publics (hors logements sociaux) soit 0,407 M€.
- ✓ 98,3 % des prêts garantis sont des emprunts contractés pour des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements sociaux, soit 23,306 M€.

  Ces opérations n'entrent pas dans le calcul des ratios prudentiels, créés par la loi du 01/07/1996 dite « loi GALLAND » qui délimitent la possibilité aux collectivités et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accorder ou non leur garantie sur un emprunt.

Annexe 2 : Les autorisations de programme et d'engagement

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT							
	Montant des AP			Montant des CP			
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
AP19-04 Centre aquatique Communautaire	100 000,00	0,00	100 000,00	13 728,00	0,00	0,00	0,00
AP20-04 Contrat de transition Écologique	219 000,00	0,00	219 000,00	15 090,00	52 410,00	129 180,00	22 320,00
AP17-03 Création de logements publics 2017	330 500,00	0,00	330 500,00	197 250,00	63 250,00	0,00	0,00
AP19-02 Création de logements publics 2019	450 000,00	0,00	450 000,00	167 000,00	112 000,00	171 000,00	0,00
AP20-02 Création de logements publics 2020	450 000,00	0,00	450 000,00	53 600,00	165 900,00	144 300,00	86 200,00
AP21-02 Création de logements publics 2021	450 000,00	0,00	450 000,00	48 900,00	73 300,00	77 000,00	250 800,00
AP22-01 Création de logements publics 2022	450 000,00	0,00	450 000,00	0,00	0,00	77 000,00	373 000,00
AP16-01 Extension Golf 18 trous (HT)	5 436 000,00	110 000,00	5 546 000,00	3 307 007,48	2 238 295,89	696,63	0,00
AP19-06 Médiathèque Tonnay-Charente	3 580 135,00	0,00	3 580 135,00	39 076,80	22 280,00	1 000 000,00	2 518 778,20
AP18-08 Médiathèque Échillais	1 563 537,00	0,00	1 563 537,00	91 268,07	444 191,48	1 028 077,45	0,00
AP19-03 OPAH RU	2 350 000,00	0,00	2 350 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00
AP20-03 OPAH RU 2020	470 000,00	0,00	470 000,00	228 036,95	40 978,00	68 250,00	132 735,05
AP21-03 OPAH RU 2021	470 000,00	0,00	470 000,00	93 450,85	160 000,00	35 500,00	181 049,15
AP16-02 PIG 2016	165 770,00	0,00	165 770,00	162 770,30	1 000,00	0,00	0,00
AP17-01 PIG 2017	188 962,42	0,00	188 962,42	120 465,42	51 997,00	0,00	0,00
AP18-01 PIG 2018	178 108,00	0,00	178 108,00	159 344,59	0,00	0,00	0,00
AP18-10 Papi Baie d'Yves - Actions sous maîtrise d'ouvrage Département et SILYCAF	3 030 381,00	0,00	3 030 381,00	1 564 726,57	30 000,00	83 000,00	1 352 654,43
AP21-04 Papi Brouage	237 356,00	0,00	237 356,00	0,00	28 233,37	55 981,00	153 141,63
AP17-10 Papi Charente - Actions sous maîtrise d'ouvrage CARO	2 548 438,00	0,00	2 548 438,00	1 695 315,29	362 809,22	170 000,00	320 313,49

AP17-11 Papi Charente - Actions sous maîtrise d'ouvrage Département	6 026 687,00	0,00	6 026 687,00	161 372,45	166 000,00	127 000,00	5 572 314,55
AP21-07 Parc marin Île d'Aix	780 000,00	0,00	780 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AP15-02 Pistes Cydables	1 300 950,00	0,00	1 300 950,00	441 502,87	344 446,33	150 000,00	365 000,80
AP17-06 Pont Transbordeur	6 600 000,00	0,00	6 600 000,00	753 820,18	1 069 673,00	3 819 936,00	956 570,82
AP17-02 Primo accédants 2017	214 000,00	0,00	214 000,00	206 000,00	0,00	0,00	0,00
AP18-02 Primo accédants 2018	91 000,00	0,00	91 000,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00
AP19-01 Primo accédants Développement Durable 2019	80 000,00	0,00	80 000,00	24 000,00	0,00	8 000,00	48 000,00
AP21-01 Primo accédants Développement Durable 2021	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	48 000,00	24 000,00	8 000,00
AP22-02 Primo accédants Développement Durable 2022	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	48 000,00
AP22-03 Primo accédants Développement Durable 2022	470 000,00	0,00	470 000,00	0,00	30 000,00	80 000,00	360 000,00
AP20-01 Primo accédants développement durable 202	80 000,00	0,00	80 000,00	24 000,00	8 000,00	23 000,00	25 000,00
AP18-07 Projet SURVEY	84 170,00	0,00	84 170,00	33 025,00	0,00	0,00	0,00
AP21-05 Près Magnou	340 000,00	0,00	340 000,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00
AP17-05 Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	463 400,00	0,00	463 400,00	346 608,36	97 237,71	19 553,93	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
AE19-02 Animation OPAH RU	1 270 000,00	0,00	1 270 000,00	708 437,02	299 000,00	254 000,00	8 562,98
AE16-02 Comité d'itinéraire Flow Vélo	39 515,00	0,00	39 515,00	32 700,00	6 815,00	0,00	0,00
AE21-01 Comité d'itinéraire Véjodyssée	16 000,00	0,00	16 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
AE20-01 Contrat de transition Écologique	157 285,00	0,00	157 285,00	38 784,38	94 700,00	23 800,62	0,00
AE18-02 Parc Naturel Régional	26 289,00	0,00	26 289,00	0,00	26 289,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

Annexe 3 : Synthèse des indicateurs de l'égalité professionnelle 2021

SYNTHÈSE DES INDICATEURS RELATIFS À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2021

CA ROCHEFORT OCEAN

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs du Rapport de Situation Comparée au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité.

Conditions générales d'emploi

Au 31 décembre 2021, la collectivité employait 180 femmes et 129 hommes sur emploi permanent

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre

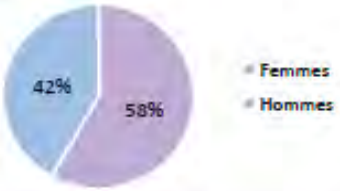

La collectivité emploie 5 agents sur emploi fonctionnel, dont 3 femmes et 2 hommes

› Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 109,1 fonctionnaires hommes
- 142,7 fonctionnaires femmes
- 16,7 contractuels hommes
- 19,2 contractuelles femmes

14 % des femmes sont contractuelles permanentes contre 15 % des hommes

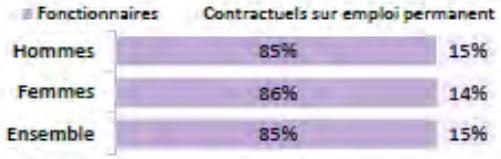

- **58 % des fonctionnaires sont des femmes et 42 % des hommes**
- **58 % des contractuels permanents sont des femmes et 42 % des hommes**

19 % des femmes contractuelles sont en CDI contre 53 % des hommes

Au total, 15 agents en CDI sur 45 agents contractuels, soit 33 %

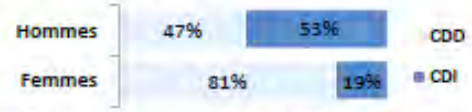

Répartition des agents par genre et par catégorie (emplois permanents)

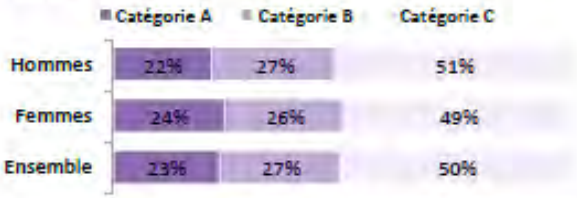

Taux de féminisation par catégorie hiérarchique :		
	Catégorie A	61%
	Catégorie B	57%
	Catégorie C	57%

Répartition par genre selon la filière (emplois permanents)

Filière	Femmes	Hommes
Administrative	86%	14%
Technique	21%	79%
Culturelle	73%	27%
Sportive	-	-
Médico-sociale	-	-
Police	-	-
Incendie	-	-
Animation	56%	44%

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime par extraction des données du Rapport sur l'État de la Collectivité 2021 transmis en 2022 par la collectivité

Le cadre d'emplois le plus féminisé est celui des rédacteurs

Rédacteurs	95%
Adjoints administratifs	92%
Adjoints territoriaux du patrimoine	83%
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèque	80%
Attachés	70%

Le cadre d'emplois le plus masculinisé est celui des agents de maîtrise

Agents de maîtrise	90%
Adjoints techniques	88%
Techniciens	83%
Animateurs	60%
Ingénieurs	54%

**Seuls les 5 premiers cadres d'emplois comprenant au moins 5 agents sur emplois permanents et féminisés ou masculinisés à plus de 50 % sont pris en compte*

Âge moyen des agents sur emploi permanent

Genre	Fonctionnaire	Contractuel permanent	Ensemble des agents sur emploi permanent
Femmes	46,92	40,58	46,00
Hommes	47,36	41,97	46,57

Pyramide des âges des fonctionnaires

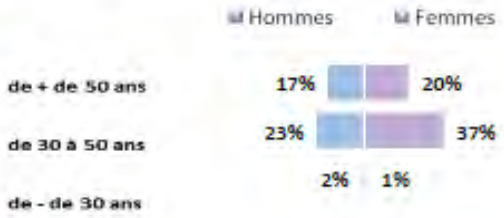

Pyramide des âges des contractuels permanents

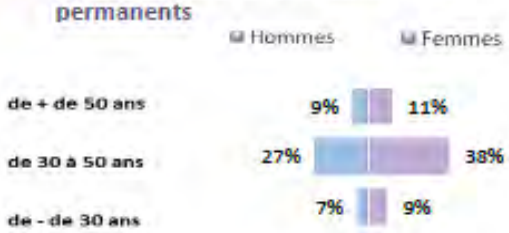

Précisions : agents sur emploi non permanent présents au cours de l'année 2021*

	Taux de féminisation
Saisonniers/occasionnels	73%
Emplois aidés	75%
Apprentis	25%

** ayant travaillé dans la collectivité entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020*

Répartition globale des emplois non permanents par genre

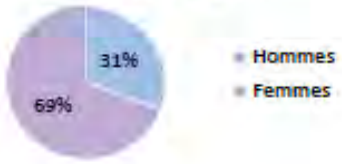

Évolution de carrière et titularisation

3 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 33% des nominations concernent des femmes

1 lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

2 lauréats d'un examen professionnel

- Pour rappel, 58% des fonctionnaires sont des femmes

Organisation du temps de travail (agents sur emploi permanent)

Répartition des emplois à temps complet ou non complet

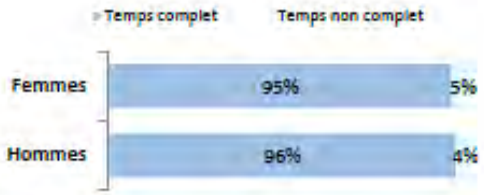

La collectivité dispose d'une charte du temps

Une charte du temps regroupe les mesures visant à améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

Répartition des emplois à temps plein ou à temps partiel

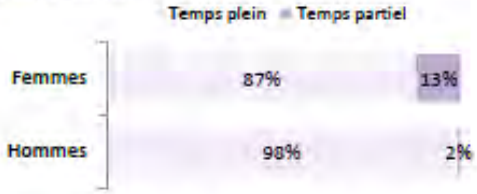

Précisions sur les temps partiels (sur autorisation ou de droit)

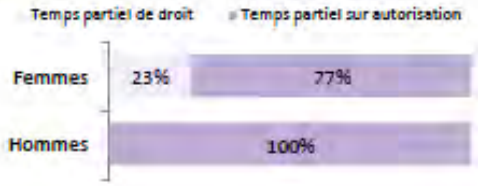

Conditions de travail et congés

Taux d'absentéisme des agents permanents

	Femmes	Hommes
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	**3,57%**	**4,17%**
	Ensemble : 3,82%	
Taux d'absentéisme médical* *(absences pour motif médical hors congés maternité)*	**6,39%**	**4,95%**
	Ensemble : 5,79%	
Taux d'absentéisme Global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre**)*	**7,61%**	**5,10%**
	Ensemble : 6,56%	

Formule du taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents sur emploi permanent x 365)

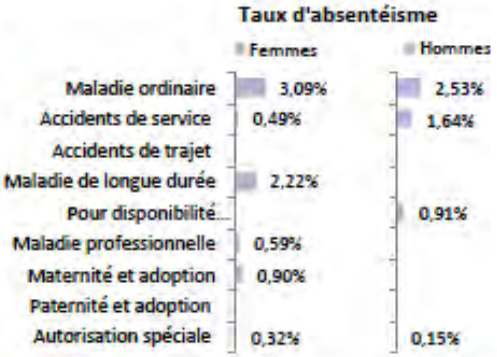

Nombre moyen de jours d'absence par agent permanent en 2021

- En moyenne, 23,3 jours d'absence pour tout motif médical* en 2021 pour chaque femme présente dans la collectivité
  En moyenne, 18,1 jours d'absence pour tout motif médical* en 2021 pour chaque homme présent dans la collectivité

**Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle*
***Les absences pour "autres motifs" correspondent aux autorisations spéciales, par exemple pour motif familial, pour des concours ou examens professionnels... Ne sont pas comptabilisés les jours de formation, les absences pour motif syndical ou de représentation.*

Congés maternité, paternité ou adoption des agents permanents

- 7 congés maternité ou adoption en 2021
- 4 congés paternité ou adoption en 2021

20 accidents du travail déclarés en 2021

- 4 accidents du travail pour 100 femmes en position d'activité au 31 décembre 2021
- 8,6 accidents du travail pour 100 hommes en position d'activité au 31 décembre 2021
- Les accidents du travail concernant des femmes ont été suivis de 319 jours d'arrêt
- Les accidents du travail concernant des hommes ont été suivis de 810 jours d'arrêt

Formation

- 251 départs en formation concernant des agents permanents

Nombre d'actions de formation rapporté à l'effectif

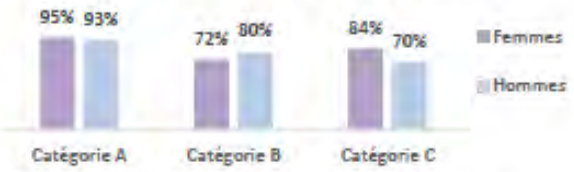

- 16 départs en formation pour les agents non permanents

75 % des départs en formation d'agents non permanents concernaient des femmes

Rémunérations (agents permanents)

- Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la catégorie et le statut

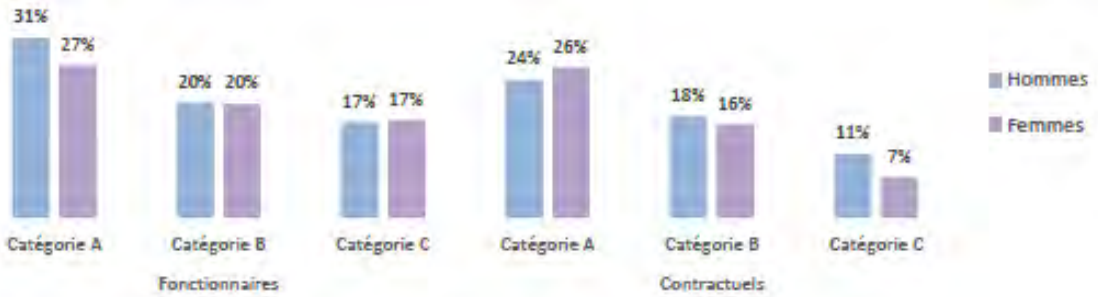

- Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la fillière

- Part des primes sur les rémunérations annuelles brutes selon la fillière et la catégorie

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	30%	28%	28%	22%	17%	18%
Technique	33%	32%	22%	22%	17%	15%
Culturelle	15%	15%	12%	13%	7%	11%
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation			19%	23%	24%	21%

Rémunérations annuelles brutes moyennes en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) selon la catégorie hiérarchique et le statut

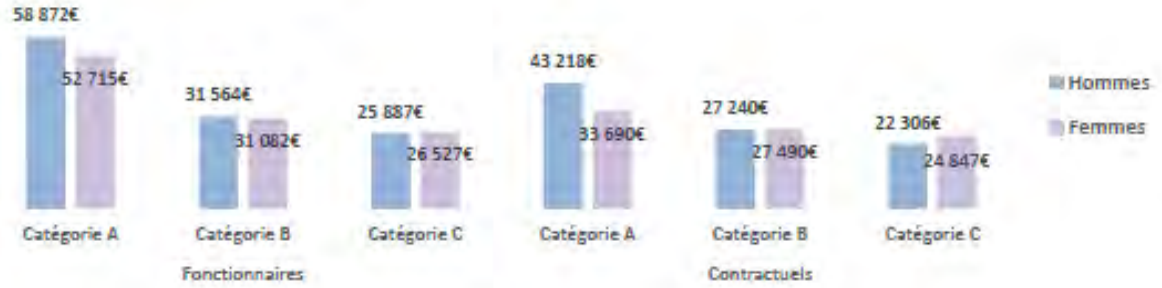

Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la filière

Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR selon la catégorie et la filière

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrative	47 155 €	46 033 €	s	30 300 €	28 066 €	27 480 €
Technique	63 165 €	61 913 €	32 546 €	38 013 €	25 296 €	29 549 €
Culturelle	45 619 €	41 335 €	29 973 €	27 865 €	22 296 €	22 570 €
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation			21 914 €	s	s	s

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

Acte de violence ou de harcèlement

Nombre d'actes de violences physiques envers le personnel (y compris violences sexuelles) pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

Nombre de signalements au DRH pour harcelement moral pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

- Nombre de signalements au DRH pour harcelement sexuel pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

- Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes pour 1 000 agents

	Hommes	Femmes
Émanant du personnel avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant du personnel sans arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers avec arrêt de travail	0‰	0‰
Émanant des usagers sans arrêt de travail	0‰	0‰

Du diagnostic à l'action

Réaliser son plan d'actions pour l'égalité femmes-hommes au sein de la FPT grâce à l'outil « Actions Égalité Pro » (AEP)

Le premier outil d'évaluation de l'égalité professionnelle a été créé par l'Observatoire de l'Emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec les CIG franciliens et le Centre Hubertine Auclert.

Une auto-évaluation simplifiée et des recommandations personnalisées permettront aux collectivités de toutes tailles de diagnostiquer leurs besoins et leurs priorités et d'élaborer leur plan d'actions pour l'égalité professionnelle, rendu obligatoire depuis 2019.

Le baromètre de l'égalité professionnelle comprend 12 indicateurs portant sur les rémunérations, l'égal accès aux emplois, l'articulation des temps de vie et la prévention des discriminations et des violences. Il est directement relié au RSU et génère une note sur 100 permettant à l'employeur public d'évaluer ses points forts et ses marges de progression.

L'outil « Actions Égalité Pro » (AEP) propose également des actions à sélectionner pour élaborer un plan d'actions personnalisé.

Accès à toutes les ressources liées à l'outil Actions Égalité Pro (AEP) :

Méthodologie

Cette synthèse sur l'égalité professionnelle reprend les principaux indicateurs issus du Rapport Social Unique.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

OBSERVATOIRE
NOUVELLE-AQUITAINE

Date de publication : décembre 2022
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion de la Charente Maritime
Version 3

Annexe 4 : Etat d'avancement du schéma de mutualisation

Rapport 2021 sur le fonctionnement des directions mutualisées de la CARO

Commission Paritaire de Gestion du 7 juin 2022

I. Etat d'avancement des mutualisations :

La reconfiguration territoriale, instaurée par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, a permis la mise en œuvre avec succès d'un schéma de mutualisation des services qui a été adopté le 30 juin 2016 par la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan.

Le plan d'actions de ce schéma a permis d'atteindre un niveau de développement important en matière de mutualisation avec notamment :

- La création de directions ressources mutualisées : Finances, Communication, Systèmes d'Information et du Numérique, Affaires Juridiques et de la Commande Publique, Ressources Humaines, Services Techniques,
- La création de services communs : Service des Archives, Service Garage et le Service Entretien des Locaux,
- Les prestations de services proposées aux Communes membres qui peuvent adhérer sur le principe du volontariat,

Mais aussi à la mise en place d'autres formes de coopération telles que :

- Les mises à disposition de personnel entre collectivités (Saint-Agnant, Rochefort, CARO),
- Les mises à disposition de services (SIL, ADS, CCAS…),
- Les mises en commun de moyens (partage de biens communautaires tels que du matériel, des véhicules, des engins…),
- La mise en œuvre de groupements d'achats,
- La réalisation de prêts entre collectivités.

ADHESIONS DES COMMUNES MEMBRES AUX SERVICES COMMUNS - SITUATION AU 21/04/2022

Communes	Date d'adhésion aux conventions de partenariat avec les directions communes (date de signature des conventions)								
	Direction Générale des Services DGS	Direction Commune des Finances DCF	Direction Commune de la Communication DCC	Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique DCSIN	Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique DCAJCP	Direction Commune des Ressources Humaines DCRH	Direction Générale Commune des Services Techniques DGCST	Service Commun des Archives SCA	Service Commun Entretien des Locaux SCEL
Date création de la direction commune ou du service commun	**01/10/2015**	**01/06/2016**	**01/11/2016**	**01/11/2016**	**01/01/2017**	**01/11/2017**	**01/09/2017 - DGCST** **01/01/2020 - 3 Directions techniques mutualisées** (Projets Bâtiments - Energie, Patrimoine Bâti et Voirie - Aménagement Urbain) **01/01/2020 - 3 services techniques communs** (Travaux généraux,Garage et Exploitation CVC)	**01/01/2020**	**01/01/2021 (gestion assurée par la Ville de Rochefort)**
Ile d'Aix		09/02/2022			28/06/2018			09/12/2021	
Beaugeay					07/07/2017				
Breuil-Magné		01/12/2016			10/03/2022				
Cabariot		28/05/2019							
Champagne		10/03/2021	10/03/2021	10/03/2021	10/03/2021			10/12/2020	
Echillais		10/12/2020	10/12/2020	10/12/2020	10/12/2020			10/12/2020	
Fouras-les-Bains									
La Gripperie St-Symphorien		03/04/2017							
Loire-les-Marais		12/11/2020							
Lussant		28/06/2018							
Moëze		09/12/2021			09/02/2022				
Moragne		01/01/2017			10/11/2021				
Muron		01/01/2017	09/12/2021	09/12/2021	09/12/2021			09/12/2021	
Port-des-Barques		28/06/2018	28/09/2017		28/06/2018			09/12/2021	
Rochefort	*01/10/2015*	*01/06/2016*	*01/11/2016*	*01/11/2016*	*23/12/2016*	*01/11/2017*	*01/01/2017 - 01/01/2020*	*01/01/2020*	
Saint-Agnant-Les-Marais		01/01/2017		10/03/2021	28/09/2017			23/09/2021	
Saint-Coutant-Le Grand					10/11/2021			22/11/2021	
Saint-Froult									
Saint-Hippolyte									
Saint-Jean d'Angle		12/11/2020						12/11/2020	
Saint-Laurent de la Prée		24/09/2020	12/11/2020	12/11/2020	12/11/2020			12/11/2020	
Saint-Nazaire-sur-Charente		23/05/2019			23/05/2019			20/11/2020	
Soubise		23/09/2021							
Tonnay-Charente		03/01/2018		22/03/2018	02/04/2019			30/12/2019	
Vergeroux									
Adhésion de la CARO									*01/01/2021*
Nbre de communes adhérentes	**1**	**19**	**6**	**7**	**15**	**1**	**1**	**12**	**1**

Adhésion avec transfert de personnel

II. Bilan 2021 des directions mutualisées :

Toutes les directions mutualisées ont dû adapter leur activité tout au long de l'année en raison de la crise sanitaire du Covid-19 avec des mesures spéciales de télétravail (en début d'année) et la tenue de réunions à distance en audio ou en visioconférence (via l'application Zoom).

Par ailleurs, à compter du 1er janvier 2021, l'application du protocole de télétravail a impacté l'organisation de l'ensemble des directions de la CARO et de la Ville de Rochefort avec la possibilité, pour les agents dont les missions sont télétravaillables, de réaliser une journée de télétravail par semaine dans la limité de 36 jours par an.

✓ Direction Commune des Finances

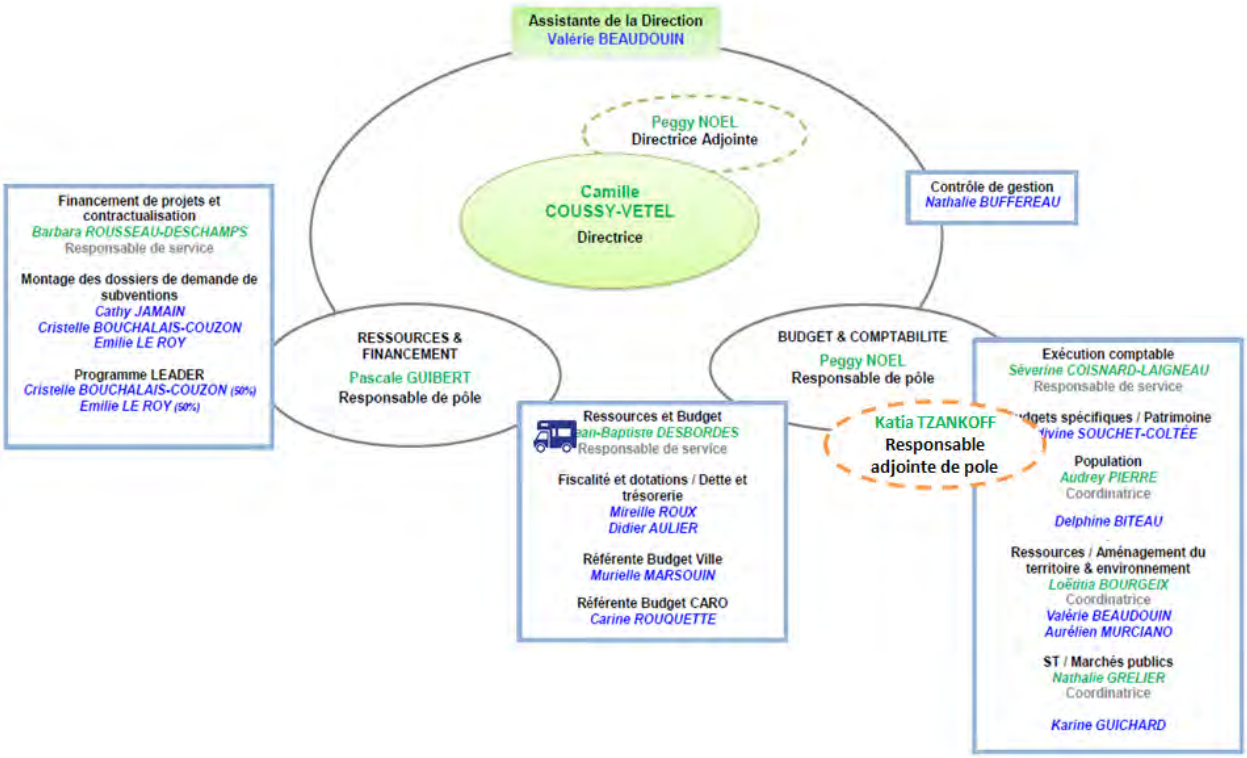

Organigramme mis à jour en septembre 2021

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2021 :

- Séminaire organisé, en octobre, sur le thème de « l'évolution à 5 ans des métiers de la Direction Commune des Finances »,
- Adaptation et ré-organisation des missions du pôle Budget & Comptabilité, suite à la mise en disponibilité d'un an demandée par le responsable du Service Ressources et Budget. Pour ce faire, un renfort sur un poste de responsable adjointe au pôle Budget & Comptabilité - partie Exécution comptable, a été mis en place.

Evolution des pratiques et des missions en 2021 :

- Poursuite du processus de dématérialisation des frais de mission, avec la mise en place des Ordres de Mission dématérialisés sous CIRIL,

- Accompagnement du déploiement du Système d'Information Patrimonial ASTECH pour les bâtiments et le magasin,
- Formations internes des agents du Service Exécution Comptable aux marchés publics, au FCTVA automatique...
- Réalisation d'un rapport quinquennal relatif aux attributions de compensation,
- Travail partenarial avec la Conseillère aux Décideurs Locaux /Trésorerie.

Prestations réalisées en 2021 pour les Communes adhérentes :

- Accompagnement de la Commune de Loire-les-Marais dans sa recherche de financements pour la réalisation d'un city-stade (dossier de subventions DETR et auprès du Département 17),
- Accompagnement de la Commune de Moëze dans sa recherche de financement pour la réalisation d'une salle omnisport,
- Poursuite de l'accompagnement de la Commune de Lussant dans le montage des dossiers de subventions pour son projet d'aménagement de centre-bourg.

Nouvelles *adhésions de Communes depuis 2021 aux services de la DCF (19 adhésions à ce jour):*

- Champagne, Moëze, Soubise et l'Ile d'Aix.

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Suite à une incompatibilité de logiciels, l'interface entre CIRIL et celui des Marchés Publics a été reportée dans l'attente d'une version de SIS Marchés compatible,
- La situation sanitaire, encore instable en 2021, a obligé la poursuite de l'activité professionnelle à domicile pour trois agents vulnérables du Service Exécution Comptable.

✓ Direction Commune de la Communication

Organigramme mis à jour en janvier 2022

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2021 :

- Séminaire organisé autour d'une nouvelle organisation de la direction, une proposition qui a été soumise au Maire/Président,
- Recrutement d'un poste de responsable de la Communication Digitale.

Evolution des pratiques et des missions en 2021 :

- Refonte des magazines d'information de la Ville de Rochefort et de la CARO (les maquettes, le format de la diffusion et la ligne éditoriale de chaque magazine),
- Déploiement d'une nouvelle ligne éditoriale des réseaux sociaux de la Ville de Rochefort et de la CARO,
- Réalisation d'une nouvelle ligne éditoriale pour les sites Internet de la Ville de Rochefort et de la CARO,
- Mise en place d'un planning des besoins quantifiables des directions pour une meilleure répartition de la charge de travail sur l'année et une gestion plus fluide des demandes ponctuelles,
- Abandon du magazine « CULT' » de la Ville de Rochefort pour un magazine unique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération qui regroupe la programmation culturelle du territoire proposée par les services de l'agglomération, le Conservatoire de Musique et de Danse, la Médiathèque et la Scène de Musiques actuelles,
- Réalisation de formulaires destinés au Centre de vaccination Rochefort Océan pendant la période Covid-19 (environ 200 000 impressions de janvier à fin octobre 2021),
- Stratégie et définition de la communication de l'Arsenal des Mers,
- Stratégie et définition de la communication et inauguration officielle du parcours Oceana Lumina en juillet 2021.

Nouvelle *adhésion de Communes depuis 2021 aux services de la DCC (6 adhésions à ce jour) :*

- Champagne et Muron.

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Retard dans la production des documents pendant les périodes de fortes sollicitations.

✓ Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique

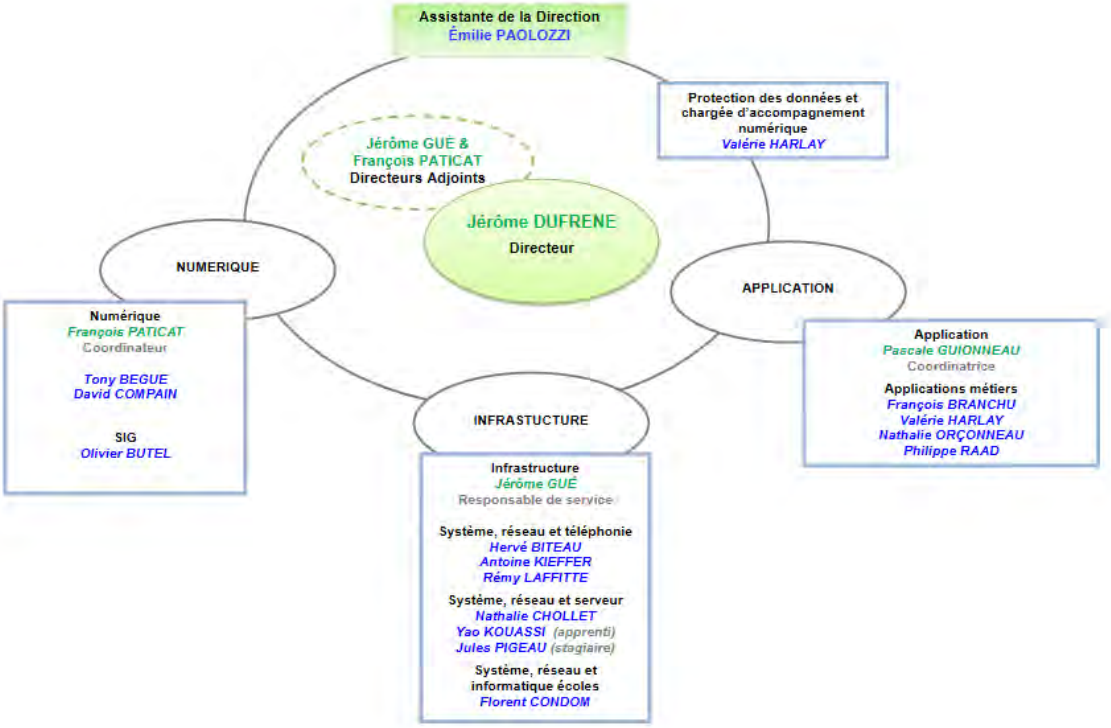

Organigramme mis à jour en février 2022

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2021 :

- Recrutement d'un apprenti ingénieur informatique au sein du Service Infrastructure - système, réseau et serveur.

Evolution des pratiques et des missions en 2021 :

- Déploiement d'un système de vote électronique qui a été retenu dans le cadre du Plan France Relance,
- Déploiement d'une solution de dématérialisation des autorisations de Droit du Sol,
- Homologation du Référentiel Général de Sécurité (RGS), cadre réglementaire permettant de renforcer la confiance des usagers dans les services électroniques mis à disposition par les autorités administratives,
- Poursuite du développement de la fibre optique et des travaux de câblage sur les différents sites de la CARO,
- Réflexion menée sur la refonte du portail Intranet qui est mis à disposition pour les agents et les élus de la Ville de Rochefort et de la CARO,
- Migration déployée du système de téléphonie de la CARO,
- Développement de la solution « Système d'Information Patrimonial » (SIP) mutualisée Ville de Rochefort et CARO,
- Proposition de rencontres et de formations mensuelles pour informer et former aux bonnes pratiques numériques professionnelles et personnelles,
- Equipement des salles de réunion (écran, webcams...),

- 1ère phase de renouvellement des serveurs.

Prestations réalisées en 2021 pour les Communes adhérentes :

- Accompagnement de la Commune de Saint-Agnant dans la mise en service d'une messagerie électronique et dans la préparation du déploiement de la solution SIP,
- Accompagnement du CCAS de Rochefort dans la mise en place de la fibre optique.

Nouvelles *adhésions de Communes depuis 2021 aux services de la DCSIN (9 adhésions en ce jour) :*

- Champagne, Saint-Agnant et Muron.

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Une très forte augmentation du Parc « matériel » (+50 % en 3 ans), avec la multiplication des équipements « mobiles » (Ordinateurs portables, tablettes et smartphones),
- Impacts de la crise sanitaire Covid-19 et du télétravail sur les pratiques et les besoins des agents (matériels, logiciels, assistance...) ont engendré une charge croissante du travail,
- Exigences de mise à niveau des solutions de sécurité et renforcement de la sécurité informatique contre de possibles cyberattaques,
- Manque de temps pour proposer plus de services aux communes adhérentes,

✓ Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

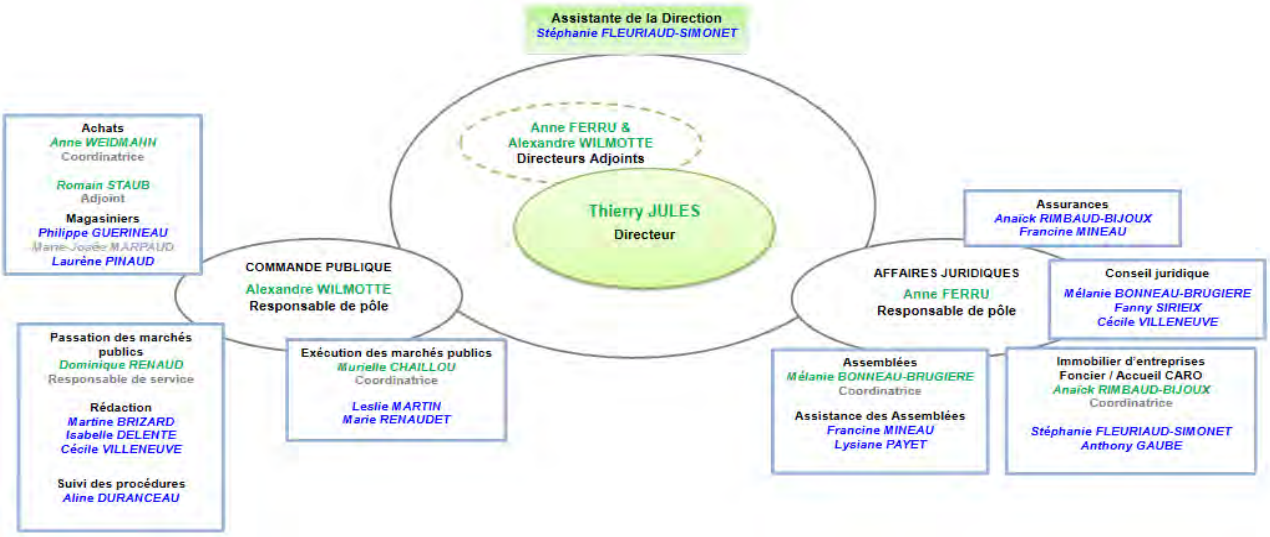

Organigramme mis à jour en avril 2022

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2021 :

- Création d'un poste de conseiller juridique complémentaire dans le cadre de la coopération avec le Syndicat Intercommunal du Littoral (SIL).

Evolution des pratiques et des missions en 2021 :

Pôle Commande Publique :

- Poursuite des consultations en groupements de commandes (association de plusieurs collectivités pour un même achat). 6 groupements ont été constitués en 2021 :
  - ✓ Entretien des locaux (Ville de Rochefort et CARO),
  - ✓ Travaux de curage (Ville de Rochefort et CARO),
  - ✓ Achat d'énergie (CARO et SDEEG),
  - ✓ Achat d'énergie (Ville de Rochefort et SDEEG),
  - ✓ Accompagnement à la mise en œuvre d'un interfonds européen dans le cadre de la réponse à la candidature dans la Région Nouvelle-Aquitaine (CARO, PETR – Pôle Marennes Oléron et CARA),
- Elaboration d'un guide de procédure précisant les règles à respecter en fonction des achats à effectuer avec formulaires, fiches thématiques…

Pôle Affaires Juridiques :

- Harmonisation de l'arborescence commune réalisée en interne pour la partie instances,
- Elaboration du tableau/ guide de répartition des compétences entre la CARO et la Ville de Rochefort à destination des services ave la mise à jour des modèles de décisions,
- Organisation des instances à distance par visioconférence,
- Questions juridiques et arrêtés en lien avec la gestion de la crise sanitaire.

Prestations réalisées en 2021 pour les Communes adhérentes :

Pôle Commande Publique :

- Accompagnement de l'Ile d'Aix, de Saint-Coutant-le-Grand et de Moragne pour la passation de marchés,
- Sollicitations ponctuelles de communes adhérentes pour les prestations de conseil et de l'assistance en matière de marchés publics,

Pôle Affaires juridiques :

- Sollicitations ponctuelles de communes adhérentes pour des prestations de conseils et d'assistances juridiques (notamment les Communes de Muron et de Saint-Agnant).

Nouvelles adhésions de Communes depuis 2021 aux services de la DCAJCP (11 adhésions à ce jour) :

- Champagne, Muron, Moragne et Saint-Coutant-le-Grand.

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Caractère le plus souvent imprévisible des demandes des communes adhérentes qui viennent s'ajouter à la charge de travail exigeante.

✓ Direction Commune Générale des Services Techniques

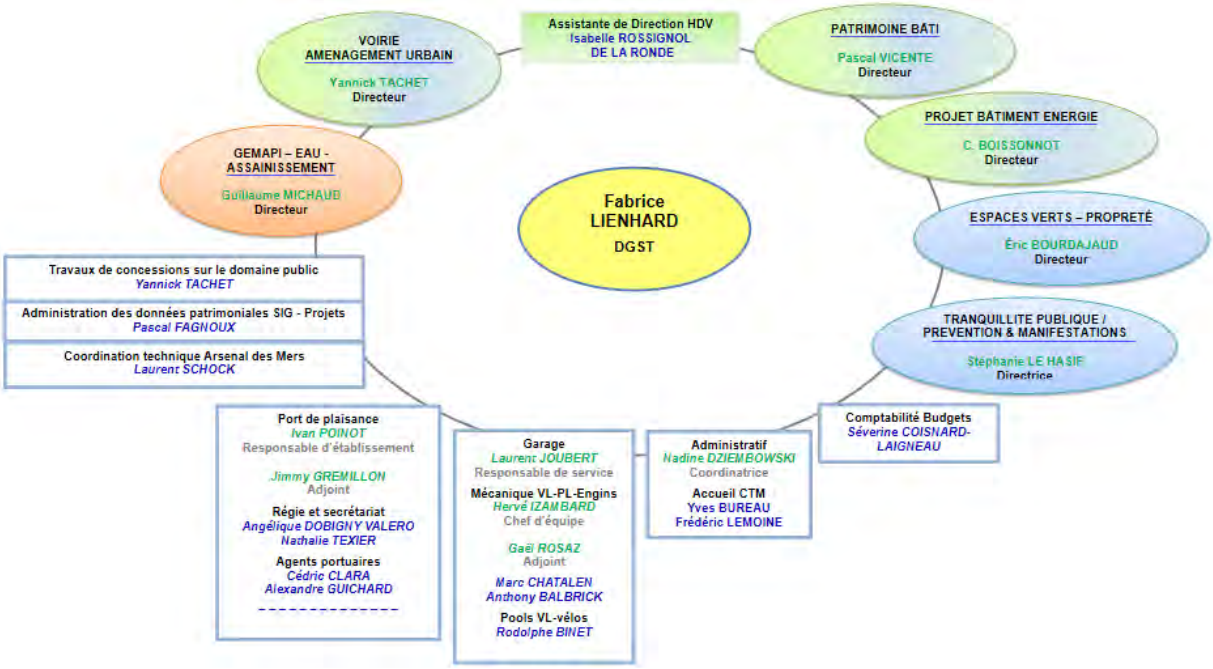

Organigramme mis à jour en avril 2022

Adaptation de l'organisation de la Direction commune en 2021:

- Création, à compter du 1er janvier 2021, d'un Service Commun d'Entretien des Locaux (SCEL) pour le patrimoine de la Ville de Rochefort et de la CARO. Ce service commun consiste en un regroupement des 11 agents d'entretien de la Ville de Rochefort et des 9 agents d'entretien de la CARO, soit 23,82 Equivalent Temps Plein (ETP) agents. La gestion de ce service mutualisé et les dépenses de fonctionnement sont portées par le Budget de la Ville,
- Recrutement d'un poste d'opérateur de maintenance pour le Service Exploitation CVC pour compléter l'équipe qui gère environ 200 bâtiments communautaires,
- Réaffectation d'un poste de coordonnateur technique pour l'Arsenal des Mers rattaché à la Direction Générale des Services Techniques, travaillant en mode projet en lien avec la Direction Tourisme, Grands Projets Nautisme & Sport de la CARO.

Evolution des pratiques et des missions en 2021 :

- Poursuite du paramétrage du logiciel ASTECH (Système d'Information Patrimonial) avec une structuration des données intégrées au 1er septembre 2021,
- Déploiement de l'outil ASTECH au sein de la Commune de Saint-Agnant,
- Déploiement d'un Schéma Directeur Immobilier des bâtiments publics afin de disposer d'un inventaire patrimonial à l'instant T,
- Acquisition d'un outil de pilotage patrimonial afin d'optimiser les plans de maintenance et les travaux à réaliser sur les ouvrages immobiliers de la Ville de Rochefort et de la CARO (découverte du logiciel OXAND) en fin d'année 2021,
- Remise à plat des notions de facturations entre collectivités en identifiant et en maintenant les principes de solidarité,
- Développement du réseau « Groupe de Travail Ruralité » animé par la DGCST :

    - Priorisation des actions à faire par les élus (ex : bilan et perspective de l'entretien des espaces publics au sein du réseau Grand Site de France),
    - Mise en place d'un outil de diffusion des bonnes pratiques,
    - Réflexion sur l'entretien des véhicules et des engins avec les communes de la CARO,

- Mise en place d'un marché à bon de commande pour des prestations d'élagage,
- Développement du projet « Sequoia » à l'échelle du territoire qui vise à favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités avec la création d'un poste de gestionnaire d'économe de flux.

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Postes techniques de terrain difficilement adaptables au télétravail proposé,
- Paramétrage de l'outil ASTECH plus complexe que prévu, (notamment les données financières), ce qui a entrainé un décalage en 2022 de la mise en service de ce logiciel,
- Difficulté du service SCEL dans sa mise en œuvre en 2021, année de création, compte tenu du contexte Covid-19. Un bilan correctif et la mise en place d'un règlement SCEL doivent pouvoir améliorer les processus de ce service, tant technique, organisationnel que financier.

✓ Direction Commune des Ressources Humaines :

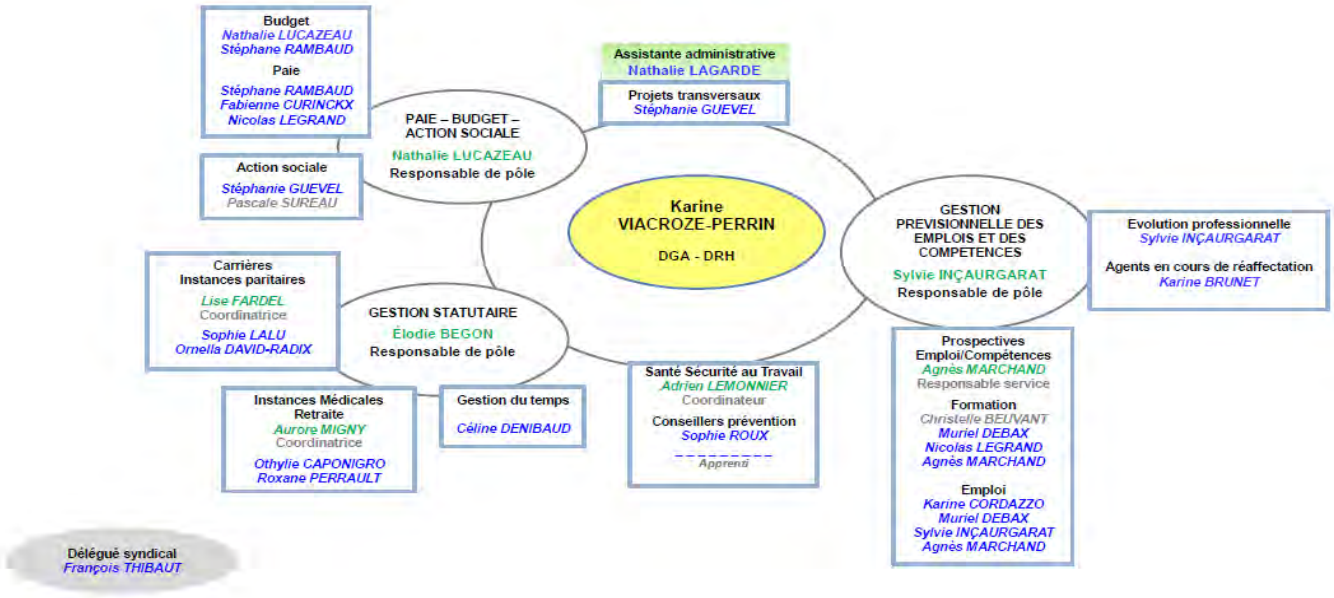

Organigramme mis à jour en avril 2022

Evolution des pratiques et des missions en 2021 :

- Poursuite du régime de l'état d'urgence sanitaire en 2021 :
  - Maintien de la cellule Covid,
  - Mise à jour et suivi des mesures de prévention,
  - Mise en application du pass sanitaire à l'échelle des agents,
- Développement du règlement sur l'Organisation du Temps de Travail (OTT) à la Ville de Rochefort et à la CARO, tenant compte des besoins en OTT de chaque métier,
- Poursuite de l'établissement des Lignes Directrices de Gestion (LDG) permettant la mise en place d'une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, aussi bien en matière d'orientations générales, en matière de promotion et de valorisation des parcours, mais aussi en matière de recrutement, d'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, de la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Poursuite de l'harmonisation du régime Indemnitaire RIFSEEP,
- Prolongement de l'accompagnement des managers,
- Validation et mise en œuvre du rapport égalité Femmes/ Hommes,
- Mise en test de la dématérialisation des entretiens professionnels avec de nouvelles grilles communes entre la ville de Rochefort et de la CARO,
- Harmonisation des conditions d'adhésion au CNAS (action sociale),
- Homogénéisation des conventions avec les amicales du personnel,
- Publication sur Intranet de l'intégralité des procédures, des informations réglementaires et des formulaires RH.

Prestations réalisées en 2021 pour les Communes adhérentes :

- Accompagnement du CCAS au projet « Bien☺ »,

- Information non-formelle transmise aux différents maires sur les sujets comme l'OTT, le RIFSEEP ou les Lignes Directrices de Gestion.

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- Départ d'un gestionnaire santé-retraite au dernier trimestre 2021, avec un remplacement tardif en février 2022,
- Maintien de l'activité professionnelle à domicile pour un technicien santé sécurité au travail en période de crise sanitaire.

✓ Service Commun des Archives Rochefort Océan :

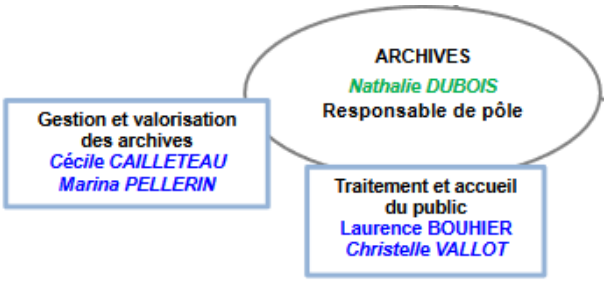

Organigramme mis à jour en février 2022

Adaptation de l'organisation du Service commun des Archives en 2021 :

- Rédaction du premier rapport d'activité commune Ville de Rochefort/ CARO.

Evolution des pratiques et des missions en 2020 :

- A compter du 1er janvier 2021, adhésion à la plateforme mutualisée de la Vienne AMADEO (Archivage Mutualisé des Actes et des Données Électroniques de l'Ouest) pour les archives électroniques définitives de la Ville de Rochefort et de la CARO,
- Formations pour la prise en main du portail de valorisation MNESYS EXPO qui permet de rendre accessible sur internet les archives numérisées, les expositions, les instruments de recherches…
- Première rencontre annuelle, qui a été organisée le 13 octobre, avec la participation de 11 communes de la CARO sur les 25 :
  - Présence de Mme Campodarve, conseillère CARO déléguée aux archives et de Mme Dargaud, directrice des Archives Départementales de Charente-Maritime (AD17),
  - Présentation du rôle des AD17 et du service Archives Rochefort Océan,
  - Modalités d'adhésion au service commun des Archives (réalisation d'une fiche type),
  - Échange avec les participants, distribution de documentation.

Prestations réalisées en 2021 pour les Communes adhérentes :

- Mission réalisée pour la Commune d'Echillais du 22 février au 4 juin 2021 :
  - gestion des vracs d'archives, conditionnement, réorganisation des espaces ainsi que la sensibilisation du personnel,
  - archives traitées : 65 ml sur un total de 210 ml, inventaires (18ml), éliminations (38 ml).

Nouvelles adhésions de Communes depuis 2021 aux Service Commun des Archives *(12 adhésions à ce jour)* :

- Ile d'Aix, Port-des-Barques, Saint-Agnant-Les-Marais, Muron et Saint-Coutant-Le-Grand.

Difficultés rencontrées dans l'exercice des missions :

- La dispersion des bureaux sur 2 lieux et des magasins de conservation sur 6 sites différents.

III. Conditions financières :

Afin de définir le montant des remboursements des coûts de fonctionnement des directions mutualisées, la Commission Paritaire de Gestion retient 5 types de dépenses énumérées ci-après.

Selon le type de frais à refacturer, les remboursements peuvent prendre la forme d'une diminution de l'attribution de compensation versée par la CARO aux communes membres ou faire l'objet d'une refacturation.

1. Les charges directes de personnel 2021 :

Rochefort

Objet : *faire supporter à la collectivité d'origine une part du coût total des charges de personnel des directions ou des services mutualisés CARO ;*

Les charges directes de personnel à refacturer tiennent compte d'une part de l'évolution des salaires chargés du personnel mutualisé de la collectivité d'origine, déduction faite des attributions de compensation calculées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et d'autre part du coût du personnel supplémentaire lié aux recrutements, aux mutations et aux remplacements de postes de l'année ;

Collectivité concernée : *la Ville de Rochefort ayant transféré du personnel à la CARO suite à la création des directions mutualisées et des services communs. 50 % du solde restant à la charge de la CARO est à refacturer à la Ville de Rochefort ;*

Dépenses prises en compte : écart entre les charges directes de personnel 2021 ((*salaire brut + charges patronales + charges complémentaires (centre de gestion, CNAS, médecine du travail…) + autres charges accessoires (formation, indemnité forfaitaire de déplacement…) - recettes perçues sur le poste (subvention, aide au poste…)) – les charges directes des directions et des services mutualisés à l'origine de leurs créations* ((*salaire brut + charges patronales + charges complémentaires (centre de gestion, CNAS, médecine du travail…) + autres charges accessoires (formation, indemnité forfaitaire de déplacement…) - recettes perçues sur le poste (subvention, aide au poste…)) ;*

Direction/ Service	*Date de création des directions mutualisées*	*Année de référence CLECT*	*Coût total des services mutualisées l'année de référence*	Montants actés par la CLECT / AC	Agents CARO (année de création)	Différence constatée l'année de la mutualisation	Charges directes de personnel 2021	Subventions (financement) ou participations au poste (RH)	Solde
Finances	01/06/2016	2017	***925 234,11***	348 862,00 €	582 145,58 €	- 5 773,47 €	1 100 721,60 €	32 287,21 €	143 200,28
Communication	01/11/2016	2017	***399 172,98***	204 576,00 €	194 571,25 €	25,73 €	473 377,73 €		74 204,75
Systèmes d'Information et Numérique	01/11/2016	2017	***639 219,53***	459 327,00 €	185 219,76 €	- 5 327,23 €	789 345,92 €	7 000,00 €	143 126,39
Affaires Juridiques et Commande Publique	01/01/2017	2017	***889 771,37***	574 035,00 €	332 606,64 €	- 16 870,27 €	1 022 504,59 €	17 000,00 €	115 733,22
Ressources Humaines	01/11/2017	2018	***767 610,34***	558 282,00 €	469 865,82 €	- 260 537,48 €	944 434,87 €		176 824,53
Direction Générale des Services Direction Générale des Services Techniques	01/10/2015 01/09/2017	2018	***224 647,01***	102 603,22 €	103 446,31 €	18 597,48 €	233 744,18 €		9 097,17
Directions des Services Techniques	01/01/2020	2020	***1 381 112,73***	881 776,00 €	533 660,75 €	- 34 324,02 €	1 395 185,47 €		14 072,74
Service Commun des Archives	01/01/2020	2020	***200 523,75***	162 417,00 €	34 549,77 €	3 556,98 €	210 744,13 €		10 220,38
Total			***5 427 291,82***	**3 291 878,22 €**	**2 436 065,88 €**	**- 300 652,28 €**	**6 170 058,49 €**	**56 287,21 €**	**686 479,46 €**

50% pris en charge par la Ville de Rochefort	***343 239,73 €***

- La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de **343 329,73€** à la CARO au titre des charges directes de personnel de l'année 2021.

CARO

Objet : *créé au 1er janvier 2021, les frais du Service Commun d'Entretien des Locaux (SCEL) sont portés par la Ville de Rochefort. La CARO doit supporter également le coût des charges de personnel de ses agents transférés ;*

Collectivité concernée : *la CARO ayant transféré du personnel à la Ville de Rochefort suite à la création du SCEL doit rembourser ces charges de personnel. Ce coût servira de référence pour les années suivantes ;*

Dépenses prises en compte : écart entre les charges directes de personnel 2021 (*salaire brut + charges patronales + charges complémentaires (centre de gestion, CNAS, médecine du travail…) + autres charges accessoires (formation, indemnité forfaitaire de déplacement…) - recettes perçues sur le poste (subvention, aide au poste…) - les charges directes des directions et des services mutualisés à l'origine de leurs créations* (*salaire brut + charges patronales + charges complémentaires (centre de gestion, CNAS, médecine du travail…) + autres charges accessoires (formation, indemnité forfaitaire de déplacement…) - recettes perçues sur le poste (subvention, aide au poste…)) ;*

Direction	*Date de création des directions mutualisées*	*Année de la mutualisation*	*Coût total des services mutualisés (agents VR + agents ex-CARO) année de référence*	*Coût réel RH des agents ex-CARO (année 2021)*	Agents VR (année 2021)	Différence constatée l'année de la mutualisation	Charges directes de personnel 2021	Subventions (financement) ou participations au poste (RH)	Solde
Service Commun Entretien des Locaux	01/01/2021	2021	594 148,87	258 130,27 €	336 018,60 €	- 24 603,71 €	594 148,87 €		233 526,56
Total			***594 148,87***	**258 130,27 €**	**336 018,60 €**	**- 24 603,71 €**	**594 148,87 €**	**- €**	**233 526,56 €**

50% pris en charge par la CARO	***233 526,56 €***

- La CARO doit rembourser la somme de **233 526,56 €** à la Ville de Rochefort au titre des charges directes de personnel de l'année 2021.

2. Les charges indirectes d'administration générale 2021 :

Objet : *faire supporter à la collectivité bénéficiaire du service une fraction des charges indirectes de fonctionnement des directions mutualisées ;*

Collectivités concernées : *les collectivités hébergeant des agents des directions mutualisées ;*

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : *dépenses de fonctionnement des directions mutualisées (fournitures de bureau, photocopies, télécommunications, internet, affranchissement, charges d'entretien des bâtiments, matériels nécessaires au fonctionnement des directions communes) ;*

Conformément au règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, la valeur du coût agent considérée est révisée par l'application du taux moyen de l'inflation pour l'année considérée sur le coût N-1 ;

Valeur 2021 : 1 094,37 €/ agent - Taux moyen d'inflation pour l'année 2021 : 1,6% (source : INSEE, inflation de l'année 2021) ;

Années	Montant charges indirectes/an/agent	Charges indirectes : Remboursement de la Ville de Rochefort (Dép.) pour le compte de la CARO (Rec.)		Charges indirectes : Remboursement de la CARO (Dép.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Rec.)	
		Coût horaire HT	Montant	Nbre d'agents	Montant
2020	1 077,40 €	41	44 173,57 €	5	5 387,02 €
2021	1 094,37 €	41	44 869,28 €	5	5 471,86 €

- La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de **44 869,28 €** à la CARO au titre des charges indirectes d'administration générale 2021.
- La CARO doit rembourser la somme de **5 471,86 €** à la Ville de Rochefort au titre des charges indirectes d'administration générale 2021.

3. Les dépenses directes des directions communes 2021 :

Objet : *refacturer les dépenses réalisées par une direction mutualisée directement liées à l'exercice d'une mission pour une commune ou pour la CARO ;*

Collectivités concernées : *la CARO ainsi que toutes les communes adhérentes à une direction mutualisée ;*

Dépenses prises en compte et modalité de calcul : *dépenses réalisées en 2021 et proratisation de celles-ci entre la CARO et les communes sur déclaration des directeurs des directions mutualisées. La refacturation 2021 des dépenses directes concerne exclusivement la Ville de Rochefort et la CARO ;*

Directions mutualisées	Nature des dépenses engagés	Répartition des dépenses directes engagées sur l'année 2021	
		Remboursement des frais engagés par la CARO (Rec.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Dép.)	Remboursement des frais engagés par la Ville de Rochefort (Rec.) pour le compte de la CARO (Dép.)
Finances	Cabinet de conseil en gestion de la dette Finance Active (période du 01/01/2021 au 31/12/2021)	5 707,20 €	
Systèmes d'Information et du Numérique	Acquisitions de logiciels de sécurité (Fortianalyzer, Forticlient, Fortiauthenticator, Fortinet…) de licences serveurs (Microsoft, Zimbra, SIP, portail Archives, billetrie Pont transbordeur…) Maintenance (Presse numérique communication, Autocad, Finindev, VMware, CIRIL Finances RH, SIS Marchés...) Acquisitions de matériels (baie de stockage, étiqueteuse, carte réseau serveurs...)	190 982,65 €	77 563,76 €
Communication	Publicité sur la radio Demoiselle FM pour la prestation de la patinoire	1 817,64 €	
Affaires Juridiques et Commande Publique	Abonnement juridique Weka, abonnement Actu prix	1 044,38 €	
Ressources Humaines	Formations diverses (RH, SST recyclage, Educateur sportif, Tournage conventionnelle, électricité, chariot élevateur, Chantiers enduits, Grue…)	6 749,00 €	930,00 €
Service Commun des Archives	Affiche touristique ancienne Seconde moitié du XXe siécle du Musée de l'Ile d'Aix (lot 739 salle des vente du 10 juin 2021)		121,10 €
Service Garage	Locations de batteries de véhicules, coût forfaitaire entretien et carburants des véhicules / engins mutualisés	33 517,91 €	18 882,57 €
Direction Projets Bâtiment Energie	Fournitures diverses (achat aspirateur de chantier, panier nacelle, petites fournitures, vêtements de travail, panneaux de signalisation de chantier sur pied…)	6 408,83 €	
Service Commun Entretien des Locaux	Facturations des dépenses achetées par le magasin refacturées au temps de travail par bâtiment, Vélos électriques, chariot de nettoyage, autolaveuses, vêtements de travail, petites fournitures…)		27 899,36 €
TOTAL		***246 227,61 €***	***125 396,79 €***

- La Ville de Rochefort doit rembourser la somme de **246 227,61 €** à la CARO au titre des charges directes des directions communes 2021.
- La CARO doit rembourser la somme de **125 396,79 €** à la Ville de Rochefort au titre des charges directes des directions communes 2021.

4. Le coût des fonctions supports :

Objet : *il s'agit de tenir compte, dans le calcul des remboursements, de l'évolution des compétences de la CARO, des fonctions supports qui correspondent à la valorisation du travail effectué par les directions ressources (finances, ressources humaines, affaires juridiques et commande publique, communication et informatique) pour l'exercice de cette compétence ;*

En effet, les coûts de ces fonctions supports sont supportés par la Ville de Rochefort à travers les remboursements des directions mutualisées alors que la CLECT, pour tous les transferts de compétences, a décidé de les faire uniquement supporter à la CARO. Il convient donc de les rembourser à la Ville de Rochefort ;

Collectivités concernées : *communes ayant transférées du personnel dans les directions ressources mutualisées et des compétences à la CARO. Ces coûts concernent exclusivement la Ville de Rochefort ;*

Dépenses prises en compte et modalités de calcul : *coût des fonctions supports évalué par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;*

Compétences transférées	Date du transfert	Date CLECT	Montant des charges transférées	Coût des fonctions supports pris en charge par la CARO (Dép.) pour le compte de la Ville de Rochefort (Rec.)
Médiathéque	01/01/2017	26/09/2017	832 000,00 €	63 990,92 €
Conservatoire + musiques actuelles	01/01/2018	01/06/2018	1 032 899,29 €	68 312,99 €
Pluvial	01/01/2018	18/10/2018	704 297,00 €	42 257,82 €
Arsenal des Mers	01/01/2019	23/05/2019	820 219,00 €	49 213,14 €
TOTAL			**3 389 415,29 €**	**223 774,87 €**

- La CARO doit rembourser la somme de **223 774,87 €** à la Ville de Rochefort au titre des fonctions supports.

5. Les prestations réalisées 2021 pour le compte des Communes :

Objet : *refacturer le temps de travail des agents des directions mutualisées lorsqu'ils ont réalisé une mission pour le compte d'une commune ;*

Communes concernées : *toutes communes adhérentes à une direction mutualisée ou à un service commun ;*

Modalités de calcul : *application d'un coût horaire HT/ agent par catégorie d'emploi. Conformément au règlement interne de la Commission Paritaire de Gestion, le coût horaire/ agent est réévalué chaque année en fonction du livret tarifaire CARO.*

Tarifs votés par le Conseil Commu
Tarification des interventions entre CARO et co

Envoyé en préfecture le 19/11/2020
Reçu en préfecture le 19/11/2020
Affiché le
ID : 017-200041762-20201119-DEL_2020_184-DE

Libellé	Unité	2021		2020		Variation en %
		Tarif HT	Tarif TTC *	Tarif HT	Tarif TTC *	
Intervention agent						
Intervention d'un agent (cadre C)	Heure	23,50 €	28,20 €	23,50 €	28,20 €	0,00%
Intervention d'un cadre ou technicien (cadre B)	Heure	31,06 €	37,27 €	31,06 €	37,27 €	0,00%
Intervention d'un cadre ou technicien (cadre A)	Heure	41,38 €	49,66 €	41,38 €	49,66 €	0,00%
Intervention d'un agent (cadre C) de 19 h 00 à 7 h 00	Heure	27,03 €	32,43 €	27,03 €	32,43 €	0,00%
Intervention d'un agent (cadre B) de 19 h 00 à 7 h 00	Heure	35,72 €	42,86 €	35,72 €	42,86 €	0,00%
Intervention d'un agent (cadre A) de 19 h 00 à 7 h 00	Heure	47,59 €	57,10 €	47,59 €	57,10 €	0,00%

* TVA au taux en vigueur (20 %)

Commune	*Directions*	*Nb agents*	*Catégorie*	*Nombre d'heures passées*	*Nature des prestations*	*Montant des prestations*	*Montant à refacturer à la CARO*
Ile d'Aix	DCAJCP	1	A	7	Conseil et assistance juridique / Passation de marchés	*289,66 €*	**289,66 €**
Echillais	SCA	1	C	425	Mission d'archivage (du 22 février au 04 juin 2021)	*10 199,78 €*	**10 199,78 €**
Lussant	DCF	1	C	4	Montage d'un dossier de subventions (opération cœur de bourg)	*94,00 €*	**94,00 €**
Loire-les-Marais	DCF	1	A	3	Montage d'un dossier de subventions (réalisation d'un city-stade)	*124,14 €*	**124,14 €**
Moëze	DCF	1	A	1	Plan de financement (opération de la salle omnisport)	*41,38 €*	**41,38 €**
Saint-Agnant	DCAJCP	1	A	1	Conseil et assistance (litige)	*41,38 €*	**289,86 €**
	DCSIN	1	B	8	Prestation informatique (intégration Zimbra)	*248,48 €*	
Saint-Coutant	DCAJCP	1	A	3	Passation marché public (aménagement d'un parking)	*124,14 €*	**124,14 €**
Total prestations refacturées aux communes							**11 162,96 €**

- La **Commune de l'Ile d'Aix** doit rembourser la somme de **289,66 €** à la CARO au titre de la prestation réalisée en 2021 par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.
- La **Commune d'Echillais** doit rembourser la somme de **10 199,78 €** à la CARO au titre de la prestation réalisée en 2021 par le Service Commun des Archives.
- La **Commune de Lussant** doit rembourser la somme de **94 €** à la CARO au titre de la prestation réalisée en 2021 par la Direction Commune des Finances.
- La **Commune de Loire-les-Marais** doit rembourser la somme de **124,14 €** à la CARO au titre de la prestation réalisée en 2021 par la Direction Commune des Finances.
- La **Commune de Moëze** doit rembourser la somme de **41,38 €** à la CARO au titre de la prestation réalisée en 2021 par la Direction Commune des Finances.

- La **Commune de Saint-Agnant** doit rembourser **289,86 €** à la CARO au titre des prestations réalisées en 2021 par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique et la Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique.
- La **Commune de Saint-Coutant** doit rembourser **124,14 €** à la CARO au titre des prestations réalisées en 2021 par la Direction Commune des Affaires Juridiques et la Commande Publique.

Synthèse des refacturations 2021 :

Collectivités	*Remboursement des charges directes de personnel*		Remboursement des charges indirectes d'administration générale		Remboursements des dépenses directes des directions communes		Remboursement des fonctions supports	Remboursement des prestations réalisées par les directions communes
	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Ville de Rochefort (dép.) CARO (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	CARO (dép.) Ville de Rochefort (rec.)	Communes membres (dép.) CARO (rec.)
Rochefort	343 239,73 €	233 526,56 €	44 869,28 €	5 471,86 €	246 227,61 €	125 396,79 €	223 774,87 €	
Ile d'Aix								289,66 €
Echillais								10 199,78 €
Lussant								94,00 €
Loire-les-Marais								124,14 €
Moëze								41,38 €
Saint-Agnant								289,86 €
Saint-Coutant								124,14 €
TOTAL	**343 239,73 €**	**233 526,56 €**	**44 869,28 €**	**5 471,86 €**	**246 227,61 €**	**125 396,79 €**	**223 774,87 €**	**11 162,96 €**

IV. Les projets 2022 des directions mutualisées :

Pour rappel, la Commission Paritaire de Gestion se réunit au moins une fois par an pour adopter son rapport réalisé sur la base des dépenses effectuées en 2021.

Compte tenu de la poursuite de la crise sanitaire Covid-19, certains projets de 2021 n'ont pas pu être réalisés. Par conséquent, certains projets peuvent être décalés en 2022. Les projets liés à la crise sanitaire ne sont pas développés dans ce présent rapport.

✓ Direction Commune des Finances

Evolution de la Direction commune en 2022 :

- Nouvelle organisation des missions du pôle Exécution & Comptable :
    - Transfert d'un agent au sein des services techniques en vue de la création d'un poste de référent comptable budgétaire,
    - Réorganisation du Service Exécution comptable suite à ce transfert par la création de trois équipes distinctes à compter du 1er avril avec une mise en œuvre effective au 1er septembre,
    - Recrutement d'un poste d'agent d'exécution comptable (population / tourisme) au sein du Service Exécution comptable,
- Création des métiers de superviseurs pour les régies et pour le recouvrement afin de répondre aux besoins de la collectivité et à la demande forte des élus et des directions,
- Création d'un poste de fiscaliste au sein du Service Ressources et Budget,
- Remplacement d'un agent d'exécution au Pôle Ressources & Financement suite à un départ à la retraite.

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Optimisation du suivi du délai global de paiement des factures,
- Amélioration du recouvrement et veille sur les impayés,
- Mission de superviseur des régisseurs pour les accompagner dans leurs missions,
- Réflexion sur le rôle des Commissions des Finances pour répondre à la demande de ses membres,
- Mise à jour et suivi de la prospective financière pour assurer les équilibres financiers dans un contexte inflationniste,
- Accompagnement des élus et des directions dans la recherche d'économies à réaliser pour financer les hausses importantes de dépenses contraintes,
- Amélioration et communication du Plan Pluriannuel des Investissements des deux collectivités,
- Prérequis pour la mise en œuvre du référentiel budgétaire et comptable M57 pour 2023 (création du règlement budgétaire et financier, suivi des APCP dans CIRIL, fiabilisation de l'actif, réalisation des écritures de provisions, plan de communication et de formation à destination des directions …),
- Automatisation du FCTVA pour la Ville de Rochefort,

- Réflexion sur la constitution d'un service unifié avec le PETR Marennes-Oléron, la CdA Royan Atlantique, la CdC du Bassin de Marennes et la CdC de l'Ile d'Oléron pour l'animation et la gestion du futur programme européen interfonds 2021-2027.

Prestations prévues en 2022 pour les Communes adhérentes :

- Accompagnement de la Commune de Breuil-Magné dans sa recherche de financements pour la restauration écologique et pour la valorisation du Coteau du Liron (Appel à projets « Nature et Transitions »),
- Accompagnement de la Commune de Saint-Laurent de la Prée dans sa recherche de financements pour l'implantation des deux aires de jeux multi-générationnelles et pour la réhabilitation de deux terrains de tennis,
- Accompagnement de la Commune de La Gripperie-Saint-Symphorien dans sa recherche de financement pour la création d'un citystade,
- Accompagnement de la Commune de Loire-les-Marais dans sa recherche de financement pour son projet d'aire sportive multi-générationnelle,
- Accompagnement de la Commune de Saint-Agnant dans sa recherche de financement pour la mise en œuvre de son schéma directeur défense incendie.

Plan d'actions, projet de service :

- Séminaire de la Direction à organiser autour du thème de « la communication financière »,
- Formation du pôle Budget & Comptabilité au référentiel budgétaire et comptable M57,
- Méthode et process pour les nouvelles conventions de coopération entre collectivités.

✓ Direction Commune de la Communication

Evolution de la Direction commune en 2022 :

- Modification du positionnement de la Direction Commune de la Communication avec un rattachement direct au Cabinet du Maire/Président,
- Recrutement d'un apprenti pour renforcer le service Communication digitale.

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Diagnostic du site Internet CARO en vue de sa refonte : travail conjoint avec la Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique pour la réalisation d'un cahier des charges, la coordination et le suivi du nouveau site internet,
- Mise en place d'un réseau de contributeurs pour le site Internet et de référents communication,
- Participation à l'amélioration de la communication interne via le déploiement d'un nouveau site Intranet mutualisé,
- Réalisation d'une procédure de fonctionnement de la Direction validée par le Maire/Président.

Plan d'actions, projet de service :

- Refonte du site internet de la CARO avec l'aide de la Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique,
- Développement des réseaux Instagram de la Ville de Rochefort et de la CARO,
- Réalisation et mise en place d'un plan de communication 2022 de « l'Arsenal des Mers » et «Oceana Lumina »,
- Réalisation et mise en place d'un plan de communication accès sur l'évènement « Cigogne en Fête » (après 4 années d'interruption),
- Communication à mettre en œuvre autour du Projet de Territoire,
- Communication à mener sur la nouvelle politique de stationnement de la Ville de Rochefort.

✓ Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique

Evolution de la Direction commune en 2022 :

- Recrutement d'un poste de chef de projet pour le Service Application métiers à compter du 1er janvier 2022,
- Accueil d'un stagiaire au sein du Pôle Infrastructure - Système, réseau et serveur pour 4 mois avant l'ouverture d'un poste d'ingénieur pour le Service Infrastructure,
- Accueil d'un apprenti Administration Système.

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Accompagnement de la Direction Commune de la Communication pour la réalisation d'un cahier des charges, la coordination et le suivi du nouveau site internet CARO,
- Participation à l'amélioration de la communication interne via le déploiement d'un nouveau site Intranet mutualisé,
- Réalisation de divers projets de câblages sur les sites communautaires,
- Refonte du « cœur de réseau »,
- Poursuite du renouvellement des serveurs et mise à niveau des versions et des licences serveurs,
- Renouvellement des équipements de sauvegarde,
- Mise en œuvre d'un plan d'actions suite à l'homologation RGS (Référentiel Général de Sécurité),
- Mise en œuvre des parcours cybersécurité ANSSI (Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information) ayant pour objectif de renforcer la sécurité des systèmes d'information,
- Généralisation de la dématérialisation des actes administratifs,
- Mise en service du logiciel SIP (Système d'Information Patrimonial) mutualisé CARO et Ville de Rochefort.

Prestations prévues en 2022 pour les Communes adhérentes :

- Accompagnement du Centre Communal d'Actions sociales de Rochefort dans le cadre de l'intégration des serveurs,
- Accompagnement de la Commune de Saint-Agnant dans la mise en service de la solution SIP (Système d'Information Patrimonial).

✓ Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique

Evolution de la Direction commune en 2022 :

- Recrutement d'un poste de magasinier au pôle Commande Publique, au Service Achats suite à un départ,
- Renfort permanent du poste de conseiller juridique au sein du pôle Affaires Juridiques suite à la titularisation de l'agent en place.

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

Pôle Commande Publique :

- Mise en ligne du guide de procédure de la commande publique sur le site Intranet,
- Mise en place de la version 8 du logiciel métier des services passation et exécution des marchés,

Pôle Affaires Juridiques :

- Travail sur le logiciel de gestion du patrimoine ASTECH (Système d'Information Patrimonial),
- Poursuite de l'harmonisation des procédures Ville de Rochefort et CARO ainsi que des arborescences informatiques internes dans le domaine du foncier de l'immobilier d'entreprises,
- Assurer la mise en œuvre de la réforme de la publicité des actes,
- Amorcer l'ouverture du logiciel métier des instances aux services de la Ville de Rochefort et de la CARO pour la partie délibération.

Prestations prévues en 2022 pour les Communes adhérentes :

- Accompagnement de la Commune de Soubise dans le cadre de la passation du marché de révision du PLU,
- Accompagnement de la Commune de Saint-Jean d'Angle en matière de conseil juridique, notamment sur les pouvoirs de police du maire lors de troubles de voisinage,
- Accompagnement de la Commune de Saint-Agnant en matière de conseil juridique (possibilité de résilier un bail emphytéotique administratif et les conséquences financières pour le SIVU de gendarmerie de Saint-Agnant),
- Accompagnement de la Commune de Saint-Laurent de la Prée en matière de conseil juridique pour la vente d'un bien communal,
- Accompagnement de la Commune de Muron en matière de conseil juridique pour la création d'une régie transport.

Plan d'actions, projet de service :

- Mise en place d'une signature électronique pour le pôle Commande Publique,
- Réorganisation des domaines de compétences des juristes du pôle Affaires Juridiques.

✓ Direction Générale Commune des Services Techniques

Evolution de la Direction commune en 2022 :

- Recrutement d'un poste de référent comptable budgétaire pour les services techniques.

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Mise en application de l'outil ASTECH au sein de la CARO à compter du 1er janvier 2022,
- Mise en application du logiciel technique ASTECH à partir du 1er trimestre 2022 au sein de la Commune Saint-Agnant,
- Etude en cours pour le déploiement de l'outil ASTECH dans les communes de Muron et de Tonnay-Charente,
- Accompagnement du Service Commun Garage en matière de mobilité des services,
- Finalisation du Schéma Directeur Immobilier (SDI) des bâtiments publics afin d'obtenir une vision fine et précise des actifs immobiliers de la Ville de Rochefort et de la CARO pour début 2023. Ce SDI est un outil d'aide à la prise de décision qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, d'amélioration de la gestion patrimoniale, de renforcement de la performance énergétique (perspective projet Séquoia) avec une maîtrise des coûts des équipements.
- Mise en œuvre d'une convention de coopération pour la gestion des astreintes Ville de Rochefort et CARO.

Plan d'actions, projet de service :

- Maintien et développement de l'accompagnement de toutes les directions dans la mise en œuvre des projets politiques et dans la recherche permanente d'efficacité et d'optimisation des moyens,
- Accentuation des recherches d'économies notamment en matière de consommations de fluides.

✓ Direction Commune des Ressources Humaines

Evolution de la Direction commune en 2022 :

- Remplacement d'un poste de gestionnaire santé retraite suite à une mutation,
- Remplacement d'un poste de gestionnaire GPEC formation,
- Création d'un poste d'assistante de Gestion Carrières et de santé retraite au sein du pôle Gestion statutaire.
- Départ d'un technicien santé sécurité au travail.

Développement des pratiques et des missions de la Direction :

- Lancement d'une démarche d'évaluation des risques Ville/ CARO avec :
  - l'élaboration d'un guide d'évaluation des risques professionnels,
  - le lancement d'un réseau d'assistants de prévention,
- Mise en place d'un accueil des nouveaux agents,
- Déploiement de nouveaux modules dans RH CIRIL (Services Métiers Déconcentrés) et poursuite de la dématérialisation des procédures,
- Participation à l'amélioration de la communication interne via le déploiement d'un nouveau site Intranet,
- Coordination des élections professionnelles Ville/ CARO/ CCAS.

✓ Service Commun des Archives

Evolution des pratiques et des missions :

- Harmonisation des documents de fonctionnement et des pratiques (bordereau d'élimination, cotation…),
- Coordination avec les Archives Départementales de Charente-Maritime (AD17),
- Mise en place d'une visite de Contrôle Scientifique et Technique par les Archives Départementales de Charente-Maritime dans chaque commune adhérente qui souhaiterait bénéficier d'une mission du Service commun des Archives,
- Intégration des inventaires de la CARO dans le Système informatique de gestion Mnesys Archives,
- Paramétrage et premiers versements dans l'espace de l'archivage électronique / SAE Amadeo.
- Mise en place d'un schéma d'intervention dans les communes adhérentes au Service Commun des Archives :

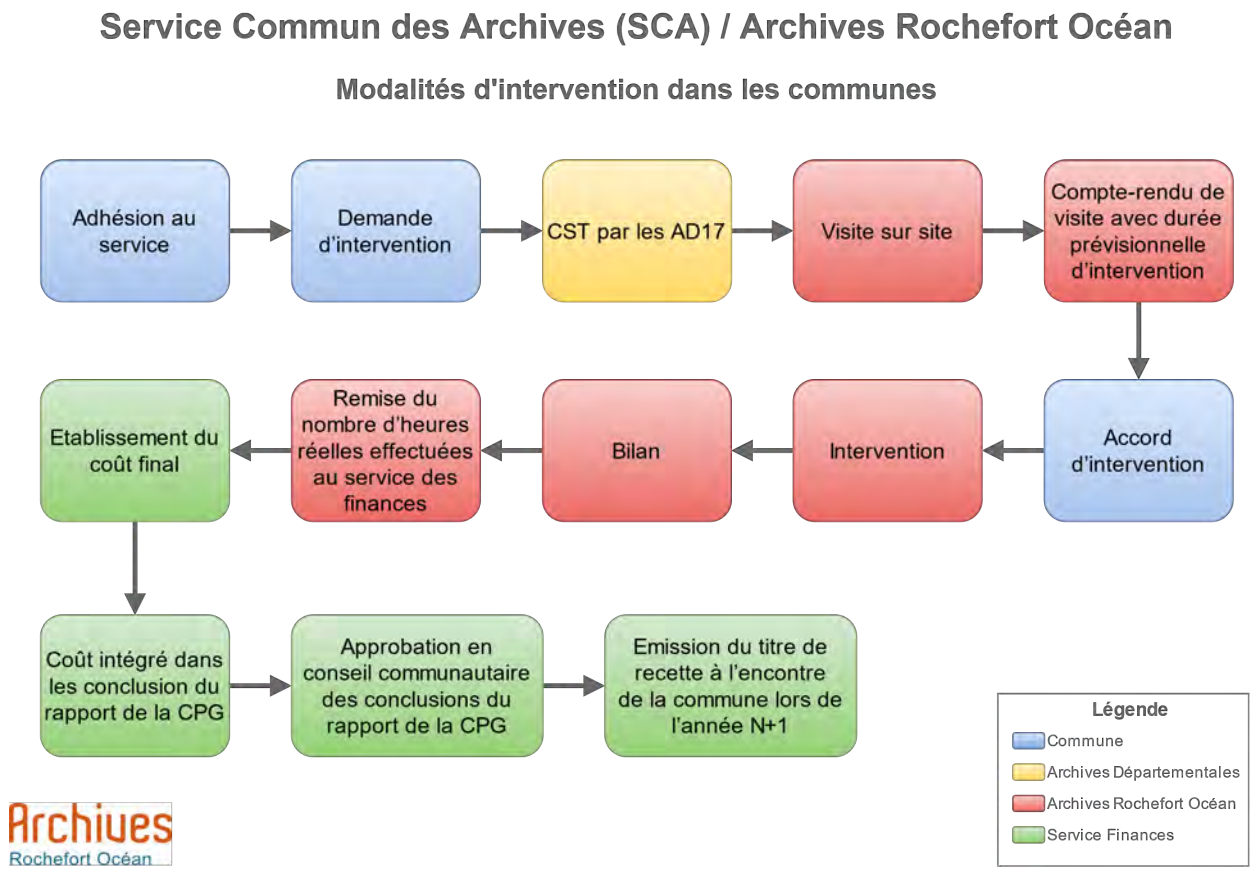

Prestations prévues en 2022 pour les Communes adhérentes :

- Accompagnement de la Commune de Saint-Nazaire-sur-Charente pour une mission d'archivage de 3 mois,
- Accompagnement des Communes de Saint-Coutant-Le-Grand et Saint-Agnant pour des futures interventions d'un archiviste.

Plan d'actions, projet de service :

- Acquisition de fonds anciens et de restauration de documents selon les opportunités,
- Rencontre annuelle prévue le dernier trimestre 2022 du Service Commun des Archives avec les Communes de Rochefort Océan,
- Exposition Rodanet à la médiathèque de Rochefort.

V. Etat d'avancement du schéma de mutualisation :

Le Schéma de mutualisation de la CARO qui a été approuvé le 30 juin 2016 et qui prévoyait la mise en œuvre de 8 actions à décliner :

Actions	Modalités	Etat d'avancement
1. Création d'une Direction commune « Finances »	Fusion des services Finances de la Ville de Rochefort et de la CARO pour : - La réalisation de l'ensemble des prestations financières pour Rochefort et la CARO, - La recherche de subventions, la veille juridique, la négociation d'emprunts et la gestion des impayés et des contentieux pour les autres communes adhérentes,	Création de la DCF le 1er juin 2016, 19 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction commune,
2. Création d'une Direction commune « Systèmes d'information »	Création d'une Direction commune DCSIN CARO / Ville de Rochefort, Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon leurs besoins,	Création de la DCSIN le 1er novembre 2016 7 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction A compter de 2020, adhésion du CCAS aux services communs de la Direction
3. Création d'une Direction commune « Communication »	Regroupement des services communication Ville de Rochefort et CARO, Pour les autres communes, adhésion à géométrie variable selon les besoins,	Création de la DCC le 1er novembre 2016 6 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de cette direction
4. Création d'une Direction commune « Affaires Juridiques et Commande Publique »	Mutualisation et rationalisation des procédures Ville et CARO, - Développement des groupements d'achats, - Conseils juridiques et assistance aux communes, veille juridique,	Création de la DCAJCP le 1er janvier 2017 15 Communes membres ont adhéré à ce jour aux services mutualisés de la direction A compter de 2021, mise en place d'une convention de coopération avec le Syndicat Intercommunal du Littoral
5. Mise en réseau des acteurs	Pérenniser les rencontres des DGS, Création d'un réseau technique animé,	Réseau administratif rassemblant les DGS pour les sujets relatifs aux RH, finances et marchés publics créé en 2016 Réseau technique animé par la DGCST avec des rencontres thématiques en 2021
6. Mise en place d'un outil collaboratif / Intranet	Mise en œuvre d'un outil de partage d'informations entre la CARO et les communes	Projet de déploiement du portail Extranet aux services techniques des communes de la CARO

7. Mutualiser la formation, les remplacements des agents indisponibles et la prévention des risques	Centralisation des demandes de formation, Organisation de formations collectives sur le territoire, Suivi des habilitations obligatoires, Faciliter les remplacements ponctuels,	Création de la DCRH le 1er novembre 2017 Organisation de formations collectives pour les agents de la Ville de Rochefort et la CARO Création en 2019 d'un poste de préventeur mutualisé en partenariat avec le CdG17 et le Fonds Nationale de Prévention
8. Développer les coopérations techniques,	Optimisation du dispositif de mise à disposition de matériels par la CARO, Développement des prêts de matériels entre communes, Mutualisation d'expertises spécifiques et mise en commun de certaines problématiques, Mutualisation du personnel technique,	Mise en place de journées techniques thématiques et d'actions de sensibilisation pour les agents techniques des communes Création en 2020 de 3 directions et services mutualisées Rochefort/ CARO : - Direction « Projet Bâtiments - Energie » - Direction « Patrimoine Bâti » - Direction « Aménagement Urbain » - Service commun « Travaux Généraux » - Service commun « Garage » - Service commun « Exploitation - CVC » En 2020, propositions d'adhésion au service commun Garage, de convention de services et de mutualisation de démarche d'achat aux communes membres En 2021, coopération des services techniques autour du logiciel Système d'Information Patrimonial (SIP) qui a été déployé pour la Ville de Rochefort et la CARO, qui est en cours de déploiement pour la Commune de Saint-Agnant. Une programmation de cet outil est en cours sur les Communes de Muron et de Tonnay-Charente

L'évolution du schéma de mutualisation des services s'est poursuivie en 2021 avec la création de du Service Commun Entretien des Locaux mutualisé à la Ville de Rochefort.

Pour rappel, chaque année, un état d'avancement de ce schéma de mutualisation est présenté aux communes de la CARO lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

L'élaboration d'un projet de territoire pour la Communauté d'agglomération Rochefort Océan va permettre d'insuffler de nouvelles orientations stratégiques et une nouvelle dimension à ce schéma de mutualisation qui arrive aujourd'hui à son terme.

En effet, les 8 actions qui le composent et les différentes démarches de coopération engagées sont en grande partie réalisées. La poursuite de ce schéma de mutualisation doit se définir en cohérence avec le projet de territoire à venir.

Annexe 5 : Rapport sur le Développement Durable 2022

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2022

L'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Loi GRENELLE 2) prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation.

La CARO s'est engagée en 2020 une démarche d'élaboration d'un projet de territoire à l'horizon 2030 pour se projeter dans un dessein commun valorisant la singularité des différentes composantes de la CARO. Celui-ci s'appuie sur la participation active des élus, Maires et Vice-Présidents, ainsi que des différentes directions. Par leur contribution directe, ils en partagent le sens.

En faisant de l'excellence environnementale un axe transversal du développement du projet, il s'agit de rapprocher « conditions de vie matérielles » et « conditions d'habitabilité du vivant » : focalisation sur la recherche du bien-être du vivant, rappel de la nécessité de préserver le caractère humide des milieux et la biodiversité, développement d'un tourisme fondé sur le respect des milieux et la sensibilisation aux différents patrimoines, l'acquisition de connaissances scientifiques ou encore l'implantation de formations universitaires liées à l'environnement et au bien-être sur le futur campus.

La fonction de « production » est également appréhendée : des démarches de territorialisation des activités liées à l'alimentation, à l'énergie et à l'économie circulaire, ainsi que des démarches responsables dans les domaines industriels, immobiliers ou touristiques sont promues.

Le dérèglement climatique et ses liens avec la crise de l'énergie, la préservation de la biodiversité ou la relocalisation des activités prennent une acception toute particulière dans une agglomération de 63 000 habitants développée sur d'anciens golfes marins et un estuaire. L'accroissement des capacités d'adaptation et de résistance porte notamment sur deux axes :

- *Accroissement des possibilités d'adaptation au dérèglement climatique en s'appuyant sur les capacités des milieux humides*
- *Etablissement des chaînes de production locales, en mobilisant les ressources locales et en limitant les surconsommations*

Le projet de territoire, et les finalités qui lui sont consacrées, répond pleinement aux enjeux du développement durable.

FINALITÉ 1 - LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

La lutte contre le dérèglement climatique constitue un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, les territoires et les générations. Seule, la moitié des gaz à effet de serre (GES) produits par les activités humaines est absorbée par les écosystèmes naturels (océans, forêts…). Sans effort pour réduire ces émissions, la température moyenne devrait augmenter de plusieurs degrés d'ici à 2100, avec des conséquences importantes : l'augmentation du niveau des mers, le déplacement des zones climatiques, une fréquence plus élevée des conditions extrêmes, un accès aux ressources plus contraint, des déplacements de population, etc.

Afin de lutter contre le changement climatique, des engagements ont été pris aux niveaux mondial, européen et national avec notamment, en 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte ou plus récemment la stratégie nationale bas carbone.

Les collectivités territoriales contribuent de façon directe à 12 % des émissions nationales de GES. Elles agissent de façon indirecte sur plus de 50 % de ces émissions par leurs compétences directes (bâtiments, équipements publics, politique des déchets, transports collectifs, distribution d'eau et d'énergie,…) et par leur responsabilité légale d'organisation et de planification (SCoT, PDU, PLU…).

Les collectivités ont donc un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique. C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) s'est engagée dans une politique responsable et durable au travers de ses compétences.
Elle a fait de cet enjeu, un des 3 axes du projet de territoire. L'enjeu climatique est également au cœur du SCoT.

Vers plus d'efficacité énergétique et un développement des énergies renouvelables

La plateforme CARO RENOV de la CARO, créée en 2021, a pris la suite de l'ancien Espace Info Energie créé en mai 2002. Son rôle est d'apporter un conseil gratuit, neutre et indépendant auprès des administrés souhaitant réaliser des économies d'énergie sur le bâti privé (propriétaires, locataires, syndics de copropriété, petit tertiaire privé).

Elle se situe au sein d'Espace Nature, un lieu dédié à l'environnement et au développement durable en plein centre-ville de Rochefort. D'autres structures y sont présentes avec la CARO : la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la Ville de Rochefort.

Son secteur d'intervention couvre le territoire de la CARO, soit environ 63 000 habitants répartis sur 25 communes.

Une convention entre la Région et la Communauté d'agglomération Rochefort Océan a été notifiée en novembre 2020 pour le portage de la plateforme par la CARO dans le cadre du programme de Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), financé à 50% par les Certificats d'Economie d'Energie, à 30% par la Région Nouvelle Aquitaine, et à 20% par la CARO.

Le dispositif SARE apporte un niveau d'information au public différent de celui proposé par l'Espace Info Energie :
- une information ponctuelle, acte A1, répondant à une question simple sur la rénovation énergétique,
- un conseil personnalisé, présentant les travaux les plus pertinents à réaliser sur leur logement et les aides financières associées, acte A2,
- un accompagnement avant travaux, incluant une visite sur site, une aide au choix du scénario de travaux et une analyse des devis reçus, avec si besoin, l'assistance au dépôt de demandes d'aides financières sur les différents supports, l'acte A4.

Cet acte concerne uniquement les particuliers ne pouvant ou ne voulant pas bénéficier de l'aide Habiter Mieux Sérénité.

Un Conseiller France Rénov anime la plateforme deux jours et demi par semaine, l'autre partie de la semaine étant consacrée aux actions intercommunales (suivi des fluides, expertises pour la gestion, conception et rénovation des bâtiments communautaires).

Programmes développés :

- **Animations auprès des professionnels – Le dispositif DOREMI Programme FACILARENO**

CARO Rénov' a entrepris de mobiliser les artisans autour de la Rénovation Performante et Globale, en développant sur son territoire le dispositif DOREMI (Dispositif Organisationnel pour la Rénovation Energétique des Maisons Individuelles), qui consiste à repérer les projets de rénovation performante auprès des particuliers, et de former en parallèle des groupements d'artisans pouvant proposer des offres globales, groupées, qui permettent de traiter les ponts thermiques issus des travaux entre différents corps d'état.

Le dispositif a été lancé au début de l'été 2021. Le premier groupement d'artisans a été constitué en avril-mai 2022 et sa formation a été réalisée les 21 et 22 juillet 2022.

L'objectif est de réaliser au moins 4 rénovations performantes avec deux groupements par année.

- **Animations auprès des copropriétés**

En mai 2022, CARO Rénov' a déployé sa nouvelle offre d'accompagnement auprès des copropriétés : désormais, les copropriétés peuvent demander un accompagnement gratuit à la plateforme qui les guident vers les travaux les plus pertinents et la mobilisation des aides financières et peuvent également solliciter une aide financière pour la réalisation d'audits énergétiques.
Cet accompagnement se fait au travers de SOLIHA, qui a été retenu afin d'assurer cette mission, jusqu'à fin 2023.

Le nombre de demandes est en augmentation constante depuis 2018.

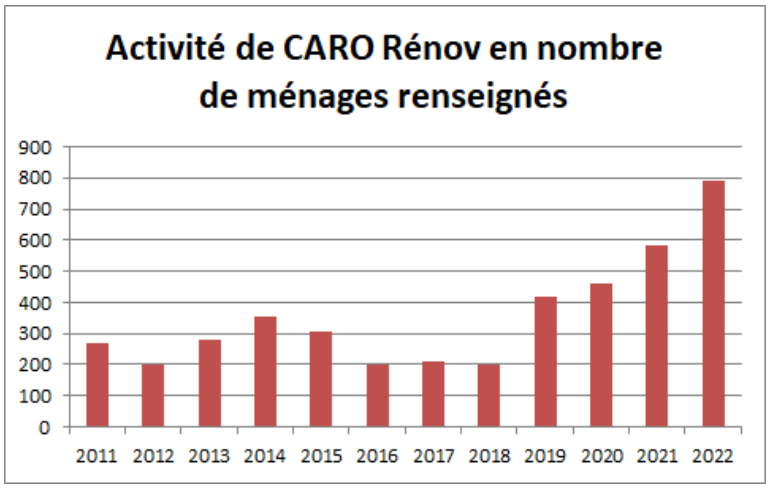

CARO Rénov' participe également à diverses manifestations en lien avec la gestion de l'énergie en proposant par exemple :

des manifestations extérieures (Salon de l'habitat),
des expositions à Espace Nature avec des animations pour les scolaires,
des balades thermographiques.

La CARO relaie également auprès des communes des appels à projets liés à l'énergie et les accompagne dans l'élaboration de leur projet. C'est le cas du Programme SEQUOIA qui réunit la CARO et 6 communes et qui vise à accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments. Les actions ciblées sont les actions dites à gain rapide (comme la régulation du chauffage), l'isolation du bâti ou le remplacement d'équipement (luminaires intérieurs, systèmes de chauffage) ou les opérations de réhabilitation lourde. Une économe de flux a été recrutée à cet effet en novembre 2021.

- **Améliorer la gestion des bâtiments et tendre vers la sobriété énergétique :**

Le patrimoine propre de la CARO fait l'objet d'un suivi énergétique perfectionné en 2022 par l'acquisition d'un logiciel spécifique aux fluides en parallèle de l'outil global développé par la société Astech. Grâce à la mutualisation Ville/CARO du volet énergie et à l'homogénéisation des interfaces de pilotage, le service exploitation gère les chaufferies des deux collectivités.
Les marchés de fourniture d'énergie sont établis pour 3 ans après consultation via le groupement d'achat de l'UGAP. Ceux-ci ont été renouvelés récemment (en juillet 2021 pour le gaz et en janvier 2022 pour l'électricité). La crise énergétique et la forte hausse des coûts de l'électricité et du gaz ont des répercussions notables sur les finances de la collectivité et celle-ci a réduit la part d'énergie renouvelable dans leur approvisionnement pour contenir les dépenses. Un groupe de travail a identifié 75 mesures de sobriété énergétique dont les plus significatives ont été mises en œuvre dès l'automne (réduction des températures de consignes dans les bâtiments, arrêts des équipements de production d'ECS, réduction de l'éclairage public, …) et cela, après une large communication auprès des agents et de la population.

Une OPAH RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain) est en cours, depuis le 1er juillet 2019, pour favoriser entre autre les travaux de rénovation énergétique chez les ménages à revenus très modestes, ainsi que pour les propriétaires bailleurs qui engagent des travaux dans leur(s) logement(s) locatif(s). Le suivi animation de ce dispositif permet d'accompagner les projets sur un volet technique et financier grâce à un soutien financier conséquent de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).
Plus de 3 projets sur 4 sont concernés par des travaux permettant d'améliorer la performance énergétique des logements et de fait de réduire de façon significative la

consommation de Kw/h ainsi que la production de gaz à effet de serre. Suite à la réalisation des travaux, le gain énergétique moyen est d'environ 50 %.
Depuis le lancement de l'OPAH RU, près de 600 logements ont été visités et environ 350 propriétaires ont sollicité une aide financière.
Fin 2021, la CARO a renforcé son action envers les copropriétés en proposant aux syndics un accompagnement renforcé (audit énergétique, suivi pendant travaux, participation aux assemblées générales…). Ce service complémentaire a eu pour effet d'aider plusieurs copropriétés à voter et réaliser des travaux.

Le projet SEQUOIA permet d'amplifier cette rénovation énergétique.

- **Promotion et développement de l'énergie solaire :**

La CARO mise sur l'énergie solaire et a déployé, en 2017, un cadastre solaire toujours accessible à tous. Cet outil permet à chacun d'estimer le potentiel solaire de sa toiture, de faire des simulations sur des solutions d'autoconsommation, de revente ou de production d'eau chaude sanitaire.

La CARO souhaite aussi être exemplaire et investit dans des projets photovoltaïques en partenariat avec le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables). Une centrale de 100 kWc a été mise en service à Soubise en 2020 ainsi que deux autres, de 36 kWc chacune, à Rochefort et Tonnay-Charente en 2021. La CARO est adhérente au CRER, ce qui lui permet ainsi qu'à chacune de ses communes membres, de réaliser des études de potentiel détaillées. L'évolution du contexte énergétique en 2022 (prix, disponibilité et réglementation) invite à envisager la réalisation de nouvelles centrales photovoltaïques en autoconsommation collective.

- **Promotion et développement de l'énergie biomasse :**

Les bureaux de la CARO sont chauffés par un réseau de chaleur municipal fonctionnant à plus de 90% à la biomasse. Un nouveau bâtiment de la CARO, le Duquesne, a été raccordé à ce même réseau de chaleur en avril. Un projet d'extension de ce réseau vers la zone industrielle de l'Arsenal permettra de raccorder aussi le Technopôle.

Une demi-journée d'information sur la filière granulés bois a été organisée le 18 novembre matin à Soubise (ville déjà équipée de 2 chaufferies collectives aux granulés de bois) pour mettre en avant auprès des communes cette filière comme alternative aux énergies fossiles.

Stratégie climat

La CARO s'est engagée, en 2016, dans l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial et dans une démarche Cit'Ergie.

Le changement climatique, la raréfaction des ressources, les multiples pollutions et la baisse de biodiversité sont des faits aujourd'hui avérés et dont les conséquences se font ressentir à différentes échelles.

Si le sujet relève d'une prise en charge internationale et nationale, les réponses sont également de l'ordre de l'action locale. Les collectivités territoriales et leur groupement ont un rôle déterminant à jouer, tant pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, préserver les milieux naturels et développer les énergies renouvelables, que pour développer de nouvelles manières de construire le territoire et prendre les mesures nécessaires à l'adaptation des territoires au changement climatique.

En vertu de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la CARO est tenue, comme toutes les agglomérations de plus de 50 000 habitants, de réaliser et mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET).
Celui-ci a pour objectif de définir la stratégie énergie-climat à développer et de contribuer à limiter le réchauffement climatique et ses conséquences.

Au-delà de ces objectifs, le PCAET est un outil au service du territoire pour renforcer son attractivité et sa qualité de vie. Il peut permettre des évolutions dans de nombreux domaines, tels que le secteur des transports et de l'énergie, mais également dans ceux de l'économie, de l'aménagement, de la solidarité, de la vie locale, etc…

La démarche PCAET s'organise autour de :

- ✔ la réalisation de plusieurs études (diagnostic des émissions de GES, potentiels ENR, qualité de l'air, vulnérabilités socio-économiques et environnementales...) permettant d'établir le profil Climat-Energie du territoire,
- ✔ la définition d'objectifs stratégiques,
- ✔ la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions.

La particularité de ces nouveaux Plans Climat est qu'ils intègrent une réelle dimension territoriale. Il s'agit de mobiliser les divers acteurs du territoire (chambres consulaires, entreprises, associations, habitants...) pour mettre en œuvre, ensemble, des actions cohérentes tenant compte des enjeux de territoire et de son potentiel.

En parallèle, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME (Agence de la transition écologique) ont lancé un appel à candidatures « Cit'ergie® » permettant l'obtention d'un label Energie Climat pour les collectivités. Cit'ergie® est l'appellation française du label European Energy Award (EEA®), certification reconnue au niveau européen et diffusée en France par l'ADEME. Ce label Cit'ergie® s'appuie sur une méthode et des outils communs à toutes les collectivités engagées dans le « european energy award », permettant ainsi une reconnaissance européenne des actions mises en place.

L'objectif de l'outil est de guider la collectivité, dans sa politique de transition énergétique, sur la base d'un référentiel unique lui permettant de dresser un diagnostic complet de sa politique énergie-climat et de prioriser son programme d'actions.

Il existe trois niveaux de reconnaissance, permettant à la collectivité d'avancer à son rythme et d'envisager tous les 4 ans de nouvelles perspectives.

Si le PCAET est rendu obligatoire par la législation, Cit'Ergie est une démarche volontaire qui valorise les politiques et les projets portés par la collectivité à travers l'obtention d'un label. Le lancement simultané de ces deux démarches a été une opportunité pour s'assurer, d'une part, la mobilisation des différents acteurs, et d'autre part, la mise en œuvre d'un plan d'actions pertinent.

- **Le contrat d'objectif territorial (COT) : un contrat au service de la transition écologique :**

Afin de contribuer à la mise en œuvre des ambitions de la CARO en termes de transition écologique, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a souhaité concrétiser avec l'Agence de la transition écologique (ADEME) un Contrat d'Objectif Territorial (COT). L'ADEME propose un contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels Cit'ergie et Économie Circulaire.

L’engagement de la CARO dans un COT lors du conseil communautaire du 9 décembre 2021 permettra d’accélérer la transition du territoire grâce au soutien technique et financier de l’ADEME. Le COT, en se basant sur deux référentiels, permet une évaluation des politiques publiques et un processus de progression et d’amélioration.

Divisé en deux phases distinctes, diagnostic puis plan d’actions, le COT permet d’amplifier les politiques « climat air énergie » et « économie circulaire ».

La démarche COT se mène par le prisme de deux référentiels :

- Le référentiel Economie circulaire, sur lequel la CARO est bien avancée puisqu’il sert de guide depuis le lancement du CTE.

- Le référentiel Cit’Ergie. La CARO mène une politique volontariste en faveur des économies d’énergie et des énergies renouvelables. De nombreuses actions sont menées. Pour autant, la valorisation au regard du référentiel Cit’Ergie n’a pas été engagée en 2022. L’année 2023 permettra de formaliser l’engagement dans Cit’Ergie.

Le COT de la CARO affiche également un objectif complémentaire à ces deux grandes thématiques : celui de renforcer l’agriculture et les circuits courts. Le COT pourra ainsi mobiliser de l'ingénierie et des financements complémentaires pour abonder le Projet Alimentaire Territorial en cours de construction.

Le COT permettra de consolider les ambitions de la CARO en matière de transition écologique, de définir les priorités d’actions et d’évaluer les projets menés et cela dans une recherche d’amélioration continue.

Vers des modalités plus durables

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la CARO est compétente pour organiser les services de transport régulier et scolaire sur son territoire, mais également les mobilités actives et partagées.

Depuis la promulgation de la Loi d’Orientation des Mobilités (24/12/2019), la politique territoriale ne se limite plus au réseau de transports collectifs et aux infrastructures, mais repose sur une mobilité à la carte proposant des alternatives à la voiture individuelle. La Loi Climat et Résilience (22/08/2021) vient renforcer ces objectifs

L’Enquête « Déplacements Ville Moyenne » a mis en évidence la part importante des modes actifs. Ils représentent près d'un tiers des déplacements (marche : 28 % - vélo : 2 %). Les aménagements et la structuration du territoire ont ainsi permis notamment le déploiement de la marche. La part des déplacements à vélo (2 %) et des transports collectifs (2 %) reste faible par rapport aux territoires voisins, ce qui rend la part de la voiture solo prépondérante sur le territoire de l’agglomération. Une enquête vélo auprès des habitants de la CARO, lancée en février dernier, a permis de recenser les attentes et les freins de la pratique cyclable.

Les diagnostics menés, dans le cadre du PCAET, placent le secteur des déplacements parmi les plus consommateurs d’énergie et les plus polluants. Ces enjeux sont également au cœur du SCoT en cours de révision et du Plan global de déplacements (PGD) adopté en mai dernier.

Le PGD est un outil de planification de la mobilité, élaboré par les Autorités Organisatrices de la mobilité de moins de 100 000 habitants de manière volontaire et ambitieuse. Les objectifs de parts modales à 20 ans sont représentés ci-après :

	Part modale 2016	Objectif part modale à 20 ans	
Voiture conducteur	56%	43%	-13%
Voiture passager	11%	13%	2%
Rbus	2%	4%	2%
Car/train	1%	2%	1%
Vélo	2%	8%	6%
Marche	28%	30%	2%

Afin d'atteindre ces objectifs, le PGD est accompagné d'un programme d'actions visant à améliorer le système de circulation et de livraison en centre-ville, optimiser les transports collectifs et l'intermodalité, développer les modes actifs et nouvelles mobilités (covoiturage, autopartage) et animer les plans de mobilités des entreprises sur le territoire, en créant un Club Mobilité, afin d'échanger sur les bonnes pratiques facilitant le report modal.

La CARO poursuit la démarche Plan de déplacements des agents Ville de Rochefort/CARO (PDA) afin de faire évoluer les comportements de ses agents dans leur mobilité pendulaire (domicile-travail) et professionnelle, en proposant des alternatives à la voiture individuelle. De nouveaux vélos classiques ont été ajoutés aux flottes de vélos existantes. Une consigne vélos sécurisée a été installée aux Fourriers pour les agents, des kits de réparation vélos mis à disposition dans les sites des Fourriers et Hôtel de Ville. Des séances de gravage vélo ont été proposées cette année au Centre Technique Municipal pour les vélos de service et ceux des agents.

Le dispositif Forfait Mobilité Durable visant à encourager le covoiturage et la pratique du vélo a été reconduit en 2022. Un outil de mise en relation des covoitureurs a été déployé pour encourager la pratique du covoiturage entre agents Ville/CARO.

Un challenge de la mobilité (organisé par l'Ademe) a été déployé pour la seconde fois sur la CARO en juin 2022. Il a permis de mettre au défi cinq établissements du territoire pour se déplacer autrement qu'en voiture pendant une semaine (Airbus Atlantic, INRAE, CPAM, Ville Rochefort/CARO et la CCI 17).

Pour la première fois, un challenge mobilités inter-écoles primaires du territoire a été organisé par la CARO, afin d'encourager les déplacements vertueux domicile-école.

- **Développer un réseau de transport en commun durable :**

En tant que principal secteur d'activité émetteur de GES, la gestion des déplacements par la CARO (au sens large du terme) doit s'inscrire dans une démarche de lutte contre le changement climatique, au travers notamment de la mise en œuvre du réseau de transport urbain R'bus.
Ces chiffres de fréquentation, à la hausse depuis sa création jusqu'en 2019 (avant la crise sanitaire), confortent ainsi la CARO dans sa volonté de développer la part et l'usage du transport en commun.

Le développement de l'usage des transports en commun et des services aux voyageurs sont les principales ambitions de la CARO avec, à titre d'exemple, la volonté de doubler la part modale des transports en commun actuellement de 2 % d'ici à 2040.

La projection fin 2022 est d'1,37 millions de voyages, soit une baisse de 10 % de fréquentation par rapport à l'année 2019 :

Nombre de voyages par an sur R'bus	
2006	268 000
2007	299 000
2008	337 000
2009	596 000
2010	609 000
2011	770 000
2012	859 000
2013	900 000
2014	963 000
2015	1 007 000
2016	1 058 800
2017	1 203 621
2018	1 388 025
2019	1 511 959
2020	980 669
2021	1 234 598
2022 *(au 31/10/2022)*	1 131 168

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a confié la gestion de son réseau de transport urbain R'bus à l'entreprise Transdev Rochefort Océan, en septembre 2017, pour une durée de 7 ans, via un contrat de délégation de service public conclu jusqu'au 31 août 2024.

Le réseau R'bus dessert les 25 communes de l'Agglomération avec une offre de transport structurée autour de 9 lignes régulières, 4 regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI), un service de Transport à la Demande (TAD) et de Transport pour les Personnes à Mobilité Réduite (TPMR).

Depuis septembre 2022, la ligne des transports "sud-charente" a basculé en service à titre principal scolaire et est désormais exploitée en autocars.

En vue du « renouvellement du contrat d'exploitation du réseau de transport urbain R'bus », la CARO a confié en mars 2022 une mission d'AMO au groupement Espelia-Tecurbis-Pintat, qui a comme missions :

- ✓ la réalisation d'un diagnostic technique, juridique, financier et fiscal du réseau de transport urbain R'bus et de l'actuel contrat d'exploitation,
- ✓ un accompagnement lors des différentes phases de la procédure de renouvellement du contrat d'exploitation (rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises, élaboration des documents relatifs aux différentes procédures - phase de mise en concurrence, analyse des offres, négociation - finalisation du contrat…),
- ✓ un accompagnement pour le suivi et le contrôle du délégataire jusqu'à la mise en place du nouveau réseau et en option un suivi annuel de la bonne exécution du contrat.

Sur 2022, les phases de diagnostic et d'orientations stratégiques ont été validées, ce qui permettra de rédiger le futur cahier des charges de la DSP mobilités et de lancer la procédure d'appel d'offres en février 2023.

Pour les déplacements dépassant le simple cadre administratif de la CARO, de nombreux partenariats ont été noués entre l'Agglomération et d'autres acteurs de la mobilité.

Ainsi, le cadencement de la desserte ferroviaire entre Rochefort-La Rochelle, renforcé en 2007, continue à offrir encore aujourd'hui une alternative environnementale pertinente au recours à la voiture, à l'encombrement de l'axe routier et aux déplacements pendulaires sur le bassin de vie Rochefort-La Rochelle.

La tarification multimodale (Ter + R'bus) a été reconduite en 2022 avec la Région Nouvelle-Aquitaine permettant aux usagers d'utiliser le train et d'avoir une correspondance avec le réseau R'bus à un tarif préférentiel. L'intermodalité est également soutenue par la Région avec les titres combinés Pass Car+bus.

L'intermodalité « vélo / train » ou « vélo / bus » est également facilitée par l'installation de consignes à vélo aux abords des arrêts de bus et des haltes ferroviaires et l'acceptation des vélos à bords des bus (lorsqu'ils sont pliables) et des trains.

Au niveau des services innovants, la CARO a renouvelé son partenariat avec la société Mécatran afin que les données du réseau R'bus soient affichées en temps réel sur Google Maps. Un calculateur d'itinéraires dédié permet d'afficher l'ensemble des solutions de déplacements sur le territoire.
La CARO s'est attachée en 2022 à améliorer le module web boutique (fonctionnalité du système billettique), permettant aux usagers de recharger leurs titres de transport à distance.

La CARO a reconduit son adhésion au Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine dénommé « Nouvelle-Aquitaine Mobilités ». A l'échelle régionale, ce Syndicat Mixte assure la coordination des services de transport, de l'information et la tarification multimodale.

En 2022, il a consolidé le déploiement des fonctionnalités du système d'information multimodal www.modalis.fr, en proposant l'intégration des données en temps réel, l'information relative au service à la demande et a développé une application mobile Ticket Modalis pour permettre aux usagers d'acheter les titres de transport via leur Smartphones.

Une étude sur la coordination des offres de transport à l'échelle régionale se poursuit, visant à améliorer l'intermodalité et l'articulation des réseaux néo-aquitains.

La CARO poursuit la mise en accessibilité et la sécurisation des arrêts de bus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). La programmation des travaux est élaborée en fonction du nombre de montées par arrêt et en concertation avec les communes concernées.

- **Informer les usagers :**

Afin de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture, plusieurs publications ont été éditées : Guide horaire R'bus, un plan du réseau, des flyers transport à la demande et transport pour les personnes à mobilité réduite, un topo guide et une carte des liaisons cyclables, Cap sur la Charente / horaires des passeurs.

La CARO relaie également les infos sur le site internet et les applications mobiles dédiées.

Un groupe de travail sur la mobilité touristique a également été conduit pour renforcer l'information sur l'offre et les outils de mobilité du territoire et envisager le développement d'une nouvelle offre touristique du type « séjour sans voiture ». Il regroupe des agents des Directions Mobilité et Tourisme de la CARO et de l'Office de Tourisme Rochefort Océan.

- **Covoiturage :**

La CARO soutient la promotion du covoiturage en cofinançant, avec la Région et le Département, la création des 5 aires du territoire et en relayant les informations sur son site internet. Les aires de covoiturage sont très fréquentées et sont une réelle alternative à la voiture individuelle. Le Département a lancé en 2020 l'étude d'implantation d'une aire de covoiturage à hauteur du péage de Tonnay-Charente, qui devrait être déployée en 2023 par le groupe Vinci.

- **Bornes de recharge électrique :**

Dans le cadre d'un schéma de déploiement départemental, le Sdeer a déployé 3 bornes de recharge électrique sur Rochefort, 1 à Echillais et 1 à Tonnay-Charente. D'autres bornes ont été déployées en 2022 sur Muron, Port-des-Barques et Saint-Agnant.

- **Navette fluviale :**

La CARO a attribué à la société SFA un marché d'exploitation du navire à passagers « Le Rohan », assurant les traversées de la Charente entre les communes de Soubise et de Rochefort, pour 4 ans. Le Rohan a assuré un service de traversée de la Charente du 3 avril jusqu'au 26 septembre (soit 111 jours). 9332 passagers ont embarqué sur le Rohan contre 7 564 en 2019 (135 jours). L'année 2021 connaît une fréquentation record avec 9 332 passages, dont 8 393 passages à vélo.

Favoriser le recours aux modes actifs

- **Plan vélo et randonnée :**

Depuis plusieurs années, la CARO s'efforce de développer la pratique du vélo, comme véritable moyen de déplacement, en favorisant sa promotion, en multipliant les points de location de deux roues et en privilégiant la réalisation d'itinéraires prioritaires pour les "modes doux".

Le territoire de la Communauté d'agglomération, membre du « Vélo et Territoires », dispose aujourd'hui d'un réseau de 500 km de pistes cyclables. La Vélodyssée et la Flow Vélo, itinéraires inscrits au schéma national des voies vertes et véloroutes, s'étendent sur une soixantaine de kilomètres. 15 boucles cyclables sont référencées dans un guide dédié : le Roadbook.

En décembre 2003, puis en 2014, successivement, deux plans vélos ont été adoptés :

- Le *Plan vélo 1* a été voté en 2003. Son objectif était de développer la pratique du vélo, comme véritable moyen de déplacement, par l'amélioration de la sécurité, la lutte contre le vol et l'incitation à l'usage de la bicyclette auprès du jeune public (scolaire notamment). Il s'agissait d'un véritable outil de cohérence de l'ensemble des liaisons et d'un support de programmation d'un réseau maillé et homogène sur l'ensemble du territoire. La mise en œuvre de ce plan s'est déroulée jusqu'en 2012.

- Consciente de l'intérêt de promouvoir les modes doux, en 2014, la CARO a défini son *Plan vélo 2*, axé en grande partie sur les déplacements touristiques. La CARO est dotée d'une grande richesse patrimoniale qui attire de nombreux visiteurs. L'objectif de ce second plan est de concilier l'attractivité touristique, la préservation du patrimoine et de l'environnement, en développant des modes de déplacements alternatifs. Il s'agit de permettre la découverte du territoire à pied et à vélo, de connecter les différents sites d'intérêt et de faciliter l'accès aux lieux d'hébergement.

Ce Plan vélo 2 comprend trois axes :

- ✔ les aménagements cyclables sur le nouvel itinéraire national la Flow Vélo, l'amélioration des pistes de la Vélodyssée et l'installation de mobiliers dédiés,
- ✔ l'accompagnement des prestataires et des communes pour l'obtention du label « Accueil Vélo »,
- ✔ la promotion et la communication en lien avec l'Office de Tourisme Rochefort Océan.

En 2015, plusieurs aménagements ont été réalisés tels que l'installation d'une signalétique dédiée sur le chemin de Charente et à proximité du Pont Transbordeur. Parallèlement, un travail a été mené pour définir une charte des aménagements cyclables destinée aux communes. En 2016, l'accent a également été mis pour renforcer la communication et la promotion du vélo à travers l'édition d'une nouvelle carte vélo et la labellisation de nouveaux sites. À ce jour, plus de 30 prestataires sont labellisés « Accueil Vélo ».

Ces trois dernières années, de nouveaux services à destination des cyclistes ont été déployés :

- ✔ 15 consignes à vélo de 2 à 4 places ont été installées, permettant des stationnements cyclables sécurisés,
- ✔ Des Relais Informations Services réalisés par la CARO.

L'accompagnement d'un prestataire loueur et réparateur de vélo a permis de proposer, à tous, un service de location en plusieurs points du territoire. En 2022, de nouveaux prestataires se sont installés sur le territoire pour compléter l'offre.

Des travaux ont permis d'améliorer les pistes cyclables se trouvant sur les itinéraires de la Vélodyssée Atlantique et de la Flow Vélo : Saint-Laurent de la Prée // Le Vergeroux, Rochefort // Tonnay-Charente ou encore la création d'une piste en site propre sur la commune de Cabariot. En 2021, une remise en état des pistes a été réalisée sur le chemin de Charente sur Rochefort et sur la piste Tonnay-Charente / Cabariot.

En effet, les pistes hors agglomération sur ces itinéraires ont été transférées à la CARO afin de permettre une gestion plus harmonieuse.

La CARO a également participé financièrement à la création de la passerelle au-dessus du Canal Charente-Seudre, aménagée par le Département. Cet équipement permet de relier de nombreuses boucles à la Vélodyssée et de proposer un équipement sécurisant aux randonneurs, aux cyclistes et aux cavaliers.

L'ADEME a lancé en 2021 un appel à projets Avélo2, auquel la CARO a répondu pour se projeter sur un futur Plan Vélo 3, à destination des mobilités du quotidien notamment. Lauréate de cet appel à projet, elle projette de mettre en œuvre un schéma directeur cyclable, ainsi qu'un plan d'actions qui traitera les questions de communication, sensibilisation et animation, permettant de développer une réelle culture du vélo sur le territoire. Ces actions sont en cours d'élaboration en 2021, pour une déclinaison sur 3 ans dès 2022.

Afin d’encourager les mobilités douces du quotidien, la CARO soutient financièrement l’acquisition d’un vélo à assistance électrique neuf, pliant ou cargo. Depuis juin 2020, 331 demandes ont été instruites et une subvention 50 à 200 € a été versée aux habitants majeurs de l’agglomération faisant l’acquisition d’un VAE (selon le quotient familial du bénéficiaire). De nombreuses séances de gravage vélo (322 gravages réalisés par l’association Vélo pour Tous) ont été programmées sur 2022 pour lutter contre le vol des vélos.

Enfin, la CARO a finalisé, en 2022, la consultation pour les travaux d’aménagement d’une future Maison du vélo en gare de Rochefort afin de développer des services de location et réparation à l’horizon 2023 (travaux programmés sur le premier semestre 2023).

FINALITÉ 2 - PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

La CARO s'investit, depuis de nombreuses années, dans la mise en œuvre d'une politique volontariste de préservation de son patrimoine naturel. Après les élections municipales de 2020, elle a créé une nouvelle délégation avec un Vice-Président chargé de la préservation de la biodiversité, des espaces naturels et du Grand projet du Marais de Brouage. La commission dédiée à ces sujets s'est réunie 1 fois en 2022 (le 25 février).

Face aux enjeux de préservation des milieux et des paysages, les élus communautaires ont souhaité faire de l'excellence environnementale un axe majeur de leur projet de territoire.

Préservation de la biodiversité

- **Espaces naturels protégés :**

La Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron (animée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux) et la Réserve Naturelle Régionale de la Massonne (animée par Nature-Environnement 17) sont incluses dans le territoire de la CARO qui est membre des Comités Consultatifs de Gestion des Réserves et donc régulièrement consultée.
Dans le cadre des mesures d'accompagnement de la digue anti submersion, un projet d'extension de la Réserve Naturelle Nationale de la Baie d'Yves est en cours sur la commune de Fouras. La CARO est membre de son Comité de gestion au titre de la présidence du site Natura 2000 - Marais de Rochefort et du comité technique de suivi environnemental des travaux.
La Fédération Départementale des Chasseurs poursuit sa candidature auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour une labellisation en Réserve Naturelle Régionale de son site « Echappées nature » de la Cabane de Moins à Breuil-Magné.
Le territoire de la CARO possède plus de 15 km de rivages (littoral) et le Conservatoire du littoral y déploie sa stratégie d'intervention foncière sur 6 sites (d'environ 1000 ha) avec des conventions de gestion d'usage passée avec des agriculteurs locaux et pilotés par le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine.

Un projet de cession foncière de terrains (80 ha) autour du Golf de Saint-Laurent de la Prée, actuellement propriété de la CARO vers le Conservatoire du littoral, est en cours dans le cadre des mesures compensatoires à l'extension du golf. Les travaux sont sur le point de s'achever. Ces terrains seront ensuite gérés via un plan de gestion avec engagement de la CARO sur 30 ans.

- **Gestion des marais du transbordeur de Rochefort, site Espace Naturel Sensible du Département :**

Les marais périurbains (du transbordeur) de Rochefort sont un espace naturel de 500 hectares avec un lien très fort avec la ville puisqu'ils jouent le rôle naturel de "zone tampon". Situés entre la partie urbanisée et la Charente, ils n'ont presque pas de bassin versant pour les alimenter, ce qui nécessite un état de veille hivernale et rend complexe la gestion des eaux pluviales en été, du fait des déficits hydriques impactant pour le pastoralisme première activité économique de cet espace. Depuis 2020, la gestion différenciée des bords de chemin, avec des fauches moins systématiques et plus tardives, s'est mise en place et a permis le développement de la ripisylve qui a eu pour effet une augmentation de la biodiversité. En 2022, pour assurer la gestion quotidienne des ouvrages, lutter contre les

espèces exotiques envahissantes et préserver la quiétude des lieux, le binôme de gardes du littoral a poursuivi ses actions, présents en permanence sur ce site co-géré par la Ville de Rochefort, la LPO, le Conservatoire du Littoral, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Des animations de la LPO auprès des scolaires sont également financées sur ce site.
Un contrat d'objectifs de 3 ans, pour un montant de 62 000 €, a été signé en 2020 pour 3 ans entre le Conseil Départemental et la CARO relatif à la gestion des marais périurbains de Rochefort. Un certain nombre d'actions ont été reportées sur la prochaine programmation 2023, avec accompagnement confirmé de la part du CD17 sur un peu plus de 40 000€. Un plan de gestion du site va notamment être lancé en 2023.

- **Pointe de Port des barques - Ile Madame, site Espace Naturel Sensible du Département :**

Le but de la revalorisation de la pointe de Port-des-Barques est de définir un projet global (plan guide) permettant de révéler les caractéristiques exceptionnelles des lieux en limitant la pression automobile, et notamment en réduisant les flux sur l'île: «L'ambition du projet est de trouver un point d'équilibre entre la conservation de l'identité d'une presqu'île qui s'étire et l'exigence d'ouverture au public».
C'est un projet majeur en co maitrise d'ouvrage commune de Port des Barques, CARO au titre de l'Opération Grand Site (OGS 2020-2026) et du Département en tant que site majeur au titre des Espaces Naturels Sensibles de Charente Maritime (ENS).
En voici les principaux enjeux :

- valoriser le site / paysage exceptionnel et remarquable /caractère naturel du site,
- préserver l'environnement / nouveaux modes de gestion à trouver pour une remise en bon état écologique des secteurs aux enjeux majeurs (pelouses calcaires, espaces dunaires, transition en prairie, renaturation de la zone ostréicole de la Garenne...),
- considérer l'île Madame comme un écrin à préserver : réguler et réglementer l'accès automobile en haute/très haute saison, décourager l'accès automobile toute l'année,
- prendre en compte la multiplicité des usages : respecter l'attachement particulier des usagers au territoire et impliquer les différents acteurs dans un projet partagé,
- gérer globalement la problématique de stationnements et de mobilité : repenser complètement l'accès au site / supprimer le stationnement,
- sauvegarder la pointe et l'île / réduire très fortement le stationnement sur la pointe du calvaire / mettre en place des poches de stationnement en amont / développer les modes alternatifs à la voiture,
- respecter l'identité ostréicole du site.

A noter que cette année une saisonnière a été recrutée par l'Ecomusée afin de communiquer auprès des vacanciers en juillet et août sur l'accès à l'île Madame (privilégier l'accès piéton ou vélo, rassurer sur les horaires de marées et le recouvrement de la passe par la mer, sensibiliser à la fragilité de l'île). Cette action vient en remplacement de la journée sans voiture grâce à la participation au financement du poste par le Département (ENS) et la CARO. Cette mission sera reconduite sur 3 mois en 2023.

En parallèle un travail sur l'île Madame a été réalisé en partenariat avec la CARO, l'inspection des sites, le Conservatoire du littoral et le CD17 (ENS) pour l'entretien, l'aménagement du sentier du littoral dont ces deux derniers sont propriétaires.
L'idée est de valoriser ce sentier et de lui redonner un aspect plus "espace naturel" en :

- entretenant la végétation afin de donner à voir des fenêtres paysagères sur la mer et le Fort tout en maintenant un aspect naturel "de non intervention" avec création d'une voûte végétale pour les haies,
- décalant les sentiers à cause du risque d'érosion de la falaise via la libre évolution de la végétation en installant des palissades temporairement,
- éliminant les espèces exotiques envahissantes (baccharis) et luttant contre les galeries de lièvres,
- supprimant les éléments trop urbains et matérialisant les accès piétons ou vélo (installation de mobilier en conséquence).

Il en est ressorti la nécessité d'une notice de gestion à destination des agents communaux (à qui reviendra l'entretien à terme) qui détaille les actions à mener, les dates d'intervention, le matériel requis, les points de vigilance etc…

Celui-ci doit être peaufiné et complété par une formation sur site des agents communaux en 2023.

Visuel du livret "fiche d'entretien"

D'autres fiches de gestion sont en projet sur les communes d'Echillais et de Soubise.

- **Lutte contre les espèces envahissantes et / ou nuisibles :**

Afin de maintenir la biodiversité présente sur le territoire, des actions concrètes sont menées pour limiter et contrôler la prolifération des espèces envahissantes floristiques et faunistiques.

En 2022, un nouveau système de piégeage des sangliers via des filets - cages a été testé avec succès sur les marais du transbordeur par les agents de la CARO en complément des battues réalisées en lien avec le lieutenant de louveterie et l'ACCA de Rochefort. Ce système présente plusieurs avantages : sécurité des promeneurs du chemin de Charente, ne pas déranger la faune alentours. Il a permis de capturer une quinzaine de sangliers.

Les conservateurs des réserves d'Yves et de Moëze se sont rendus sur site afin de bénéficier de nos retours d'expériences. La LPO en a fait l'acquisition fin 2022 également pour en déployer en 2023 dans les réserves naturelles du territoire.

La démoustication est confiée au Conseil Départemental de Charente-Maritime. Pour l'année 2022, le montant global de la participation était de 51 000 €.

Depuis mai 2011, un programme de lutte contre la Jussie est mis en œuvre sur le Marais Nord de Rochefort et les boucles de la Charente, cette lutte est reprise par le SMCA depuis 2020.

La lutte contre les ragondins et les rats musqués est aussi assurée par le SMCA. La CARO peut agir ponctuellement sur le marais du transbordeur.

Dans la lignée de la lutte contre la Jussie, les élus ont souhaité s'engager dans la lutte contre d'autres plantes envahissantes terrestres dont les renouées asiatiques et le baccharis.

Le Sainfoin d'Espagne présente un foyer émergent aux abords de Rochefort mais celui-ci est traité tous les ans par les agents de la CARO pour éviter son extension.

Une nouvelle plante exotique aquatique envahissante "émergente", originaire d'Afrique du Sud, poursuit son extension depuis 2 ans dans le Canal de Rochefort : le Lagarosiphon. Malgré la mise en place de filets anti-dérives et 2 arrachages mécaniques, cette hydrocharitacée à croissance continue poursuit son extension sans qu'une solution technique de régulation soit trouvée pour le moment. Cette lutte est depuis 2020 de la compétence du SMCA.

- **Natura 2000 :**

Un premier site Natura 2000, les Marais de Rochefort, de 13 580 ha (dont 10 349 ha en terrestre) s'étend sur 5 151 ha sur le territoire de la CARO (49,7 %). Il est formé d'anciennes îles calcaires qui n'en ont plus que leur noms : île de Voutron dans la commune d'Yves, les îles d'Agère dans la commune de Ballon, coteau de Flay sur la commune de Ciré d'Aunis, coteau du Liron au Breuil-Magné, anciennes îles de Rochefort et de Fouras. Il est hydrauliquement connecté à la Charente et forme donc un vaste complexe de zones humides de plus de 10 000 ha, en lien avec l'estuaire.

Un deuxième site Natura 2000, l'Estuaire et basse vallée de la Charente, de 10 703 hectares (dont 8 332 ha en terrestre) s'étend sur 5 472 ha sur le territoire de la CARO (65,7 %). Il couvre une vaste zone humide estuarienne comprenant l'embouchure du Fleuve Charente (y compris l'Ile d'Aix et l'Ile Madame) ainsi que les 40 derniers kilomètres de son cours inférieur et des milieux riverains de son lit majeur. Il comprend également 2 affluents : le Bruant et la partie aval de la Boutonne (jusqu'à l'écluse de Bel Ebat).

Deux autres sites sont en partie sur le territoire de la CARO : les Marais de Brouage (environ 5 000 ha sur les 10 000 ha terrestres) et le site des Landes de Cadeuil, en partie sur la commune de La Gripperie Saint-Symphorien (332 ha sur 575 ha au total).

La convention cadre de 3 ans entre Etat et CARO pour l'animation des 2 sites est en cours jusqu'au 31/12/2024.Elle permet le financement de 2 ETP à 80 % entre l'Etat et l'Europe (FEADER) sur des missions précises :

- sensibiliser les acteurs de ces 2 sites pour la bonne prise en compte des enjeux de Natura 2000 dans leurs projets,
- soutenir les porteurs de projets dans le montage des évaluations d'incidence (62 projets accompagnés en 2022 sur les 2 sites Natura 2000),
- formuler un avis sur les projets du territoire vis-à-vis de leur impact sur Natura 2000, le montage de chartes et de contrats Natura 2000. En 2022, 4 nouvelles chartes N2000 ont été signées avec 3 agriculteurs et une structure (LPO) sur les Marais Nord de Rochefort. Cela représente un total de 410 ha dont 1,4 ha en boisement et le reste en prairie. Ainsi, actuellement 450 ha sont engagés en charte. Un contrat Natura 2000 a été signé avec la commune de Loire-les-Marais pour la restauration d'une ripisylve le long d'une levée communale, l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques (SCOT notamment).

La CARO continue à suivre l'animation de la démarche sur les sites voisins, dont l'animation est confiée à la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour le Marais de Brouage et à la Ligue pour la Protection des Oiseaux sur les Landes de Cadeuil (jusqu'au 9 juillet 2023).

Site Natura 2000	Surface totale (ha)	Surface terrestre totale (ha)	Surface terrestre du site sur le territoire CARO	% surfacique du site sur le territoire CARO
Marais de Rochefort	13 580	10 349	5 151	49,70 %
Estuaire et Basse Vallée de la Charente	10 703	8 332	5 472	65,67 %
Marais de Brouage	26 094	14 349	5 317	37,05 %
Landes de Cadeuil	575	575	332	57,73 %

- **Réhabilitation du coteau de Liron (Breuil Magné)**

Le coteau de Liron est une propriété de la commune de Breuil Magné. Les marais de Rochefort se sont formés suite au comblement d'un ancien golfe maritime qui découpait la côte du littoral charentais avant le Xème siècle, conduisant à un paysage « d'archipel » marqué par de nombreuses îles calcaires qui dominent le marais de 10 à 25 m d'altitude dans un environnement très plat. Le Liron (en ancien français « L'isle ronde ») fait partie de cet ancien archipel et présente un coteau très abrupt, une ancienne falaise maritime calcaire, qui n'a jamais pu être mise en culture du fait de sa pente.

Ce site a été recensé en 2008 par l'association Nature Environnement 17 et le Département comme faisant partie d'un réseau de 430 sites de pelouses calcaires en Charente-Maritime. En 2011, les données naturalistes ont été réactualisées et le site a intégré un réseau de sites à enjeux prioritaires pour le Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine au titre d'une action de renforcement du réseau de sites de pelouses sèches de la Charente-Maritime. Malgré l'intérêt du site pour le CEN et la convention de gestion signée avec la mairie de Breuil Magné et d'autres partenaires (Fédération des chasseurs de Charente maritime et l'ACCA de Breuil-Magné), le site s'est fortement enfriché. La raison principale a été le manque d'entretien régulier du site par soucis de financements suffisants et d'absence de pâturage.

La CARO a aidé la commune à concevoir techniquement le projet de restauration écologique et à trouver des financements. Ce projet a été retenu dans le cadre d'un appel à projets national de l'OFB Mob'Biodiv (Plan de relance) sur la restauration de milieux ouverts. Il bénéficie également de financements du CD17 (ENS) et de la Région Nouvelle-Aquitaine (appel à projets Nature et transitions).

Il a deux objectifs complémentaires :

1/ **Restauration de la pelouse sèche** pour préserver la flore et la faune du site par la mise en place d'un parc de pâturage (en cours). Cette action de pâturage permettra à long terme la préservation du site. Des actions de réouverture plus « lourdes » par broyage ont été réalisées avant la mise en place du pâturage à l'automne 2022.

Afin d'accompagner l'action de pâturage, un broyage d'entretien annuel les premières années sera nécessaire pour maintenir les zones débroussaillées.

2/ **Mise en valeur du site** par la refonte d'un sentier d'interprétation existant (juillet 2023).

- **Organisation du concours pratiques agro-écologiques - prairies et parcours**

Ce concours est ouvert aux éleveurs engagés dans des mesures agro-environnementales. Il récompense les parcelles présentant le meilleur équilibre agri-écologique.

Créé d'abord pour les territoires de Parc Naturel Régional en montagne, il s'est peu à peu ouvert aux zones de marais en plaine. Il s'agit de la troisième édition organisée sur les marais charentais par la CARO. En 2022, il a eu lieu plus précisément à la confluence entre la Charente et la Boutonne sur la commune de Saint-Coutant-le-Grand. Ce concours met à l'honneur le lien étroit existant entre la qualité biologique des prairies, la qualité de l'alimentation des troupeaux et la qualité des produits.

Il met également en valeur la contribution de l'élevage à la qualité des paysages et à la préservation de la biodiversité, à travers différents types de prairies. C'est avant tout un prétexte pour mettre en lumière le rôle de l'élevage dans le maintien des prairies de nos marais. Cette année, il a été sélectionné uniquement des parcelles pâturées de 4 agriculteurs. Le jury composé d'experts naturalistes, d'une apicultrice et d'un agronome expertise chacune des parcelles suivant une grille de notation formalisée au niveau national. Il a délibéré et désigné la parcelle gagnante de Monsieur Laurent CERF. C'est grâce à la diversité d'espèces liée au passage d'une veine de tourbe qui induit la présence de strates diversifiées et fait la richesse de cette parcelle.
Cette diversité permet la présence de plantes à la fois précoces et tardives. Les pratiques extensives de l'éleveur, notamment l'absence de fertilisation et un pâturage tournant, sont connues depuis au moins 30 ans. La parcelle est bordée par des fossés et de nombreuses haies complétant l'offre pour la faune auxiliaire. Le lauréat du jury local concourt maintenant au niveau national dans la section "Plaine et piémont / humide" – Catégorie "Pâturage prioritaire".

Les résultats étaient très serrés cette année. Ainsi, un prix spécial a donc été attribué sur la valeur paysagère et patrimoniale de la parcelle de M. Antonin notamment pour son savoir-faire sur le maintien des frênes tétard.

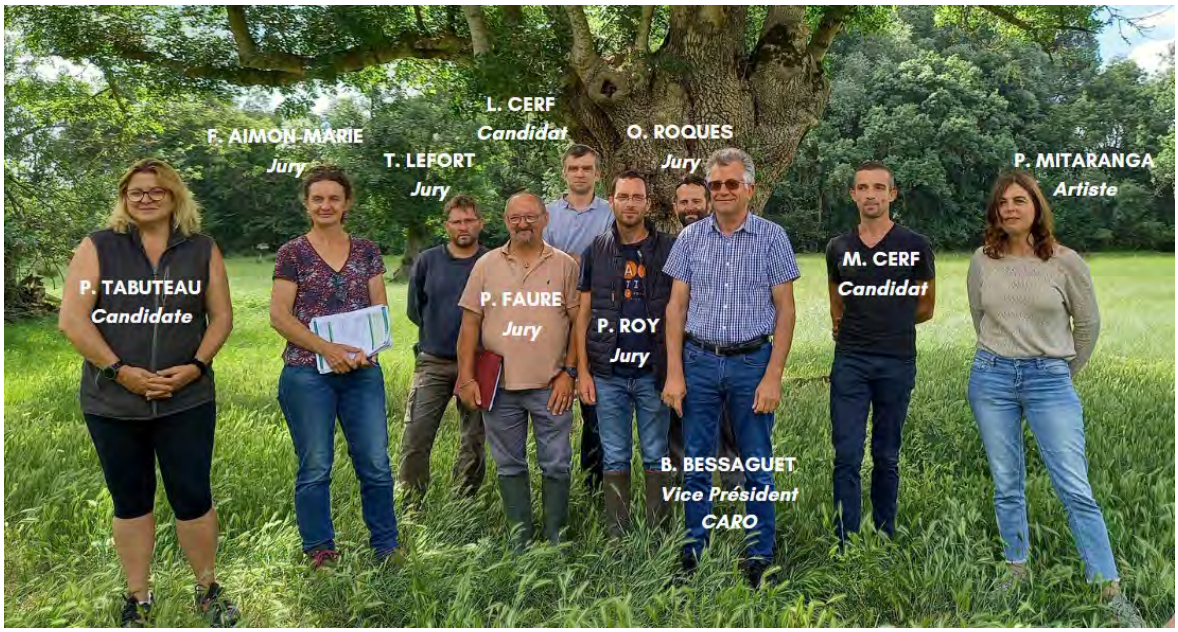

Jour du concours en juin 2022

Pour les récompenser de leur participation, la CARO a fait appel, pour la première fois au talent de Pascaline Mitaranga, peintre et illustratrice Rochefortaise, pour la réalisation d'un dessin de chacune de leur parcelle au pastel à l'huile.

Travail de Mme Mitaranga en mai 2022

Jour de la remise des prix en novembre 2022

- **Valorisation paysagère de la frange ouest de Rochefort « La Prée de la Mauratière »**

Cette valorisation paysagère s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets «Nature et Transitions» de la Région Nouvelle-Aquitaine « L'arbre dans la trame verte et bleue, une diversité de formes au service des continuités écologiques ».En effet, le SCoT de la CARO souligne l'importance de la transition entre les coteaux des anciennes îles, le bâti et l'ancien rivage devenu marais. La commune de Rochefort a donc bénéficié d'un financement pour la valorisation d'une partie du quartier de la Mauratière (situé en limite ouest de la ville de Rochefort), secteur de frange urbaine en limite de marais dont le foncier appartient à la commune de Rochefort.

Un groupe de travail formé du service espaces verts de la Ville de Rochefort, de la paysagiste de la CARO ainsi que l'animatrice Natura 2000 a travaillé conjointement sur le projet afin de mettre à profit différentes compétences et approches du projet (en 2020).Ce projet permet de le conforter et de favoriser la découverte de ce paysage périurbain par les habitants du quartier. Cette continuité piétonne de 700 mètres permet en effet de relier des zones pavillonnaires à des zones commerçantes, en passant par des milieux très différents : prairie de fauche, boisement, fossés, prairie pâturée, voûte boisée....Un suivi sera réalisé pour évaluer l'efficacité des mesures de plantation de haies en Natura 2000.

- **Projet de plantations de haies - chemin de la Limoise Echillais**

Ce premier retour d'expérience a permis à d'autres communes de répondre à l'appel à projets 2022. La commune d'Echillais avait un projet de plantation sur un chemin communal reliant le bourg au Bois du Chay (ZNIEFF bordant un corridor écologique majeur : le canal Charente-Seudre).

- **Projet de plantations de haies – levée des grenons Loire les marais**

Ce premier retour d'expérience a permis à d'autres communes de répondre à l'appel à projets 2022. La commune d'Echillais avait un projet de plantation sur un chemin communal reliant le bourg au Bois du Chay (ZNIEFF bordant un corridor écologique majeur : le canal Charente-Seudre).

- **Point d'avancement des projets pilotés par le Parc sur les secteurs marins des 2 sites Natura 2000**

❖ **<u>La démarche zone de protection forte dans le périmètre du Parc</u>**

Le décret du 12 avril 2022 définit la protection forte ainsi : "Reconnaissance de la suppression ou de la réduction forte des pressions sur la biodiversité marine remarquable".

Contrairement à la partie terrestre (où il y a reconnaissance automatique en ZPF de certaines catégories d'aires protégées), en mer une analyse au cas par cas a lieu sur 3 critères définis par le décret qui doit être respecté (vérification et justification à produire) :

1. L'absence d'activités humaines pouvant engendrer des pressions sur les enjeux écologiques notamment de conservation d'espèces ou d'habitats naturels, soit disposent de mesures de gestion ou d'une réglementation spécifique des activités ou encore d'une protection foncière visant à éviter, diminuer significativement ou à

supprimer, de manière pérenne, les principales pressions sur les enjeux écologiques justifiant la protection forte, sur une zone ayant une cohérence écologique par rapport à ces enjeux ;

2. Disposent d'objectifs de protection, en priorité à travers un document de gestion ;

3. Bénéficient d'un dispositif opérationnel de contrôle des réglementations ou des mesures de gestion.

L'analyse évalue le caractère pérenne de ces critères et les pressions à venir qui sont connues, notamment en conséquence des projets ou aménagements prévus. Cela est piloté par la DIRM (Direction Interrégionale de la Mer).

- **Information concernant le marché visant la complétion des volets marins des DOCOB des sites mixtes**

Une demande a été faite à la DREAL pour la mise à jour des volets marins des DOCOB des sites Natura 2000 terre-mer. Une subvention a été attribuée au Parc Marin. Le premier comité technique aura lieu début 2023. Il se penchera sur les points suivants :

- Mise à jour des diagnostics,
- Analyse et priorisation des enjeux de conservation,
- État de conservation et facteurs d'influence. Matrice d'interrelations entre les activités (facteurs d'influence) et les habitats et les espèces,
- Définition des objectifs de développement durable : objectifs à long terme et objectifs opérationnels ; propositions de mesures,
- Méthodes de surveillances des habitats et des espèces et modalités de suivi des mesures projetées,
- Plan d'action (mesures inter sites/multi sites).

- **Avancement de l'analyse risque pêche (ARPEGI)**

Le programme ARPEGI s'intéresse à "L'analyse des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000" concernant les activités de pêche maritime professionnelle s'exerçant dans le périmètre du site. L'année 2023 signe la fin du programme avec la proposition et la définition de mesures concrètes.

- **Connaissance et suivi des habitats benthiques côtiers (CoEHCo)**

L'objectif général de ce programme est d'évaluer l'état écologique des habitats en répondant aux besoins évaluatifs tel que définis par les plans de gestion et dans le but de maintenir ou améliorer l'état des habitats.

Mais il répond aussi à plusieurs sous-objectifs :

- Développer l'emprise géographique des suivis dans le Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis,
- Travailler en réseau, avec la Réserve Naturelle / LPO,
- S'inscrire dans un cadre d'évaluation inter-directive en appliquant des protocoles standardisés et développés dans ces cadres.

Récifs d'hermelles

Prés salés

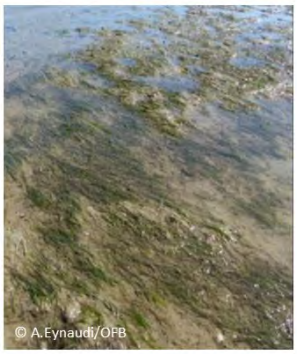

Herbiers de zostères naines

Habitats sédimentaires intertidaux

❖ **<u>Les sujets « Oiseaux d'eau côtiers » :</u>**

Mise en place d'ateliers "zones fonctionnelles oiseaux d'eau côtiers" et de suivi du dérangement des oiseaux d'eau côtiers.

❖ **<u>Le suivi des macrodéchets</u>**

Protocole de suivi des macrodéchets est réalisé. Il consiste à réaliser un transect de 100 m et ce 4 fois par an à des périodes et sur des sites bien définis. Une caractérisation des déchets est réalisée avec une grille de classification (composition, quantité et répartition spatiale).

Voici les résultats sur les 2 sites Natura 2000 (sur Fouras). On retrouve majoritairement du plastique avec dans le top 5 des déchets issus de la conchyliculture ou de la pêche (à hauteur de 37 % au total). Sinon, on retrouve essentiellement des fragments de plastique non identifiés entre 2,5 et 50 cm.

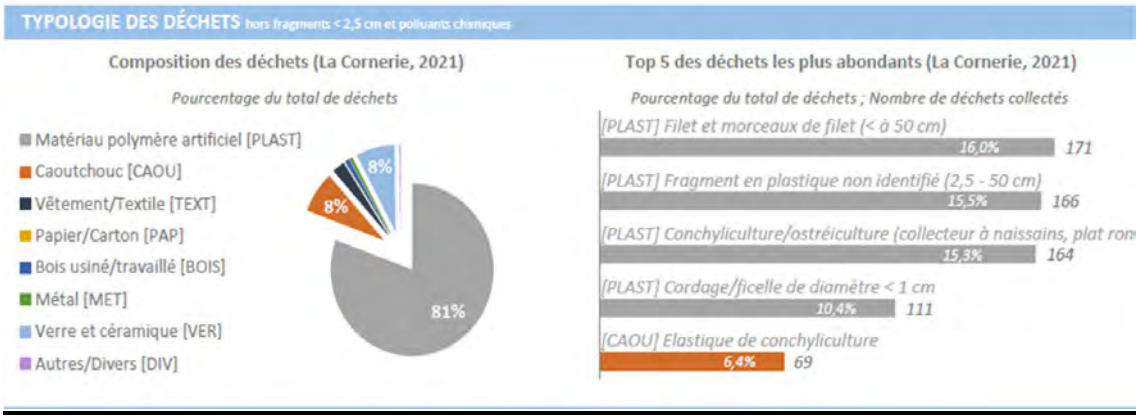

❖ **<u>Les aires marines éducatives (AME)</u>**

Ces AME permettent à des élèves de fin de cycle 2 (CM2) et à leur enseignant de gérer de manière participative une zone maritime littorale de petite taille. Cette démarche pédagogique et éco-citoyenne a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du milieu marin mais également de découvrir ses acteurs, en partenariat avec des associations du territoire.

Sur le périmètre de la CARO on compte 4 Aires Marines Educatives (AME) (avec un financement Office Français de la Biodiversité / Parc naturel marin à 80 %) :

- Aix (CNIA- 4ème année)
- Fouras (LPO-2ème année)
- Port des Barques (Ecomusée-2ème année)
- Echillais (Club Nature l'Avocette-1ère année) : première sur partie « fluviale » du Parc.

Mais aussi 3 Aires Terrestres Educatives (avec un financement OFB national via un appel à projet national) :

- Rochefort (A dos de Libellule - Ecole E. Zola)
- Echillais (CPN l'Avocette)
- Tonnay-Charente

- **Préserver et valoriser les marais :**

Le Marais de Brouage, zone humide majeure des territoires de Marennes et Rochefort, représente un maillon essentiel de gestion de la ressource en eau et constitue aussi indéniablement un milieu d'une grande richesse en termes de biodiversité, d'activités économiques extensives structurantes tout en jouissant d'un environnement patrimonial remarquable et propice à la genèse d'un projet de valorisation écologique, économique et touristique.

La Communauté de Communes du Bassin de Marennes et la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan ont décidé de porter, de manière conjointe, un projet cohérent et ambitieux de préservation de la richesse exceptionnelle de ces lieux et de développement des potentiels touristiques et économiques « perennisateurs » de la qualité exceptionnelle de cette zone remarquable : le Grand projet du Marais de Brouage.

Une feuille de route a été adoptée en 2017 par l'ensemble des élus des deux intercommunalités, définissant trois axes d'actions prioritaires :

✓ La gestion de la zone humide et plus particulièrement de la ressource en eau. Un Contrat de Progrès de Territoire a été signé en 2019 avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département de Charente-Maritime et la Région Nouvelle-Aquitaine. Ce Contrat, piloté par le Syndicat mixte de la Charente Aval (chargé d'exercer la compétence GEMAPI des intercommunalités), a pour ambition :

- la mise en place d'une gestion équilibrée de la ressource en eau douce, à traduire en un protocole de gestion à l'échelle du marais et en un règlement d'eau,

- le maintien des paysages, l'optimisation et l'amélioration de l'écosystème en quantité d'habitats, d'espèces et de diversité tout en s'adaptant aux conséquences des évolutions climatiques,

- le maintien des activités d'élevage extensifs et ostréicoles et plus généralement, les activités socio-économiques compatibles ou nécessaires à la satisfaction des premiers objectifs.

2021 a permis de lancer les premières réalisations avec la restauration d'ouvrages hydrauliques, un linéaire de curage conséquent doublé d'un suivi de 8 taxons pour évaluer l'impact de ces travaux et l'installation de 7 sondes de mesures de niveaux d'eau.

✓ Le soutien à l'activité d'élevage extensif : une des ambitions de ce projet est de faire du Marais de Brouage un modèle de développement économique intégré, en assurant la pérennité et la valorisation de l'activité d'élevage et la garantie du maintien des paysages remarquables de cet espace. En ce sens, le Marais de Brouage a été désigné, au même titre que la Baie de Somme et que les Marais du Cotentin et du Bessin, site pilote par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, dans le cadre d'une expérimentation nationale sur la « préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides ».

C’est aussi pour soutenir l’élevage qu’a été créée, en 2019, la première Association Foncière Pastorale (AFP) en zone humide sur le Marais de Brouage, visant à mettre en place une gestion collective du foncier sur le site et à en favoriser son exploitation par le pastoralisme. En 2020, les 36 éme rencontres des acteurs du pastoralisme ont d’ailleurs été organisées sur le marais de Brouage.

Enfin, une animation est dédiée aux éleveurs membres de l’Association des Éleveurs du Marais de Brouage pour les accompagner dans la mise en œuvre des actions en soutien à la filière sur la zone humide (adaptation des pratiques, gestion du parasitisme, lien avec les actions de l’AFP, valorisation des produits avec notamment la conduite et finalisation de l’étude autour de l'opportunité de création d’un atelier collectif de découpe et transformation de la viande).

- ✓ La valorisation patrimoniale du site, notamment par le développement d’un tourisme durable, basé sur l’expérience et la découverte de ce territoire remarquable. A titre d’exemple, l’étude de faisabilité et de programmation des itinéraires cyclables sur le Marais de Brouage s’est poursuivie en 2021 et conclura dans sa phase programmation début 2022. Des rendez-vous sont organisés tous les ans avec les acteurs touristiques afin de faciliter leur appropriation ; en 2021 il a eu lieu sur le thème du marais littoral. Les animations pédagogiques organisées dans le projet pédagogique “Habiter le marais” ont cette année encore été proposées aux écoles du territoire en y associant pour certaines classes des ateliers de pratiques artistiques. Enfin, une étude visant l’élaboration d’une stratégie partagée de développement culturel et de valorisation patrimoniale du Marais a été lancée en juillet 2021.

Bien que ce projet soit à l’initiative d’une entente entre les deux intercommunalités, celle-ci n’a pas vocation à formuler seule les enjeux et les grandes orientations. Il s’agit d’un projet partenarial, au sein duquel la contribution élargie, de l’ensemble des acteurs et des utilisateurs du territoire concerné, est non seulement souhaitée mais nécessaire pour un aboutissement favorable (élus, administrations, collectivités, socioprofessionnels, associations, habitants, experts…). La mobilisation et l’adhésion autour de ce projet se veulent ambitieuses. Pour cela, un modèle de gouvernance et des démarches de concertation impliquant l’ensemble des acteurs sont prévus. A ce titre, la quatrième édition du Parlement du Marais de Brouage a été organisée le 20 octobre 2021 au sein du Fort Louvois. Cette instance de concertation rassemble tous les acteurs du Marais et permet d’informer les participants sur l’état d’avancement du projet, de discuter sur les enjeux du territoire et de faire émerger des propositions d’orientations partagées.

En 2021, le thème proposé était : "Vers une Opération Grand Site”. En effet, la structuration du Grand projet du marais de Brouage et les actions engagées s’inscrivant dans les modalités et objectifs de la politique des grands Sites de France, les deux intercommunalités ont souhaité pouvoir lancer une Opération Grand Site (OGS) sur le Marais de Brouage. Elles ont ainsi déposé une demande officielle d’engagement d’une OGS accompagnée d’une note argumentaire au ministère en charge de l’environnement en juillet 2021. Par un courrier en date du 21 septembre 2021, le Ministère a répondu favorablement à cette demande et autorise donc l’entrée en OGS du marais de Brouage.

Dans la continuité des actions conduites jusqu’à présent dans le cadre du Grand projet du marais de Brouage, le territoire s’engage désormais dans une phase d’élaboration d’un dossier et programme d’actions en vue de répondre aux enjeux et objectifs définis dans la note argumentaire à savoir :

- permettre l’adaptation du marais au dérèglement climatique,
- encadrer un développement local en harmonie avec le site,
- maintenir les activités primaires respectueuses de la zone humide,
- transmettre et promouvoir l’esprit des lieux.

En 2022, l'étude de faisabilité des itinéraires cyclables du Marais de Brouage s'est achevée en mai 2022. Vu les budgets nécessaires à l'ensemble des pistes effectués des priorités ont été établies. Les axes prioritaires sont le confortement de la Vélodyssée sur le secteur de Marennes et le lien entre la Vélodyssée, la Citadelle de Brouage et la presqu'île de Port-des-Barques. L'ensemble des itinéraires n'étant pas réalisables à court et moyen termes, un travail sur les autres modes doux de découvertes est en cours : parcours pédestres, équestres, géocaching…

- **Etude d'opportunité d'un Parc Naturel Régional des marais littoraux charentais :**

Une étude d'opportunité de création d'un Parc Naturel régional à l'échelle des marais littoraux charentais a été lancée en septembre 2018, conjointement avec les 2 EPCI voisins : la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes. Elle a fait l'objet de nombreux échanges lors d'instances : comité de direction, comité technique, réunions inter-équipes. Une délégation d'élus et de techniciens a été reçue, le 14 novembre 2019, par le PNR du Médoc récemment créé afin d'échanger sur la démarche.
Après trois années de travaux et de concertation, l'étude conclut à l'opportunité de la démarche, dans la mesure où le périmètre d'étude proposé constitue un espace cohérent, qu'il répond aux critères de création d'un PNR, et que le projet fait l'objet d'une forte mobilisation des élus et d'un intérêt des acteurs locaux.

L'étude a aussi permis de mettre en évidence les fragilités du territoire et a identifié les grands défis à venir, à savoir :

- ✓ l'adaptation au changement climatique et l'optimisation de la gestion de l'eau et des zones humides,
- ✓ la promotion de nouveaux équilibres sociaux et territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays,
- ✓ la valorisation des filières d'excellence et la structuration d'un modèle de tourisme durable,
- ✓ l'amélioration de la lisibilité et de la cohérence des politiques publiques.

Selon l'étude, un PNR constitue l'outil privilégié pour répondre à ces défis : souplesse dans la définition du périmètre, libre adhésion des communes, stabilité juridique, maintien des équilibres politiques, coordination et lisibilité des actions, mutualisation des compétences, financements pérennes.

Le projet de PNR ainsi formulé pourrait concerner plus de 200 000 habitants sur 97 communes : 64 issues des trois EPCI à l'initiative du projet, 33 issues des six EPCI limitrophes.

Après avoir délibéré en novembre 2021, les trois intercommunalités ont transmis début 2022 l'étude d'opportunité à la Région Nouvelle-Aquitaine pour qu'elle valide le projet.
Si tel est le cas, celle-ci saisira le préfet de Région pour avis et consultation du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

Le rôle d'un PNR est d'apporter une expertise et d'accompagner les collectivités et les porteurs de projets dans la réalisation d'actions entrant dans le cadre d'une charte élaborée en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Si l'État donne un avis favorable, s'ouvrira alors la phase d'élaboration de la charte du PNR (durée : 6 ans environ), avant une période d'adhésion des collectivités et la création du PNR par décret du Premier Ministre (durée : 2 ans environ).

- **Mise en place d'un groupe de travail "Milieux humides et Biodiversité" :**

Un groupe de travail a été mis en place à l'initiative du Vice-Président de la CARO en charge de la préservation de la biodiversité. Il est composé de scientifiques, de gestionnaires, de services de l'Etat, d'associations de protection de la nature. Ce dernier s'est réuni 1 fois en 2022 et a abordé les sujets suivants :

1) Ecole de la biodiversité ou de la transition écologique,
2) Projet transition en territoires de l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (TETRAE) porté par l'INRAE de St Laurent de la Prée,
3) Doctoriales pilotées par le réseau biodiversité et services écosystémiques en Nouvelle Aquitaine (BIOSENA - Université de la Rochelle),
4) Programme LIFE 2021/2027 sur les poissons migrateurs (Capena et Forum des marais atlantiques).

- **Candidature des 3 sites littoraux de marais charentais à la labellisation Ramsar :**

Fin 2019, la CARO avait délibéré favorablement pour la désignation des sites Natura 2000 comme candidats au Label international de reconnaissance des zones humides de la convention Ramsar.

En juillet 2021, une lettre de candidature officielle (une par site Natura 2000 : Marais de Rochefort, estuaire et basse vallée de la Charente et Marais de Brouage) a été envoyée par la CARO et la CCBM à la préfecture de Région, détaillant pour chacun les critères d'éligibilité. En 2022, un retour positif a eu lieu. Pour 2023, le but est d'enclencher le processus de 18 mois avant une possible labellisation.

- **Organisation des Universités de la Biodiversité les 23 et 24 septembre 2022 :**

La 4ème édition des Universités de la Biodiversité à Rochefort s'est tenue les 23 et 24 septembre 2022 à Rochefort. La CARO a participé au financement de cet évènement. Cette année, l'édition était organisée par le Forum des Marais sur la thématique "l'Océan Patrimoine commun de l'humanité". L'intégralité du programme est disponible en ligne : https://forum-zones-humides.org/projects/universites-de-la-biodiversite/

La protection du littoral et des inondations

Compte tenu de la vulnérabilité du littoral charentais au risque de submersion marine et des dommages subis lors de la tempête Xynthia en février 2010, la CARO s'est engagée dans les actions de prévention des inondations sur son territoire.

La CARO est couverte par 3 PAPI :

- le PAPI Charente & Estuaire,
- Le PAPI SILYCAF,
- Le PAPI Marais de Brouage.

Ce schéma accorde, via l'aménagement de digues, un niveau de protection contre un évènement de type Xynthia + 20 cm (intégration du changement climatique) pour les secteurs urbains les plus denses ou les plus à risque, soit pour plus de 75 % des enjeux bâtis exposés dans l'Estuaire. Les autres bâtiments, environ 260 maisons ainsi que 80 entreprises et des équipements publics, bénéficieront de mesures de protection individuelle, venant s'ajouter aux projets de stabilisation des actuelles digues présentes en berge de Charente et en front de mer.

Le Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) :

La loi n° 2014-58 du 27/01/2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) a créé une compétence exclusive et obligatoire de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI), laquelle devra s'exercer dans le respect des exigences des textes européens, notamment la directive-cadre sur l'eau du 23/10/2000 (n° 2000/60/CE) et la directive « inondation » du 23/10/2007 (n° 2007/60/CE).

Conformément aux articles 56 et 59 II de la loi MAPTAM, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont compétents en matière de GEMAPI depuis le 01/01/2018.

Pour autant, les EPCI ont la possibilité de se regrouper afin d'exercer cette compétence à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent.

Afin d'assurer cette compétence au niveau du bassin de la Charente aval, il a été décidé la création du Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA) au 01/01/2019, composé des membres suivants : Communauté de communes (CDC) Aunis Sud, CDC du bassin de Marennes, CDC Charente-Arnoult cœur de Saintonge, CDC de Gémozac et de la Saintonge viticole, CDC des Vals de Saintonge, Communauté d'agglomération (CDA) Rochefort Océan, CDA de Saintes. La CDA de la Rochelle a fait le choix de ne pas transférer les compétences mais de passer une convention de coopération avec le SMCA pour 3 ans.

Les missions du SMCA s'inscrivent dans le respect du principe de solidarité territoriale afin de mettre en œuvre la compétence GEMAPI prévue à l'article L. 211-7 du Code de l'environnement qui comprend les items suivants :

1°) l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
2°) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
5°) la défense contre les inondations et contre la mer[1],
8°) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

[1] Le SMCA n'est compétent ni pour la maîtrise d'ouvrage de travaux relatifs aux ouvrages de protection contre les phénomènes de submersion marine ni pour la gestion de ces derniers. Le SMCA est compétent sur les sous-bassins : « marais Nord de Rochefort », « marais de Brouage », « Gères-Devise », « Arnoult-Bruant » et « vallée de la Charente ». La CDA Rochefort Océan est le seul EPCI membre du SMCA à être territorialement concerné par l'ensemble des cinq sous-bassins.

- **Le réseau de bacs à marée :**

En 2018, la CARO a mis en place un réseau de bacs à marée en partenariat avec la SCiC TÉO et les communes littorales. Ces bacs à marée répondent à plusieurs objectifs :

- nettoyer les plages,
- caractériser les déchets qui se trouvent sur les plages et les quantifier,
- identifier si possible leur origine,
- mettre en place des mesures correctives en amont.

Entre septembre 2021 et avril 2022, plus de 4T de déchets ont été collectées sur les bacs du réseau de la CARO :

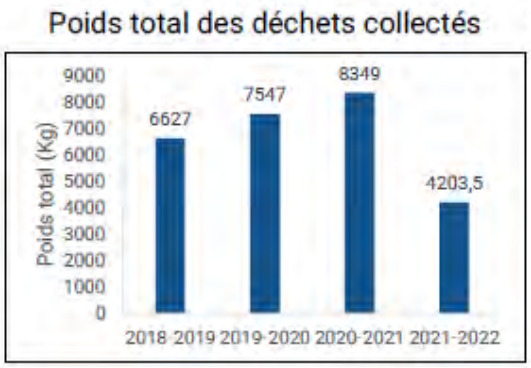

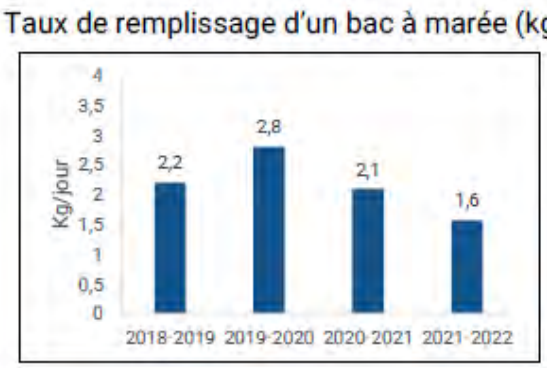

Exemple de tri d'un bac à marée :

Dans les bacs à marée, il est retrouvé une proportion importante de matériel ostréicole échoué sur le littoral de la mer des Pertuis. La provenance des macro-déchets marins récoltés dans les bacs est parfois plus lointaine qu'on ne le pense : il a été retrouvé 14 nationalités différentes identifiées dans un BAM.

Les macro-déchets proviendraient également potentiellement des fleuves et des cours d'eau de l'arrière pays charentais mais aussi de l'Estuaire de la Gironde. Un réseau de surveillance développe, en lien avec le CEDRE et l'IFREMER, est lancé. Une zone de suivi a été définie pour 2022 sur la CARO (travaux d'études en cours).

Un projet d'installer des bacs à rive est également à l'étude en 2023 pour compléter le dispositif, en lien avec les communes et la dotation biodiversité "parc marin".

Sensibilisation et éducation à l'environnement et au développement durable

Pour participer activement à la sensibilisation du public et des scolaires, la CARO est l'un des 4 partenaires d'Espace Nature. La vocation d'Espace Nature est de renseigner le public sur les thématiques liées au développement durable, à l'environnement, aux sorties « nature » et à l'ornithologie. Cette sensibilisation passe la mise à disposition de documentations, des échanges avec l'équipe présente, des expositions et des conférences.

- **Espace Nature a fêté ses 30 ans**

Ce lieu emblématique de la place Colbert a eu 30 ans en 2022 ; 30 années de sensibilisation, d'information, de conseil auprès du grand public et des scolaires.
1992 : Espace Nature ouvrait ses portes, place Colbert à Rochefort. Depuis, le centre d'information sur la nature et l'environnement urbain est devenu un interlocuteur privilégié des habitants de Rochefort Océan.

Derrière les portes vitrées du 35, rue Audry de Puyravault, quatre partenaires sont réunis pour sensibiliser le public à toutes les questions liées à l'environnement par des animations, des expositions, des services, une boutique…

Espace Nature intervient également auprès des établissements scolaires de Rochefort Océan et accompagne dans la rénovation énergétique des logements.

Plus qu'un anniversaire, c'est une longévité que célèbre Espace Nature. Son secret de jeunesse : la pertinence de ses missions et une adaptation permanente aux problématiques de développement durable.

Pour fêter cette longévité, un événement festif a été organisé place Colbert, du 21 au 24 septembre, avec le concours de nombreux partenaires : stands d'animations, jeux, expositions, spectacle, musique ont animé le cœur de Rochefort durant 4 jours.

Espace Nature en 30 ans, c'est :

- **406 640 personnes accueillies,**
- **7 226 personnes renseignées au Point Info Énergie,**
- **9 036 oiseaux et animaux en détresse recueillis et transférés,**
- **2 400 classes accueillies autour d'une exposition, soit 50 808 élèves,**
- **9 300 séances auprès des scolaires,**
- **233 000 élèves sensibilisés.**

La fête de la Nature

La **Fête de la Nature** s'est déroulée **cette année du 18 au 22 mai 2022.**

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a confié à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) le soin de coordonner cet événement et de réaliser avec les acteurs locaux des animations pour tous publics. Ainsi, pendant 5 jours, 23 animations ont été proposées sur tout le territoire : des sorties à pied, à vélo, des ateliers scientifiques et ludiques, observation de la faune nocturne et des étoiles afin de faire découvrir autrement la diversité des paysages et la richesse de la biodiversité des espaces naturels de notre territoire. Cette année, des membres de l'association nationale "Fête de la nature" ont couvert l'évènement pendant les 5 jours ce qui a offert à notre territoire une visibilité au niveau national.

Inauguration du pré de la Mauratière (Rochefort) / Stand à l'école de Fouras (CARO/SMCA) /Observation de la faune nocturne et des étoiles (Breuil Magné)

- **Animations scolaires :**

La sensibilisation à l'environnement et au développement durable des scolaires se fait tout au long de l'année. Des propositions d'animations ainsi qu'un programme annuel d'expositions sont envoyés à toutes les écoles du territoire de la CARO à chaque rentrée.

Les deux animateurs « développement durable » de la CARO proposent ainsi des interventions sur le temps scolaires, en classe ou en extérieur, sur les thèmes suivants :
- le cycle de l'eau (sur maquette),
- le fonctionnement d'une plante : l'arbre,
- la gestion de nos déchets + visites de sites,
- le réchauffement climatique,
- le littoral ou le marais (en classe),
- l'étude sur site de milieux naturels (littoral ou marais),
- le développement durable,
- la maîtrise de l'énergie,
- les énergies renouvelables,
- la gestion durable de la forêt,
- la biodiversité,
- le gaspillage alimentaire et les circuits courts
- les éco-gestes

Ce sont ainsi **324,5 séances** réparties sur **154 classes**, qui ont été réalisées cette année.

Un tiers de ces interventions, soit 99 séances, ont été réalisées sur site, en bord de mer ou dans le marais. Les deux tiers restants, soit 225,5 séances, ont concerné des thèmes de préservation et de protection de l'environnement.

Trois thèmes sont très plébiscités par les enseignants, depuis plusieurs années :
- le fonctionnement d'une plante et la forêt,
- le cycle de l'eau et les économies d'eau,
- la gestion de nos déchets.

Un nouveau thème d'intervention en classe sur le compostage a été construit cette année. Il a été testé sur quelques écoles cette année et il sera proposé aux scolaires à la rentrée 2022. Il se déroule sur une séance de 90 min et permettra d'informer et de sensibiliser plus précisément sur le recyclage des déchets biodégradables.

- **Expositions :**

Mise à part l'exposition du mois de janvier, qui a été, en partie, contrainte par des restrictions de déplacements en car des écoles (mesures sanitaires COVID), tout le reste de l'année s'est déroulé normalement, avec des phases avec ou sans masque.

7 modules pédagogiques ont été proposés aux scolaires en complément d'une exposition : 76 groupes ont été accueillis, soit 1802 enfants.

Afin de permettre aux écoles éloignées de venir à Espace Nature et d'assister aux animations d'exposition, la CARO prend en charge les transports en car. Pour l'année 2021-2022, ce sont 34 cars qui ont été affrétés.

FINALITÉ 3 - COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

La cohésion sociale suppose de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les sociétés et les territoires, et de s'assurer juste partage des richesses. À travers ses compétences liées à l'insertion, la CARO est au cœur du développement solidaire. En effet, l'ensemble de ses actions d'accompagnement de projets solidaires, d'insertion professionnelle, d'hébergement de population spécifique, d'accessibilité pour les personnes handicapées, d'accueil des gens du voyage et de développement urbain concerté s'orientent vers un développement plus durable.

La concertation au cœur du développement territorial

La CARO met, à la disposition des communes, un service de conseils et d'assistances sur l'aménagement urbain et sur les extensions urbaines. Le conseil permet de penser les futurs projets d'urbanisation de manière globale afin d'intégrer au mieux les nouvelles opérations dans le tissu urbain existant. L'objectif étant de veiller à la cohérence des aménagements en faveur du développement durable à chaque échelle du projet notamment sur la place de la voiture, du covoiturage, du transport en commun, les cheminements doux, l'intégration paysagère, le choix des essences locales, la gestion des eaux pluviales, les performances du bâti…

Ce service veille également au respect et à la compatibilité des documents communaux avec les documents communautaires (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, Plan Paysages, Plan Vélo, Schéma de Cohérence Territoriale...) et autres documents supra (SRADDET, Schémas départementaux, PPR...).

La CARO accompagne les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En effet, si la commune le souhaite, la CARO est associée plus étroitement qu'elle ne doit l'être en tant que PPA (Personnes Publiques Associées) à toutes les phases du projet (du diagnostic, de la définition des enjeux, à la traduction réglementaire). De nombreux documents d'urbanisme sont actuellement en révision (8 communes du territoire fin 2020) et vont intégrer les exigences des lois Grenelle, ALUR et l'ensemble des dernières mesures législatives.

Depuis 2015, la CARO assure pour le compte des communes qui le souhaitent l'instruction des actes d'urbanisme (création d'un service Application Droits de Sols). L'ensemble des communes font appel à ce service, sauf la Ville de Rochefort qui a son propre service. Cela résulte d'un travail transversal, croisant différentes compétences et permettant d'enrichir le service rendu aux communes (à l'échelle de projets et d'instruction du dossier).

- **Accompagnement sur le volet paysage :**

Pour garantir la qualité des opérations d'aménagement et la cohérence des actions dans le domaine de la planification, la CARO propose un accompagnement technique à la demande des communes, et dans le respect de leurs spécificités.

Les conseils peuvent porter sur différents types de projets. Quelques exemples menés en 2022 :

- **Requalification de la Pointe de Port des Barques – OGS :**
  Réunions techniques : préparation au dépôt du Permis d'Aménager, point préparation budgétaire, point gestion des espaces suite aux travaux.

- **Définition des matériaux pour les aires de compostage collectif :**
  Esquisse et définition d'une aire type, accompagnement pour la mise en place des premières aires sur Rochefort (école Herriot et Zola).

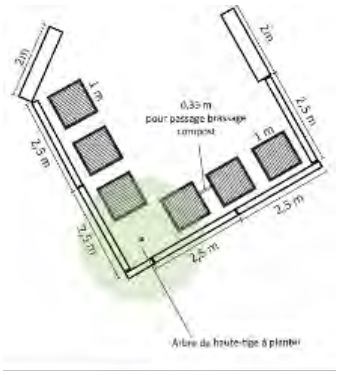

- **Accompagnement, conseils aux communes :**

✓ **<u>Loire-les-Marais</u> :** valorisation de la levée des Grenons et du chemin du Château Gaillard,
✓ **<u>Saint-Coutant-Le-Grand :</u>** aide technique et règlementaire pour un projet de lotissement de 2 hectares en zone à urbaniser,
✓ **<u>Muron</u> :** projet de lotissement au nord du bourg,
✓ **<u>Port-des-Barques</u>** : valorisation des espaces naturels notamment le secteur de la Pointe de Port-des-Barques et de l'île Madame qui font l'objet d'un projet de requalification, porté conjointement par la Commune, le Département de la Charente-Maritime et la CARO.

- **Intégration paysagère et PLU :**

✓ **<u>Champagne</u> :** poursuite de l'accompagnement technique de l'élaboration du PLU,
✓ **<u>Saint-Jean d'Angle</u> :** poursuite de l'accompagnement avec le PADD en décembre,
✓ **<u>Soubise :</u>** accompagnement sur le CCTP pour le marché de la révision du PLU,
✓ **<u>Muron</u> :** accompagnement sur les modalités de mise en révision du PLU.

La question du paysage est également au cœur des projets communautaires tels que les projets ciblés dans le cadre de l'opération Grand site de France Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort, ainsi que dans le projet d'OGS du Marais de Brouage.

Afin de soutenir le développement des projets agricoles et conchylicoles sur le territoire tout en veillant à l'intégration paysagère et architecturale de ceux-ci, la CARO a souhaité apporter un soutien technique aux projets d'aménagements des exploitants du territoire. Cette aide technique a notamment été apportée à des exploitants agricoles sur Echillais, Saint-Laurent de la Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, mais également sur Soubise. Une aide financière a été versée à un porteur de projet en site classé à La-Gripperie-Saint-Symphorien.

- **SCoT :**

La révision du SCoT a débuté mi-2017. L'année 2019 a été consacrée à l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), validé par les élus du territoire en juin. Le travail s'est poursuivi à travers l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) en 2020 et 2021. Le DOO a été validé par les élus à la fin de l'année 2021. L'année 2022 a été consacrée à la finalisation et à l'arrêt du document, au recueillement de l'avis des 25 communes et à l'enquête publique. Après remise des conclusions du commisseur enquêteur et prise en compte des remarques des PPA, du public et des communes, l'étape suivante sera l'approbation prévue au premier semestre 2023.

L'objectif de cette révision est de renouveler le projet de territoire, mais également de se mettre en conformité avec les nouvelles exigences réglementaires issues des lois "Grenelle" et "ALUR", "Climat et Résilience", mais également de prendre en compte les nouveaux documents supra-communaux (SRADDET de la région nouvelle aquitaine).

En matière d'environnement, le SCoT intègre les grands objectifs suivants :

- ✓ la réduction de la consommation foncière d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, en affichant une réduction de 56 % de la consommation foncière pour 2020-2040 (au regard de la période de référence OCS Régionale 2010-2020),
- ✓ la préservation de la biodiversité, notamment à travers la définition précise de la trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et corridors écologiques présents sur les 25 communes,
- ✓ encourager l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments,
- ✓ organiser les mobilités en cohérence avec les enjeux d'unité territoriale et de proximité.

Sur ces enjeux de mobilités et déplacements, les orientations du SCoT sont déclinées dans un Plan Global de Déplacement, élaboré en 2021.

Des dispositifs contractuels d'accompagnement de projets solidaires

- **Programme FEAMP 2014-2020 :**

La candidature portée par la CARO, le Pays Marennes Oléron, la CARA, le Comité Régional de la Conchyliculture, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins et le Port de la Côtinière a été retenue par la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'enveloppe de 1,7 M€ allouée au programme permet de financer des actions relatives à :
- l'emploi et du développement économique,
- la qualité environnementale,
- la promotion des produits et savoir-faire locaux.

Sur le territoire de la CARO, 8 communes sont concernées par le programme : Aix, Fouras, Port-des-Barques, Saint-Nazaire-sur-Charente, Saint-Froult, Soubise, Moëze, Beaugeay.

- **Programme LEADER 2014-2020 :**

Le 4 octobre 2016, la CARO a contractualisé avec la Région Nouvelle-Aquitaine et de l'Agence de Service et de Paiements au programme Leader 2014-2020, destinés à financer des opérations concourant :

- à renforcer l'appropriation de la valeur des lieux par les habitants et les visiteurs par la valorisation des patrimoines et des paysages et la création de filières courtes alimentaires à partir des produits de la terre, de la mer et du marais,
- à développer l'attractivité touristique de la destination Rochefort Océan en accroissant la valeur ajoutée du secteur touristique et en structurant les modes de déplacement doux, terrestre, fluvial et maritime.

Initialement doté d'une enveloppe de 1 597 337 € de FEADER, le GAL Rochefort Océan a bénéficié en 2022 d'une enveloppe complémentaire de 301 011 € de FEADER.

A ce jour, le Groupe d'Action Locale (GAL), instance de suivi et de programmation de ces fonds, a examiné et donné des avis d'opportunité favorable sur des projets qui, s'ils étaient tous programmés, permettraient de consommer la totalité de l'enveloppe.

Les projets programmés en 2022 ont été les suivants :

- Étude sur le transfert de la piste cyclable Echillais-Port des Barques
- Déploiement de la signalétique routière des exploitations agricoles et conchylicoles
- Étude de préfiguration et de faisabilité pour la construction du Moulin de l'Arsenal et de son bateau racleur
- Renaturation de la fontaine Lupin
- Création d'un atelier de transformation des produits de la chèvrerie de Saint Jean d'Angle
- Aménagement d'un parcours santé au Parc la Forêt
- Stratégie tourisme 2022-2026
- Développement de l'accueil en mobilité de l'Office de Tourisme

Les derniers projets devraient être programmés au cours du 1er semestre 2023.

- **Contrat Régional 2018-2021 :**

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, les Communautés de Communes du Bassin de Marennes et de l'île d'Oléron et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Marennes Oléron ont défini, avec la Région, un contrat de dynamisation et de cohésion qui permettra de financer, jusqu'en 2022, des projets relevant des 4 enjeux suivants :

- diversifier, rééquilibrer et consolider l'attractivité du tissu économique local en lien avec la croissance bleue,
- concilier valorisation et préservation des patrimoines dans une approche économique durable,
- développer un cadre de vie au service de l'accueil et du maintien de la population en territoire rural,
- explorer et tirer profit du fort potentiel non exploité de la croissance bleue qu'offre le territoire.

- **Politique de la Ville :**

La CARO a signé avec l'État, la Ville de Rochefort et l'ensemble des partenaires concernés, la prorogation du Contrat de Ville pour les années 2021-2022. Ce Contrat de Ville avait été initialement signé pour la période 2015-2020, faisait suite au Contrat Urbain de Cohésion Sociale arrivé à son terme à la fin de l'année 2014.

L'avenant au Contrat de Ville nommé le "Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques" se structure autour de trois piliers fondamentaux :

- la cohésion sociale,
- le développement économique et l'emploi,
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

En matière de cohésion sociale, la priorité est donnée à la réussite éducative des enfants et des jeunes, à la prévention de la délinquance, à l'accès aux soins, à l'offre de santé ainsi qu'au développement du lien social et de la citoyenneté.

De manière transversale, la participation des habitants et la lutte contre les discriminations ont été également développés sur le territoire, notamment par la mise en place d'un conseil citoyen pour les deux quartiers prioritaires.

De même, en termes de développement économique et d'emploi, l'ensemble des partenaires et des dispositifs de droit commun présents sur le territoire ont été mobilisés en direction des habitants des quartiers prioritaires. Une attention particulière a été portée pour mener l'accompagnement personnalisé et renforcé des publics avec le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Rochefort Océan. De plus, la prospection entreprise dite "ciblée" a permis l'accès à l'emploi des publics les plus fragiles.

Le pilier "cadre de vie et renouvellement urbain" au sein des quartiers prioritaires se concentre sur des objectifs de pérennisation et de poursuite des investissements publics réalisés, d'amélioration du cadre de vie, de développement de la mixité sociale et de diversification de l'habitat et de l'offre de logement.

Concernant l'amélioration du cadre de vie des habitants de ces quartiers prioritaires (Petit Marseille et Sud centre-ville et avant-garde) un abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs sociaux a été appliqué. En contrepartie, des actions spécifiques visant à renforcer la qualité urbaine des quartiers en faveur des habitants-locataires ont été menées. Une convention d'abattement a été signée entre l'OPH Rochefort Habitat Océan, la CARO, la Ville de Rochefort et l'Etat le 26 mai 2016. Étant une annexe du Contrat de Ville, et arrivant à son terme en 2020, un avenant a été signé fin 2020 pour proroger de deux ans la durée de la convention d'abattement.

Accueil des gens du voyage

La CARO a aménagé deux aires d'accueil des gens du voyage sur son territoire. En 2022, ce sont 147 familles (soit 302 personnes) qui y ont séjourné.

Depuis 2014, l'Agglomération a pris la compétence complémentaire de l'accueil des grands passages estivaux des gens du voyage. Un terrain de grands passages de 4 hectares a été aménagé. En 2022, 6 petits groupes y ont séjourné durant la période estivale. Tout comme en 2020 et 2021, la crise sanitaire a eu pour effet d'annuler une partie des groupes organisés. Néanmoins des groupes de petites tailles ont été accueillis sur une durée de séjour plus longue. De même, des familles présentes sur l'aire de Rochefort ont pu y séjourner d'août à novembre 2022.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement sociale, la CARO finance une partie d'un poste dédié à cet accompagnement des familles sur le territoire de la CARO. En 2022, 97 familles ont été accompagnées dans leurs démarches administratives, de scolarisation d'emploi, de santé. En complément de l'accompagnement individuel des familles, des actions collectives ont été mises en place notamment en lien avec la santé.
La CARO a financé également en partie un poste de médiateur départemental qui a pour mission de coordonner et suivre les missions estivales.
En 2022, la gestion des aires d'accueil a été assurée en régie dans la poursuite de 2021. Précédemment, cette gestion était assurée par une entreprise extérieure.
Fin 2022, l'aire permanente de Rochefort a été fermée suite à des événements ne permettant pas d'envisager une réouverture immédiate.

Accessibilité pour les personnes handicapées

En 2011, la CARO a créé avec les communes le souhaitant, un groupement de commandes pour la réalisation de diagnostics des voiries et des établissements recevant du public afin de permettre aux personnes handicapées l'accès à un lieu physique adapté ou à des informations.

La CARO anime la commission intercommunale d'accessibilité et suit les travaux liés à la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) (en lien avec la DDTM) du patrimoine communautaire (ERP et voirie). L'ADAP des ERP communautaires et celui des transports ont été déposés en septembre 2015.

En parallèle, la démarche d'Agenda 22 « Tourisme et Accessibilité » a été lancée depuis 2010. En 2022, l'Agenda 22 regroupe 53 prestataires ayant la marque "Tourisme et Handicap". Huit parcours « confort » ont été mis en place sur la CARO. En 2022, la neuvième édition de la Semaine de l'Accessibilité a pu être proposée : des ateliers de sensibilisation, des visites accessibles, des ateliers de sensibilisation aux handicaps par le handisport pour les écoliers de la CARO et un concert en chansigne.

Depuis 2015, la CARO s'est investie auprès des acteurs culturels pour les accompagner dans la mise en accessibilité de leurs équipements. Ainsi, la Médiathèque de Rochefort a obtenu la marque Tourisme et Handicap en 2016 et le Théâtre de la Coupe d'Or propose des spectacles en audio-description ou en Langue des Signes. En 2019, le 1er catamaran entièrement accessible a été mis à l'eau à Fouras, il a bénéficié d'un accompagnement technique de la part des services de la CARO. En 2021, le premier plan d'eau (promenade et pêche) est labélisé sur la CARO, il s'agit du site de Béligon à Rochefort. En 2022, la médiathèque de Saint-Agnant et le carrelet pédagogique de Fouras rejoignent les labélisés.

Dans le cadre de la promotion du tourisme et de l'accessibilité, la CARO réalise, en partenariat avec les différents prestataires touristiques et la Région Nouvelle-Aquitaine, un « Guide Accessibilité – organiser son séjour à Rochefort Océan ». Ce document est voué à accompagner les habitants et les touristes et recense l'ensemble des sites accessibles (hébergement, restaurants, sites de visite, etc.). En complément, une malle d'objets tactiles "Toucher Rochefort Océan du bout des doigts" pour les guides a été enrichie avec de nouveaux objets et la CARO a fait l'acquisition de la « Malle vagabonde…Le paysage dans tous les sens » de l'association CitéMômes, avec le soutien du Réseau des Grands Sites de France. Cet outil permet une approche sensible et sensorielle du paysage. Depuis 2019, plusieurs formations sur le handicap intellectuel ont été proposées. Un guide en Facile à Lire et à Comprendre pour découvrir Rochefort Océan a été édité et permet aux personnes en situation de handicap intellectuel de découvrir le territoire. En 2022, une vingtaine de structures sur la CARO ont le logo S3A.

Pour l'ensemble de ses efforts en faveur d'un tourisme accessible, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a obtenu le prix « Patrimoine pour tous » du ministère de la Culture et de la Communication en 2012 et le Prix européen EDEN "Tourisme et Handicap" remis par le Ministère du Tourisme en 2013. La Communauté d'agglomération compte aussi une quarantaine de prestataires labellisés Tourisme et handicap. A travers la commission intercommunale et l'Agenda 22 "Tourisme et Accessibilité", le territoire se mobilise pour proposer des vacances et des loisirs adaptés à tous.

Enfin, le Site du Transbordeur a été labellisé « Tourisme et Handicap » pour quatre déficiences: mentale, auditive, visuelle et motrice» en 2010. Le site a reçu également la première certification NF Environnement – Sites de visites, délivrée par AFNOR certification en 2014. Cette distinction témoigne de l'engagement d'un site et de son territoire, en faveur du respect et de la préservation de l'environnement. Dans la continuité de cette labellisation environnementale, la CARO s'efforce d'être exemplaire au quotidien (achats responsables, consommations…).

En 2022, la CARO a participé à l'opération nationale DuoDay, 21 duos ont pu être proposés et ont permis à des personnes en situation de handicap de découvrir le milieu de la fonction publique territoriale.

Insertion socioprofessionnelle par l'emploi

Agir sur l'emploi, croiser les politiques emploi-insertion-solidarité et mettre en relation les acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation sont trois défis majeurs que relève la CARO. Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) permet de mettre en œuvre des opérations cofinancées par le Fonds Social Européen (FSE) pour réduire les freins à l'emploi ainsi que favoriser l'accès à l'emploi et à la formation. Les actions du PLIE sont cofinancées par le FSE géré par l'Organisme Intermédiaire pivot de la CARO (environ 300 000 € de FSE) en contrepartie des fonds de l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département, de la CARO et de la Ville de Rochefort.

- **Utilisation de la Clause Sociale dans les marchés publics comme levier pour l'emploi :**

La CARO souhaite favoriser l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle à travers la commande publique. Elle intègre des clauses sociales dans ses marchés et incite tous les donneurs d'ordres, intervenant sur son territoire, à utiliser également les clauses sociales dans leurs marchés. La CARO a intégré dans les actions du PLIE un poste de facilitateur porté par l'IRFREP. Celui-ci intervient pour tous les donneurs d'ordres dont les opérations se situent sur son territoire. Ce facilitateur incite les donneurs d'ordre à intégrer des clauses dans leurs appels d'offres et les aide dans le calcul de l'effort d'insertion demandé. Il intervient aussi auprès des entreprises attributaires de marchés dans la réalisation de leur engagement et réalise le suivi par marché et par bénéficiaire.

- **Appui aux partenaires de l'emploi :**

La CARO propose gratuitement aux entreprises un service d'aide personnalisée au recrutement. Elle offre la possibilité de mobiliser les partenaires de l'emploi et de la formation afin de répondre à un besoin précis d'une entreprise. Elle facilite également le recrutement de personnel en collectant des offres d'emplois auprès des entreprises locales et en les transmettant aux partenaires de l'emploi afin qu'ils proposent des candidats. La CARO anime un réseau d'entreprises qui propose un service d'aide au retour à l'emploi en faisant l'interface entre les acteurs de l'insertion professionnelle et les entreprises, ou en organisant des actions et manifestations liées à l'orientation professionnelle et à l'emploi.

Par ailleurs, la CARO sensibilise les publics demandeurs d'emploi aux métiers porteurs du territoire, par le biais d'actions réalisées ou co-réalisées en lien avec les partenaires locaux de l'emploi et /ou les filières locales. C'est le cas notamment de la "Semaine de l'Industrie" ou de zooms métiers ou de job dating, des simulations d'entretien d'embauche avec des employeurs.

- **PLIE Rochefort Océan :**

La CARO assure la coordination du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Rochefort Océan) afin d'animer le réseau des partenaires emploi/ formation du territoire, de faciliter l'inclusion socio-professionnelle des publics éloignés de l'emploi des 25 communes du territoire de la communauté.

A la date du 9 décembre 2022, le PLIE a permis le suivi personnalisé de 333 personnes. Ces publics ont pu signer près de 300 contrats de travail toutes durées confondues. Le FSE a permis un cofinancement d'opérations d'accompagnement en faveur de l'emploi en 2022 (accompagnement, prospection entreprise, coordination du PLIE) pour un montant total de 344 443 €. L'outil de prospection entreprise permet de fidéliser un réseau d'environ 170 entreprises du territoire pour accueillir des publics notamment en parcours emploi PLIE.

Un réseau équitable des transports

Le développement du réseau de bus urbain ou encore la mise en place du transport à la demande sont des actions visant une demande de desserte équitable. Cette démarche permet à la CARO de décentraliser et d'équilibrer le territoire mais aussi d'intégrer l'ensemble de la population à la vie économique et sociale du territoire. La CARO définit la politique de transport la mieux adaptée aux besoins de la majorité des usagers en matière d'offre de transport (desserte, fréquence, horaire...), de qualité de service, de tarifs et d'équipements et d'investissements sur le réseau R'bus. (cf. finalité 1)

FINALITÉ 4 - ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Permettre l'épanouissement de tous par l'accès aux biens et aux services est gage d'un développement harmonieux des territoires. Cet épanouissement passe d'abord par la satisfaction des besoins essentiels, c'est-à-dire un accès égal au logement, à la santé, à un environnement sain, à l'emploi, aux transports mais aussi aux activités sportives…

L'accès à la culture pour tous

- **Etude culture :**

Dans la continuité du projet culturel communautaire engagé en mai 2015, plusieurs axes suivants ont été identifiés :

- Patrimoine, Paysage, Environnement
- Enseignement artistique et culturel / Médiation
- Pratiques amateurs
- Spectacle vivant
- Lecture publique et culture numérique

Des actions s'inscrivant dans la politique culturelle intercommunale ainsi définie ont été réalisées au cours de l'année 2022.

- **Programmation d'événements culturels :**

Musiques Actuelles :

Le service Musiques Actuelles a assuré une programmation itinérante de 24 concerts, en partenariat avec les communes du territoire de Rochefort Océan (hors-les-murs, mercredis jazz, rdv électro) et en collaboration avec le réseau des médiathèques pour la 3e édition des Rencontres Nomades. Artistes émergents ou confirmés se sont succédés dans des styles musicaux très divers. En parallèle, il a mené une politique d'accompagnement de musiciens du territoire. Depuis septembre 2022, le service Musiques Actuelles établit une programmation bimensuelle (de sept. à mai) au cœur du tiers-lieu "Le Clos" en attendant la construction de la future salle de diffusion d'intérêt communautaire qui y sera installée.
La rock-school et l'électro-school, lieux de transmission à la pédagogie alternative prônant l'immédiateté de la pratique, poursuivent leurs activités et accueillent 50 élèves à la rentrée 2022-2023.

Évènementiel :

- Les "Lundis de l'Arsenal" ont été reconduits cet été pour 7 dates estivales avec une vingtaine de spectacles programmés, en partenariat avec tous les acteurs de l'Arsenal des Mers.

- L'évènement culturel communautaire "Cigogne en Fête" s'est tenu les 3 et 4 juin 2022 et a mis en lumière le patrimoine de la commune de Port-des-Barques, dans ses espaces publics comme chez des particuliers. Il conforte, pour sa 20ème édition, sa place d'évènement phare du territoire de Rochefort Océan et a rassemblé près de 15 000 spectateurs venus assister à des représentations de plus de 20 compagnies professionnelles ou d'amateurs dans des domaines artistiques variés (théâtre, chant, danse, arts de la rue, installations plastiques...). En mettant l'accent sur un travail au long cours de

fédération et de coordination des amateurs locaux (dont les troupes de théâtre amateur, le conservatoire de Musique et de Danse Michel Legrand, la rock-school de Rochefort Océan, la chorale de Port-des-Barques,...) cet évènement participe à la vitalité de l'écosystème culturel local. Cette année, la fourniture de bouteilles d'eau pour les artistes et l'équipe organisatrice a été remplacée par la fourniture de gourdes.

- **Le Clos :**

La CARO participe à l'émergence du Clos, tiers-lieu culturel installé en bord de Charente, au cœur d'un ensemble architectural d'intérêt patrimonial autrefois abattoirs de la Marine et dont elle est propriétaire. Il se développe sous la forme d'un collectif de 8 structures dont la CARO est membre, mettant en pratique une gouvernance co-construite. Un bistrot culturel, des artisans, des troupes de théâtre sont regroupés dans un même lieu autour d'un projet culturel commun et alternatif prônant les valeurs du développement durable au travers de diverses actions et plaçant l'humain au cœur de ses préoccupations. Le Clos propose par exemple une buvette et une petite restauration maison bio et/ou locales ; de nombreuses actions en lien avec l'upcycling, des "repair cafés"…

- **Enseignement de la danse et de la musique :**

Le conservatoire de musique et de danse communautaire met en œuvre un projet permettant aux publics éloignés de la ville centre de bénéficier d'actions d'enseignements artistiques. Le maillage du territoire doit permettre d'améliorer l'accès des habitants à la pratique artistique. Cette année a été marquée par une multiplicité d'actions sur le plan artistique et le développement partenarial. En effet, des projets mettant en relation des publics, des disciplines et des structures variées ont été mis en place.

L'intervention auprès de groupes a permis de toucher plus d'un millier de personnes fréquentant des milieux divers. Les écoles élémentaires, les accueils périscolaires, les centres de loisir, les maisons de retraite, les centres d'accueil pour personnes en situation de handicap et les centres sociaux ont été concernés.

- **Education Artistique et Culturelle :**

La CARO a développé des actions de médiation (accueil d'artistes en médiation, rencontres, formations, soutien aux initiatives locales…) favorisant l'appétence culturelle et artistique de publics divers tout en soutenant la création artistique. La CARO a également apporté son soutien aux structures culturelles intervenant dans le domaine de l'EAC au travers d'un dispositif d'aide aux projets (Centre International de la Mer, Coupe d'Or, Musée de la Marine, la compagnie Wintereise, Grand Rochefort Impro Club...)

- **Soutien à la création :**

Deux dispositifs permettent de soutenir les artistes dans leur démarche de création :

La Boîte et la Maison du gardien :

La Boîte est dédiée à l'accompagnement culturel et artistique en offrant aux artistes des conditions de création similaires à celles d'une salle de spectacle. Liée à la Maison du Gardien, lieu d'hébergement pour 6 personnes, elle est mise gracieusement à la disposition des compagnies qui s'engagent, en contrepartie, à proposer des temps de médiation pendant leurs résidences. Ces moments de découverte et de partage sont conçus à destination de publics ciblés (scolaires, représentants des communes de l'agglomération, professionnels, presse...). En 2022, La Boîte a accueilli une vingtaine de porteurs de projets qui ont été accompagnés par la CARO (danseurs, compagnies théâtrales, techniciens du spectacle, musiciens, associations).

Les résidences d'artistes :

En 2020, la Communauté d'agglomération a accompagné plusieurs artistes dans leur démarche de création. Ceux-ci ont présenté, lors de chaque fin de résidence, des créations originales inspirées des communes de l'Agglomération. Les habitants ont eu l'occasion de découvrir leur démarche artistique lors de temps de médiation.

L'aide à la création, aux festivals et aux communes :

La CARO a poursuivi sa politique de soutien aux artistes et porteurs de projets culturels en leur octroyant des subventions, au travers de 3 dispositifs :

- Aide aux festivals,
- Aide à l'achat de spectacles pour les communes,
- Aide à la création pour les artistes.

- **Lecture pour tous :**

Les actions mises en place par le réseau des bibliothèques en 2021 se sont inscrites dans la continuité de celles conduites en 2020, avec en plus une forte augmentation du système « click and collect ».

- **Filière audiovisuelle :**

Le territoire mène une politique volontariste de dynamisation de la filière audiovisuelle au travers de l'accompagnement et du développement des tournages sur le territoire (environ 50 demandes par an), en partenariat avec le Bureau d'Accueil des Tournages départemental, qu'il co-finance. La CARO agit en facilitatrice des productions et leur met à disposition près de 200 m² d'espaces de bureaux au pôle Zola. En parallèle, elle développe le soutien aux initiatives locales et aux festivals du domaine audiovisuel avec, en fer de lance depuis 2021, Sœurs Jumelles, la Rencontre de la Musique et de l'Image, dirigée par Julie Gayet.

Pratique du sport

La CARO favorise la pratique sportive en tant que vecteur de lien social et du bien-être de chacun. Elle intervient ainsi dans ce domaine de différentes façons :

- **Soutien aux clubs sportifs :**

70 demandes de subventions ont été traitées par la CARO, contre 44 en 2021 (année covid exceptionnelle) et 83 en 2019 (année de références) :

- 23 560 € d'aide à l'encadrement des jeunes sportifs,
- 11 652 € d'aide aux déplacements des jeunes sportifs sur les lieux de compétition,
- 8 800 € d'aide à l'organisation de manifestations.

En 2021, les effets de la crise sanitaire ont été retentissants pour les clubs sportifs. Ces derniers ont perdu des licenciés, ce sont moins déplacés aux rencontres sportives et n'ont organisé que très peu d'événements. En 2022, afin de les soutenir dans leur relance post crise sanitaire, la CARO a mis en place deux incitations :

- Une aide aux regroupements, à la mutualisation et projets communautaires : 25 000€ ont permis d'aider 8 clubs,
- Une aide exceptionnelle pour les clubs ayant traversé des difficultés financières liées à la crise Covid : 3 500 € ont permis d'aider 4 clubs.

- **Territoire Actif :**

Fort du succès d'implantation des parcours d'orientation permanents (Ile d'Aix, Fouras-les-Bains, Port-des-Barques, Morgane, La Gripperie-Saint-Symphorien), un nouvel appel à candidature a été envoyé aux communes de la CARO en octobre 2021. Les communes de Saint-Froult et Saint-Nazaire-sur-Charente ont été retenues. Ces deux parcours sont en fin d'installation. Un document de communication visant à faire la promotion des 7 parcours permanents est en cours de réalisation

La démarche appelée BIEN:), développée depuis plus de 4 ans auprès des agents de la Ville de Rochefort et de la CARO, fait désormais partie des actions phares de la politique de santé et bien-être au travail des deux collectivités. Plusieurs actions font désormais partie du quotidien des agents :

Les réveils musculaires visant à échauffer les muscles et articulations des agents de services « physiques » sont dispensés successivement dans les services concernés par l'éducatrice sportive du projet BIEN:). La totalité des services en ayant fait la demande ont été initiés et des séances de recyclage sont organisées régulièrement.

Les Pauses détentes articulaires visant à dénouer les tensions musculaires des services « tertiaires » et aider à bouger davantage se déroulent tous les lundis à la CARO et les vendredis à l'hôtel de Ville.

Les Rdv BIEN:) bouger organisés tous les mardis midi à la salle de boxe de Rochefort réunissent de nombreux agents pour une séance de cardio-renforcement musculaire de 40 minutes.

A l'image de celle organisée en octobre 2020 et 2021, une journée BIEN :) fut organisée sur plusieurs sites de travail (Musée, Co-Working, Hôtel de Ville). Les agents ont pu participer à des défis actifs ludiques, rencontrer des intervenants divers (Développement durable, écologie, gestes anti gaspillage alimentaire). Une centaine d'agents a répondu présent à ce RDV devenu annuel.

- **L'annuaire du sport :**

http://www.annuairedusport.fr/agglo-rochefortocean

Celui-ci a été visité par plus de 28 500 habitants de la CARO et 193 clubs sportifs ont mis à jour leurs coordonnées en ligne.

- **Challenge Rochefort Océan :**

www.courirencharentemaritime.fr/

Comme en 2020 et 2021, le challenge Rochefort Océan 2022 a dû être annulé en raison des problématiques sanitaires. En effet, malgré les efforts des clubs pour organiser les courses, la crise sanitaire a contraint plusieurs organisateurs à devoir annuler leurs épreuves.

Conséquence directe de cette crise, plusieurs clubs ont décidé de ne plus organiser de course à pied. Les 4 clubs organisateurs des 5 courses restantes en 2022 (7 initialement) ont été réunis par la CARO afin d'adapter les règles du challenge aux attentes des coureurs. Ce seront donc les vingt premiers hommes et femmes selon les catégories de la Fédération Française d'Athlétisme, qui seront désormais récompensés. En 2023, une sixième course viendra compléter le challenge puisque la section course à pied d'Airbus organisera un 10 km (+ un semi-marathon) en association avec le Rochefort Athlétisme Club.

- **Bilan Activités Nautiques Scolaires :**

Depuis 20 ans la CARO finance et coordonne les activités nautiques scolaires. Ce dispositif permet, chaque année, à un millier d'enfants du territoire scolarisés en CM2, de pratiquer un stage d'optimist, de catamaran ou de kayak et d'appréhender ainsi leur environnement maritime et fluvial. Après deux années perturbées par la crise sanitaire, les activités nautiques scolaires ont pu se dérouler sans difficultés particulières pour environ :

- ✓ 1000 élèves de classe de CM2 et de CM1/CM2,
- ✓ 44 classes des écoles de Rochefort Océan,
- ✓ + de 350 séances de pratiques nautiques.

Le livret "Activités Nautiques Scolaires" ayant fait l'objet d'un travail multipartenarial depuis 2 ans a accompagné tous les élèves dans leur cycle d'activité 2022.

- **Journée de sensibilisation – Handisport :**

Comme en 2021, la journée de sensibilisation aux handisports 2022 a été organisée sous un format plus adapté aux règles sanitaires en vigueur. Des séances de découverte du handisport ont été dispensées directement dans les écoles auprès des classes volontaires et encadrées par le Comité Départemental Handisport de Charente-Maritime.

Ce temps fort de la semaine de l'accessibilité visant à appréhender des notions de handicap par des pratiques ludiques handisport a été organisé auprès de 6 classes (Rochefort, Saint-Hippolyte, Soubise) pour environ 150 élèves de CE2 de la CARO.

- **Accompagnement des projets communaux :**

La CARO accompagne les communes et les associations sportives dans leur projet de développement en matière de sport :

- Aide au montage de dossiers administratifs et techniques (communes) : 2 soutiens apportés en 2022,
- Accompagnement au projet d'opération de construction d'équipements sportifs : stade de football de Rochefort (deux terrains synthétiques).

- **Entre Terre et Mer - Horizon 2024 :**

La France accueillera en 2024 les Jeux Olympiques d'été. Dans ce cadre et depuis quelques années le pays se prépare et met en œuvre par l'intermédiaire du Comité d'Organisation de Jeux Olympique des projets et financements spécifiques au sport. Ainsi une « marque » Terre de jeux 2024 a été créée permettant aux acteurs associatifs et collectivités de s'engager dans un projet aux couleurs de ce dispositif national. Un fond de dotation Impact 2024 a été créé, il accompagne les porteurs de projet (1,5 millions d'euros par an) et des crédits supplémentaires ont été attribués à l'agence nationale du sport (200 millions d'euros) afin d'aider à la construction d'équipements sportifs de proximité.

Entre terre et mer - horizon 2024, est un projet multi-partenarial structuré autour d'objectifs communs prenant leur source dans le projet Audrey MERLE "du défi sportif au défi citoyen" de l'association Cœur de Sport. En effet, ce projet déjà reconnu "Impact 2024", est le point de départ de cette volonté de proposer une palette d'activités physiques élargies (multi-clubs) aux enfants (6-17 ans), et d'assurer une synergie territoriale autour d'un projet sportif éducatif commun.
Développé depuis 2015 sur le territoire de Rochefort Océan, il a été lauréat de plusieurs concours nationaux dans le domaine des continuités éducatives entre activités physiques et citoyenneté, et de la création de passerelles entre temps scolaires et hors temps scolaire

Le projet Entre terre et mer - horizon 2024, est désormais une priorité de la CARO qui finance 30 % du temps de travail d'un agent pour coordonner ce dispositif et ainsi faire de Rochefort Océan une terre de Jeux 2024. Les projets sportifs éducatifs faisant l'objet d'un portage sont les suivants :

- Les rencontres du sport : 1ère édition organisée le 14 novembre 2022, elles ont réuni 56 représentants des clubs sportifs du territoire mais également des élus en charge des sports des communes de la CARO. Le sujet de ces rencontres : « Coopération, mutualisation, entente : l'intelligence collective au service des projets associatifs sportifs ». Ces rencontres seront l'occasion d'échanger sur les bonnes pratiques des clubs sportifs, de présenter des solutions d'organisation inter-clubs et de partager entre acteurs du sport sur le territoire Rochefort Océan.
- Le Challenge Audrey MERLE qui poursuit son développement puisque des écoles de deux nouvelles communes ont émises le souhait d'y participer.
- La Semaine Olympique du 3 au 8 avril 2023 : l'association Audrey MERLE, accompagnée par la CARO, propose des ateliers sportifs, une cérémonie symbolique de la flamme et des conférences thématiques pour éducateurs sportifs, bénévoles et grand public.
- Savoir rouler à vélo : projet de développement du savoir rouler chez les enfants avec des formations dédiées aux éducateurs, des actions dans les écoles, un circuit permanent mis en place…
- Projet éducatif des jeux de balle ovale dans les écoles : cycle d'apprentissage autour de jeux relatif au rugby en partenariat avec l'Education Nationale.

- **Le Fort Boyard Challenge :**

✓ L'un des 3 plus grands rassemblements de windsurfs avec le Défi Wind de Gruissan et le Raid Ile de Ré / La Tranche,
✓ Un downwind unique en France en SUP dans lequel les coureurs sont débarqués en pleine mer du bateau,
✓ La dernière manche de coupe de France de pirogues polynésiennes VA'A et le second plus grand rassemblement de France dans cette discipline,
✓ Une communauté grandissante : 6 600 fans Facebook/ près de 580 abonnés Twitter / 1300 abonnés Instagram et plus d'un millions de personnes touchées en 2020.

La 16ème édition du Fort Boyard Challenge qui a eu lieu les 24 et 25 septembre 2022 a réuni plus de 570 participants répartis sur 4 épreuves: Windsurf (foil), Stand Up Paddle, Pirogue polynésienne (VAA) et Challenge Inter entreprise (CIE). Une très belle fréquentation et de de très belles conditions météorologiques étaient au rendez-vous avec la présence de quelques milliers de personnes. Cette édition était sous le signe du "live" avec pour la première fois, un dispositif de production d'images et de retransmission en direct de l'ensemble des épreuves sportives, mais également avec le remplacement de l'hélicoptère par des drones pour assurer les prises de vues aériennes.

Le FBC en quelques chiffres: 730 000 vues sur Facebook, 80 000 vues sur Instagram et plus de 530 heures visionnées pour le live, mais également près de 7000 abonnés sur Facebook, 1500 sur Instagram et 10 000 visites sur le site internet du FBC.

- **Le Golf Rochefort Océan :**

Les travaux d'extension et de réhabilitation du golf Rochefort Océan se sont poursuivis jusqu'au mois d'octobre 2022. Après la réalisation et l'ouverture des neuf premiers trous le 2 octobre 2021, le chantier a continué pour réaliser la totalité des équipements prévus.

Ainsi, l'ouverture du parcours "Pitch and Putt" et du practice ont eu lieu en juin 2022, les derniers 9 trous et la zone d'entraînement ont été semés en octobre 2022 pour une ouverture de la totalité en mai 2023, le temps nécessaire pour que l'herbe pousse.

Le plan de gestion de la propriété communautaire à Saint-Laurent de la Prée comprenant le golf et ses abords (165 hectares) a été rédigé et partagé avec les acteurs pour une mise en exécution dès cette année (mesures compensatoires). Le transfert au Conservatoire du Littoral de 85 hectares délaissés par le golf est en cours de finalisation et sera effectif au printemps 2023 (mesures compensatoires).

Enfin, deux permis de construire ont été déposés en fin d'année 2021, un pour la réalisation d'un bâtiment technique lié à l'exploitation du golf, porté par la CARO et un pour la réalisation d'un hôtel / restaurant porté par la SEMDAS. Ces deux permis n'ont pas donné lieu à des travaux pour l'instant, le projet hôtelier n'étant pas défini en cette fin d'année 2022.

Promouvoir le patrimoine

- **Opération Grand Site :**

En 2018, dans le cadre de l'opération Grand Site, les liens entre la transition écologique, énergétique et le paysage font l'objet d'une attention toute particulière.

L'Estuaire de la Charente présente une sensibilité élevée face aux changements climatiques (élévation du niveau de la mer, évolution de la biodiversité) mais également des potentialités en matière d'énergies renouvelables.

Le défi de la transition énergétique et écologique aura des impacts environnementaux, sociaux et économiques qui vont nécessiter la recherche de solutions adaptées pour les paysages d'exception du territoire.

Aborder les problématiques du changement climatique par le paysage, c'est :

- ✓ proposer un développement qui s'appuie sur la singularité des paysages, en proposant des aménagements et/ou des activités qui s'inscrivent dans une gestion durable de l'énergie,
- ✓ envisager des protections contre la submersion qui s'insèrent dans un environnement et/ou qui intègrent des stratégies de retrait,
- ✓ être innovant tout particulièrement en Site Classé en préservant les attributs et les qualités qui ont justifié le classement.

Une appréhension des défis de la transition écologique et énergétique dans un territoire d'exception tel que l'Estuaire de la Charente, suppose :

- ✓ de s'interroger sur la manière dont les paysages peuvent évoluer,
- ✓ d'intégrer l'action de gestion du trait de côte (protection, prospectives...),
- ✓ de renouveler la manière de considérer des mobilités alternatives des visiteurs,
- ✓ de développer davantage les actions de promotion des énergies renouvelables,
- ✓ de renforcer le raccourcissement des filières des produits agricoles,
- ✓ d'être imaginatif dans les solutions proposées en questionnant les dispositifs habituels (expérimentation, pédagogie…).

Le Grand Site permet à chacun de vivre une expérience sensible du site et de comprendre les enjeux de préservation de ces espaces fragiles mais également d'appréhender les problématiques environnementales à plus grande échelle.

L'année 2020 a été marquée par la labellisation Grand Site de France pour l'Estuaire de la Charente et l'Arsenal de Rochefort.

Pour compléter le Carnet découverte du Grand Site « Arsenal de Rochefort à l'Ile d'Aix » publié en 2019, un second carnet a été édité en 2020 sur les paysages du Grand Site. Il a pour objectif une meilleure compréhension des entités paysagères, en mettant en avant des parcours de randonnée, des points de vue d'exception et des explications sur les milieux, les pratiques, la faune et la flore. En 2021, plus d'une quarantaine de kits de communication Grand Site de France (carnets, poster…) ont été diffusés auprès des prestataires touristiques. En parallèle, en interne, 12 ateliers de sensibilisation ont été proposés à plus d'une soixantaine d'agents de la CARO pour leur permettre de mieux comprendre cette démarche de territoire.

En 2022, dans le cadre du Grand Site de France Estuaire de la Charente - Arsenal de Rochefort et pour poursuivre l'expérience de la journée sans voiture sur l'Ile Madame (entre 2018 et 2021), la CARO a accompagné l'Ecomusée de Port-des-Barques dans la mise en place d'un point info à l'entrée de la Passe aux Boeufs. Cette opération s'est fait en partenariat avec la commune et le Département. En 2 mois, 20 000 personnes ont été accueillies au Point Info et ont bénéficié d'informations pratiques et en lien avec la faune et la flore. Aucun accident n'a été déploré sur cette période. Des jours de comptage ont permis de constater que plus de la moitié des visiteurs passent à pied ou à vélo, contrairement aux comptages réalisés en 2018.

Enfin, un groupe de travail sur la fréquentation dans les 5 sites majeurs a été lancé en décembre 2022. Les 5 sites sont : l'île d'Aix, la Pointe de la Fumée, l'Ile Madame, le Pont Transbordeur et l'Arsenal à Rochefort. Ces travaux ont pour objectif de travailler sur l'observation qualitative et quantitative, regrouper les données de fréquentation et surtout de les mettre en lien avec les différents projets qu'ils soient liés à la communication, à des services, la mobilité, les aménagements, la sensibilisation…

- **Le Site du Transbordeur :**

La CARO gère le site touristique du Pont Transbordeur de Martrou, monument historique unique en France, sur les communes de Rochefort et d'Échillais, un des huit derniers ponts transbordeurs au monde construit en 1900, comprenant la Maison du Transbordeur, pôle d'accueil touristique et centre d'interprétation situé sur la commune d'Échillais.

En 2021, des conventions d'entretien des abords dans le périmètre de gestion communautaire ont été passées avec les communes d'Échillais et de Rochefort dans le respect d'un développement et d'un tourisme durable. Une reconquête paysagère des abords du pont s'est poursuivie avec la restauration hydraulique rive Rochefort de deux parcelles humides Natura 2000 avec mise en place d'un sentier d'interprétation paysagère valorisant la richesse de la biodiversité présente sur le site.

D'importants travaux paysagers rive de Rochefort comme rive d'Echillais ont été menés (défrichage, installations de protections bois pour éviter le stationnement sauvage, faciliter le stationnement vélo et respecter les espaces verts, restauration de l'escalier menant au massif d'ancrage d'Echillais).

Une signalétique s'est développée aux abords sur chaque rive pour accompagner les visiteurs et nombreux cyclotouristes aux repérages des services du site et orientations vers d'autres destinations, notamment rive Echillais pour rejoindre la Vélodyssée.

Malgré un contexte sanitaire toujours difficile, 2021 est l'année record de fréquentation :
Pour le Pont Transbordeur :
✔179 jours d'ouverture (13 mai au 7 novembre 2021),
✔112 722 personnes embarquées,
✔+ 34 % de fréquentation par rapport à 2020.

Pour la Maison du Transbordeur d'Échillais :
✔179 jours d'ouverture (13 mai au 7 novembre 2021),
✔41 765 personnes accueillies,
✔+ 15 % de fréquentation par rapport à 2019.

Pour l'accueil-billetterie-boutique Rochefort :
✔179 jours d'ouverture (13 mai au 7 novembre 2021),
✔35 502 personnes accueillies.

Le site du Pont Transbordeur a poursuivi sa démarche environnementale qui s'inscrit dans la marque NF Environnement 526 Site de visite.

Le projet de construction d'un pôle d'accueil et de restauration rive de Rochefort s'est concrétisé par l'obtention du permis de construire et le démarrage du chantier en décembre 2021. Le projet de valorisation paysagère des abords est au stade PRO pour un dépôt de permis d'aménager prévu en février 2022.

- **Le site du Grand Arsenal maritime de Rochefort :**

Suite à l'étude de requalification et de développement touristique et économique du site du Grand Arsenal maritime de Rochefort, pilotée par la Ville de Rochefort et cofinancée par la CARO, le Département, la Région, l'État et la Caisse des Dépôts, qui s'est déroulée sur toute l'année 2017, une mission de définition d'une nouvelle offre touristique et marketing ainsi que la création d'une marque a été menée en 2018, confiée aux opérateurs du site de l'Arsenal : association Hermione La Fayette, CIM, Musée de la Marine et la société WeeknGo ; Cette étude complémentaire a permis de préciser un nouveau positionnement du site et les actions nécessaires à mettre en œuvre sur les espaces publics et privés du site de l'Arsenal.

En novembre 2018, les élus communautaires ont ainsi validé la programmation de nouveaux aménagements de valorisation du site autour d'un tourisme événementiel et d'une nouvelle offre de découverte du cœur historique de l'Arsenal de Rochefort développée sous la marque Arsenal des Mers, répondant aux exigences en matière de conservation patrimoniale des lieux et de développement du site dans le respect des orientations de l'Opération Grand Site et de l'OAP sur la Ville de Rochefort.

Initialement à vocation essentiellement économique, le projet touristique s'est développé autour de plusieurs axes en intégrant les aspects culturels et patrimoniaux qui font l'ADN du site.
La fin du chantier de l'Hermione a marqué un très net déclin de la fréquentation touristique de l'ensemble du site et des acteurs présents dans l'arsenal mais également sur le territoire (hébergeurs, restaurateurs...). La nécessaire reconfiguration de l'offre doit redonner un nouvel élan à l'arsenal et au territoire.

L’Hermione doit continuer à jouer le rôle de locomotive d’attractivité lorsqu’elle est présente dans son port d’attache à Rochefort et à être l’ambassadrice de toute une région voire un pays lorsqu’elle voyage. Mais il convient dans le projet de raconter l’ensemble de l’aventure Hermione de manière ludique et attractive et de la resituer dans son contexte et le récit de l’ensemble de l’arsenal Rochefort ais et de son génie constructif.

Ce projet, qui reconfigure, réorganise, ré-identifie le site de l’Arsenal, est défini au regard de sa valeur patrimoniale et paysagère, reconnue par différentes protections règlementaires (Secteur Sauvegardé, Site classé, Monuments Historiques).

Il se décline en cinq axes principaux :

- ✓ La valorisation patrimoniale et paysagère du site,
- ✓ L’accroissement conséquent de l’offre de visite payante et la mise en place de synergies fortes, entre les lieux par le développement d’équipements structurants,
- ✓ Le développement d’une offre d’interprétation et d’animation sur l’espace public,
- ✓ Le développement d’activités de services et de restauration sur le site,
- ✓ La mise en place d’une structure unique d’exploitation des fonctions touristiques du site.

Depuis 2018, plusieurs actions ont permis de tendre vers l'objectif visé, ainsi :

- ✓ la zone de l'arsenal à Rochefort est devenue zone touristique d’intérêt communautaire,
- ✓ les acteurs historiques exploitants (CIM, musée de la Marine, Hermione, Accromat) se sont regroupés en association qui avec la CARO membre-partenaire, est devenue la structure d’exploitation du site,
- ✓ le récit culturel, rédigé, formalisé et partagé par tous, est aujourd'hui la référence et le cadre des actions développées tant en termes de médiation, que d'offres ou de prestations. Il permet également d'ouvrir le site à de nouveaux projets et de nouveaux acteurs,
- ✓ une étude de programmation visant à réorganiser les lieux, en améliorer les usages et intégrer de nouveaux besoins (accueil, billetterie, ...) est en cours,
- ✓ un parcours nocturne, évocation poétique sur les thèmes du voyage, de la botanique et de la navigation sera proposé dès le printemps 2020,
- ✓ les premières machines, évocation de principes scientifiques et techniques utilisés par la marine, seront installées sur le môle central au printemps 2020.

Dans le même temps, le site est progressivement réhabilité (le musoir début 2021, l'aire des Gréements courant 2021), les clôtures et barrières font l'objet d'une attention particulière et seront progressivement traitée dans une logique paysagère (automne 2021), un cahier de gestion des jardins doit être rédigé (automne 2021). Les circulations des piétons, celles des véhicules et de leur stationnement feront l'objet d'aménagements et de traitements permettant entre autres d'en faciliter l'accessibilité.

Ce projet propose une réorganisation spatiale des fonctions sur le site, de recréer de belles perspectives de vues. L’unité et l’identité du grand Arsenal de Rochefort doivent être retrouvées par les usagers (habitants, entreprises, exploitants, ..) et les visiteurs en recréant les liens naturels entre l’Arsenal Nord autour de la Vieille Forme et le début des remparts de la Ville jusqu’à l’Arsenal Sud où est implantée l’entreprise Stelia et avec le centre de la ville.

Au regard de l’ampleur du projet en termes financiers et de complexité du site classé comprenant cinq monuments historiques en bord de Charente, cette opération sera développée jusqu'en 2025.

Promouvoir l'habitat pour tous

La CARO participe à la mixité sociale et à l'intégration des populations au sein des quartiers des communes urbaines mais aussi des autres communes. Pour garantir le droit au logement pour tous et réduire les territoires d'exclusion, il est primordial d'augmenter et de diversifier l'offre de logement et de faire en sorte que cette offre soit adaptée au besoin de la population.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 3ème génération a été adopté le 20 février 2020, et définit la politique de l'habitat sur les 25 communes du territoire de la CARO.

Certaines actions ont été adoptées dans le nouveau programme afin de renforcer la dimension de développement durable. Néanmoins devant l'importance des enjeux environnementaux et sociaux certaines actions ont été mises en place dès 2018 telle que la subvention à destination des primo-accédants visant à encourager les projets qui relèveront le défi énergétique, ou encore la mise en place de l'OPAH RU en 2019.
Parmi les orientations souhaitées par les élus communautaires dans le PLH, certaines ont plus particulièrement vocation à soutenir le développement durable telles que :

- **Développer le parc locatif social public et privé :**

Sur tout le territoire et de manière à satisfaire les besoins locaux des jeunes, des personnes à revenus modestes, des familles, des personnes âgées. La CARO soutient financièrement la mise sur le marché de logements locatifs sociaux publics et privés. Le nouveau PLH réitère ce soutien et met l'accent également sur la démolition lorsqu'il y a reconstruction à suivre.

En 2022, des opérations de logements locatifs sociaux publics ont été soutenues financièrement par la CARO par une aide financière accordée aux bailleurs publics ainsi que la garantie en tout ou partie des emprunts nécessaires. Cela concerne une cinquantaine de logements.

Quant au logement locatif social privé, la CARO est intervenue à travers le Programme d'intérêt général (PIG) qui a eu lieu pendant 7 ans et s'est achevé en décembre 2018. Ce dispositif a été remplacé en juillet 2019 par une Opération programmée d'amélioration de l'Habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU).

- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU) :**

La CARO s'est engagée dans l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU) en juillet 2019. Cette opération est mise en place pour une durée de 5 ans jusqu'au 31 décembre 2023.
Ce dispositif permet de mobiliser des subventions principalement de l'ANAH, de la CARO, de certaines communes ayant souhaité soutenir et accompagner ; ainsi que d'Action Logement ou encore de certaines caisses de retraite ou fondations afin d'aider à la réhabilitation de logements occupés par leur propriétaire ou destinés à la location.

D'autres partenaires sont associés étroitement à ce dispositif comme Action Logement, la banque des territoires, Procivis, Alizés 17, l'ADIL...

Sur les 25 communes de la CARO, les champs d'intervention porteront sur :
- l'éradication de l'habitat indigne et très dégradé,
- la mise au confort et requalification du parc privé,
- les économies d'énergie et diminution des dépenses énergétiques,

- l’adaptation des logements au vieillissement et au handicap,
- la réduction de la vacance dans le parc privé,
- la production de logements locatifs sociaux privés,
- l'autonomie et le maintien à domicile.

Dans les 6 communes qui ont souhaité participer en complément, l’intervention renforcée portera sur :

- la production de logements locatifs sociaux privés qui seront d’avantage subventionnées,
- la rénovation des façades,
- la reconquête des logements vacants y compris ceux situés au-dessus des commerces la construction de logements en tissu urbain dense.

En 2022, une centaine de logements environ ont bénéficié de ce dispositif. Une attention toute particulière est portée aux projets qui comportent des travaux de lutte contre la précarité énergétique mais aussi le maintien à domicile et la lutte contre l’habitat indigne et dégradé.

- **Accompagner le vieillissement de la population :**

Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de l’OPAH RU notamment en adaptant le parc existant et en favorisant le maintien à domicile.

- **Développer la qualité environnementale des projets et des logements :**

Par l'incitation et l'accompagnement de la maîtrise environnementale des projets et la réduction des coûts d’occupation des logements en maîtrisant les dépenses énergétiques.

La CARO répond à cet enjeu dans le volet lutte contre la précarité énergétique de l’OPAH RU, à travers également le soutien des projets de primo-accédants relevant le défi énergétique, ou encore le financement de la réhabilitation du parc de logements sociaux publics lorsque les travaux engendrent un véritable gain de la performance énergétique.

- **Offrir des logements spécifiques pour les plus démunis :**

La création et la gestion de deux aires d'accueil permanent à Rochefort et à Tonnay-Charente (offrant respectivement 20 et 10 emplacements) visent à répondre à la demande spécifique de logements destinée aux gens du voyage.

De même, la CARO a fait l’acquisition et a financé l’aménagement d’une aire de grands passages afin d’accueillir des groupes plus importants.

La CARO finance également la gestion de la maison relais située sur la commune de Rochefort qui est gérée par l’association Altéa Cabestan, de même que le financement de la gestion de l’accueil de jour. En 2022, le financement prévu de la réhabilitation lourde de l’accueil de nuit a été versé à Altéa Cabestan suite à l’achèvement des travaux.

- **Maintenir un parc de résidences principales accessibles aux habitants en maîtrisant les prix de sortie des projets de logements :**

À ce titre, la CARO poursuit son soutien financier aux primo-accédants pour toute acquisition désormais dans l'ancien, pour tout logement construit avant le 1er janvier 2013. En 2022, la Communauté a décidé de renforcer son aide afin de relever le défi énergétique et lutter contre les passoires thermiques. Ainsi les primo-accédants peuvent solliciter une aide de 8 000 €. En 2022, une dizaine de primo-accédants ont pu en bénéficier.

- **Renforcer la densité des opérations en privilégiant le renouvellement urbain dans les centres :**

Dans le cadre de la révision du SCoT, une mission de conseil et d'expertise est menée pour répondre à cet enjeu primordial pour le territoire tout en veillant à la qualité des extensions urbaines.
Une des actions spécifiques de l'OPAH RU est aussi d'encourager le BIMBY, c'est-à-dire la construction de logements en tissu urbain dense afin de :

palier à la faible possibilité d'extension urbaine par une intensification de la ville,
développer la démarche « BIMBY » signifiant « construction en fond de jardin »,
financer une ingénierie de conseil renforcé des porteurs de projets.

- **Action cœur de ville :**

222 villes moyennes ont été retenues dans le dispositif Action Cœur de Ville dont la Ville de Rochefort sur des compétences assurées par la CARO. Ce dispositif a comme finalité d'améliorer les conditions de vie des habitants, de conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire et de mettre en place des actions portant sur l'habitat, les commerces, la mobilité, l'accessibilité ainsi que la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine…

Cinq axes d'intervention sont concernés :

- Développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Depuis mi 2019, une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est portée conjointement par la Communauté d'agglomération et la Ville-centre qui bénéficient ainsi de l'accès prioritaire à certaines aides et de nouveaux outils juridiques et fiscaux.

Début 2021, le programme d'actions pluriannuel de revitalisation du cœur d'agglomération élaboré en 2020 a pu être réactualisé. Il intègre l'ensemble des projets principaux concourant à la redynamisation du centre-ville de Rochefort comme la requalification de l'Arsenal des Mers, la restauration de la Maison de Pierre Loti, l'aménagement des abords du Pont Transbordeur, la création du Technopôle d'innovation, le développement d'un Pôle de formations supérieures, la création d'une Maison de santé, le soutien aux commerces du centre-ville, la reconversion des friches hospitalières, l'amélioration de l'habitat ancien dans le cadre de l'OPAH-RU.

FINALITÉ 5 - UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

La CARO s'investit dans la démarche et soutient un certain nombre de programmes et d'actions qui vont dans ce sens.

Économie circulaire

En 2019 la CARO a engagé une politique en faveur de l'économie circulaire. Deux démarches axées sur l'économie circulaire ont vu le jour.

- **Contrat de Transition Écologique :**

Début 2019, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'est engagée dans un Contrat de Transition Ecologique, axé sur l'économie circulaire et dont la signature a eu lieu le 8 novembre dernier. Elle avait auparavant dégagé cet axe de travail dans le cadre de l'élaboration du PCAET en 2018.

La CARO a ainsi choisi de travailler avec les acteurs privés et associatifs afin d'identifier les filières territoriales prioritaires. En mettant tous les acteurs autour de la table, notamment la sphère privée, le Contrat de Transition Ecologique de Rochefort Océan a permis de construire une stratégie partagée et de coordonner la réalisation d'un programme d'actions ambitieux permettant de développer l'économie circulaire. La CARO devient ainsi un catalyseur de l'économie circulaire sur le territoire.

Le CTE validé s'articule autour de 4 orientations :

- Développer, accélérer et amplifier l'économie circulaire et notamment l'écologie industrielle territoriale,
- Promouvoir l'essor d'une économie circulaire issue des filières économiques littorales locales,
- Promouvoir l'essor d'une économie circulaire issue des filières du BTP,
- Faire émerger une filière innovante de valorisation des matériaux composites.

Ces 4 orientations permettent la déclinaison de 11 actions. La mise en place et l'accompagnement d'action et de porteur de projet sur le territoire a permis de fédérer l'ensemble des acteurs autour de projet en lien avec la transition écologique.

Le fil conducteur du CTE de la CARO étant l'économie circulaire, des actions pour le réemploi, la réutilisation et le recyclage ont été mises en œuvre sur le territoire en interne et par des acteurs associatifs et économiques.

Ces engagements se traduisent par la réalisation d'actions concrètes :

1- *Actions pour promouvoir l'économie circulaire sur le territoire :*

Fédérer les acteurs et mobiliser le grand public :

La fin de l'année 2022 a été marquée par l'organisation de novembre vert, un mois entier dédié à l'économie circulaire.

Novembre Vert à mis en lumière les initiatives locales et les structures qui œuvrent au quotidien en faveur de l'économie circulaire. Pendant un mois, la collectivité est allée à la rencontre de tous les publics : scolaires, familles, entreprises, professionnels du tourisme...

Expositions sur les déchets, exposition sur le numérique responsable, ateliers pour les professionnels, repair café, marché de créateurs, concert, visites de sites. Tout un programme qui a conquis le public venu en nombre.

L'éco-réseau d'entreprise Circule'R :

Depuis 2020, la CARO apporte son soutien à l'association Circule'R qui développe l'écologie industrielle sur le territoire. 25 entreprises sont actuellement impliquées dans la démarche.

Création d'une nouvelle filière de collecte en déchèterie :

Les habitants de la CARO peuvent désormais déposer toutes leurs coquilles d'huitres en déchèterie. Elles seront valorisées localement, par l'entreprise Ovive (Périgny), qui les transformera notamment en complément alimentaire pour les poules.

Soutien à l'association Echo Mer :

La CARO accompagne l'association Echo Mer qui mène des actions pour la préservation des océans. Elle l'accompagne pour la mise en place de points de collecte de bouchons de liège. Tous les points de collecte sur :

https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=11J3l9HV6pSp5V-DrGK4Y0IEGewQBs2Zd&ll=46.67610408099643%2C-1.4061701500000177&z=8

En 2022, plus de 700 kg de bouchons de liège ont été collectés sur la CARO. Ces bouchons seront revalorisés sous forme d'isolants thermiques et phoniques

2- *Actions en direction du littoral :*

Démarche Environnementale Atlantique :

Le port de plaisance Rochefort s'est engagé dans la démarche et propose aux plaisanciers de nouvelles filières de récupération des déchets liés à leur activités : voiles et cordages de bateaux, combinaisons néoprènes et gilets de sauvetage.

3- *Actions en direction des acteurs du BTP :*

Aménagement d'un nouveau parking :

En 2022, la CARO a accompagné la Ville de Rochefort dans le projet de restructuration de l'ancien hôpital civil afin d'identifier les matériaux réemployables.

4- Actions pour la création d'une filière de recyclage des matériaux composites :

Etude sur les matériaux composites :

La CARO a mené en 2021 une étude pour évaluer le gisement de matériaux composites (fibres de verre et fibres de carbone) présents sur le département et les départements limitrophes. Cette étude a permis de mettre en lumière de forts potentiels sur territoire de l'étude (bateaux en fin de vie, pales d'éoliennes).

La suite donnée à cette étude s'est concrétisée par l'organisation d'une rencontre nationale en 2022 sur la valorisation des composites. La CARO, en partenariat avec l'ADI Nouvelle-Aquitaine, Atlantic Cluster et ACD Nouvelle-Aquitaine, a réuni plus de 150 professionnels de différentes filières économiques pour échanger sur les gisements, les techniques et solutions de recyclage.

Prévention et gestion des déchets

Afin de poursuivre son engagement en faveur d'une gestion durable des déchets, la CARO a fait évoluer son schéma de collecte, opérationnel depuis le 1er janvier 2017.

Les modalités portent sur l'extension des consignes de tri, la collecte du verre en apport volontaire et les fréquences de collecte. Ces évolutions visaient à :

- ✔ proposer un service en adéquation avec les besoins réels des usagers et une harmonisation,
- ✔ simplifier le tri grâce à l'extension des consignes et la collecte du papier en mélange,
- ✔ augmenter au maximum la valorisation des déchets grâce à l'extension des consignes de tri (amélioration du tri des emballages),
- ✔ poursuivre la réduction de l'impact environnemental du service (moins de kilomètres parcourus par les camions de collecte, baisse des émissions de gaz à effet de serre, baisse des nuisances sonores).

Ces évolutions sont positives puisque le geste de tri est de mieux en mieux pratiqué et qu'il y a aujourd'hui plus de déchets valorisés.

En 2022, la CARO a collecté 4 630 tonnes d'emballages/papiers, c'est moins qu'en 2021; les ordures ménagères sont passées depuis 5 ans sous le seuil des 18 000 tonnes avec 17 254 tonnes en 2022, soit 300 tonnes de moins que l'année précédente.

- **Prévention :**

En termes de prévention, la CARO a organisé en 2022 deux nouvelles actions : deux zones de gratuité ont été organisées, l'une en mai à Soubise, l'autre en décembre à Tonnay-Charente.

Ces deux opérations visent a détourné les objets des bennes de déchetteries, et permettre le réemploi d'objets divers (vaisselles, jouets, décorations, vêtements, articles de sport, puéricultures, livres...).

Sur ces deux évènements, 3,4 tonnes de "déchets" ont trouvé preneur :

- **Tri à la source des biodéchets :**

Le prochain marché de collecte des déchets ménagers entrera en vigueur le 1er janvier 2024. En prévision de ce lancement et afin de mettre en œuvre le tri à la source des biodéchets à cette même date, la CARO a engagé dès 2019 des échanges avec ses communes-membres et des expérimentations.

À l'automne 2019 l'expérimentation sur le tri à la source des biodéchets a été enclenchée sur 2 communes :

à Echillais : collecte en porte-à-porte des biodéchets avec la distribution d'un bac individuel et d'un bioseau à chaque foyer,
à Moragne : distribution d'un composteur individuel à chaque foyer et baisse de fréquence de collecte des bacs gris.

L'objectif était de tester plusieurs solutions techniques pour détourner les biodéchets des ordures ménagères et les valoriser.
Le bilan de ces deux expérimentations a été fait. Si le compostage individuel associé à une baisse de fréquence de collecte s'est avéré très pertinent (bonne pratique du tri, baisse des tonnages d'OMr collectées), la collecte en porte à porte s'est avérée peu efficace. Sur les 300 T de biodéchets annuelles estimées, la collecte n'a permis d'en capter que 80 T en 2020, et encore moins les autres années.
Ces deux expérimentations, couplées à des échanges avec les communes et à des retours d'expériences, ont été nécessaires pour définir la stratégie biodéchets de la CARO.
Pour le tri à la source des biodéchets, la priorité est donnée au compostage, individuel et partagé. Dans les communes plus urbaines, comme Tonnay-Charente et Rochefort, les solutions de compostage seront complétées par de la collecte en apport volontaire. Ces solutions seront accompagnées d'une baisse de fréquence de collecte des poubelles grises.
Sur chaque commune, il y aura à minima un site de compostage partagé.

Pour les communes urbaines et touristiques (Rochefort, Tonnay-Charente, Port des Barques et Fouras), près de 60 sites de compostage partagé seront créés. L'ensemble des sites sera suivi par la CARO pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

En 2022, la CARO a animé des réunions publiques dans près de la moitié des communes, pour informer sur les biodéchets et le compostage et distribuer des composteurs. En 2022, 1100 composteurs individuels ont été distribués gratuitement aux habitants (contre 400 annuels les années précédentes). Les animateurs d'espace nature sont intervenus dans les écoles pour sensibiliser sur ce nouveau tri, et des temps festifs ont été programmés, comme Recycl'en son à Moragne ou les 30 ans d'espace nature.

En parallèle, la CARO a mis en place une collecte biodéchets pour les professionnels considérés comme producteurs de biodéchets. Les biodéchets sont valorisés en compost sur l'unité de traitement du CMVD d'Echillais. Depuis mai 2022, 100 tonnes ont été collectées.

- **Collecte et valorisation des Textiles, Linges, Chaussures (TLC) :**

L'association VIVRACTIF a collecté 196 tonnes de TLC provenant en majorité des bornes d'apport volontaire mises en place par la CARO sur l'espace public et les déchetteries, en vue de leur réemploi, de leur valorisation matière ou de leur valorisation énergétique.

- **Valorisation du mobilier usagé :**

Depuis 2019, l'ensemble des déchetteries de la CARO (hors Aix) sont équipées de bennes « mobilier ». Pour rappel, ce déploiement vise à réduire les apports en bois et tout-venant et favoriser ainsi la valorisation matière. Ce sont donc 1 330 tonnes de déchets « mobilier » qui ont été collectées en 2022

- **Valorisation des déchets verts :**

En 2022, 4520 tonnes de déchets verts collectées sur les déchetteries communautaires ont été apportées à l'Unité de Compostage des Végétaux. Ces déchets verts valorisés servent à fabriquer du compost. Celui-ci est ensuite commercialisé auprès des agriculteurs, des professionnels.

- **Valorisation des coquilles :**

Depuis la fin 2019, les coquilles (huîtres, palourdes, etc.) peuvent être déposées en déchetterie. 1.5 T ont été collectées en 2022. Ces coquilles sont ensuite broyées par la société Ovive (17) pour être valorisées de différentes façons (alimentation pour les poules, cosmétique, décoration…).

- **Informations :**

Le numéro vert mis en place est à la disposition des habitants pour tout renseignement sur la question des déchets. En 2022, environ 3000 personnes l'ont appelé.

- **Redevance :**

Le service renseigne les usagers et les accompagne dans leurs démarches. Un travail d'enquête quotidien est mené pour facturer chaque usager au plus juste (actualisation du nombre de personnes dans le foyer, enquête logement vacant, nouveaux arrivants, etc.). Ce travail a permis de facturer 200 000€ supplémentaires

Valorisation d'un tourisme durable

Soucieuse de sa grande richesse patrimoniale, la CARO mène une politique volontariste en faveur du tourisme durable (cf. finalité 1).

La vocation du territoire sur la préservation de son capital environnemental n'est pas sans lien avec la présence de plusieurs organismes nationaux :

- Siège du Conservatoire du Littoral et des Rivages lacustres,
- Siège national de la LPO,
- Siège du Forum des Marais Atlantiques

Le travail mené depuis plusieurs années en faveur d'un tourisme « vert », a permis la création d'un réseau d'itinéraires pédestres et cyclables structuré :

- 15 boucles cyclables pour un total de 286 kms de voies balisées et jalonnées,
- 26 boucles pédestres pour un total de 172 kms de chemins dont le balisage est géré en collaboration avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre,
- 2 itinéraires inscrits au Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes, véritables axes structurants du vélotourisme :
    - ✔ La Vélodyssée de Roscoff à Hendaye, partie Française de l'Euro Véloroute n°1, traverse le territoire sur 60 kms,
    - ✔ La Flow Vélo qui chemine à travers la Vallée de la Charente depuis la Dordogne jusqu'à l'Ile d'Aix et emprunte 42 kms de voies cyclables sur notre territoire.

L'engagement de la CARO se décline également par un accompagnement des prestataires aux démarches durables :

- **Label Qualité Tourisme** : 16 établissements l'Office de Tourisme, 4 sites de visites et 11 hébergements,
- **Label Accueil Vélo** : 40 établissements, 25 hébergements, 12 sites de visites ainsi que l'Office de Tourisme, soit 25 % de l'offre labellisée au niveau départemental,
- **Eco-labels** : 1 site NF Environnement (Site du Transbordeur), 13 hébergements Clef Verte ou éco label européen.
- **Marque Tourisme et Handicap** : 53 prestataires

La CARO propose aussi aux prestataires touristiques des ateliers sur le tourisme durable, des Rendez-Vous Grand Site Estuaire/Arsenal et Marais de Brouage qui permettent aux professionnels de découvrir les différentes facettes du territoire et de son patrimoine. Des ateliers sur le tourisme durable ont été proposés aux différents prestataires, tandis que les guides ont été formés à la lecture de paysages en mars.

Dans le cadre de l'Opération Grand Site de France, la CARO a édité un carnet découverte de l'Arsenal de Rochefort à l'Ile d'Aix. Ce carnet propose une découverte douce du patrimoine du territoire.

En 2022, la CARO a validé sa nouvelle stratégie touristique. Une démarche collective visant à établir un bilan de la précédente stratégie touristique définie en 2016 a été lancée dès la fin 2021. Au côté de l'OTRO, la destination Rochefort Océan dispose désormais d'une nouvelle feuille de route jusqu'en 2026.

Le territoire de Rochefort Océan souhaite affirmer un engagement pour un tourisme apaisé, bienveillant, équilibré, durable et accessible, qui respecte ses visiteurs, ses habitants, ses écosystèmes et son économie.

La Communauté d'Agglomération se donne pour objectif dans cette nouvelle stratégie de développer une politique touristique concertée s'appuyant sur une vision audacieuse et inspirante orientée vers le client final autour des enjeux suivants :

- L'attractivité, la notoriété et l'affirmation de la destination Rochefort Océan,
- La contribution économique, sociale et environnementale du tourisme au territoire,
- Le bien-être des visiteurs, des habitants et l'équilibre harmonieux du territoire,
- La clarification des objectifs souhaités vis-à-vis de la filière thermale,
- La satisfaction des acteurs touristiques et la qualité des prestations.

Le tout intégrant une gouvernance touristique stable et la prise en compte de l'innovation.

Cette politique concertée est décrite dans une stratégie touristique comprenant également la définition d'un positionnement et des cibles de clientèles prioritaires ; elle s'établit sur la période 2022 à 2026.

Le plan d'actions de la stratégie touristique se décompose en 5 objectifs stratégiques définissant 45 fiches actions relevant soit de l'OTRO soit de la CARO en fonction de leurs missions respectives :

- Objectif A : Affirmer une identité forte et légitime, porteuse de sens et en phase avec l'esprit Grand Site
- Objectif B : Intégrer les habitants dans la dynamique touristique du territoire
- Objectif C : Développer les mobilités touristiques au sein de la destination
- Objectif D : Privilégier la qualité de l'expérience client
- Objectif E : Commercialiser l'offre touristique de manière cohérente et structurée

Économie et emploi responsables

La CARO accompagne les entreprises dans leur implantation et leur développement. Elle gère 19 zones d'activités, 4 hôtels d'entreprises, 27 ateliers-relais, plusieurs cellules et sites industriels. Elle mise fortement sur les réseaux d'acteurs économiques et s'appuie sur des partenariats avec les têtes de réseaux pour accompagner les filières présentes sur le territoire comme l'aéronautique, le nautique, l'économie portuaire, la chimie, le BTP, le secteur primaire (agro-agriculture, conchyliculture…), les Technologies de l'Information et de la Communication, ou émergentes notamment celles du Développement Environnemental.
Engagée dans un renouvellement de son parc immobilier, la CARO développe ses infrastructures locales afin d'apporter une offre attractive aux porteurs de projets économiques en cohérence avec les enjeux de développement durable (RT2020, solutions photovoltaïque…). Le déploiement sur la zone d'activité de l'Arsenal d'un réseau de chaleur à base de biomasse bois permet de s'affranchir des énergies gaz ou électriques.

- **Co-work Rochefort Océan :**

La CARO a ouvert, en mai 2016, un espace de co-working dans l'ancienne école Emile Zola (Village Multimédia). Il s'agit d'un espace de travail collaboratif, permettant l'émergence d'un réseau de professionnels d'un même secteur d'activités ou de secteurs transversaux.
Un collectif d'acteurs économiques dans le secteur du numérique a vu le jour en mars 2022, comptant près de 15 professionnels du numérique abonnés du coworking. Le Collectif Rochefort Numérique, est aujourd'hui structuré en filière et propose des services numériques diversifiés et complémentaires aux entreprises. Outre le développement de la filière numérique, le gestionnaire de l'espace assure la mise en relation des entreprises par l'animation organisée dans le lieu et adaptée aux besoins des professionnels indépendants et des télétravailleurs qui y sont hébergés. L'espace compte à présent près de 95 abonnés.

- **Technopôle de l'Arsenal :**

Plus récemment, la Direction de l'Economie s'est dotée d'une démarche technopolitaine incarnée par un site historique requalifié nommé le Technopôle de l'Arsenal à Rochefort, inauguré le 02 mars 2022. Il met au service des entreprises, un écosystème favorable à l'accomplissement de leurs projets de la phase antécréation au développement. Il répond à leurs besoins évolutifs comme l'innovation collaborative, l'idéation, le transfert de technologies ou la mise en réseau de compétences. Outre la création d'intéractions et de synergies entre les acteurs académiques, scientifiques, économiques et institutionnels, il héberge :

. la nouvelle pépinière d'entreprises et prochainement les ateliers-entreprenariaux qui s'inscrivent dans une logique de soutien à la création et à la reprise d'entreprises. Les cibles sont les porteurs de projets et les entreprises créées depuis moins de 2 ans.
. l'Hôtel d'entreprises (hébergement d'acteurs économiques déjà existant),
. le tiers lieu d'innovation Innofactory (soutien de l'innovation collaborative et individuelle des entreprises et porteurs de projets).

- **Emploi, insertion :**

La Direction de l'Economie a renforcé ses actions en faveur de l'emploi et de l'insertion afin d'assurer la continuité des actions menées historiquement. Ces actions portent sur le soutien au recrutement, les démarches de sensibilisation aux métiers, l'organisation de la Semaine de l'Industrie (où l'Agglomération fait figure de référence à l'échelle départementale) et l'aide à la création et la transmission d'entreprises.

- **Territoire d'industrie Rochefort Royan Marennes Oléron :**

Désignées en 2018 par le premier Ministre comme Territoire d'Industrie, les quatre EPCI de Rochefort, Royan, Marennes, Oléron ont construit ensemble un Contrat de Territoire d'Industrie s'inscrivant dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires au travers de 4 axes : attirer, recruter, innover, simplifier.
La rédaction de ce contrat et de ces 9 fiches actions associées s'est construite dans un souci permanent des enjeux autour de la transition écologique.

D'autre part, le dispositif Territoire d'industrie est au cœur du plan France 2030 initié par l'Etat dont un des objectifs majeurs est de décarboner l'industrie. Dans ce cadre et face à la crise énergétique, les entreprises du territoire s'adaptent pour réaliser leurs projets dont certains sont axés sur l'éco conception, l'économie circulaire et la réduction de leur empreinte carbone.
La CARO accompagne ces entreprises tout au long de leurs projets et les aide à prendre le virage de la transition écologique et énergétique.
Aussi, les rencontres du Cercle Océan Industrie, collectif d'entreprises industrielles du territoire, donnent lieu à des échanges et des réflexions sur les bonnes pratiques et sur l'innovation autour des enjeux actuels et futurs.

- **Etude d’optimisation foncière :**

La CARO, faisant face à une attractivité grandissante générant une tension sur l’usage du foncier, une logique d’optimisation et d’intensification d’usage qui guide l’action de cession du foncier, est accompagnée dans cette démarche par SYNOPTER qui au-delà du simple travail d’étude de densification ouvre sur une logique de performance durable des espaces en impliquant les acteurs économiques.

En 2022, le processus de cession du foncier est plus sélectif privilégiant des activités pourvoyeuses d’emplois et consommatrices d’espaces juste nécessaires, une analyse fine de chaque projet est menée avant toute cession. Chaque porteur de projet est accompagné par l’architecte conseil de la CARO qui valide ainsi les étapes clés de leur projet: la phase esquisse permettant la présentation de la délibération autorisant la cession, au Conseil Communautaire puis la phase “permis de construire” autorisant le dépôt de permis de construire.

- **Le Pôle Entreprendre Rochefort Océan (PERO) :**

La CARO anime aussi un réseau de structures dédiées à l'aide à la création et à la reprise d'entreprises : le Pôle Entreprendre Rochefort Océan (PERO).

Il regroupe actuellement 10 organismes spécialisés dans la création et la reprise d'entreprises :

- l’ADIE,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Charente Maritime,
- la Chambre de Métiers et de l’Artisanat de la Charente Maritime,
- le CIBC Nord Nouvelle Aquitaine,
- la CARO,
- Espace Gestion 17,
- Initiative Charente Maritime,
- France Active,
- ODACIO (Couveuse d’entreprises de Charente Maritime),
- Pôle Emploi.

Des études montrent que les créateurs qui ont été accompagnés, augmentent leurs chances de pérennisation de leur entreprise au bout de trois ans. On note la difficulté exprimée par les créateurs, d'être confrontés à des interlocuteurs multiples, liés aux différentes phases du projet (études économiques, financements, aides sociales et fiscales, aspect immobilier…). Cette dispersion d'informations amène parfois un manque de lisibilité et de sens, fragilisant l'approche globale de la construction du projet…

Pour améliorer cette situation, le Pôle Entreprendre Rochefort Océan propose aux futurs créateurs ou repreneurs d’entreprises, les conseils d’un réseau de professionnels et de possibles accompagnements. Cette instance collective permet d’assurer un suivi cohérent et complémentaire des interventions des différents organismes auprès des créateurs.

- **Soutien au commerce de proximité :**

Suite à la loi NOTRe, la CARO s’est emparée d’une compétence communautaire en matière de politique locale du commerce. Le SCoT sera annexé d’un DAACL (Document d’Aménagement Artisanal et Commercial et Logistique) qui fixera les grandes orientations de l’Agglomération en matière de développement commercial. La stratégie du territoire repose sur le principe d’un développement commercial équilibré entre la périphérie et les centralités privilégiant ainsi la densification des zones existantes et le développement des centralités. Parmi les actions d’accompagnement du commerce de proximité, l’observatoire des locaux commerciaux a permis d’aider les porteurs de projets dans leur recherche de locaux.

Le suivi des flux piétons via la solution My Traffic a permis d'éclairer les porteurs de projets sur la pertinence de certains emplacements et parfois de faciliter l'obtention de leur prêt bancaire. S'ajoute à cet appui individuel aux projets, commerces installés, le développement de la collaboration avec les consulaires, les associations de commerçants du territoire et groupements d'entreprises. La promotion du territoire notamment dans le cadre de la visite de salons et de l'accueil du séminaire des managers de centre-ville 2022 a permis de soutenir le commerce local et de capter l'attention d'enseignes. L'aide à la modernisation a soutenu l'effort d'investissement de 10 commerces du territoire en 2022. Cette aide a pour objectif d'embellir des devantures et enseignes (dans le respect des règles d'urbanisme), valoriser les locaux, faciliter les reprises. Cette action s'inscrit par ailleurs dans la logique globale territoriale de valorisation (Grand Site, ZPPAUP, PSMV) et de développement touristique. C'est afin d'accompagner durablement le commerce et l'artisanat de proximité du territoire de Rochefort Océan que la Communauté d'agglomération Rochefort Océan a mis en place fin 2020 ce dispositif d'aide, sous la forme d'une subvention octroyée à l'entreprise, lui permettant ainsi de réaliser des investissements qui peuvent s'avérer nécessaires à la pérennité de l'activité.

Agriculture - circuits courts - Alimentations

En 2021, la CARO poursuit les actions de développement des circuits courts de proximité, sur le territoire et pilote l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial, dans le but d'élargir le cercle d'acteurs impliqués dans l'avenir de l'agriculture et l'alimentation. En effet, la transition de l'agriculture conditionne l'avenir du territoire : le développement de son autonomie alimentaire mais aussi la sauvegarde de ses produits locaux emblématiques, le maintien de sa biodiversité et de ses paysages, la préservation de l'activité économique rurale…

- **Poursuite des actions circuits courts de proximité :**

✓ **Accompagnement de la Restauration collective**

Axe majeur de sa politique alimentaire la CARO apporte en particulier un appui financier et technique à la coordination du Groupement d'achat Rochefort Océan, assurée par la Cuisine Rochefort Océan (CRO).

Convention de partenariat de 3 ans (2019-2022) CARO- Cuisine Rochefort Océan (CRO)

En prenant en charge le rôle de coordinateur du Groupement d'Achat Rochefort Océan, la CRO a accéléré sa mise en œuvre. Le travail mené de consultation et de suivi des marchés publics apporte un service crucial à l'ensemble des 12 gestionnaires des établissements adhérents et favorise l'introduction des produits alimentaires de qualité, de proximité et de saison, dans la restauration du territoire Rochefort Océan qui constitue aujourd'hui un réseau de 6 000 repas/jour.

✓ **Réseau des fermes pédagogiques**

La CARO a impulsé le développement du réseau des fermes pédagogiques. Une nouvelle étape a été franchie avec la rédaction d'une charte du réseau, la formation des exploitants et des premières visites de classe.

✓ **La signalétique des fermes**

Le projet de Signalétique des fermes est relancé après la période Covid. Suite à la validation des communes, consultées sur les points d'implantation prévus en zone de bourg, le département doit à son tour, apporter ses remarques à la fois sur le respect de la signalétique d'information locale (SIL) et sur les projets d'implantations situés hors agglomération.

- **Poursuite de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial :**

Suite à la signature de la Convention Etat-CARO 2020-2023, la CARO a décidé d'élaborer un Projet Alimentaire Territorial, en s'appuyant sur un diagnostic de l'offre et de la demande qu'elle partagera avec les acteurs de la chaîne alimentaire et avec les territoires voisins, lors de forums d'acteurs.

✓ **L'appropriation par les élus des enjeux agricoles et alimentaires**

Après les « Rencontres municipales de l'alimentation », une série de réunions PAT a permis aux élus de la Commission PAT de prendre connaissance des actions en cours (restauration collective, fermes pédagogiques…) et des principaux enjeux agricoles du territoire : la transmission reprise, la relocalisation du système alimentaire, la logistique…

✓ **Le Diagnostic PAT de l'Offre et de la Demande**

Le rapport est rédigé globalement, révélant un défi majeur pour la CARO, à devoir préserver une ceinture maraîchère à proximité des zones urbanisées et réorganiser des espaces fonciers nécessaires à l'implantation de futurs candidats agriculteurs ou éleveurs, motivés pour approvisionner le territoire en circuits courts. En effet, la moitié des exploitations du territoire sont concernées par le départ en retraite de leur exploitant dans les 10 ans.

✓ **L'appropriation par les acteurs de la chaîne alimentaire**

Après les « Rencontres municipales de l'alimentation », la CARO a organisé ses premières assises de l'agriculture et de l'alimentation. Elles ont réuni sur une journée les différents acteurs de la chaîne alimentaire (producteur, distributeur, cuisiniers, élus, association, etc.). Le diagnostic du PAT a été partagé et des échanges ont eu lieu pour commencer à définir les grandes orientations et priorité de ce projet.

Autre fait marquant, le Conseil de développement a détaché un groupe de travail « Souveraineté alimentaire » qui a participé aux travaux du diagnostic et propose sa contribution à la fois pour l'organisation des forums d'acteurs et le suivi du PAT. Enfin, l'élargissement du PAT à la CDC du Bassin de Marennes a été acté dans la continuité de l'opération de valorisation du Marais de Brouage et de l'étude de l'atelier de transformation de la viande.

UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

Bilan des actions issues des activités internes de la CARO

- **Évolution des valeurs et des comportements individuels et collectifs :**

✔ ***Les gestes au quotidien :***

Le règlement intérieur de la CARO, présente les gestes à faire au quotidien pour limiter notre impact sur l'environnement en donnant des conseils sur l'énergie, le transport, la gestion des déchets et de l'eau.

En matière de gestion des déchets, chaque bureau est équipé d'une corbeille réservée au tri du papier et d'une poubelle pour les autres déchets. Plusieurs points tri sont à la disposition des agents pour les cartouches d'encre, les papiers, les piles, et les recyclables. Le distributeur de café est programmé pour reconnaître les mugs afin de limiter l'utilisation des gobelets en plastique. Dans le même esprit, l'agglomération a fait l'acquisition de gobelets et de gourdes réutilisables pour les manifestations et réunions.

Pour les déplacements domicile-travail, plusieurs agents empruntent les transports en commun et bénéficient ainsi de la prime transport. La prime Indemnité Kilométrique Vélo est prise en charge depuis 2 ans et a été en 2021 remplacée par le forfait mobilité

Pour les déplacements professionnels, les agents ont à leur disposition 4 véhicules de service électriques ainsi que 4 vélos non électriques.

✔ ***La formation des agents*** :

Conformément à l'article 7 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, « le plan de formation annuel ou pluriannuel détermine le programme d'actions de formation.». Ce plan, issu du recensement des demandes émises par les agents et leur supérieur hiérarchique au vu des objectifs et projets du service et des besoins individuels des agents, est défini et validé annuellement.
En 2021, 64,6 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour.

✔ ***Bien être et convivialité :***

Un groupe d'agent anime depuis plus de 5 ans un programme Bien:) intervenant sur 3 axes : le Bien être, le Bien manger, le Bien bouger

✔ ***Ergonomie au poste de travail :***

Réveil musculaire des agents (technique, enfance, et plus largement les métiers avec une activité physique).
Détente articulaire pour les agents administratifs en position statique (bureau),
Mise en place des swiss ball.

✔ ***Activités physiques au travail :***

Challenge connecté permettant aux agents entre direction de s'affronter sur des défis du Bien bouger.
Parcours de marche à pied et mise à disposition d'une salle de sport avec encadrement par un animateur sportif tous les mardis entre midi et quatorze heures.

✔ ***Bien-être au Travail***

Les instants du bien : une fois par mois une thématique est abordée en visio : comment bien équilibrer sa lunch box, la micro sieste, l'ergonomie du poste de travail à domicile…

✔ ***Bien-être dans son environnement***

Mise en place d'atelier sur les économies d'énergie au sein de l'environnement de travail et dans le champ personnel

Participation à des escapes game sur l'économie circulaire et la problématique énergétique

Mise à disposition de bac de collecte pour alimenter une zone de gratuité : presque 600 kilos d'article collectés auprès des agents

✔ ***Amicale du personnel***

L'amicale du personnel de la CARO a vocation à créer du lien entre les agents en proposant des moments de rencontres (ateliers, visites, pique-niques, soirée festives, etc.). En 2022 153 agents sont membres de l'association.

✔ ***Comité Technique***

Un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) a également été constitué comme le prévoit l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984. Il est compétent en matière de santé, de sécurité et d'amélioration des conditions de travail.

- **Intégration des principes du développement à travers la commande publique :**

✔ ***Achats de fourniture***

Pour ces fournitures de bureau, la CARO contractualise avec un Centre d'Aide par le Travail pour l'achat de Pots-il, dossier, bloc note. Pour les impressions A4, le label FSC est retenu : il garantit une utilisation correcte des ressources naturelles forestières, limitant l'impact environnemental et s'inscrivant dans une approche équitable et durable vis à vis des populations locales.

✔ ***Clause sociale***

En 2022, la CARO a souhaité intégrer le poste de facilitateur aux actions du PLIE Rochefort Océan.

Grâce à la mobilisation de fonds européen, le poste de facilitateur est porté par un partenaire local l'IRFREP.

La clause sociale permet de mobiliser des heures d'insertion pour des publics en quête d'emploi soit en entreprise d'insertion, soit directement en entreprise privé.

Ce sont des donneurs d'ordre comme la Ville de Rochefort, la CARO, les bailleurs sociaux, le ministère de la justice ou d'autres qui intègrent dans leurs marchés une clause sociale qui devient une des conditions d'exécution du marché.

Les entreprises attributaires doivent une fois les marchés remportés tenir leurs engagements de manière globale et sur les heures d'insertion à réaliser prévues aux marchés.

En 2022, le bilan provisoire au 5 décembre est d'environ 70 000 heures sur les clauses sociales, soit **46 équivalents temps plein annuel en insertion.**

Ces heures sont effectuées intégralement par des publics en insertion et pour une grande majorité salariée d'une entreprise d'insertion par l'activité économique,

Les entreprises privées qui salarient les publics en insertion représentent environ 4 équivalents temps plein. Il est constaté que les entreprises vont au-delà du nombre d'heures à effectuer dans le cadre de la clause sociale d'insertion.

C'est à dire que la clause sociale est un tremplin pour les salariés en insertion et un axe de recrutement nouveau pour les entreprises du bassin de la CARO.

- **La gestion durable de ces actions :**

✔ ***Eco manifestation***

Dans le cadre des manifestations qu'elle organise, la CARO veille à être exemplaire et s'engage dans une démarche de plus en plus vertueuse. Ainsi une attention particulière est portée sur l'approvisionnement des produits, la production de déchets, l'accessibilité des sites, etc.

✔ ***Limiter la production de papier***

Dans le cadre de sa politique de prévention des déchets, la CARO a mis en place la dématérialisation. En 2021, nombre de dossiers téléchargés par les entreprises est de 1469 pour la Ville et de 1249 pour la CARO, soit 2 718 dossiers et 379 dépôts électroniques (Ville : 215 et Caro : 215). Les marchés transmis au contrôle de légalité en sous-préfecture sont au nombre de 83.

En interne, les agents sont invités à consulter les documents communs sous un espace informatique dédié et ainsi limiter le volume de documents imprimés. Un nouvel intranet a été mis en place en 2016 et facilite l'échange de données numériques.

La gestion du budget, des factures, et des RH se fait maintenant de manière dématérialisée.

✔ ***Communiquer autrement***

L'ensemble des outils de communication réalisé par la CARO est imprimé sur du papier PEFC et en imprim' vert.

- **La coopération entre la CARO et les Communes :**

✔ ***Le prêt de matériel***

Pour les communes qui en font la demande, la CARO met à disposition du matériel et un chauffeur si nécessaire : un tractopelle, une pelle à pneu, un point à temps (remise en état de la voirie), deux nacelles, un scarificateur, une balayeuse tractée, un cylindre, deux camions et deux broyeurs. L'animation du réseau entre la CARO et les communes est activée avec une coopération sur le prêt de matériel et de personnel entre les collectivités, d'organisation de formation technique.

- **Bilan social au 31 décembre 2022 :**

L'effectif de la CARO est composé de 339 agents (309,93 Équivalent Temps Plein), tous statuts confondus, répartis de la façon suivante :

-264 agents titulaires ou stagiaires
- 45 agents non titulaires sur des emplois permanents
- 30 agents contractuels remplaçants ou occasionnels

17 agents au sein de la collectivité sont reconnus comme travailleurs handicapés et ne permettent pas à la CARO de répondre à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés. 98% des agents titulaires sont à temps complet.

En moyenne, 24,1 jours d'absence pour tout motif médical. 20 accidents de travail / de trajet.

MODALITE D'ELABORATION, DE MISE EN ŒUVRE ET D'EVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA CARO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Plan Climat Air Energie Territoire

La CARO s'est engagée fin 2016 dans l'élaboration d'un Plan Climat Énergie Territorial et dans une démarche Cit'Ergie. Une équipe de maîtrise d'œuvre accompagne la collectivité dans l'élaboration des différents diagnostics, la définition de la stratégie Energie-Climat de la CARO ainsi que dans l'élaboration du plan d'actions.

Le PCAET est conçu dans une logique d'adaptation et d'anticipation.

Offrir aux habitants un territoire de qualité, attractif, moins vulnérable, respectueux de l'environnement et de la santé.

Valoriser le patrimoine naturel, préserver et valoriser les ressources, la qualité de l'air, la biodiversité, développer les énergies renouvelables

Renforcer l'économie locale, circulaire, solidaire.
Soutenir l'agriculture de proximité

Faire évoluer les services, les modes de faire, les modes de consommation, etc.

Repenser l'aménagement du territoire en agissant sur les PLU, le SCoT, le PLH, les opérations d'ensemble, etc.
Réduire la vulnérabilité du territoire (schéma de protection, etc.)

Repenser les modes de déplacements en cohérence avec l'aménagement du territoire

L'année 2018 a été consacrée à la finalisation des différents diagnostics, à la mise en place d'une dynamique interne, au choix des orientations et à la définition de l'ossature du plan d'actions en lien avec différents partenaires.

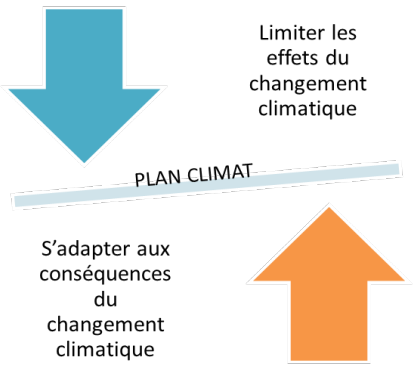

Quelques éléments clés :

- Le secteur résidentiel et celui des transports (déplacement de personnes et de marchandises) sont les plus énergivores et les plus émetteurs de gaz à effet de serre,
- La production de chaleur d'origine renouvelable du territoire couvre 25 % des consommations de combustibles,
  87 % = biomasse, 18 % = Pompe à chaleur, 9 % de l'UVE et 1 % du solaire,
- 1 % des besoins en électricité du territoire sont couverts par une production locale, 99 % par du solaire et 1 % du biogaz,
- 9 % de la consommation totale du territoire couverte par des énergies renouvelables,
- Le territoire présente une vulnérabilité importante aux aléas climatiques (submersion, inondation, sécheresse),
- Les marais jouent un rôle majeur dans la limitation des GES, de par leur pouvoir de séquestration dans le sol.

Les principaux enjeux :

- Baisser les **CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES et des ÉMISSIONS DE GES** (sobriété et efficacité énergétique),
- Développer le **POTENTIEL ÉNERGÉTIQUE** du territoire et s'appuyer sur un mix énergétique innovant,
- Poursuivre **L'AMÉNAGEMENT DURABLE** du territoire en intégrant les enjeux climatiques et proposer un renforcement des centralités, une maîtrise de l'étalement urbain, un développement des modes actifs, de nouvelles formes urbaines…
- Préserver les **TERRES AGRICOLES ET NATURELLES,** renforcer la nature de « proximité »,
- Développer un **TERRITOIRE RÉSILIENT face au changement climatique,**
- Renforcer l'attractivité territoriale au travers des actions énergie-climat.

Les élus communautaires se sont engagés sur un objectif TEPOS 2050. (Territoire à Energie POSitive)

La participation des acteurs locaux et des habitants

La participation est un principe de gouvernance issu de la Déclaration de Rio (Sommet de la Terre de 1992) qui expose que "la réalisation effective des objectifs et des politiques […] sera fonction du degré d'engagement et de la participation de tous les groupes sociaux". Associer les habitants et les acteurs du territoire à la mise en œuvre des politiques territoriales constitue en effet une des conditions de leur réussite. Cela permet d'approcher la diversité de leurs attentes, de comprendre projets ou stratégies et de bénéficier des savoirs et des compétences qui révèlent l'expression du système complexe s'imposant au territoire. L'idée est bien de débattre de développement durable partout.

- **Le Conseil de Développement :**

Le Conseil de Développement représente la société civile du territoire dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet de territoire. Mis en place en 2003, ce Conseil se compose d'environ 50 membres. Il se réunit en séances plénières et par commissions. L'absence de cadre juridique précis lui confère une grande autonomie et lui permet de s'autosaisir de certains sujets. Les élus peuvent aussi solliciter son avis sur des thèmes précis.

En 2021, le Conseil de Développement s'est organisé en 4 groupes de travail :

Territoire en transition, place de l'écologie sur le territoire,
La souveraineté Alimentaire,
Ecomobilité, Amélioration du cadre de vie, Végétalisation,
Grand site: appropriation du label par les habitants du territoire.

- **La Mobilisation des acteurs du territoire :**

Plusieurs projets portés par la CARO mobilisent la participation des acteurs du territoire. Par exemple :

- le programme d'actions de lutte contre la Jussie a permis de mobiliser des associations syndicales de marais volontaires. Cette collaboration a en effet permis un entretien périodique des canaux concernés et un accroissement chaque année du linéaire d'intervention,
- La mise en œuvre de l'Opération Grand Site mobilise de nombreux partenaires institutionnels et associatifs,
- Le Grand projet Marais de Brouage,
- Le SCoT,
- Le PLH.

Par ailleurs, la CARO poursuit son rôle de communication d'information et de sensibilisation des citoyens Des actions pédagogiques sont aussi mises en place lors de manifestations (semaine de la mobilité, semaine du développement durable...) ou d'animations à Espace Nature.

Le journal d'information de la CARO est distribué gratuitement dans tous les foyers du territoire. Il les informe sur l'actualité, les actions et projets portés par l'agglomération.
De même le site Internet de l'agglomération propose à la population de nombreuses informations, notamment sur la découverte du territoire et des activités locales, sur le cadre de vie (développement durable, gestion des déchets, habitat et urbanisme, transports, sports...) et sur les potentialités et aides pour entreprendre et s'insérer professionnellement sur le territoire.

La transversalité de l'approche

Une démarche transversale doit permettre de rendre compte des interrelations entre tous les domaines d'action de la collectivité et toutes les composantes du territoire. Il s'agit de décloisonner les objectifs sectoriels et d'organiser la transversalité entre les territoires de manière à faire converger l'action des différents acteurs autour d'objectifs communs dans le but de renforcer l'efficacité des actions menées.

Nombre de projets portés par la CARO impliquent plusieurs services et de nombreux partenaires. Ce travail collaboratif induit le développement du travail en mode projet pour favoriser la transversalité. Cette méthode favorise les échanges d'informations entre services et la prise en compte des conséquences du projet sur différents aspects. En privilégiant le travail sous forme de projets, plutôt que par direction, la transversalité est assurée.

Plusieurs projets de la CARO sont donc gérés de manière transversale, notamment :

- Le projet de territoire, co-construit avec les élus communaux et communautaires.
- la valorisation des circuits courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire qui mobilisent la Direction de l'économie et la Direction de l'aménagement
- l'élaboration du SCoT qui associe les services aménagement, environnement, transport, économie, tourisme
- la démarche Grand Site qui mobilise la quasi-totalité des services de la CARO.

L'évaluation partagée pour une stratégie d'amélioration continue

Pièce maîtresse, l'évaluation participe à l'orientation et au pilotage des actions, des programmes et des politiques publiques de la collectivité ainsi qu'à la définition des pistes de progrès en vue d'une amélioration continue de l'action menée. Elle donne de la cohérence à la démarche. Elle en vérifie la progression et permet de se projeter dans l'avenir. Elle implique aussi la confrontation de diverses visions des enjeux territoriaux de développement durable et des stratégies d'action pour y faire face. Plusieurs outils sont mis en place évaluer les politiques et projets menés :

- **Le rapport développement durable :**

Réalisé chaque année, il apportera une meilleure connaissance des actions en matière de développement durable, mettra en lumière les actions transversales et les projets menés au regard des 5 finalités.

- **Le rapport d'activités de la CARO :**

Afin de présenter aux élus communautaires et à la population du territoire un bilan du travail, ce document dresse le bilan global des actions réalisées pendant l'année, et cela dans chaque domaine de compétence.

- **Le rapport d'activités d'Espace Nature :**

Les équipes d'Espace Nature réalisent annuellement un rapport de leurs activités où sont notamment présentés un bilan de la fréquentation et financier, des manifestations, expositions, animations. Il développe également les perspectives en matière de personnel, d'animations...

- **Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets :**

Le service Déchets réalise également tous les ans, dans un souci de transparence du service public et d'information des usagers, un rapport annuel conformément à l'obligation faite par la loi n°95-101 du 2 février 1995 (Loi Barnier) et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.
Ce document permet de suivre année après année l'évolution du service et les impacts des politiques menées par la CARO en matière de gestion des déchets.

- **Documents de planification :**

La stratégie d'amélioration continue passe aussi par une révision des documents de planification tels que le SCoT, PGD, PLH, au regard des évolutions du contexte local et des modifications réglementaires nationales induites notamment par le Grenelle de l'Environnement.